Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16681 – 7,50 F - 1,13 EURO

DIMANCHE 13 - LUNDI 14 SEPTEMBRE 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

TÉLÉVISION-RADIO MULTIMÉDIA

■ Canal Plus parie sur les sitcoms
■ Des CD-ROM pour la rentrée



Le rapport qui affole l'Amérique

● Dans son récit détaillé des relations sexuelles entre Monica Lewinsky et Bill Clinton, le procureur Starr s'acharne à démonter les mensonges du président ● Sous la menace d'une procédure de destitution, Bill Clinton joue son avenir face au peuple américain ● « Le Monde » publie l'essentiel de ce document et de l'argumentaire de la Maison Blanche



Notre cahier spécial contient l'essentiel du rapport du procureur Starr sur les relations entre Monica Lewinsky et Bill Clinton, ainsi que les éléments clés de la défense du président des Etats-Unis. Ces textes et leur version intégrale en anglais sont disponibles sur notre site *www.lemonde.fr*

LE RAPPORT du procureur indépendant Kenneth Starr sur les relations entre Monica Lewinsky et Bill Clinton a été rendu public vendredi 11 septembre *via* Internet. Cette publication avait été décidée par un vote de la Chambre des représentants.

Le texte du procureur contient onze accusations que le procureur considère comme autant de motifs possibles pouvant conduire à une procédure de mise en accusation puis, éventuellement, de destitution du président américain. Il accuse notamment Bill Clinton de *« mensonges sous serment »*, *« pressions sur un témoin »*, *« obstructions à la justice »* et *« abus de l'autorité que lui confère la Constitution américaine »*.

Kenneth Starr s'acharne à démonter les *« mensonges »* présidentiels tout au long d'un récit extrêmement détaillé et cru des relations sexuelles entre Bill Clinton et Monica Lewinsky. Avant même la publication du rapport Starr, la Maison Blanche s'est efforcée, dans un document de 73 pages, de réfuter l'argumentation du procureur. Les avocats du président accusent le procureur de rendre publiques *« des allégations scabreuses et salaces »* dans le seul but *« de l'humilier et de le forcer à démissionner »*.

Bill Clinton a prononcé, vendredi, un nouveau discours de repentir devant les dirigeants religieux du pays. Le président a demandé pardon à l'Amérique entière, sans oublier *« Monica Lewinsky et sa famille »*. Dans la soirée de vendredi, le président américain a tenté de donner, lors d'une cérémonie irlando-américaine, l'image d'un chef d'Etat détendu, aux cotés d'Hillary Clinton, elle aussi en apparence très décontractée et riant parfois aux éclats.

La publication du rapport a provoqué un véritable choc aux Etats-Unis où Internet a battu tous ses records de connexions.



Lire pages 2 et 3, notre éditorial page 19 et notre cahier spécial

Algérie : Liamine Zeroual écourte son mandat de président

LE PRÉSIDENT algérien Liamine Zeroual a annoncé, vendredi 11 septembre au cours d'une allocution radio-télévisée, qu'une élection présidentielle anticipée serait organisée avant la fin du mois de février 1999. Le chef de l'Etat a ajouté qu'il ne briguerait pas un second mandat afin de *« concrétiser le principe de l'alternance »*. Le mandat du président Zeroual n'arrivait à échéance qu'en novembre 2000. Davantage que des raisons médicales, les querelles entre la présidence et certains clans militaires semblent à l'origine d'une décision qui a pris de court l'ensemble de la classe politique algérienne. Ces dernières semaines, le chef de l'Etat avait été visé par une violente campagne de presse dirigée d'abord contre le général Betchine, son plus proche conseiller et ami.

Lire page 27

La crise russe vue d'un sous-marin nucléaire : dix morts

MOSCOU
de notre correspondante

Le jour où le monde politique moscovite claironnait qu'il avait trouvé une solution à sa crise politique, les Russes, menacés d'un hiver de privations extrêmes, étaient tenus en haleine par l'évolution d'un autre drame, servi toutes les heures sur les écrans de télévision. Celui d'une prise d'otages d'un type nouveau. Elle s'est produite vendredi 11 septembre dans un sous-marin nucléaire mouillant dans la base de Skalitski, près de Mourmansk, à 100 kilomètres de la Norvège. Et plus exactement, dans le local étanche du sous-marin servant aux tirs de torpilles.

Les premiers bulletins d'information parlaient d'un marin de dix-neuf ans qui devait finir son service dans trois mois, Alexandre Kouzminykh. Il serait sorti, la nuit, de sa cabine, aurait tué un garde à quai et volé son arme automatique. Puis Alexandre Kouzminykh aurait tué six marins qui dormaient dans une cabine, avant d'en prendre deux autres en otages et de s'enfermer avec eux dans le local aux torpilles. De là, il aurait menacé de faire exploser le sous-marin. Le ministre de la défense fut alerté et des commandos antiterroristes envoyés sur place, ainsi que des psychologues, un prêtre et la mère d'Alexandre, femme de ménage à Saint-Petersbourg. Le forcené aurait accepté de parler à sa mère, mais refusé de se rendre et demandé qu'on le *« laisse dormir »*. Il aurait déjà tué ses deux otages. Comme à l'accoutumée, le fin mot de l'histoire ne sera sans doute jamais connu. *« A 0 h 18, samedi 12 septembre, fut achevée l'opération visant à désarmer le marin qui avait tué huit de ses camarades. Le marin fut tué au cours de l'opération »*, annonce un communiqué cité par l'agence *Interfax*.

De source officielle, on affirme que le sous-marin de combat, de classe Akula (requin), ne portait *« que des armes conventionnelles »*. Les Akula, outre leurs torpilles, sont toujours dotés de missiles de croisière nucléaires ou classiques. Les télévisions montraient vendredi que les sous-marins qui mouillaient aux côtés de celui où se déroulait le drame avaient quitté les lieux.

Ces sous-marins nucléaires de combat sont théoriquement servis par des forces d'élite et leurs recrues rigoureusement choisies. Mais seuls 50 % des officiers prévus seraient en service et le caviar naguère de rigueur au menu a depuis longtemps disparu. En mai dernier, ordre fut donné de prolonger la durée de vie, arrivée à terme, des missiles des sous-marins, rapportait, déseperé, un vétéran du contrôle de leur sécurité dans le quotidien *Izvestias*.

Aucun début de solution n'a jamais été apporté au problème des centaines de « cercueils atomiques » qui mouillent au large de la presqu'île de Kola et ailleurs – il faudrait dépenser des milliards de dollars pour les désarmer – ni à celui des recrues qui, poussées à bout, commettent crimes sur crimes sans raisons bien définies, généralement pour tenter de fuir leurs bases.

Sophie Shihab

La pub investit l'école

TOUS les prétextes sont bons : de l'hygiène bucco-dentaire à l'équilibre alimentaire, de la sécurité domestique à l'euro, les grandes entreprises offrent leurs services aux enseignants. Moyennant force mallettes pédagogiques, échantillons, CD-ROM, etc., les grandes marques investissent le milieu scolaire. Les murs de nombreux établissements sont recouverts par des panneaux publicitaires. Les tarifs sont variables – de 4 000 à 160 000 francs par an –, de quoi améliorer l'ordinaire des trésoreries. Pour le SNES, un tel phénomène *« porte atteinte à la neutralité scolaire et place les établissements dans une logique de privatisation »*.

Lire page 8

■ « L'Huma » fait la fête

A l'occasion de la fête du Parti communiste français, Robert Hue réclame du gouvernement une politique *« plus marquée à gauche »*. p. 6

■ Les Bosniaques aux urnes

Le sort des réfugiés qui n'ont pu regagner leur foyer reste le principal obstacle à une Bosnie unitaire. Elections les 12 et 13 septembre. p. 4

■ Formule Prost

A la veille du Grand Prix de F1 d'Italie, à Monza, portrait du quadruple champion du monde, repreneur de l'écurie Ligier : *« Le jour où je gagnerai comme constructeur, ce sera ma plus belle victoire. »* p. 10

■ Antibiotiques : des bactéries résistent

Les bactéries résistent de plus en plus aux antibiotiques, en raison probablement de la surconsommation de ces médicaments. p. 22

■ Grands pianistes du XXe siècle

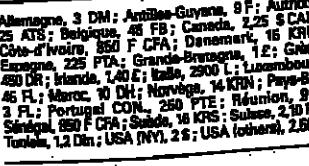
Philips met en vente, lundi, les vingt premiers volumes d'une encyclopédie sonore qui réunira des enregistrements de 72 pianistes sur 100 doubles CD. Un événement. p. 24

■ Au « Grand Jury »

Jean-Claude Gayssot est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », dimanche à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

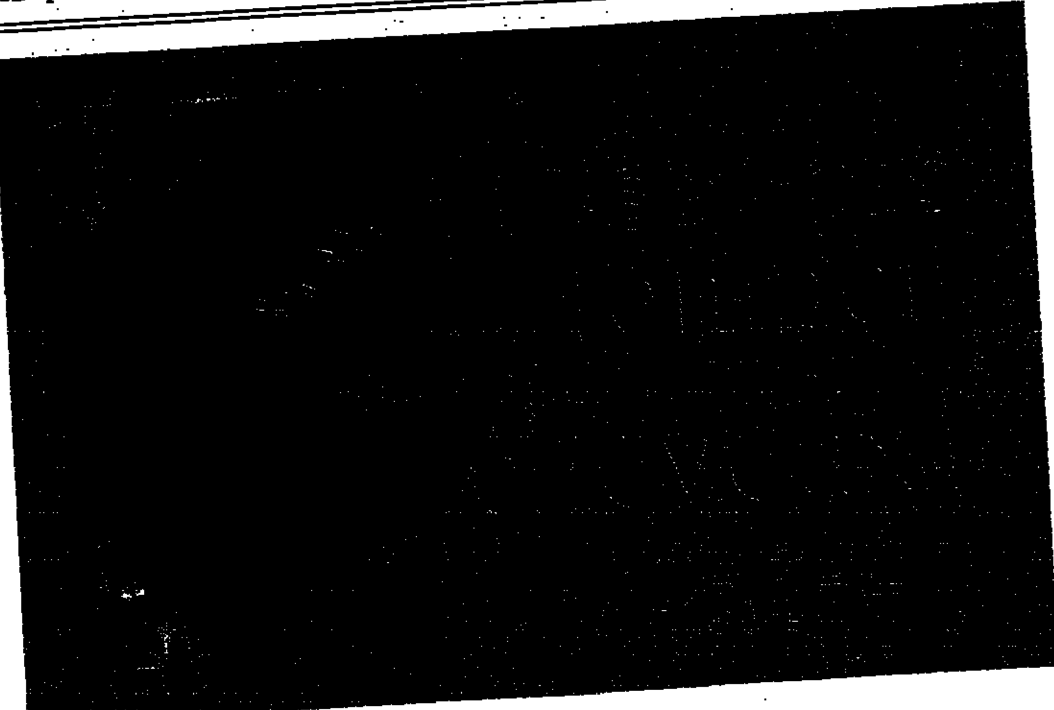
M 0146 - 913 - 7,50 F



La fin des grands hommes ?

QUE SONT les grands hommes devenus ? Ces chefs d'Etat, ces présidents, dont l'action personnelle pesait tant sur le cours de l'Histoire ? Bill Clinton s'enfonce dans l'affaire Lewinsky, ses amis commencent à le lâcher et l'*International Herald Tribune* s'interroge dans un titre de première page sur son aptitude à gouverner. Sans doute encouragés par les nouvelles d'Amérique, des députés russes songent à engager une nouvelle procédure de destitution contre Boris Eltsine, tsar de plus en plus titubant et impuissant.

De Gaulle est mort depuis maintenant longtemps, mais le gaullisme est en train d'en faire autant. La cote exceptionnelle de popularité du président de la République ne s'explique certes pas par son appartenance à une famille politique aujourd'hui divisée comme jamais, mais par son aptitude à cohabiter avec un premier ministre socialiste, à vibrer avec la foule à la victoire des Bleus, à vendre à l'étranger les produits de l'industrie française.



Jean Paul II et Nelson Mandela continuent de tenir encore la vedette. Mais le premier nommé ne survit manifestement qu'à force de volonté et le second s'apprête à prendre sa retraite. Superbe figure des dernières années du communisme et des premières de l'après-communisme, Vaclav Havel n'est plus que l'ombre de lui-même. Fidel Castro, Hassan II et Yasser Arafat sont toujours en place, mais l'un a soixante et onze ans et les deux autres soixante-neuf. La fatigue se lit sur leurs traits et l'on peut être assuré qu'ils n'auront pas avant longtemps de remplaçants à leur hauteur. Le Français moyen serait bien en peine de citer les noms des actuels successeurs de Mao ou d'Indira Gandhi ; les premiers ministres se suivent au Japon sans parvenir à imprimer leur marque, et le fils de Kim Il-sung vient de donner à son père, mort depuis quatre ans, le titre sans précédent de président éternel, se présentant en quelque sorte comme un intérimaire. Helmut Kohl semble en bout de course. Tony Blair et Lionel Jospin doivent une bonne part de leur popularité à leur modestie, à leur simplicité, aux antipodes pour l'un de la dame de fer, pour l'autre non seulement d'Alain Juppé mais aussi de François Mitterrand.

André Fontaine

Lire la suite page 19

Le look social de PSA



JEAN-MARTIN FOLZ

LE SUCCESSEUR de Jacques Calvet à la tête de PSA, Jean-Martin Folz, commence à imprimer sa marque. Après le nettoyage des comptes, M. Folz se lance dans la négociation sur les 35 heures. Ce revirement illustre le désir de redorer le blason social de PSA, mais aussi, et surtout, la volonté d'adapter le groupe automobile soumis à une demande saisonnière et à une pyramide des âges très défavorable. Conséquences : des départs en préretraite, l'embauche de jeunes et une meilleure organisation du travail.

Lire page 20

هكذا من الإهمل

« MONICAGATE » Les 445 pages du rapport du procureur indépendant Kenneth Starr sur *« l'affaire Lewinsky »* on été rendues publiques, vendredi 11 septembre, sur Internet. Le texte contient onze accusations que le magistrat considère comme les fondements possibles d'une procédure de destitution du président américain. ● BILL CLINTON avait auparavant prononcé un étonnant discours de repentir, lors de sa rencontre annuelle avec les principaux dirigeants religieux du pays. Il a demandé pardon à l'Amérique, sans oublier *« Monica Lewinsky »*. ● LA PROCÉDURE D'*IMPEACHMENT* du chef de la maison Blanche, encore lointaine, est entre les mains du Congrès. Elle constitue une menace politique, à la veille des élections parlementaires du 3 novembre, et du scrutin présidentiel de l'an 2000. *(Lire aussi notre éditorial page 19 et notre cahier en pages centrales.)*

L'Amérique entre la stupéfaction et l'écœurement

Le rapport de Kenneth Starr a été diffusé sur Internet par le Congrès. La Maison Blanche réfute l'argumentation du procureur indépendant, qui a formulé onze accusations constituant selon lui, les fondements d'une possible destitution du président

NEW YORK
de notre correspondante

« Ce que nous dit ce rapport, c'est qu'il y avait bien du sperme sur la robe et que ce sperme était celui du président.

– Oui.... Et ça, ça veut dire quoi, ça, Greta ? »

Il est 14 heures, heure de Washington, vendredi 11 septembre sur CNN, et les médias américains abordent une nouvelle ère du reportage politique. Les premiers exemplaires du rapport Starr circulent au Congrès, mais le texte n'est pas encore diffusé sur Internet. Greta Van Susteren, avocate et experte en chef des questions juridiques sur CNN, s'est vu confier les premières pages. Sommée d'en tirer rapidement la substantifique moelle pour des téléspectateurs tenus en haleine depuis deux jours, elle rapporte cette importante découverte. La question embarrassée de la journaliste qui présente l'émission va donner le ton de l'ensemble des médias pour le reste d'une journée tour à tour historique, sordide, surréaliste et franchement déprimante.

La journée avait commencé dans le repentir et la ferveur religieuse, par un acte de contrition apparemment sincère et douloureux prononcé par le président Clinton, lors de sa traditionnelle rencontre annuelle avec les dirigeants religieux du pays. Le Congrès, pendant ce temps, votait fièvreusement la résolution permettant de rendre public le rapport Starr. Quelques heures plus tard, le repentir biblique de Bill Clinton sombrait dans les détails graveleux déchargés non seulement au Congrès mais sur les ordinateurs du monde entier par les prouesses de la technologie moderne et l'acharnement d'un procureur indépendant déterminé à ne rien épargner à un président sur lequel il enquête depuis plus de quatre ans.

« Je ne crois pas qu'il y ait une façon plaisante de dire que j'ai péché », avait avoué Bill Clinton vendredi matin. Le reste de la journée allait en effet être consacré à ses péchés, et de façon plutôt déplaisante. Incontestablement, le premier choc du rapport, autant sur les membres du Congrès que sur les journalistes chargés d'en faire le compte-rendu, est celui des révélations sexuelles. On en attendait, certes, mais pas aussi vertes.

A la Maison Blanche, l'avocat du président, David Kendall, contre-attaque : *« Les accusations salaces* (contenues dans le rapport) *ont simplement pour but d'humilier, d'embarrasser et de nuire politiquement au président »*, lance-t-il. Sourd à toute cette fièvre, le président, accompagné de la première dame, continue sur la voie de la rédemption à la cathédrale de Washington, lors d'un hommage aux victimes de l'attentat de Nairobi. Madeleine Albright, la secrétaire d'Etat, en profite pour rappeler devant quelques caméras sa *« confiance totale dans le leadership du président, dans ces moments tristes et difficiles »*. Au moment où le rapport arrive sur Internet, vers 14 h 45, Hillary Clinton prononce, imperturbable, un discours sur l'aide à l'enfance malheureuse.

« JAMAIS RIEN VU DE PAREIL »

Au Congrès, le sénateur républicain Orrin Hatch, après avoir lu 20 % du rapport, fait, très sombre, cet aveu à la presse : *« Ce que j'ai lu jusqu'ici n'est pas bon du tout. »* De retour à la Maison Blanche, M[me] Clinton, radieuse et souriante, et son mari, un peu moins radieux, se font acclamer par un rassemblement à la gloire de l'amitié américano-irlandaise.

C'est l'heure du grand journal télévisé du soir sur les *networks* : *« Une soirée dont on se souviendra, une soirée qui fait frémir*, annonce gravement Tom Brokaw en ouvrant son journal sur NBC. *Dans l'histoire de la présidence des Etats-Unis, on n'a jamais rien vu de pareil. »*

La soirée avançant, la discussion s'éloigne un peu des détails scabreux pour se concentrer sur les motifs de destitution du président avancés par Kenneth Starr. Que recouvre exactement l'expression constitutionnelle très ancienne *« hauts crimes et infractions »* sur laquelle se fonde l'*impeachment* ? C'est là, bien sûr, toute la question, car aucune définition précise n'existe. Mais plusieurs membres du Congrès, démocrates comme républicains, interrogés à la télévision, avouent leur trouble : comment, en partant d'une liaison certes coupable avec une stagiaire, arrive-t-on à ces *« hauts crimes »* de l'Etat ?

« Des motifs de destitution ? Je ne vois pas. Des motifs de divorce ? Ça, oui ! », commente l'homme de la rue à New York. Très recherché ce soir, l'homme de la rue s'exprime assez peu, il veut rentrer chez lui pour en savoir plus et lire le rapport ce week-end. Une fois de plus, le destin de Bill Clinton est entre les mains de l'opinion américaine, de ces fameux habitants de Peoria, Illinois, la ville théoriquement la plus représentative de l'Amérique profonde, qui expliquent à CNN qu'ils ont besoin d'un peu de temps pour digérer cette avalanche de révélations et d'accusations.

« Réveillez-moi lundi matin, quand ce cauchemar sera terminé », ironise un commentateur sur NBC. En réalité lundi, le cauchemar ne fait que commencer. Pour la plupart des experts, des auditions au Congrès sur une procédure de destitution paraissant, vendredi soir, inéluctables.

Sylvie Kauffmann

Onze accusations de parjure, subornation de témoin, obstruction à la justice et abus de pouvoir

NEW YORK
de notre correspondante

Parjure, subornation de témoins, obstruction à la justice et abus de pouvoir : sous ces quatre catégories, le procureur indépendant Kenneth Starr énumère onze accusations qu'il considère comme les fondements possibles d'une procédure de destitution du président Clinton, dans son rapport de 445 pages adressé, le 9 septembre, au Congrès et rendu public vendredi 11 septembre.

Bien que concluant quatre ans d'une enquête centrée au départ sur d'éventuelles malversations financières commises par le président à l'époque où il était gouverneur de l'Arkansas, le rapport n'a retenu contre le chef de l'exécutif américain que le tout dernier épisode de cette enquête, celui qui concerne la liaison extraconjugale de M. Clinton avec une ancienne stagiaire de la Maison Blanche, Monica Lewinsky, et les tentatives du président pour cacher cette relation à la justice.

La première partie du rapport, consacrée au descriptif des faits, relate en détails extrêmement crus cette liaison épisodique que le président a entretenue avec Monica Lewinsky, âgée à l'époque de vingt-deux ans, pendant dix-huit mois à partir de novembre 1995. Essentiellement sur la foi de la déposition de la jeune femme devant le grand jury convoqué par M. Starr dans le cadre de son enquête, le rapport décrit, sur plus de cinquante pages, chacune des dix rencontres au cours desquelles M. Clinton et M[lle] Lewinsky ont eu des contacts sexuels, dans une annexe du bureau ovale, dans la salle de bains ou dans le couloir y menant.

VERSIONS DIFFÉRENTES

La plupart de ces contacts ont consisté en fellations pratiquées par la jeune femme ; à aucun moment, il n'y a eu pénétration sexuelle. Mais le rapport souligne la contradiction entre les versions présentées par les deux partenaires : pour le président, le type de contacts sexuels qui sont intervenus ne répond pas à la définition des relations sexuelles telle qu'elle lui a été donnée par le juge lors d'un premier interrogatoire, le 17 janvier 1998, dans le cadre de l'affaire Paula Jones, une employée de l'Etat d'Arkansas qui poursuivait à l'époque M. Clinton pour harcèlement sexuel. Lors de cet interrogatoire, M. Clinton avait en effet affirmé qu'il n'avait pas eu de relations sexuelles avec M[lle] Lewinsky, au sens précis où l'entendait le juge.

M[lle] Lewinsky, en revanche, souligne par de multiples détails le rôle actif pris par M. Clinton lors de leurs rencontres intimes et fait état de contacts physiques du président avec les organes génitaux de la jeune femme, ce qui correspond cette fois à la définition des relations sexuelles précédemment citée. Aucun témoin ne vient corroborer la description de ces contacts sexuels faite par M[lle] Lewinsky, mais le rapport confirme que les tests génétiques en laboratoire ont établi qu'une tâche de sperme prélevée sur une robe de la jeune femme provenait de M. Clinton.

Monica Lewinsky reconnaît que leur relation n'a commencé qu'après des mois de *« flirt intense »* dont elle avait pris l'initiative, et qu'après leur dernière rencontre intime, le 24 mars 1997, elle a continué à poursuivre le président. Elle affirme avoir été motivée par un réel attachement sentimental à l'égard du président, qui, lui, avoue, lors de sa déposition du 17 août devant M. Starr et son équipe, la gêne et les regrets que cette liaison lui a inspirés. *« J'en ai été malade »*, dit-il.

La deuxième partie du rapport développe *« les informations substantielles et crédibles »* sur lesquelles M. Starr se fonde pour affirmer que *« le président Clinton a commis des actes susceptibles de servir de base à une destitution »*. Dans cet argumentaire juridique, le rapport accuse le président d'avoir menti cinq fois sous serment, d'avoir par quatre fois fait obstruction à la justice, de s'être rendu coupable de subornation de témoin et d'abus de pouvoir.

M. Clinton, affirme le rapport, a menti sous serment en niant avoir eu des relations sexuelles avec Monica Lewinsky, lorsqu'il a été interrogé dans le cadre de l'affaire Paula Jones, le 17 janvier 1998 ; il a menti sous serment lorsqu'il a dissimulé la vraie nature de ses relations sexuelles avec M[lle] Lewinsky lors de son interrogatoire devant le grand jury, le 17 août 1998 ; il a menti sous serment, le 17 janvier, en déclarant ne pas se rappeler avoir été seul dans son bureau avec M[lle] Lewinsky et le nombre de cadeaux échangés avec elle ; il a menti sous serment en ne livrant pas la teneur exacte, toujours le 17 janvier, de ses discussions avec M[lle] Lewinsky sur la citation à comparaître de cette dernière dans l'affaire Paula Jones ; et il a menti sous serment en dissimulant la réalité de ses conversations avec son ami Vernon Jordan sur la citation à comparaître de Monica Lewinsky dans l'affaire Paula Jones.

ENTENTE ET DISSIMULATION

Les accusations d'obstruction de la justice portent sur la manière dont, selon M. Starr, M. Clinton et M[lle] Lewinsky se sont mis d'accord pour cacher leur liaison, y compris à la justice, et dissimuler leurs échanges de cadeaux, ainsi que sur des encouragements prodigués par le président à la jeune femme pour qu'elle signe une déclaration niant toute relation sexuelle avec lui. Ces accusations portent également sur l'aide apportée par M. Clinton à M[lle] Lewinsky pour qu'elle trouve un emploi à New York, au moment où elle était convoquée comme témoin dans l'affaire Paula Jones.

Enfin, M. Starr considère que le président a de nouveau fait obstruction à la justice en refusant pendant sept mois de déposer devant le grand jury et en mentant à ses proches collaborateurs à la Maison Blanche, sachant qu'ils se feraient l'écho de ces fausses déclarations lorsqu'ils seraient convoqués devant le grand jury. Les dépositions de ces collaborateurs et la façon dont M. Clinton leur a menti sur ses relations avec M[lle] Lewinsky sont publiées dans le rapport à l'appui de ces accusations.

M. Clinton est accusé de subornation de témoin pour avoir tenté d'influencer le témoignage de sa secrétaire, Betty Currie, en lui suggérant notamment qu'il ne s'était jamais trouvé seul avec M[lle] Lewinsky dans le bureau ovale.

La dernière accusation, et sans doute la plus grave et la plus surprenante, concerne l'*« abus de pouvoir constitutionnel »* : en *« mentant au public et au Congrès »*, en janvier 1998, sur l'état de ses relations avec M[lle] Lewinsky et, à nouveau, le 17 août 1998, en refusant par six fois d'être interrogé devant le grand jury et en invoquant le privilège de l'exécutif pour tenter d'empêcher l'un de ses conseillers, Bruce Lindsey, et ses gardes du corps d'être convoqués devant le grand jury, M. Clinton s'est, selon le rapport, rendu coupable d'abus de pouvoir. Ces manœuvres, conclut M. Starr, constituaient en réalité *« un effort visant à entraver, empêcher et détourner une éventuelle enquête du Congrès des Etats-Unis »*.

S. K.

Kenneth Starr, moine-soldat du conservatisme

WASHINGTON
de notre correspondant

« Ken » Starr est une sorte de chevalier teutonique, un moine-soldat du conservatisme égaré dans une Amérique dont il exècre une certaine permissivité des moeurs, et que Bill Clinton, selon lui, incarne. Ce « procureur indépendant », né au Texas et âgé de cinquante-deux ans, n'a rien d'apolitique : ses attaches avec l'aile la plus radicale du Parti républicain, son affiliation à la Federalist Society, qui regroupe avocats et juges conservateurs, l'attestent. Mais ses convictions politiques ne sont pas son ressort essentiel : outre que son professionnalisme est reconnu par ses pairs, on ne peut comprendre le personnage sans tenir compte du caractère moral de son combat. C'est, fondamentalement, un homme habité d'une « mission » et pénétré de son devoir. Ce fils d'un pasteur de l'Eglise du Christ lit la Bible tous les matins, ne boit ni ne fume, et, dit-on, n'a jamais prononcé un juron. C'est un homme de discipline, un puritain, apparemment parfaitement insensible à son impopularité, qui est grande.

PORTRAIT

Homme de discipline et puritain acharné, il est prêt à tout pour défendre la morale

Le procès des excès de Kenneth Starr est facile à instruire, mais il est juste de lui reconnaître des circonstances atténuantes : l'institution du « procureur indépendant » est devenue incontrôlable, mais elle est avant tout le produit d'une réforme que l'Amérique tout entière appelait de ses voeux. Après que Richard Nixon, en octobre 1973, eut congédié Archibald Cox, procureur spécial trop consciencieux dans l'affaire du Watergate, il est apparu urgent de créer un corps de magistrats totalement indépendants de l'exécutif.

Kenneth Starr pousse-t-il le zele jusqu'à la caricature ? La chrysalide de la loi de 1978 créant de tels justiciers aux pouvoirs exorbitants a-t-elle engendré une sorte de « monstre » ? Probablement. Pourtant, en 1994, en dépit de l'exploitation du scandale Whitewater, Bill Clinton sera le premier à souhaiter la prolongation pour cinq ans d'une législation devant *« permettre au travail du gouvernement d'aller de l'avant, avec la confiance des citoyens »*. Que l'intéressé soit peu à peu devenu un électron libre, que, *de facto* affranchi de la tutelle d'une hiérarchie lui laissant la bride sur le cou par crainte de se voir reprocher une chasse aux sorcières, il ait pu sans contrainte étendre indéfiniment son enquête, dépensant sans compter des millions de dollars au nom des contribuables, on ne peut qu'en convenir.

MÉTHODES À LA HUSSARDE

De là à dire qu'il s'agit d'*« un homme malfaisant »* qui *« recherche la boue »*, et dont les motivations ne seraient que *« politiques »*, comme l'a affirmé Hillary Clinton, c'est tomber dans les excès dont on l'accuse. Or ceux-ci se suffisent à eux-mêmes. Dans l'affaire Paula Jones, cette jeune femme qui accusait Bill Clinton de harcèlement sexuel, le procureur a soumis les agents chargés de la sécurité de l'ancien gouverneur de l'Arkansas à un interrogatoire en règle sur la vie intime de leur patron, afin de démontrer que, dans ce domaine, M. Clinton est *« un récidiviste »*. Dans l'affaire Whitewater, il n'hésitera pas à maintenir Susan McDougal (l'amie du couple Clinton) en prison pendant deux ans, parce que celle-ci refuse de coopérer à son enquête. Dans l'affaire Monica Lewinsky, il demandera à un témoin, Linda Tripp, de se prêter à une véritable opération clandestine pour arracher les confidences de *« Monica »*. Il a la loi pour lui, et ses méthodes à la hussarde, cet acharnement suspect, ont été employés par d'autres.

En février 1997, lassé d'une traque qui ne mène nulle part, il annonce cependant tout de go qu'il accepte la chaire de doyen de la faculté de droit de l'université Pepperdine de Californie. Las ! Le principal bailleur de fonds de ce programme n'est autre que le milliardaire Richard Mellon Scaife, un adversaire acharné de Bill Clinton. Le département de la justice fait objection. De toute façon, chez les républicains, l'annonce du retrait de Kenneth Starr provoque un tollé. Kenneth Starr se ravise, annonce que son enquête est loin d'être achevée, et repart à la charge, avec une nouvelle et froide détermination. On veut qu'il aille jusqu'au bout ? Il ne décevra pas son public, quitte à jouer son va-tout, à prendre tous les risques.

L. Z.

Internet bat ses records de trafic sans embouteillage

SITÔT le rapport de Kenneth Starr disponible sur plusieurs sites de la Toile, à 20 h 45 (heure française), les internautes du monde entier se sont rués sur leurs ordinateurs pour le télécharger rapidement. Internet a ainsi subi un test sans précédent de résistance à un pic de demandes simultanées.

Pour éviter un engorgement prévisible, le Congrès avait placé les 445 pages du rapport sur quatre sites différents de l'administration américaine et fourni des copies électroniques aux principaux journaux américains. De plus, les députés avaient demandé à Netscape, fournisseur du populaire logiciel de navigation Communicator, dont le site peut traiter deux millions de téléchargements par jour, de publier également le rapport.

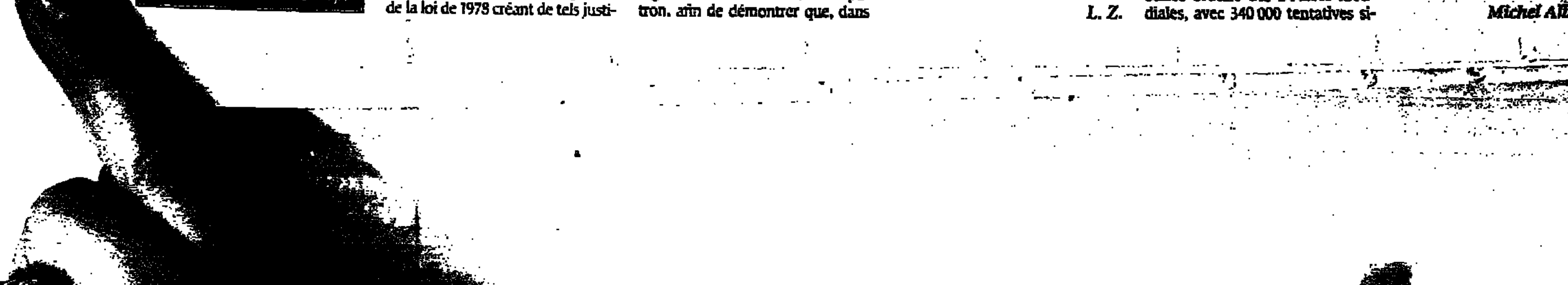
Des précautions efficaces, puisque les internautes ont pu rapidement prendre connaissance du texte. Si neuf internautes sur dix n'ont pu se connecter à la Chambre des représentants, la moitié des tentatives d'accès aux sites commerciaux ont réussi. CNN a ainsi battu le record de 320 000 consultations par minute, établi, lundi 31 août, lors de la baisse brutale des Bourses mondiales, avec 340 000 tentatives simultanées par minute de téléchargement du rapport. Matt Drudge, le célèbre spécialiste des ragots sur Internet, n'a pas connu le blocage que son site avait subi le 17 janvier lorsqu'il avait révélé l'affaire Lewinsky.

INFORMATION BRUTE

La résistance dont Internet a fait preuve démontre son aptitude à diffuser une information qu'aucun autre média n'est en mesure de publier intégralement et immédiatement. Le contenu des 445 pages du rapport est en effet incompatible avec la télévision, plus adaptée à l'image qu'au texte, et même avec la presse écrite qui ne peut imprimer un tel volume de papier qui s'apparente à celui d'un livre.

Internet démontre également le rôle qu'il peut jouer comme outil de diffusion d'une information brute et non filtrée par les médias traditionnels. Certains s'en inquiètent tandis que d'autres estiment qu'il s'agit d'un nouvel atout pour la démocratie. Grâce au réseau mondial, les internautes accèdent aux mêmes sources d'informations que les journalistes de la télévision ou de la presse écrite.

Michel Alberganti

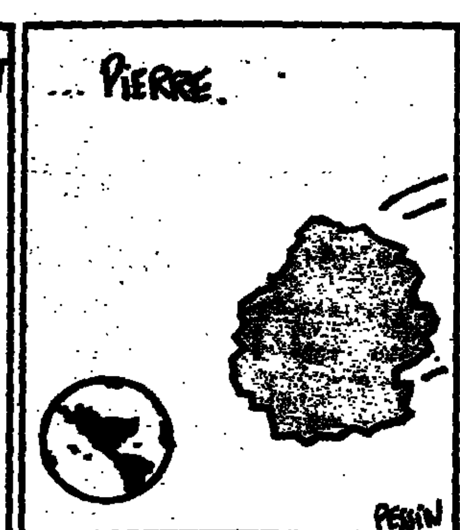


هكذا من الأصل









Bill Clinton tente de manier contrition et contre-attaque politique

WASHINGTON
de notre correspondant

Se repentir, inlassablement, puisque tel est le souhait des Américains, mais faire preuve d'une détermination intacte, afin de montrer que l'homme politique et l'homme d'Etat reste capable de diriger le pays. L'équilibre subtil entre ces deux impératifs a constitué la trame de l'extraordinaire discours prononcé, vendredi 11 septembre au matin, par Bill Clinton, dans un salon de la Maison Blanche où avaient été conviés les principaux leaders religieux (protestants, catholiques, juifs et musulmans) du pays.

Ses propos ont illustré la profonde empreinte de la religion aux Etats-Unis. Cela explique les *mea culpa* répétés de M. Clinton qui sait que son chemin de Damas passe par la contrition et le pardon. Il sait qu'il lui faut agir vite, quitte à en rajouter, pour tenter, s'il en est encore temps, de contrebalancer l'effet désastreux des détails pornographiques contenus dans le rapport de Kenneth Starr.

Pour la première dans ce discours, le chef de la Maison Blanche, en demandant pardon à l'Amérique entière, n'a pas oublié *« Monica Lewinsky et sa famille »*, l'ancienne stagiaire à laquelle, il y a peu, il faisait référence un peu dédaigneusement en parlant de *« cette femme »*.

Ce discours est important enfin, parce qu'il marque nettement que le président n'est pas à terre, que même sévèrement blessé, il n'a rien perdu de sa pugnacité politique et qu'il amorce sa contre-attaque. Il suit donc les conseils que lui ont prodigué ses conseillers et tous les responsables du parti démocrate : *« Je ne pense pas qu'il y ait une manière élégante de dire que j'ai péché »*, a-t-il souligné.

« Il est important pour moi, a-t-il dit, *que tous ceux qui ont été blessés sachent que les regrets que j'éprouve sont sincères, d'abord et avant tout, ma famille, mes amis, mes collaborateurs, les membres de mon cabinet, Monica Lewinsky et sa famille, et le peuple américain. A tous, j'ai demandé pardon. Mais je crois que, pour être pardonné, il faut davantage que du regret. Au moins deux autres choses : d'abord, un vrai repentir, une détermination à changer et à réparer ce dont je suis responsable. Je me suis repenti. »*

« Ensuite, a poursuivi M. Clinton, *ce qui est nécessaire, c'est ce que ma Bible appelle un « esprit brisé », ce qui veut dire que je dois comprendre que j'ai besoin de l'aide de Dieu pour être celui que je veux être, et aussi* [que je dois avoir] *une volonté d'accorder le même pardon que je sollicite. Une renonciation,* a encore souligné le président, *à l'orgueil et à la colère, qui troublent le jugement. »* Voilà pour l'acte de contrition. Place à la stratégie dans laquelle celui-ci vient s'inscrire, et qui se décline en trois volets : *« Tout d'abord,* a expliqué M. Clinton, *je vais demander à mes avocats d'engager une défense vigoureuse, en utilisant tous les arguments disponibles et appropriés. »*

Le Clinton politicien revient-il trop vite à la surface ? Le « pécheur » se corrige aussitôt : *« Mais le langage juridique ne doit pas dissimuler le fait que j'ai eu tort. »* Parallèlement, le chef de l'exécutif va continuer à faire amende honorable, y compris en s'entourant d'un *« soutien pastoral »* de la part de personnes qui pourront répondre de ses nouveaux engagements. Le porte-parole de la Maison Blanche a pris soin de préciser que Bill Clinton *« ne suit pas de traitement pour une quelconque condition psychiatrique ou médicale »*. Le président faisait référence à des *« hommes de foi »*, a précisé Mike McCurry.

« Cela veut dire perdre la face. Cela veut dire repartir à zéro. Et c'est toujours douloureux »

Enfin, a insisté le chef de l'exécutif, *« je vais intensifier mes efforts pour conduire notre pays et le monde vers la paix et la liberté, la prospérité et l'harmonie »*. Bill Clinton est cependant reconnaissant envers ceux qui, comme lui, ont souligné que, s'agissant de l'affaire Monica Lewinsky, *« les limites de la vie privée ont été dépassées de manière excessive et peu judicieuse »*. Mais, décidément oecuménique, il ne veut pas s'y attarder : *« De toute façon, dans ce cas, ce peut être une grâce, puisque j'ai malgré tout péché. Aussi, si mon repentir est sincère et continu, et si je peux maintenir à la fois un « esprit brisé » et un cœur fort, alors du bien peut sortir de tout cela, pour notre pays aussi bien que pour moi et ma famille. »*

Ce chemin du remords et du repentir, Bill Clinton n'a pas caché qu'il était pénible : *« Cela veut dire perdre la face. Cela veut dire repartir à zéro. Et c'est toujours douloureux. Cela veut dire « je suis désolé »... Ce sont des choses très difficiles à réaliser. »* Quel peut être l'impact d'un tel discours ? Si l'Amérique se limitait à l'auditoire religieux (prêtres, rabbins et imams) auquel s'est adressé le président, elle serait sans doute encline à absoudre son président. Pour le révérend Jesse Jackson, figure historique du parti démocrate en même temps que conseiller spirituel régulier de M. Clinton, celui-ci s'est livré à *« une émouvante confession de ses péchés, il a placé son âme au-dessus de sa vie politique »*. *« Même sur la croix, un homme peut obtenir la rédemption »*, a-t-il souligné.

Mais de nombreux leaders religieux disposant d'une forte influence dans l'« Amérique profonde » ne se laisseront pas convaincre aussi facilement par ce énième *mea culpa* présidentiel. Ainsi Imar Schorsch, président du séminaire théologique juif, pour qui l'autorité morale de Bill Clinton a été *« détruite »*, ou Richard Grein, évêque du diocèse épiscopal de New York : *« Je pense que son influence morale dans le pays a été si sévèrement atteinte qu'il ne peut plus le diriger. »* Sans compter la propre Eglise baptiste de Bill Clinton, dont plusieurs responsables envisagent très sérieusement d'engager une procédure d'expulsion contre le plus fameux de ses paroissiens.

Il va de soi que les associations familiales et religieuses proches du parti républicain et, dans une moindre mesure, une partie des organisations féministes, condamnent sans appel l'aventure sexuelle du président. Gary Bauer, président du Family Research Council, adversaire de toujours du couple Clinton et aspirant candidat républicain à la Maison Blanche en 2000, estime que l'attitude présidentielle *« enseigne à nos enfants que mentir ne pose pas de problèmes, que la fidélité est une notion dépassée et que la moralité n'a pas d'importance »*. C'est cet amalgame entre jugements moraux et religieux et arrière-pensées politiciennes qui est dangereux pour M. Clinton.

Le chef de la Maison Blanche ne dispose cependant pas d'autre stratégie. Ann Lewis, directrice de la communication à la Maison Blanche, a déclaré sur CNN vendredi : *« M. Clinton pense qu'il a fait de bonnes choses pour ce pays, et il ne va pas abandonner son job. Il est là pour rester. »* Tom Dashle, chef de la minorité démocrate au Sénat, lui a adressé ce conseil : le président doit *« continuer à faire preuve de contrition »*, *« coopérer avec le Congrès et ne pas* [lui] *répondre de façon évasive »*, enfin *« faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme à tout ceci »*.

Laurent Zecchini

L'« esprit brisé »

Quand Bill Clinton parle de l'*« esprit brisé »*, il fait référence au verset 19 du psaume 51 de David (Ancien Testament). David, qui a délivré Israël de Goliath, se fait remettre en récompense, Mikal, fille du roi Saül, qu'il épouse. Devenu roi, il trompera Mikal avec Bethsabée. Le prophète Nathan est alors envoyé par Dieu à David, pour que celui-ci prenne conscience de son crime d'adultère, ce qu'il fait en écrivant le psaume 51 : *« Mon sacrifice, c'est un esprit brisé ; d'un cœur brisé, broyé, tu n'as point de mépris. »*

La Maison Blanche réfute la thèse du procureur et veut préserver l'avenir de la fonction

WASHINGTON
de notre correspondant

ANALYSE

« Impeachment » ou pas ? La réponse dépendra de la cote de popularité du président

La parole est désormais aux Américains. Ce sont eux qui, au bout du compte, vont décider de l'avenir politique du chef de la Maison Blanche. S'ils sont convaincus que les onze chefs d'accusation formulés à l'encontre de Bill Clinton par Kenneth Starr sont suffisamment graves pour justifier la mise en route d'une procédure d'*impeachment* visant à destituer leur président, ils vont peu à peu lui retirer leur soutien. S'ils ne sont pas plus impressionnés par les mensonges de celui-ci à la justice, au pays et à ses plus proches collaborateurs, que par les détails particulièrement scabreux de l'aventure sexuelle du chef de l'exécutif avec Monica Lewinsky, les sondages resteront favorables.

Dans le premier cas, les républicains vont s'enhardir et les élus démocrates seront enclins à « lâcher » peu à peu leur chef naturel. La perspective de l'*« empêchement »* du président, aujourd'hui encore lointaine, se préciserait alors. Dans le second, le Grand Old Party ne prendra pas le risque de se lancer dans ce qui apparaîtrait comme une offensive purement partisane contre un président populaire, parce qu'une telle fuite en avant équivaudrait à un suicide politique : d'abord à l'occasion des élections parlementaires du 3 novembre, ensuite lors du scrutin présidentiel de 2000.

Le rapport de M. Starr ne concerne que l'affaire Lewinsky, ce qui signifie que les autres scandales qui ont mobilisé le procureur indépendant depuis plus de quatre ans – ainsi que l'argent des contribuables –, tout en lassant les Américains, ne méritent apparemment pas de figurer dans le procès de Bill Clinton pour abus de pouvoir et obstruction à la justice que le magistrat souhaite voir s'ouvrir au Congrès. La Maison Blanche, dans un argumentaire de plus de soixante-dix pages destiné à réfuter de façon préventive les accusations dont le chef de l'exécutif fait l'objet, n'a pas manqué de le souligner : que sont devenus le scandale Whitewater, ceux des « dossiers du FBI » et du « Travelgate » ?

Ce point souligné, reste l'essentiel : cinq chefs d'accusation pour avoir menti sous serment ; quatre pour avoir fait obstruction à la justice, un chef d'accusation pour avoir suborné un témoin, un autre pour avoir abusé de son autorité constitutionnelle en mentant à la nation américaine et au Congrès à propos de sa relation avec Monica Lewinsky. La charge est dévastatrice pour l'hôte de la Maison Blanche, à qui ses concitoyens demandent aussi d'être un exemple.

Que M. Clinton soit un menteur récidiviste et peut-être invétéré, nul ne l'ignore. Que le récit minutieux de ses rencontres sexuelles entre deux portes avec la jeune stagiaire ressemble parfois à un roman pornographique, que la plupart des Américains, dans leur vie quotidienne, s'efforceraient de mettre hors de portée des regards juvéniles, aucun doute. Mais, depuis une certaine *« petite robe de cocktail de couleur bleue »*, dont il est désormais avéré qu'elle portait la signature génétique de Bill Clinton, l'Amérique n'est-elle pas déniaisée à propos des turpitudes sexuelles de son président ?

RISQUE DE DÉGOÛT

La thèse défendue par M. Starr tout au long des quelque cinq cents pages de son rapport n'apporte donc rien de fondamentalement nouveau s'agissant d'une saga qui fait les gros titres de la presse américaine depuis huit mois. Sa force réside dans la démonstration selon laquelle, pour dissimuler l'existence de sa liaison avec Monica Lewinsky, M. Clinton n'a pas hésité à mentir à tout le monde, mais surtout à la justice, en utilisant toutes les ressources du pouvoir présidentiel.

La thèse de M. Starr est qu'un président qui a recours à de tels expédients n'est pas digne des responsabilités que lui ont confiées le peuple américain. Pour étayer ses dires, le procureur n'épargne aucun de ces détails salaces qui vont retenir à coup sûr l'attention de la presse, mais peuvent aussi provoquer le dégoût des Américains : « Ken » Starr risque alors d'apparaître comme un magistrat instructeur qui se délecte de boue pornographique, et d'être condamné en retour par la *vox populi*.

Le procureur, qui a senti le danger, explique que tout ceci était nécessaire pour faire tomber l'hypocrisie légaliste d'un Bill Clinton qui a longtemps affirmé que, *stricto sensu*, et selon une définition juridique isolée, son aventure avec Monica Lewinsky ne peut être assimilée à des *« relations sexuelles »*, puisqu'il s'agissait de fellations. En quelque sorte, Mme Lewinsky a eu des relations sexuelles avec le président, mais celui-ci n'en a pas eu avec la jeune femme... Curieusement, la Maison Blanche continue de se fourvoyer sur ce point, adoptant une ligne de défense qui relève souvent du juridisme étroit (le président se serait contenté d'apporter des *« réponses restreintes à des questions ambiguës »*).

Pour le reste, David Kendall, l'avocat personnel de Bill Clinton, se livre à une réfutation en règle des accusations présumées de Kenneth Starr, sans se montrer plus convaincant que le procureur. Il est mieux inspiré lorsqu'il souligne que le président a reconnu et confessé une faute dans sa vie privée, laquelle n'est pas aisément assimilable aux cas prévus par l'article 2, section 4, de la Constitution américaine pour justifier l'*impeachment* : *« trahison, concussion, crime contre la chose publique ou délit grave »*.

Si, malgré tout, les Américains retirent leur confiance à M. Clinton, celui-ci devra être jugé. Le problème, bien sûr, est que la Chambre des représentants, pas plus que le Sénat, ne sont des tribunaux impartiaux : les « jurés » représentent tous une formation politique et le parti républicain est nettement majoritaire au Congrès. Le président de la commission des affaires judiciaires de la Chambre, Henry Hyde, qui va devoir, dans un premier temps, décider si les faits reprochés à M. Clinton relèvent bien de l'*impeachment*, a beau affirmer qu'il conduira ses travaux avec équité, cela ne le rend pas apolitique pour autant.

Quant à la Chambre des représentants dans son ensemble, c'est la même, sous la conduite de son bouillant *speaker* (président), Newt Gingrich, qui se proposait, en 1994, de mener à bien une *« révolution conservatrice »*. Cette ambition ne constitue pas précisément une garantie de neutralité. Le garde-fou du processus en cours, c'est la pérennité de l'institution présidentielle : destituer un président pour un motif auquel les pères fondateurs de la Constitution américaine ne songeaient pas en prévoyant la procédure de l'*impeachment*, c'est rendre périlleuse la tâche de tous les successeurs de Bill Clinton. Les républicains soulignent que ce risque est présent à leur esprit. Mais l'avenir appartient aux sondages...

L. Z.

Huit mois de rebondissements

- **7 janvier 1998** : Monica Lewinsky, une ancienne stagiaire de la Maison Blanche, interrogée dans le cadre de l'affaire Paula Jones, affirme sous serment qu'elle n'a *« jamais »* eu de relation sexuelle avec Bill Clinton.
- **12** : une ex-employée de la Maison Blanche et confidente de Mme Lewinsky, Linda Tripp, remet au procureur indépendant Kenneth Starr des enregistrements sur lesquels la jeune femme raconte sa liaison avec M. Clinton et affirme qu'il lui a conseillé de nier leur relation.
- **16** : M. Starr obtient du département de la Justice le feu vert pour enquêter sur ce qui va devenir « l'affaire » Lewinsky.
- **17** : interrogé par les avocats de Paula Jones, M. Clinton nie sous serment avoir eu une liaison avec l'ancienne stagiaire.
- **21** : la presse « sort » l'affaire Lewinsky. Immédiatement, M. Clinton dément publiquement toute relation sexuelle avec la jeune femme.
- **22** : l'ami personnel du président, Vernon Jordan, dément avoir conseillé à Mme Lewinsky de mentir à la justice mais reconnaît l'avoir aidée à trouver du travail.
- **30 avril** : un juge fédéral décide que M. Clinton ne peut invoquer le *« privilège de l'exécutif »* pour empêcher le témoignage de ses plus proches conseillers.
- **2 juin** : Mme Lewinsky se sépare de son avocat et s'adresse à deux ténors du barreau de Washington, Jacob Stein et Plato Cacheris.
- **17 juillet** : la Cour suprême juge que les gardes du corps de M. Clinton ne sont pas dispensés de témoigner. Le même jour, M. Starr envoie au président une citation à comparaître devant le grand jury. Une première dans l'histoire des Etats-Unis, qui sera *« annulée »*, M. Clinton acceptant finalement de témoigner volontairement.
- **27** : Mme Lewinsky répond pour la première fois aux questions des enquêteurs de M. Starr.
- **28** : Mme Lewinsky obtient l'immunité totale en échange de son témoignage.
- **29** : M. Clinton fait savoir qu'il témoignera volontairement le 17 août.
- **6 août** : Monica Lewinsky témoigne devant le grand jury.
- **17** : Bill Clinton témoigne devant le grand jury. Le soir même, il avoue à la télévision avoir entretenu une *« relation qui n'était pas convenable »* avec Mme Lewinsky. Mais il rejette les accusations de parjure et d'obstruction de la justice, affirmant que ses déclarations de janvier étaient juridiquement correctes.
- **2 septembre** : interrogé à Moscou, Bill Clinton demande à nouveau aux Américains de le *« laisser retourner à son travail pour le pays »*.
- **4** : à Dublin, Bill Clinton se déclare *« profondément désolé »* pour son attitude et admet avoir *« commis une grave erreur »*.
- **9** : Bill Clinton demande une nouvelle fois pardon publiquement, en déclarant : *« J'ai laissé tomber ma famille, j'ai laissé tomber ce pays »* et promet de s'efforcer de *« regagner la confiance »* des Américains. Le rapport de Kenneth Starr est remis au Congrès.
- **11** : le rapport Starr est rendu public, *via* Internet.

هكذا من الأصل

Evgueni Primakov souligne le « danger d'éclatement » en Russie

Le premier ministre a été investi par la Douma

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Loué par l'ensemble presque unanime des députés russes comme étant *« l'homme de l'apaisement »* et du *« consensus »*, le chef sortant de la diplomatie russe, Evgueni Primakov, a été investi, vendredi 11 septembre, au poste de premier ministre. A la Douma, la Chambre basse dominée par les communistes, il a recueilli une forte majorité : 315 voix pour, 63 contre, 15 abstentions. Ce vote met fin à trois semaines de paralysie politique en Russie. Depuis le 23 août, date du limogeage du premier ministre « réformateur » Sergueï Kirienko, « entaché » par la dévaluation du rouble, le pays était sans gouvernement. L'arrivée de M. Primakov marque une pause dans la confrontation entre le Kremlin et l'opposition communiste. Sur le plan économique, la question des moyens à mettre en œuvre pour sortir de la crise reste entière. M. Primakov a prévenu, à ce sujet, qu'il ne fallait pas s'attendre à des *« résultats rapides »*.

« L'ÉTAT DOIT INTERVENIR »

Dans un discours prononcé devant les députés avant le vote, le premier ministre pressenti a cité comme priorité la défense de *« l'unité »* de la Fédération russe. Il a évoqué un *« sérieux danger d'éclatement »* du pays, soulignant que cette question n'était *« ni théorique ni hypothétique »*. Plusieurs régions ont récemment voulu remédier à la hausse des prix par des déclarations d'*« état d'urgence économique »* jugées *« anticonstitutionnelles »* à Moscou. Des *« mesures strictes »* seront prises, a annoncé M. Primakov, contre *« ceux qui n'obéissent pas à la Constitution et au pouvoir* (central). *»* Déclarant, à l'attention de ses critiques, qu'il savait *« quelque chose dans le domaine de l'économie »*, M. Primakov a déclaré : *« Les réformes seront menées, car autrement, il n'y aura pas de sortie de la situation actuelle. » « L'Etat doit intervenir, réguler,* a poursuivi M. Primakov ; *il ne s'agit pas d'un retour au système d'administration commandée. Personne n'a dénoncé les Etats-Unis quand Roosevelt, après la grande dépression, a décidé une période de régulation étatique de l'économie. (...) Devons-nous accepter le capitalisme sauvage ? »*

Evoquant les soutiens financiers internationaux à la Russie, M. Primakov a affirmé que le pays *« peut et doit recevoir des crédits, en particulier des prêts à des taux d'intérêt intéressants, des prêts bon marché, qui vont dans le sens de nos intérêts »*. Il a toutefois laissé entendre qu'un accent plus fort serait cependant mis sur *« les ressources internes »*, sans fournir plus de détails. *« La Russie ne peut dépendre des crédits étrangers comme d'une drogue »*, estime M. Primakov. Concernant la composition du nouveau cabinet, le troisième depuis le début de l'année, M. Primakov a indiqué vouloir un gouvernement de *« professionnels »* qui n'agiraient pas *« en tant que représentants de partis politiques »*.

Mais en fin de journée, après l'annonce de plusieurs décrets présidentiels confirmant des nominations redoutées par les milieux libéraux, aucun « réformateur » n'était cité au gouvernement. Au contraire, deux personnalités considérées comme passablement rétrogrades entrent dans l'équipe dirigeante, relançant dans les milieux financiers la crainte de voir la Russie glisser vers l'hyperinflation. Le communiste Viktor Guerachtchenko, ancien gouverneur de la Gosbank (Banque d'Etat) soviétique, prend, sur proposition de Boris Eltsine et après approbation vendredi de la Douma, la tête de la Banque centrale russe, où il a l'intention de procéder à des *« émissions contrôlées »*.

UN NUMÉRO DEUX COMMUNISTE

Un autre communiste, Iouri Maslioukov, ancien chef du Gosplan, la planification soviétique, favorable à un soutien massif de l'Etat pour redresser le complexe militaro-industriel, devient le numéro deux du gouvernement, au poste de premier vice-premier ministre. Les ministères de l'intérieur et de la défense restent dirigés respectivement par Sergueï Stepachine et Igor Sergeevf. M. Primakov se fait en outre remplacer au ministère des affaires étrangères par son bras droit, Igor Ivanov.

Alors que le démocrate anti-eltsinien Grigori Iavlinski excluait toute participation de son parti, Iabloko, au gouvernement (tout en votant l'investiture), le chef des communistes, Guennadi Ziouganov, a déclaré vendredi que sa formation soutiendrait *« l'équipe Primakov-Maslioukov - Guerachtchenko »*, saluant un *« changement de qualité »* et une *« solution de consolidation »*. Il faut *« arrêter l'incendie financier »*, a-t-il mis en garde, ajoutant que son parti accordait *« deux mois »* au nouveau gouvernement pour faire ses preuves. Les communistes ont par ailleurs annoncé qu'ils maintenaient leur mot d'ordre de grève nationale et de manifestations pour le 7 octobre.

Natalie Nougayrède

Les Bosniaques vont aux urnes dans un pays qui reste profondément divisé

Le problème des réfugiés reste l'un des plus graves échecs de la paix de Dayton

Les Bosniaques sont appelés aux urnes les 12 et 13 septembre pour une série de scrutins organisés par la communauté internationale. L'un des enjeux principaux est le sort des dirigeants actuels, considérés comme modérés, de l'entité serbe. Le principal obstacle à la restauration d'une Bosnie unitaire reste celui des réfugiés qui, contrairement aux accords de Dayton, n'ont pour la plupart pas pu regagner leur foyer.

SARAJEVO
de notre correspondant

L'enjeu majeur des élections générales qui se déroulent ce week-end en Bosnie est le suivant : les électeurs de la République serbe (RS, une des deux composantes de la Bosnie-Herzégovine avec la Fédération croato-musulmane) reconduiront-ils à la tête de leur entité Biljana Plavsic et Milorad Dodik, respectivement présidente et premier ministre en exercice ?

Installé en début d'année aux commandes de la RS, avec le soutien de la communauté internationale, le tandem, qui proclame son attachement aux accords de Dayton, a brisé la politique d'obstruction systématique prônée par les ultranationalistes. Le haut-représentant civil en Bosnie, l'Espagnol Carlos Westendorp, a pu ainsi imposer cette année une série de mesures – un même passeport pour tous, une même monnaie pour tous, un drapeau commun, des plaques communes pour les automobiles – visant à redonner à la Bosnie une unité qui demeure pourtant de façade. Lors d'un entretien au *Monde*, le haut-représentant estime que le retour aux affaires des partis ultranationalistes signifierait *« un bond en arrière de deux ans »*.

DES GARANTIES INSUFFISANTES

Un échec des modérés est cependant peu probable. Ils ont à leur actif d'avoir ouvert les portes de la RS aux organisations internationales et engagé le processus de normalisation avec la Fédération croato-musulmane. Un afflux de dollars est venu récompenser cet effort ; la RS reçoit aujourd'hui un quart de l'aide étrangère octroyée à la Bosnie, contre 3 % auparavant.

Autre succès : la redistribution de l'argent qui est passée par une lutte farouche contre la corruption. Les salaires sont versés, le panier de la ménagère est mieux garni ; c'est probablement le meilleur atout de Mme Plavsic et M. Dodik. L'argument selon lequel Mme Plavsic aurait vendu les intérêts serbes aux Américains, que ne cessent de rabâcher les durs de Pale, l'ancien fief de Radovan Karadzic, ne semble plus peser. *« Reste que les garanties que nous ont offertes les nouvelles autorités serbes ne sont pas encore suffisantes,* prévient Carlos Westendorp. *Elles se présentent comme une force démocratique mais celle-ci ne s'exerce que sur leur peuple. Les minorités sont exclues des instances dirigeantes et les réfugiés croates et musulmans ne peuvent toujours pas rentrer. Elles doivent savoir qu'elles peuvent faire face à des sanctions économiques si elles tardent à instaurer le pluralisme et continuent de bloquer le retour des minorités sur leur sol. »*

IMMATURITÉ SOCIALE-DÉMOCRATE

En Fédération croato-musulmane, les deux pôles nationalistes devraient, une nouvelle fois, rassembler la majorité des suffrages. A Sarajevo, les coalitions réunies autour du SDA, le parti du président bosniaque Alija Izetbegovic, partent favorites. Les courants sociaux-démocrates, qui représentent la seule alternative démocratique, ont fait preuve d'une étonnante immaturité. Pressés par le haut-représentant de fusionner, ils se sont montrés incapables de faire alliance. Le SDP de Zlatko Lagumdzija, qui avait obtenu de bons résultats lors des élections municipales de 1997, pourrait néanmoins doubler son score. *« Les monolithes nationalistes sont cassés,* avance un observateur. *Un processus de destruction a été engagé dans l'entité serbe qui va contribuer à fragiliser les nationalistes musulmans et croates. »*

Du côté croate, le HDZ (Union démocratie croate) n'est plus homogène. Krezimir Zubak, l'élu croate à la présidence collégiale bosniaque, a lancé la Nouvelle Initiative croate (NHI). Ce transfuge du HDZ a suivi les conseils de Carlos Westendorp, qui souhaitait *« instaurer plus de pluralisme »*. Zagreb, qui n'a pas perdu toute prétention d'annexer politiquement l'Herzégovine (région sud-ouest de la Bosnie, à majorité croate), a flairé le danger. La télévision officielle de Croatie n'a diffusé des images que des rassemblements préélectoraux du HDZ. Le haut-représentant a sanctionné ce traitement partial de l'information en rayant quinze candidats du HDZ. Zagreb a contre-attaqué en menaçant d'appeler la communauté croate de Bosnie à boycotter le scrutin à venir. *« Franjo Tudjman* (le président croate) *est peut-être le protecteur des Croates de Bosnie mais pas son leader politique. Cette ingérence est inacceptable »*, déclare le haut-représentant.

Christian Lecomte

De multiples scrutins

2 750 000 électeurs enregistrés étaient appelés à se rendre aux urnes lors du scrutin des 12 et 13 septembre organisé par l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). Quatre-vingt-trois courants politiques sont engagés (cinquante-huit partis, dix candidats indépendants, dix coalitions et cinq alliances). Les électeurs devaient choisir les trois représentants à la présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine (un Musulman, un Serbe, un Croate), élus pour quatre ans, et les quarante-deux représentants du Parlement de Bosnie-Herzégovine qui siégeront deux ans.

Les électeurs de la Fédération croato-musulmane voteront aussi pour désigner les représentants à leur Parlement fédéral, ceux de dix assemblées cantonales et de douze conseils municipaux. En République serbe, on votera également pour désigner un nouveau président et un nouveau vice-président et pour les représentants de l'Assemblée nationale.

Le combat des réfugiés de Klisa contre l'absurdité

SAPNA (nord-est de la Bosnie)
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

« Dayton dit que l'on peut rentrer, même si nos maisons sont en territoire serbe »

Depuis plus d'un mois, deux cent cinquante réfugiés, des Bosniaques musulmans, vivent sous des tentes, près de Sapna, un bourg du nord-est de la Bosnie. Une cuisine collective a été aménagée dans les gravats, des câbles déroulés jusqu'à une usine délivrent chaque jour un peu d'électricité. Les campeurs savent qu'ils sont là probablement pour longtemps, *« tant que nos revendications légitimes ne seront pas satisfaites »*, assure Hassan Alic, leur porte-parole. Tous sont originaires du village de Klisa, situé à sept kilomètres en amont de Sapna. En 1992, Klisa a été entièrement rasé par les milices serbes et la population, à large majorité musulmane, en a été chassée.

La Bosnie-Herzégovine est, selon les accords de paix de Dayton, composée de deux entités, la Fédération croato-musulmane et la République serbe. Sur la carte, Klisa apparaît aujourd'hui en République serbe et les villageois subissent les conséquences de ce découpage « malheureux ». *« Nous savions que le retour serait difficile, mais pas à ce point,* poursuit Hassan Alic. *Dayton a donné Klisa aux Serbes, nous avons admis ce choix puisqu'il s'agissait de faire la paix. Mais Dayton dit aussi que l'on peut rentrer chez nous, même si nos maisons sont désormais en territoire serbe. »*

L'annexe 7 de ces accords prévoit que les réfugiés et les personnes déplacées peuvent réintégrer leur domicile d'origine. Mais sur les quelque deux millions de réfugiés et personnes déplacées à la fin du conflit (près de la moitié de la population bosniaque d'avant-guerre), 1,5 million sont toujours dans l'attente, selon les chiffres du HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés). Le demi-million de personnes qui ont retrouvé leur habitation ont pu le faire uniquement parce qu'elles vivent dans des régions où leur communauté est majoritaire. Toute tentative de retour dans une zone où elles seraient minoritaires est vouée le plus souvent à l'échec. Les villageois de Klisa ont à plusieurs reprises osé franchir le pas et ont été accueillis par des jets de pierres. *« Ils nous ont traités à chaque fois de "sales Turcs". Ils criaient que nous n'avions plus rien à faire ici parce qu'ici, c'était maintenant un territoire serbe »*, lâche Enisa, une vieille femme.

LA HAINE ENTRETENUE

Las de brandir la fameuse annexe 7, dont ils connaissent par cœur chacun des paragraphes, les habitants de Klisa ont monté un campement, avec, semble-t-il, la bénédiction des responsables du SDA (le parti du président bosniaque Alija Izetbegovic), ravis d'observer la tournure prise par les choses, avant l'échéance électorale de ce week-end. Chaque jour, des camions déversent au pied des tentes des sacs de ciment et des stères de bois. *« Nous sommes prêts à reconstruire notre village, nous n'avons pas besoin pour cela de l'argent de la communauté internationale,* explique Hassan Alic. *J'étais réfugié en Allemagne, j'avais un salaire et les autorités allemandes nous ont versé une somme d'argent pour nous aider à nous réinsérer. »*

Le campement a été dressé à cent mètres de la ligne inter-entités qui, aux yeux des réfugiés, s'est muée en frontière. De l'autre côté, les villageois serbes vaquent dans les champs, le dos tourné à leurs anciens voisins. *« Si deux rentrent aujourd'hui, il y en aura dix demain, cent après-demain !* s'exclame un homme. *Chez nous aussi, il y a des réfugiés. Où vivront-ils si les musulmans reviennent ? » « Moi,* renchérit une vieille paysanne, *je suis de Brnjica près de Tuzla. Des musulmans se sont installés chez moi. Qu'on me laisse rentrer et ceux de Klisa rentreront. »* A Brnjica, des familles originaires de l'ancienne enclave de Srebrenica ont emménagé dans les maisons serbes, et à Srebrenica les Serbes de Sarajevo ont repeuplé la ville.

Les dirigeants actuels sont accusés à des degrés divers de fixer leur communauté dans les territoires qu'ils contrôlent. *« Les nationalistes ont mené cette guerre dans le but affiché d'homogénéiser les régions. Ils perdraient toute crédibilité en laissant les populations se réinstaller. Ils entretiennent donc la haine, la défiance, et laissent entendre que le sort des réfugiés est lié à une espèce de fatalité. Ce qui est faux. Lorsqu'il y aura une volonté politique d'enclencher le mécanisme du retour, une dynamique se mettra en marche »*, avance Srdjan Dizdarevic, du Comité d'Helsinki pour les droits de l'homme.

Sarajevo, qui, pendant les années du conflit, agitait le symbole du multi-ethnisme en Bosnie, est elle-même montrée du doigt. Le HCR avait fixé cette année un objectif chiffré : 20 000 retours de non-musulmans. Ils sont un peu plus d'un millier à avoir regagné la capitale.

MAISONS BRÛLÉES OU MINÉES

De son côté, le tandem Plavsic-Dodig installé aux commandes de la République serbe par le haut représentant civil en Bosnie fait preuve, selon la formule consacrée, de « modération » en soutenant les accords de Dayton, mais seuls 2 500 non-Serbes ont franchi la ligne inter-entités depuis 1996. En Herzégovine (sud-ouest), bastion croate, quarante maisons appartenant à des musulmans relogés ont été brûlées ou minées depuis mars 1998.

A la veille des élections, les villageois de Klisa ont engagé une épreuve de force et tentent de focaliser l'attention des observateurs. *« Les réfugiés sont des gens qui se taisent, qui sont partout mais que l'on ne voit pas, que l'on n'entend pas,* résume Hassan Alic. *Ici, vous pouvez peut-être mieux comprendre le drôle de pays dans lequel nous vivons. »*

Christian Lecomte

هكذا من الإهل

L'Iran promet de venger ses diplomates tués par les talibans

NEW-DELHI. Les talibans poursuivaient ce samedi 11 septembre leur avance sur Bamiyan, dernière place forte des chiites du Hezb-i-Wahdat, au centre de l'Afghanistan. Selon certaines sources, des avions iraniens se seraient posés dans la nuit de jeudi à vendredi sur la piste en terre battue de Bamiyan, sans doute pour évacuer les dirigeants du Hezb-i-Wahdat et, peut-être, aussi quelques conseillers militaires iraniens qui aidaient la milice chiite.
Cette avance des talibans sur la cuvette montagneuse de Bamiyan intervient alors que l'ONU a confirmé à son tour des massacres de Hazara chiites lors de la prise de Mazar-i-Sharif, le 8 août. Cette confirmation, qui survient après la reconnaissance par les talibans de l'assassinat de neuf des onze Iraniens (dix diplomates et un journaliste) disparus à Mazar-i-Sharif, ne risque pas de calmer Téhéran, qui a promis vendredi de *« venger le martyr de ses enfants »*. *« Nous ne pouvons laisser passer cela, mais nous agirons le moment venu avec des plans et des objectifs précis »*, a précisé l'ancien président Ali Akbar Hachémi-Rafsandjani, qui a exclu toute action *« précipitée »*. – *(Corresp).*

Oussama ben Laden aurait été placé en résidence surveillée

LONDRES. Oussama ben Laden, l'islamiste accusé d'avoir commandité les attentats contre les ambassades américaines en Afrique de l'Est, a été placé en résidence surveillée par les talibans au pouvoir à Kaboul, a affirmé samedi 12 septembre le directeur du quotidien arabe *al-Qods al-Arabi*. Abdel-Bari Atwan, dont le journal est basé à Londres, a affirmé dans un entretien à la BBC, qu'il venait de parler au téléphone avec Ben Laden et que ce dernier lui avait dit qu'il était en résidence surveillée près de Kandahar, au sud de l'Afghanistan.
Le régime de Kaboul a toujours refusé de le remettre aux Américains, affirmant qu'il était un invité d'honneur dans leur pays. Le chef suprême des talibans, le mollah Mohammad Omar, avait cependant critiqué Oussama ben Laden pour avoir réitéré ses menaces contre les intérêts des Etats-Unis dans le monde. – *(AFP.)*

La deuxième boîte noire de l'avion de la Swissair a été récupérée

HALIFAX. Les plongeurs ont réussi vendredi 11 septembre à récupérer la deuxième boîte noire de l'appareil de la Swissair qui s'est abîmé en mer la semaine dernière au large de la Nouvelle-Ecosse, faisant 229 victimes, a annoncé la marine canadienne. Cette deuxième boîte noire contient les enregistrements des conversations à l'intérieur du cockpit. Les enquêteurs espèrent qu'elle leur donnera des indications sur les dernières minutes du vol de la Swissair. L'enregistreur de données, la première boîte noire, était resté silencieux sur ces derniers moments. Il est en cours d'étude dans un laboratoire spécialisé d'Ottawa. La transcription des conversations à l'intérieur du cockpit ne sera pas rendu public, car il s'agit de conversations privées protégées par la loi, à la différence des informations qui seront jugées importantes pour l'enquête. – *(AFP.)*

Les négociations sur la crise au Congo n'ont toujours pas abouti

LES NÉGOCIATIONS d'Addis-Abeba, la capitale éthiopienne, où siège l'Organisation de l'unité africaine, sur la crise qui sévit en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) depuis le 2 août, n'ont toujours pas permis de conclure un cessez-le-feu entre le régime de Kinshasa soutenu par l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie et la coalition des rebelles congolais épaulés par l'Ougandais et le Rwanda. Réunis à Addis-Abeba depuis jeudi 10 septembre, les représentants des pays impliqués militairement en RDC se sont séparés sur un constat de désaccord. Ils avaient auparavant participé à un sommet régional à Victoria Falls, au Zimbabwe, qui s'était achevé sur un échec.
Le chef de l'Etat sud-africain, Nelson Mandela, président en exercice de la Communauté de développement des pays d'Afrique australe (SADC), a décidé que le sommet annuel de l'organisation, qui devait se dérouler samedi et dimanche à Port-Louis, capitale de l'île Maurice, serait essentiellement consacré à la situation en RDC, qui a été admis au sein de la SADC après la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila. Quatorze pays sont membres de la SADC, qui en temps normal se préoccupe essentiellement de questions économiques et de relations commerciales. Sur le terrain, la rébellion a transféré son état-major de Goma (est) à Kisangani, la troisième ville du pays, tandis que les Forces armées congolaises (FAC) et leurs alliés ont installé le leur à Kindu, principale ville du Maniéma, plus proche des zones occupées par les rebelles que ne l'est la capitale Kinshasa.

DÉPÊCHES

■ **BAHREÏN : l'Organisation américaine des droits de l'homme** *Human Rights Watch* (HRW) a appelé vendredi 11 septembre les autorités bahreïnies à désigner une commission indépendante pour enquêter sur *« des cas de torture et de morts en détention »* dans ce pays. – *(AFP.)*

■ ***SYRIE : deux organisations* humanitaires internationales,** Amnesty International et Reporters sans Frontières (RSF), ont demandé vendredi 11 septembre la libération d'un militant des droits de l'homme, Nizar Nayyouf, détenu en Syrie depuis 1992, pour lui permettre de suivre un traitement susceptible de le guérir du cancer dont il est atteint. – *(AFP.)*

La Bourse brésilienne se redresse

APRÈS PLUSIEURS SÉANCES de très fortes baisses, la Bourse de Sao Paulo s'est redressée, vendredi 11 septembre (+ 13,39 %), soutenue par les déclarations du secrétaire américain au Trésor. Robert Rubin a affirmé que la stabilité financière et la prospérité du Brésil sont *« d'une importance vitale pour les Etats-Unis et plus généralement pour l'économie mondiale »*. M. Rubin a indiqué qu'il avait téléphoné au président brésilien Fernando Cardoso pour *« discuter des récents développements sur les marchés financiers mondiaux et exprimer le soutien des Etats-Unis pour les mesures prises, jusqu'à présent, par le Brésil en réponse à ces tensions »*.
De son côté, le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé vendredi qu'il était prêt à renforcer son soutien financier aux pays d'Amérique latine si cela était nécessaire. *« Les fuites de capitaux et les primes de risques massives qui ont affecté à différents degrés la plupart des pays de la région ne prennent apparemment pas en compte soit les progrès réalisés par ces économies, soit les perspectives futures »*, a indiqué le FMI dans un communiqué. – *(AFP, Bloomberg, Reuters.)*

Le chef spirituel du Hamas assure qu'Israël paiera « très cher » la mort de ses deux militants

Les proches des victimes mettent en cause la sécurité palestinienne

Le chef spirituel du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), Cheikh Ahmed Yassine, a assuré vendredi 11 septembre qu'Israël paiera *« très cher »* la mort, vendredi matin, de deux responsables de la branche militaire de son mouvement, éliminés par des services de sécurité israéliens. Les responsables israéliens se sont publiquement félicités du succès de l'opération.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Trente-six heures après la mort des frères Adel et Imad Awadallah, deux responsables de la branche militaire du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) tués près d'Hébron par une unité antiterroriste de la police israélienne, les autorités de Jérusalem se sont efforcées, samedi 12 septembre, de limiter au plus près la divulgation des détails sur le déroulement de l'opération. Un juge a ainsi fait droit à la demande de l'armée d'interdire la publication d'informations susceptibles de constituer un danger pour la sécurité du pays. Vendredi soir, cependant, la télévision a diffusé quelques rares images fournies par l'armée. Au gré des plans, on distingue les corps des deux victimes enveloppés dans des sacs blancs, des perruques et des armes, des munitions, et un immense drapeau du Hamas déployé sur l'un des murs de leur cache.

Si aucun autre détail n'a été fourni de source officielle, les « sources bien informées » expliquent, elles, que les deux frères, dont l'identité était alors ignorée, étaient en fait surveillés depuis trois jours, à la suite d'informations faisant état d'un comportement suspect. Lorsque la police est passée à l'action, il y aurait eu un bref échange de coups de feu au cours duquel les frères Awadallah auraient trouvé la mort.

VERSIONS DIFFÉRENTES

Cette version est pourtant loin de faire l'unanimité. Pour de nombreux Palestiniens, comme pour beaucoup d'Israéliens, les deux frères Awadallah ont été purement et simplement liquidés, comme l'avaient été, avant eux, plusieurs responsables militaires de Hamas accusés par Israël d'être les instigateurs de sanglants attentats perpétrés contre des civils depuis 1996. Vendredi après-midi, à El Bireh, dans la banlieue de Ramallah, la famille des victimes, entourée des voisins venus, femmes d'un côté, hommes de l'autre, manifester leur sympathie avec un père et une mère qui venaient de perdre deux de leurs quatre fils, ne disait pas autre chose.

Frère des victimes, Amer Awadallah avait été libéré quelques heures auparavant d'une prison de l'Autorité palestinienne où il avait été placé depuis le mois d'avril. Lui et ses deux frères avaient été soupçonnés par les services de Yasser Arafat d'avoir été mêlés à l'assassinat de Mohiedine El Sharif, artificier du Hamas disparu dans des circonstances restées obscures (*le Monde* du 11 septembre). Pour Amer Awadallah, sympathisant affirmé du Hamas, ses deux frères ont été tués au cours d'une opération israélienne longuement préparée et qui n'a été rendue possible que grâce à la collaboration de la police palestinienne.

Les responsables israéliens n'ont d'ailleurs pas caché leur satisfaction devant la mort des frères Awadallah, donnant ainsi quelque crédit à la thèse de l'élimination planifiée. Tandis que le ministre de la défense, Itzhak Mordechaï, se félicitait une fois encore de ce succès, Karmi Gilon, ancien responsable du service de sécurité intérieure israélien, le Shin Beth, affirmait à la télévision que *« quelque chose »* avait contribué à *« la chance »* des forces de l'ordre.

En dépit de manifestations à Gaza, et de quelques affrontements avec l'armée à Ramallah, la journée de vendredi a été calme dans les territoires qui sont demeurés cependant bouclés. Par la voix de Cheikh Ahmed Yassine, son chef spirituel, Hamas a assuré qu'Israël paierait *« très cher »* la mort des frères Awadallah. Durement touché – il a perdu en deux ans cinq de ses responsables militaires –, le Hamas n'aura peut-être pas tout de suite les capacités opérationnelles de mettre en œuvre sa vengeance. Mais tous les observateurs reconnaissent qu'il ne faut pas prendre la menace à la légère. Pour autant, aucun ne s'interroge sur l'avantage réel d'une opération qui, outre les risques de nouveaux attentats contre des civils, ne simplifie pas les discussions, toujours dans l'impasse, avec les Palestiniens.

Georges Marion

GAUCHE La Fête de *L'Humanité*, à La Courneuve jusqu'à dimanche 13 septembre, a été précédée, jeudi, par un dîner entre dirigeants du Parti socialiste et du Parti communiste français. Ces derniers ont vu dans la déclaration de Lionel Jospin, le 30 août à *La Rochelle*, appelant à « *une synthèse politique nouvelle* », une petite déclaration de guerre. ● ROBERT HUE, qui peine à se faire comprendre de sa base, a réclamé, vendredi, des mesures « *plus marquées à gauche* ». ● LES PORTE-PAROLE de l'extrême gauche, Arlette Laguiller et Alain Krivine, seront à La Courneuve. Mme Laguiller s'est déclarée, pour la première fois, favorable à une liste commune avec la LCR pour les élections européennes. ● HENRI WEBER, secrétaire national du PS chargé de la formation, invite le PCF à poursuivre sa mutation mais écarte « *à court terme* » une réunification.

Le PCF récuse la « synthèse politique nouvelle » proposée par M. Jospin

La fête de « L'Humanité », à La Courneuve, permet à la majorité « plurielle » de se retrouver. Mais Robert Hue, qui réclame des mesures « plus marquées à gauche », se méfie d'un projet « commun » qui aboutirait à la disparition de la pluralité

C'EST un dîner entre responsables des deux partis, comme la Place du Colonel-Fabien et la Rue de Solferino en organisent dans des périodes stratégiques. Ou tendues. Jeudi 10 septembre, à la veille de l'ouverture de la Fête de *L'Humanité*, qui se tient jusqu'au dimanche 13 septembre à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), les socialistes François Hollande et Jean-Christophe Cambadélis, les communistes Robert Hue et Pierre Blotin ont dîné ensemble. En toute discrétion. Certes, un « *buffet* » est prévu, dimanche, à l'heure du déjeuner, pour marquer la présence du premier secrétaire du PS et de sa délégation à la Fête de *L'Humanité*. Mais les choses importantes ne peuvent se dire sous les feux des caméras. Il faut une explication en formation restreinte.

Robert Hue et Pierre Blotin n'ont pas goûté le « *projet commun de la gauche* » évoqué par Lionel Jospin, le 30 août, à La Rochelle. Ils n'ont pas apprécié cette « *synthèse politique nouvelle* », formule qui leur évoque les congrès socialistes. Pour eux, pour leurs militants, c'est presque une petite déclaration de guerre. Les dirigeants communistes n'ont pas oublié que, il y a quelques mois déjà, après les mouvements de chômeurs, M. Jospin avait souhaité – en vain – qu'on ne dise plus « *gauche plurielle* ». Ils se souviennent que, après le congrès de Brest, en novembre 1997, certains socialistes avaient souhaité « *un congrès de Tours à l'envers* ». Même si, répond M. Cambadélis, le premier ministre, pour sa part, n'a jamais employé ces termes.

« *On voit bien où vous voulez en venir : parler de synthèse, c'est organiser la disparition de la pluralité. Les partis politiques n'existent plus. Jospin vient de théoriser l'idée d'un gouvernement qui est devenu le bureau politique de cette gauche plurielle* », lance Pierre Blotin, jeudi soir. Face à leurs convives, MM. Hollande et Cambadélis se font alors les interprètes de la pensée du premier ministre. A La Rochelle, il a voulu donner du sens à son action gouvernementale. Mais M. Jospin, assurent-ils, a « *reçu cinq sur cinq* », au début de l'été, les accusations d'« *hégémonisme* » adressées par le PCF et les Verts au PS. « *On ne peut pas faire le reproche de l'hégémonie en juillet et quand, en août, on vous parle de synthèse, nous dire qu'on va vous cannibaliser* », expliquent les socialistes. Les quatre hommes se quittent. Bons amis mais pas convaincus.

Ainsi va la majorité « plurielle » en cette deuxième rentrée des classes gouvernementales. « *La thématique de la majorité, l'année dernière, c'était : l'identité mais l'union: En 1998, c'est : l'union mais l'identité* », a expliqué récemment M. Cambadélis. Le Mouvement des citoyens (MDC), qui loue les « *réelles qualités d'homme d'Etat* » de M. Jospin, et le Parti radical de gauche, qui salue la « *méthode* » d'un premier ministre « *déterminé, consensuel, réaliste* », apparaissent comme les deux bons élèves de la classe. A mille lieux des « *cartons jaunes* » adressés, il y a un an, au gouvernement dans lequel ils venaient d'entrer. les Verts ont aussi acquis une certaine « *maturité* », s'est félicitée Dominique Voynet, le 29 août.

> La « radicalité constructive » avancée par le secrétaire national a été très mal comprise par la base du parti

Le Parti communiste français, lui, peine à se faire comprendre de ses militants. La « *radicalité constructive* » avancée par M. Hue à La Seyne-sur-Mer, le 23 août – un adjectif soigneusement choisi pour qu'on n'interprète pas cette radicalité que les militants réclament comme un « *virage à gauche* » –, a été très mal comprise par la base du parti. Le malaise est relayé par les cadres, qui contestent l'appel à « *un rythme plus soutenu* » pour le « *changement* ». Depuis, M. Hue a rectifié le tir (*Le Monde* du 8 septembre). Vendredi soir, sur TF 1, le secrétaire national a réclamé « *des mesures plus nettes, plus marquées à gauche* », « *des réformes profondes* », et a ajouté : « *Nous sommes dans notre rôle, dans notre vocation. Nous ne sommes pas les socialistes, nous sommes différents.* »

Ce jeu s'inscrit, bien sûr, dans la bataille des élections européennes de juin 1999. Pour chacune des formations de la gauche française, cette échéance constitue un pari important. Le PCF saura, en observant le score de l'extrême gauche, si cette « *radicalité* » et ce « *mouvement social* » invoqués en chœur par la gauche non socialiste depuis les grèves de novembre-décembre 1995, a un avenir. M. Hue jouera, pour sa part, sa ligne politique sur ces élections – rarement favorables aux forces institutionnelles –, à six mois de son congrès, en janvier 2000.

Au sein de la gauche « plurielle », les cartes pourraient, en outre, se trouver redistribuées. Depuis quelques semaines, des dirigeants écologistes, comme Noël Mamère ou Daniel Cohn-Bendit, candidat pour mener la liste des Verts aux européennes, ont clamé haut et fort leur volonté de « *dépasser* » le PCF et de devenir « *la seconde force de la gauche plurielle* ». En cas de succès, la force écologiste pourrait revendiquer une autre place au sein du gouvernement. Les dirigeants des Verts scrutent avec la plus grande attention, hors de l'Hexagone, les préparatifs électoraux – comme en Allemagne ou en Finlande –, où l'axe rose-vert qui pourrait se mettre en place témoigne naturellement, selon eux, de l'avenir de leur mouvement.

« *L'axe PS-PC reste central* », avait dit M. Jospin aux députés communistes, en juillet 1997, juste après son installation à Matignon. La présence de responsables socialistes à la Fête de *L'Humanité*, comme Dominique Strauss-Kahn, samedi, pour débattre de « *la crise du capitalisme* », ou de Sylviane Agacinski, l'épouse du premier ministre, sont là pour montrer à la Place du Colonel-Fabien que l'« axe » demeure. Mme Voynet, elle-même, a adressé une lettre à Daniel Cohn-Bendit, le 9 septembre, pour lui demander une rapide rencontre : la ministre n'apprécie pas la campagne anticommuniste de son collègue Grünen. Quant au député Yves Cochet, il a convié M. Hue aux journées parlementaires du parti écologiste, le 25 septembre, à Bouffémont (Val-d'Oise). Après que les radicaux ont critiqué le comportement inamical des Verts à l'égard du PCF (*Le Monde* du 8 septembre), les communistes peuvent au moins apprécier la solidarité des amis de la fameuse « *synthèse* ».

Ariane Chemin

La « gauche rouge » se fait inviter à La Courneuve

A FRANCE-CULTURE, on n'en est pas encore revenu. Quand, il y a quelques jours, la rédaction de l'auguste radio prend contact avec la direction du Parti communiste français pour organiser un débat à la fête de *L'Humanité*, vendredi 11 septembre, et demande qui pourrait représenter la « ligne » de Robert Hue, on propose Nicole Borvo. Pour dire la parole refondatrice, Guy Hermier ou Roger Martelli sont toujours disponibles. Pour porter la contestation, France-Culture tient à Maxime Gremetz. Mais le nom du député de la Somme ne semble guère enchanter la Place du Colonel-Fabien. « *Pourquoi vous ne prenez pas Krivine ?* », suggère alors le responsable communiste à l'animateur éberlué.

C'est que la fête de *L'Huma*, cette année, est aussi l'occasion, à l'intérieur de la gauche, de s'adresser des messages. Messages de soutien, messages de défiance, messages obscurs ou biaisés, messages d'esbroufe pour bluffer le PS ou le « mouvement social », messages, en tout cas, politiques en diable. Neuf mois avant les élections européennes de juin 1999, la « gauche rouge » jauge l'état de ses forces, menace, se déclare. A La Courneuve, ce week-end, elle s'est invitée, ou s'est fait inviter, sans bristols ni cartons officiels. Plus de deux ans après le forum de Bercy, où, assis à l'estrade d'une gauche « plurielle » encore en gestation, il avait surclassé Robert Hue à l'applaudimètre, Alain Krivine, le porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) réapparaît par la petite porte radiophonique.

Vendredi soir, le débat n'est pas tendre. Le communisme ? « *C'est un mot magnifique* », dit Nicole Borvo, sénatrice de Paris. « *C'est un humanisme* », préfère Maxime Gremetz. « *C'est un rêve indispensable, discrédité par l'usurpation d'une série de sociétés mises en place dans les pays de l'Est, un cauchemar pour des millions de gens* », bougonne le camarade trotskiste. Puis, tandis que les journalistes de France-Culture s'amusent de ces drôles de mots qui courent dans la bouche des participants, le dirigeant de la LCR ironise : « *Depuis quelque temps, on prend des mots pour d'autres. Par exemple, on dit "dépasser" le capitalisme au lieu de le renverser, on dit "visée communiste" pour société. Le nouveau terme à la mode, au PCF, c'est "radicalité", qui n'a, bien sûr, rien à voir avec les radicaux de gauche.* » Le ton est donné.

« *Maxime, la question c'est de savoir si vous allez voter ce budget, ou non* », lance M. Krivine. « *La question n'est pas là. En l'état, il est tout à fait inacceptable, mais nous allons voir si nous sommes capables de peser* », répond M. Gremetz. « *Mais, Maxime, il n'y a pas de place pour deux partis gestionnaires de gauche. Nos voisins européens l'ont montré. Le plus gros bouffera le plus petit.* »

« TROUVER UN AXE POLITIQUE »

Il n'y a guère que sur Arlette Laguiller que le consensus s'établit. « *A Saint-Bernard, elle est venue très tard* », lance Mme Borvo. « *Elle commence seulement à venir aux mouvements sociaux* », renchérit M. Krivine. N'empêche : les dirigeants de la LCR tentent d'emmener leurs troupes vers une alliance électorale, en juin 1999, avec Lutte ouvrière : un ticket Laguiller-Krivine auquel le PCF voudrait bien ne pas croire et qui le conduit, cette semaine, à quelques gestes inédits.

Pendant que, sur France-Culture, le second explique qu'un accord avec le PCF ne pourra se faire « *que sur une base commune, qui refuse les privatisations, les mesures antisociales, l'application par le gouvernement des conséquences de Maastricht* », la première, sur France-Info, lâche, pour la première fois, que LO souhaite « *un accord avec la LCR. Nous pensons qu'on peut trouver un axe politique pour définir quelle doit être l'internationale des travailleurs face à l'internationalisation du capitalisme* ».

Samedi, la porte-parole de LO sera à La Courneuve, à son initiative. Vendredi soir, Pierre Blotin est venu saluer Alain Krivine. Geste préparé. Comme le message : dimanche, Robert Hue croiserait volontiers le porte-parole de la LCR, pour une poignée de main. Ou plus, si affinités ?

Ar. Ch.

Henri Weber, secrétaire national du PS chargé de la formation

« Rien ne sert de fixer la réunification comme objectif à court terme »

« Quel espace le Parti communiste français, compte tenu de ses divisions, peut-il occuper aujourd'hui au sein de la majorité "plurielle" ?

– *La gauche est plurielle parce* que sa base sociale est plurielle. Le Parti communiste s'efforce d'exprimer et de représenter une fraction de cette base sociale, celle qui se trouve le plus durement frappée par les mutations de notre société, liées à la mondialisation et à la révolution technologique. Il dispute cette base sociale au Front national, *qui cherche à exploiter son désarroi*, et à l'extrême gauche sectaire. En cela, il joue un rôle utile.

– Comment le PCF peut-il s'inscrire dans la "synthèse politique nouvelle" de la gauche préconisée par Lionel Jospin ?

– *Toutes les formations de la* gauche sont confrontées au même défi : comment, dans le nouveau rapport de forces entre le capital et le travail, défendre, *consolider*, approfondir notre démocratie, comment assurer la maîtrise de notre avenir collectif. Le PC a renoncé à ses réponses traditionnelles : la dictature du prolétariat, le centralisme démocratique, depuis longtemps, mais aussi la *nationalisation* des entreprises et la planification.

» La social-démocratie européenne reconnaît que son propre modèle, qui a fait merveille pendant cinquante ans, est désormais obsolète et qu'il doit être remplacé. *Les Verts* veulent dépasser leur positionnement environne*mental* et recherchent *un programme global*.

» Chaque composante de la gauche plurielle exprime les intérêts et les aspirations d'une catégorie particulière d'un peuple de gauche qui est divers et même divisé par des intérêts contradictoires. Chacune incarne aussi une *tradition historique*, une *culture* spécifique. La synthèse politique nouvelle dont parle Lionel Jospin n'est pas un objectif artificiel. La politique du gouvernement doit tenir compte de tous ces intérêts et aspirations légitimes, ceux des *chômeurs* et *des précaires comme* ceux des salariés sous contrat à durée indéterminée.

– Ce n'est pas la lecture qu'en fait Robert Hue...

– Robert Hue n'a pas compris qu'il ne s'agissait pas de la recherche du plus petit dénominateur commun ou d'un compromis radical nègre-blanc. Les formations qui représentent le peuple de gauche ont à inventer la gauche du siècle prochain, à partir de leurs spécificités et de leurs traditions. Il serait très utile que Robert Hue dise en quoi consiste le dépassement du capitalisme qu'il appelle de ses vœux, en quoi consiste précisément le commu*nisme authentique*, *aux antipodes* du stalinisme, auquel il se dit toujours attaché, qu'il donne un contenu à cette nouvelle radicalité dont il se veut le héraut. Ce serait sa contribution à la définition de la gauche du XXIe siècle.

– Autour d'un Parti socialiste dominant ?

– Sans *doute*, c'est une *constatation* de fait, mais avec un Parti socialiste lui-même en recherche et nullement dominateur. Je dirais plutôt autour d'un PS qui est la force principale en raison du choix des électeurs et de l'évolution historique.

– A moyen terme, quel est l'avenir du PCF ? Est-il condamné à un congrès de Tours à l'envers, à devenir un courant du PS ?

– Tout dépend de lui-même. Aura-t-il assez de force intérieure pour mener à bien sa mutation, en cours et *même* en bonne voie, mais loin d'être achevée ? Il y a deux pôles au sein du Parti communiste. D'une part, une tendance au repli sur l'identité communiste des années 30 et 50 – anticapitalisme de principe, ouvriérisme, attitude es*sentiellement* protestataire, sectarisme antisocialiste ; c'est la tentation du petit parti du grand refus, mais cet espace est déjà occupé, depuis longtemps, par Arlette Laguiller et Alain Krivine. Ici aussi, la copie ne vaudra jamais l'original. Et il y a une tendance à la rénovation idéologique et politique, s'appuyant surtout sur le "communisme municipal", les grands maires et certains syndicalistes ; cette tendance peut accepter le challenge proposé par Lionel Jospin.

» Les clivages qui ont divisé le mouvement ouvrier en 1920 au congrès de Tours n'existent plus. L'histoire a tranché. Mais d'autres leur ont succédé, et rien ne sert de fixer la réunification comme *objectif* à court terme. Il y a une diversité sociale et culturelle de la gauche. L'essentiel est de développer l'unité entre ses composantes dans l'action de transformation de la société et la redéfinition d'un grand dessein pour la France et l'Europe. »

Propos recueillis par Michel Noblecourt





Philippe Séguin invite l'opposition à refuser la « capitulation mentale »

Il fustige l'« inaction » du premier ministre

« L'OPPOSITION n'est pas encore morte », affirme Philippe Séguin dans un article publié par *Le Figaro* dans son édition du samedi 12 septembre. Le président du RPR répond ainsi à un article de l'académicien Jean d'Ormesson qui, dans *Le Figaro* du 7 septembre, posait la question : *« Faut-il devenir socialiste ? »* M. Séguin estime qu'il suffit *« d'une chose »* à l'opposition *« pour revivre et pour gagner : qu'elle se souvienne qu'elle est l'opposition et qu'elle a pour vocation, à très brève échéance, de gouverner la France. Mais pas de la gouverner à la manière des socialistes, pour les sondages et la galerie. De la gouverner vraiment »*.

Pour M. Séguin, la question de M. d'Ormesson est *« typique d'un certain état d'esprit : celui de la droite des salons. Son idée fixe, son horizon indépassable, c'est l'union. Mais au-delà du slogan, les choses deviennent plus confuses »*. *« C'est clair, le spectacle qu'offre aujourd'hui l'opposition est tout sauf glorieux. Il est même carrément lamentable »*, écrit le président du RPR, pour qui le thème de *« la bêtise de la droite »* n'est pas nouveau. *« Mais*, ajoute-t-il, *je parierais fort que ce complexe d'infériorité aura la vie dure, qu'il faudra toujours plus ou moins faire avec : la couche de bêtise est effectivement très, très épaisse »*.

« On nous dit que la France va bien, ou qu'elle ne va pas si mal, souligne M. Séguin. *Mensonge. La France va mal. Les socialistes, partagés entre leur goût structurel pour l'immobilisme et leurs innombrables maladresses dogmatiques, la laissent s'enfoncer dans la quiétude d'une trompeuse [illegible]. »*

Pour le député des Vosges, *« les formations de l'opposition doivent très vite mettre sur pied un programme crédible. Elles doivent montrer qu'elles ont foi en la France, en son avenir, et qu'elles ne se préparent pas seulement à administrer son déclin. Ce n'est pas tant un problème d'union qu'une question de volonté. Que la volonté se manifeste, qu'elle s'affiche clairement dans les discours et les projets, et l'union suivra »*.

« POUDRE AUX YEUX »

Répétant que Jean-Marie Le Pen est *« l'allié objectif des socialistes et de leur majorité plurielle »* – *« C'est cela la vérité. Le reste n'est que poudre aux yeux à destination des gogos. Pour les socialistes, le Front national est une assurance tous risques contre les défaites électorales »*, affirme-t-il –, M. Séguin invite la droite à en finir *« avec les querelles d'état-major, qui n'intéressent personne et qui ne concerneront bientôt plus que quelques généraux sans troupes. Il n'est plus temps de geindre, de gémir, ni d'accuser »*.

Le président du RPR, après avoir fustigé la *« douce inaction »* du premier ministre, invite l'opposition à se révolter *« contre ce climat de capitulation mentale »*. Il revient aussi sur l'idée d'une fusion des formations politiques de l'opposition : *« Vieille rengaine encore que celle-là*, écrit-il. *Mais, en l'état, et plus que jamais nous ne ferions qu'additionner nos faiblesses. »* M. Séguin estime, à propos de L'Alliance, que *« les démêlés de certaines de ses composantes irritent au plus haut point »* et qu'*« il nous reste à éviter l'ornière classique des cartels électoraux »*.

Le plan de Louis Le Pensec déçoit les éleveurs de porcs bretons

Le ministre de l'agriculture est attendu mercredi 16 septembre à Rennes

Les mesures d'aide aux éleveurs de porcs annoncées, vendredi 11 septembre, par le ministre de l'agriculture, Louis Le Pensec, n'ont pas mis fin aux mouvements. Le dirigeant de la FDSEA du Finistère Jeff Trébaol se disait *« très déçu »*. De nouvelles manifestations ont eu lieu, vendredi soir, dans les Côtes-d'Armor.

RENNES
de notre correspondante régionale

Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche, a fait connaître, vendredi 11 septembre, comme prévu, ses propositions d'aides en faveur des producteurs de porcs touchés par une grave chute des cours (*Le Monde* du 11 septembre). M. Le Pensec a pu s'en entretenir en direct avec des représentants d'éleveurs à Quimper, préfecture du Finistère. Les rencontres se sont déroulées dans le calme. Mais de nouvelles manifestations, à l'appel de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des Côtes d'Armor (FDSEA), ont eu lieu dans la soirée, sans provoquer d'incidents. La Confédération paysanne se montrait, en revanche, plutôt soulagée de constater que les mesures ministérielles ciblent en priorité les exploitations familiales.

Ainsi sur l'enveloppe de 420 millions de francs prévue pour soulager les trésoreries des éleveurs sous forme d'avances remboursables, les montants sont supérieurs pour les exploitations qui livrent moins de 750 porcs par an. L'aide accordée à chaque producteur est, de toute façon, plafonnée à 60 000 francs dans la limite de 1 500 porcs par an. D'autres soutiens spécifiques sont destinés aux élevages familiaux ayant investi récemment pour créer ou étendre *« légalement »* une exploitation. La précision est importante dans une filière où beaucoup de professionnels dépassent le nombre de porcs autorisés. Enfin, le ministre envisage de faire bénéficier certains agriculteurs en difficulté d'un report de paiement des cotisations sociales. Pour les éleveurs les plus fragiles, une enveloppe de 100 millions de francs est prévue. En outre, une future cellule de crise devrait se pencher sur le sort des éleveurs les plus âgés prêts à cesser leur activité.

A l'issue de sa rencontre avec M. Le Pensec, Jeff Trébaol, responsable de la section porcine de la FDSEA du Finistère, se déclarait *« très déçu »*. Il se plaisait à souligner que l'Etat apportait *« seulement »* 72 millions de francs sur les 420 millions d'avances remboursables (le reste dépendant d'un ensemble de banques), plus 100 millions de francs d'aides spécifiques destinées aux entreprises les plus vulnérables. Les éleveurs regardent aussi vers la Commission européenne, où un comité de gestion doit se tenir mardi 15 septembre.

EXCÉDENTS POUR LA RUSSIE

Cette crise sévère permettra peut-être de redéfinir les règles du jeu communautaire, dans un marché européen où la surproduction est générale. En attendant, certains espèrent obtenir de la Commission le doublement des subventions à l'exportation et souhaitent qu'une partie des tonnes de porcs en excédent parte vers la Russie, en guise d'aide alimentaire. Le ministre de l'agriculture avait lui-même évoqué cette idée le matin même.

Les adhérents de la FDSEA ont répété leur déception devant ce qu'ils appellent le *« manque d'ambition »* des mesures annoncées par M. Le Pensec. Conclusion de M. Trébaol : il va falloir *« reformuler nos demandes »*. Le ministre de l'agriculture est attendu de pied ferme, mercredi 16 septembre, au Space, un important Salon agricole qui se tient à Rennes. Quant à la municipalité de Quimper, elle n'est peut-être pas au bout de ses peines. Avant la manifestation de jeudi soir, par mesure de précaution, elle avait fait démonter les Abribus, feux tricolores et autres parcmètres aux abords de la préfecture.

Martine Valo

Manifestations dans les Côtes-d'Armor

Près de quatre cents producteurs de porcs se sont réunis, dans la soirée du vendredi 11 septembre, à la chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor, à Saint-Brieuc, pour protester contre la chute des cours et marquer leur déception après l'annonce par Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture, de plusieurs mesures en leur faveur.

***« Bruxelles ne bougera pas sans la pression. C'est pourquoi nous poursuivrons les actions jusqu'au 15 »*, date de la prochaine réunion au plan européen, a affirmé Anne-Marie Crolais, présidente de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) des Côtes-d'Armor. Les manifestants se sont scindés, vers 22 h 30, en trois groupes qui se sont rendus chacun devant les trois sous-préfectures du département, Guingamp, Lannion et Dinan, où ils ont allumé des feux avant de se disperser dans le calme aux environs de l'heure.**

DÉPÊCHES

■ **MÉDECINS SPÉCIALISTES** : le ministère de l'emploi et de la solidarité a rendu publics, vendredi 11 septembre, les résultats de l'enquête réalisée sur la représentativité des syndicats de médecins spécialistes. Selon celle-ci, quatre syndicats ont répondu aux critères de représentativité et regroupent au moins 5 % des cinquante mille spécialistes : la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), la Fédération des médecins de France (FMF), le Syndicat des médecins libéraux (SML) et l'Union collégiale des chirurgiens et spécialistes français (UCCSF). Cette enquête a été demandée après l'annulation, fin juin, par le Conseil d'Etat, de la convention régissant les relations entre les caisses d'assurance-maladie et les spécialistes : celle-ci avait été signée, en mars 1997, par la seule UCCSF, qui, comptant moins de mille adhérents lors de la signature, ne pouvait, selon le Conseil d'Etat, être considérée comme représentative.

■ **CHEVÈNEMENT : M. Jospin**, qui recevait, vendredi 11 septembre, au ministère de l'intérieur, les préfets, s'est *« réjoui »* de l'amélioration de l'état de santé de Jean-Pierre Chevènement, tout en soulignant qu'*« il convient de préserver autant que possible le caractère privé de l'événement »*. *« Certes*, a-t-il déclaré, *la vie personnelle d'un homme public ne peut être totalement soustraite à la curiosité de ses concitoyens et donc à l'intérêt des médias. Mais il me semble qu'en de telles circonstances il doit être possible de faire preuve de retenue. »*

■ **PICARDIE : le conseiller régional de Picardie Alain Gest a annoncé**, vendredi 11 septembre, qu'il quittait Démocratie libérale (DL), jugeant *« moralement inacceptables »* et *« politiquement suicidaires »* certaines déclarations du président de DL, Alain Madelin, sur le Front national. Proche du député de la Somme et maire d'Amiens, Gilles de Robien, qui a démissionné de DL le 14 août, M. Gest, ancien député, est l'un des trois opposants UDF-RPR à Charles Baur, élu président de la région Picardie grâce aux voix du Front national.

CONSOMMATION Le phénomène n'est pas naissant mais il s'accélère : les grandes marques investissent les bancs de l'école de plus en plus fréquemment. ● LES ENTREPRISES puissantes se sont dotées de départements pédagogiques et distillent divers produits – mallettes pédagogiques, échantillons gratuits. ● DES MURS de collèges et de lycées accueillent quant à eux des panneaux publicitaires, ce qui procure des ressources aux établissements. ● L'ÉCLOSION du phénomène va conduire l'éducation nationale à labelliser les meilleurs produits pédagogiques produits par les entreprises. ● PLUSIEURS CIRCULAIRES interdisent pourtant les « pratiques commerciales dans les établissements publics d'enseignement ». ● POUR UN RESPONSABLE d'une agence de communication, quand l'intérêt de l'entreprise rejoint celui de la collectivité, il n'y a pas de problème.

Les entreprises mènent une offensive publicitaire sur l'école

Les grands groupes, notamment ceux du secteur de l'agroalimentaire et de l'hygiène, multiplient leurs activités en milieu scolaire à l'aide d'une panoplie diversifiée allant de la mallette pédagogique à l'affichage classique

L'EURO, une chance pour les entreprises ? Dans leur stratégie d'approche des enfants en milieu scolaire, en tous cas, le doute n'est pas permis. Après l'équilibre alimentaire, l'hygiène bucco-dentaire, le respect de l'environnement et la sécurité domestique, la future monnaie européenne est devenue le dernier thème à la mode des mallettes pédagogiques que les grandes sociétés offrent ou vendent à bas prix aux enseignants comme supports de cours.

L'Education nationale tarde à doter écoles et collèges de documents sur la monnaie unique ? Qu'importe, banques et enseignes de la grande distribution s'en chargent. Selon une enquête parue dans le dernier numéro de *60 millions de consommateurs*, le mensuel de l'Institut national de la consommation, les documents produits par le Crédit mutuel, la Société générale, la Casden banque, les caisses d'épargne, le Crédit agricole et le groupe Leclerc connaissent un *« succès impressionnant »* auprès des enseignants. Les deux tiers des directeurs d'écoles élémentaires auxquels Leclerc avait il y a un an proposé un kit pédagogique sur l'Euro ont répondu positivement. Plus de 12 000 mallettes *« En route pour l'Euro », « dossier pédagogique réalisé à l'initiative des centres Edouard Leclerc »*, ont trouvé preneur depuis le mois de mai.

Sous couvert de sensibilisation à quelque grande thématique de vie quotidienne au programme des écoliers et collégiens, les grandes entreprises, secteurs agroalimentaire et hygiène-beauté en tête, multiplient les actions en milieu scolaire, arguant d'une mission citoyenne. Toujours plus sophistiquée, comprenant diapositives, cassette-vidéo, cahiers d'exercices ou de jeux pour les élèves, guide pour l'enseignant, échantillons de produits et CD-ROM parfois, la mallette pédagogique, apparue il y a une dizaine d'années, est l'arme du moment. Quatre cents seraient en circulation. Des agences de communication se sont spécialisées dans leur confection et les grosses entreprises se sont dotées de départements « pédagogiques ».

Rédigés ou relus par des enseignants ou des inspecteurs d'académie, dont les noms apparaissent souvent, cautionnant la démarche, ces documents allient fréquemment qualité et gratuité. Le kit de Vivendi, un *« mini-laboratoire permettant de nombreuses expérience autour de l'eau »*, dont le prix de revient avoisine les 1 000 francs, est distribué gracieusement aux écoliers des communes desservies par cette société. Ces documents, *« que l'on reçoit de plus en plus souvent »*, sont *« tentants »*, admet Patrick Rabineau, directeur d'école à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine) : *« Au Centre national de documentation pédagogique (CNDP), pour une quinzaine de mallettes, il faudrait débourser 500 francs. Or ma commune donne 204 francs par élève et par an pour tout budget d'équipement pédagogique. Une fois payés livres, cahiers, stylos et feuilles pour les photocopies, il ne reste pas grand chose… »*

Du côté des entreprises, on ne se prive pas de souligner que les enseignants sont souvent demandeurs de ces matériels pédagogigues sponsorisés, qui pallient un manque. *« L'attitude des instituteurs a évolué. Les jeunes sont moins réticents à notre égard, veulent enseigner avec des supports plus vivants, plus ludiques »*, note-t-on chez Colgate, où l'on se dit en permanence sollicité par les enseignants et infirmières scolaires. Les fédérations FCPE et PEEP de parents d'élèves reconnaissent volontiers que ces kits répondent à un besoin, et estiment les enseignants suffisamment vigilants pour ne les utiliser qu'avec précaution. L'affaire est en effet *« délicate »* selon Christian Huard, de l'Adéic-Fen, l'association de consommateurs de la FEN : *« On ne veut pas sanctuariser l'école. A l'extérieur, les enfants sont soumis à toutes ces pressions. Il est bon de leur apprendre à exercer leur esprit critique. Et puis, il est difficile de dénoncer quand on n'a aucun matériel sur l'éducation à la consommation à leur fournir en échange. »*

D'une même voix innocente, toutes les entreprises produisant des kits affirment n'avoir *« pas besoin de cela pour se faire connaître »*. Puis admettent mener auprès des enfants et adolescents une stratégie d'image à long terme. Notoriété, confiance, tels sont les maîtres objectifs. Chez Leclerc, on entend ainsi *« renforcer cette image que l'on a déjà d'une enseigne qui s'intéresse aux problèmes de société, qui innove. Il s'agit de développer notre relation de confiance avec les consommateurs sur l'Euro »*. Ce n'est que lorsqu'on évoque les objectifs, nécessairement moins avouables, de la concurrence, que le discours se fait plus direct. Il s'agit de *« "travailler" les enfants là où ils se trouvent huit heures par jour, de conquérir des consommateurs avec du potentiel, du temps devant eux »*. Pourquoi la mallette Kellogg's diffusée dans 13 000 écoles s'adresse-t-elle aux CE2-CM1, et non aux plus petits ? *« De toutes façons, ils ne consomment pas encore de céréales »*, lâche-t-on chez ce fabricant.

Prescripteurs de poids dans les achats des familles, détenteurs d'un pouvoir d'achat évalué (pour les 4-17 ans) à 22 milliards de francs, enfants et adolescents sont sollicités à l'école sous des formes sans cesse renouvelées par les annonceurs. Il y a les petits-déjeuners fournis par Nestlé ou Danone, qui jurent n'intervenir que sur demande des enseignants inquiets de voir arriver en classe des enfants au ventre vide. *« Certaines municipalités passent des conventions de partenariat avec des entreprises, qui proposent des produits moins chers en échange d'une exclusivité. Et les enseignants n'ont plus leur mot à dire »*, raconte Christian Huard. Puis il y a les actions de prévention, avec distributions d'échantillons. Le camion Signal, où se déroule un dépistage dentaire, a vu défiler 30 000 enfants depuis sept ans.

Sous couvert de sensibilisation à quelque thématique de vie quotidienne au programme, les grandes entreprises multiplient les actions en milieu scolaire

Il y a encore les distributions gratuites de produits, dans la cour de l'école ou à sa porte. Jusque dans la cantine parfois. Canettes et tee-shirts Orangina. Agendas et cahiers de textes bourrés de publicités. Tampons et serviettes hygiéniques… Les directeurs d'établissements reçoivent à l'occasion des catalogues entiers de produits qu'on leur propose gracieusement. Il y a encore les reproductions de publicités dans les livres scolaires, sous couvert d'apprentissage de la lecture sur tous supports. Chez Hachette éducation, le manuel de lecture *« C'est à lire »* destiné aux CP-CE1 contient de pleines pages de publicités pour les Chocos de Kellogg's, les magazines Disney-Hachette presse, et même une page du catalogue de la Redoute avec des articles de sports pour enfants. Bien qu'il circule encore beaucoup, ce manuel date du début des années 80, se justifie-t-on chez l'éditeur. Dans les ouvrages plus récents, ce sont des publicités pour les associations humanitaires qui sont reproduites.

Les fédérations responsables des activités sportives périscolaires dans le primaire et au collège, l'USEP et l'UNSS, ont passé des accords de partenariat nationaux avec Snickers, Kellogg's et Fralib (Ice Tea, Liptonic…) qui fournissent du matériel pédagogique sur la nutrition et les goûters des rassemblements sportifs. Les livrets de présentation des lycées et collèges, que les chefs d'établissements affectionnent désormais, s'ouvrent quasiment toujours à la publicité. En permanence sous les yeux des enfants, les distributeurs automatiques de boissons constituent une publicité univoque, la société qui offre la machine négociant l'exclusivité de la fourniture des produits. Les cartes de cantines portent parfois le logo d'une banque. Et dans les fêtes de fin d'année des écoles maternelles, les enfants gagnent des lots de produits Nestlé ou *« rient aux éclats en suivant les faits et gestes du clown Ronald McDonald's »*, comme il est indiqué dans la plaquette de l'entreprise américaine qui propose gratuitement des représentations en milieu scolaire.

Ces derniers temps, des éditeurs d'encyclopédie se sont même introduits dans les classes sous prétexte de concours. Les enfants remplissent un questionnaire, au bas duquel ils indiquent nom, adresse et numéro de téléphone… ce qui vaut le soir même à leurs parents d'être démarchés à domicile. Pour le ministère de l'Education nationale, tout est simple pourtant. Puisque la publicité est clairement interdite, *« on part du principe qu'il n'existe pas de publicité dans les établissements »*. Les mallettes pédagogiques se développent, concède-t-on. *« Il est alors de la responsabilité des chefs d'établissements de les utiliser ou non. Si cela entre dans le cadre d'un projet pédagogique, cela n'est pas complètement déconseillé. »* Difficile d'être plus intransigeant quand le ministère lui-même sollicite des partenaires privés. Afin de rappeler l'importance de la lecture, ce sont deux livrets Bayard presse-CNDP-ministère de l'Education nationale que les parents d'élèves de CP et CM2 recevront en cette rentrée scolaire.

P. Kr.

La publicité à l'école est strictement interdite

En 1936, 1952, 1956, 1963, 1967 et 1976, des circulaires ont énoncé, puis fermement rappelé l'*« interdiction des pratiques commerciales dans les établissements publics d'enseignement »* : *« En aucun cas et en aucune manière les maîtres et les élèves ne doivent servir directement ou indirectement à aucune publicité commerciale. »*

A l'Assemblée nationale, en septembre 1996, François Bayrou, alors ministre de l'Education nationale, soulignait à propos d'une distribution gratuite d'agendas truffés de publicités que *« les relations qu'entretiennent les établissements avec les entreprises se développent et assurent une ouverture de l'enseignement sur le monde du travail. Il convient toutefois de veiller à ce que ces actions ne soient pas l'occasion d'une quelconque action publicitaire. Les établissements publics d'enseignement sont en effet soumis au respect du principe de neutralité, notamment en matière commerciale »*.

TROIS QUESTIONS À…

PASCAL STEICHEN

1 L'agence de communication Edumedia, dont vous êtes le fondateur, est spécialisée dans la confection de mallettes pédagogiques. Ces documents ne sont-ils pas le cheval de Troie des marques en milieu scolaire ?

Rappelons d'abord que c'est l'Etat, *via* EDF, qui a inventé il y a une quinzaine d'années le procédé pour imposer son programme nucléaire… Si un chef de produit Coca-Cola a le choix entre dépenser 10 millions de francs en publicité à la télévision, ou la même somme à l'école, il est plutôt plus intelligent qu'il le fasse à l'école, en offrant aux enseignants des kits pédagogiques qui sont assez coûteux à produire. C'est autant que les collectivités locales n'ont pas à payer, et c'est plus efficace que ce qui serait fabriqué par l'Etat ou les éditeurs, qui ont moins de moyens. Colgate a davantage œuvré pour l'éducation à la santé bucco-dentaire que l'Etat. Bien sûr, il le fait pour vendre des tubes de dentifrice. Mais quand l'intérêt de l'entreprise rejoint celui de la collectivité, quel est le problème ?

2 Les enseignants se laissent-ils facilement convaincre ?

On ne met pas le pied dans la porte ! Ils sont demandeurs. Quand Nett arrête les distributions d'échantillons et de documents au collège, les professeurs de biologie et les infirmières scolaires appellent. Ils n'ont même pas un poster sur le cycle menstruel. En ce qui concerne les mallettes, les marques doivent se faire oublier et s'en tenir aux programmes, sinon, les enseignants rejettent tout en bloc. C'est d'ailleurs une des limites de l'exercice : il faut sans cesse décliner les mêmes thèmes.

3 Les entreprises sont-elles toujours plus nombreuses à vouloir intervenir en milieu scolaire ?

Certaines ont peur de se faire massacrer par la presse, de se voir accuser de faire leur publicité… Cela fait par exemple cinq ans qu'on cherche des annonceurs pour un kit sur le dépistage des troubles ophtalmologiques. Le jour où il sortira, des dizaines de milliers d'écoles le commanderont. Mais on n'a réussi à convaincre personne.

Propos recueillis par Pascale Krémer

Les marques s'affichent sur les murs des collèges et lycées

IMPOSSIBLE d'avoir des chiffres précis, mais une simple balade à travers la capitale suffit : les murs extérieurs des collèges et lycées se transforment de plus en plus fréquemment en supports d'affiches publicitaires. La société d'affichage Giraudy reconnaît avoir convaincu *« quelques dizaines de chefs d'établissements à Paris »*, dont ceux du lycée Buffon (15e arrondissement) et du collège Alviset (5e arrondissement). Cette pratique est par ailleurs *« relativement fréquente dans les grandes villes de province »*.

Seize panneaux d'affichage Marignan ornent les murs du lycée Elisa-Lemonnier (12e arrondissement), à Paris. Les lycées Carnot (17e), François-Villon (14e arrondissement) et le lycée technique Farman à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) ont également loué des espaces extérieurs à Marignan. Avenir est présent sur les murs des lycées Bourseul (15e), Balzac (17e), Matisse (Issy-les-Moulineaux), Joliot-Curie (Nanterre) et du collège Michelet (Asnières). Quant à la société Dauphin, elle *« ne peut pas dire »* combien d'établissements scolaires sont concernés par ses affiches.

Aucune disposition législative spécifique n'interdit l'affichage publicitaire sur les enceintes ou murs extérieurs des établissements scolaires. Selon Francis Berguin, secrétaire national du SNES, cette pratique née de la décentralisation est néanmoins *« choquante »* car elle *« modifie la perception qu'ont les élèves de leur établissement »* : *« Elle porte atteinte à la neutralité scolaire et place les établissements dans une logique de privatisation puisqu'à terme, les collectivités diminueront leurs dotations qui seront remplacées par ces ressources propres. C'est la fin de la stabilité des ressources et de l'égalité entre établissements… »*

TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Lorsque cet affichage s'est développé, à la fin des années 80, le SNES a bataillé devant les tribunaux administratifs et a alors obtenu gain de cause. Un lycée technique de Clichy (Hauts-de-Seine), qui avait signé en 1987 une convention avec Marignan, a vu cette décision invalidée en 1988. Un recours du ministre de l'Education de l'époque, Lionel Jospin, avait été rejeté en septembre 1992 par le Conseil d'Etat. La même année, c'était au tour du tribunal administratif de Bordeaux d'annuler pour excès de pouvoir le vote du conseil d'administration d'un lycée de Sarlat-la-Caneda (Dordogne) en faveur de la pose de panneaux publicitaires sur l'enceinte extérieure de l'établissement. Dans les deux cas, les juges administratifs ont estimé que les conseils d'administration n'avaient pas compétence pour négocier ce genre de contrats, que seule la collectivité de rattachement (le département pour les collèges, la région pour les lycées) dispose de ce droit.

Depuis lors, Francis Berguin n'a plus été sollicité par des professeurs désapprouvant la pose d'affiches. *« Une fois que l'argent commence à tomber dans les caisses… »*, soupire M. Berguin.

Accord du rectorat et de la mairie de Paris en poche, Claude Soler, le proviseur du collège Pierre-Alviset, situé rue Monge à Paris, a mené une rude négociation avec la société Giraudy qui l'avait contactée pour la pose de deux panneaux. Résultat : 160 000 francs annuels décrochés. *« Il y a dix ans,* constate le proviseur, *les parents et les professeurs n'ont pas été faciles à convaincre mais aujourd'hui, les "crédits Giraudy" sont devenus une ressource naturelle qui nous donne un souffle d'air pour les appareils audio-vidéo, ou l'aide aux voyages scolaires. »* Pas d'états d'âme ? *« On est tellement abreuvés de panneaux que deux de plus ou de moins… »*

Au collège Raymond-Queneau (5e arrondissement), quatre petits panneaux publicitaires portant affiches de cinéma sont disposés dans la cour et dans les cages d'escalier. Ils rapportent 4 000 francs par an à l'établissement, et les élèves, insiste la principale, sont contents de récupérer les affiches : *« Et puis,* commente-elle, *si on veut un certain confort pour s'équiper, il faut trouver des ressources »*. Le collège loue donc des salles à la mairie de Paris, et porte sur son toit une antenne-relais SFR.

P. Kr.

L'éducation nationale va labelliser les mallettes pédagogiques

LA MENTION *« Testé par l'Education nationale »* fera sans doute bientôt son apparition sur les mallettes pédagogiques distribuées par les entreprises dans les écoles. L'Institut national de la consommation (INC), établissement public chargé de l'information des consommateurs, vient en effet de mettre en place une procédure permettant de labelliser les meilleurs documents pédagogiques produits par l'entreprise.

Depuis dix ans déjà, la responsable de la pédagothèque de l'INC, Bénédicte Lavoisier, effectue, pour les enseignants, un tri dans le flot de kits pédagogiques qui lui parvienne ou qu'elle se procure *« sans toujours demander leur avis aux producteurs de ces documents »*. Après vérification qu'il s'agit bien d'éducation à la consommation au sens large (alimentation, santé, vie quotidienne, environnement…), et que son aspect publicitaire n'est point trop marqué, la mallette est transmise à un comité paritaire d'évaluation composé de représentants des entreprises, des organisations de consommateurs, de la répression des fraudes et de l'éducation nationale. Ce comité se prononce sur les qualités de fond et la valeur pédagogique des documents, et ses observations figurent dans les deux guides des outils pédagogiques pour les enfants et pour les adolescents que publie chaque année l'INC – la même sélection commentée de documents pédagogiques est accessibles sur le 3615 INC, et sur Internet (http : //www. conso. net.).

« CHARTE DE QUALITÉ »

A présent, les entreprises désireuses d'intervenir à l'école devront par ailleurs respecter les principes de la *« charte de qualité des documents pédagogiques »*, que vient de rédiger le comité scientifique désormais associé à la pédagothèque. Cette nouvelle instance, comprenant des professeurs d'université, un inspecteur général, des inspecteurs d'académie, des enseignants, des chercheurs et directeurs d'établissement, donnera à la pédagothèques les grandes orientations de l'éducation nationale. Les principes de sa charte de qualité sont stricts.

Le document pédagogique devra *« respecter les principes généraux de l'école laïque et républicaine »*, *« être en relation directe avec les programmes de l'éducation nationale »*, *« garantir à l'enseignant sa part de liberté et de créativité pédagogique »* et surtout *« être clairement identifiable »* : *« La liste des commanditoire devra être citée au moins une fois sur le document. »* Quant aux logos et sigles, ils devront se montrer suffisamment discrets *« pour ne pas constituer une incitation à consommer »*. Dernière étape, le test de l'utilisation en classe : un réseau d'expérimentation des mallettes pédagogiques se met actuellement en place dans trois départements (Hauts-de-Seine, Yvelines, Hérault). Les premiers documents soumis à l'épreuve concernent l'Euro.

Bénédicte Lavoisier entend enfin développer la formation des maîtres à l'IUFM. *« La loi est détournée dans tous les sens. Face à la force des messages publicitaires, la seule chose que l'on puisse faire, c'est développer l'esprit critique. J'explique aux enseignants comment détourner ces documents, qui sont souvent de qualité, pour faire un cours sur les budgets publicitaires par exemple. Ils ne sont pas toujours au fait des stratégies commerciales, et se font avoir. Il faut les armer dans cette guerre, où des millions sont en jeu et les enfants pris en otages. »*

P. Kr.



Le dossier Hernu révèle des détails sur les relations de l'ancien ministre avec les Roumains

« Le Figaro » a eu accès aux documents détenus par la DST

Dans ses éditions datées 12-13 septembre, *Le Figaro* révèle le contenu de documents émanant des services secrets roumain et recueillis en 1992 par la DST. Ils font apparaître un certain nombre de détails inconnus jusqu'alors, concernant les relations qu'entretenait, au début des années 60, l'ancien ministre de la défense Charles Hernu avec les services secrets roumains.

CHARLES HERNU, ancien ministre de la défense (1981-1985) de François Mitterrand, a-t-il *été*, au début de sa carrière politique, un agent des services secrets roumains ? La question se pose de nouveau, après la révélation par *Le Figaro*, dans son édition datée du 12-13 septembre, d'un dossier confidentiel détenu par la direction de la surveillance du territoire (DST). Selon notre confrère, le dossier Hernu comprend essentiellement cinquante-sept pages rédigées en roumain, et leur traduction en français.

Jusqu'à une date récente, ces documents étaient couverts par le secret-défense. Le 30 juillet, le premier ministre Lionel Jospin avait autorisé le juge Jean-Paul Valat, chargé d'instruire une plainte déposée par les fils de Charles Hernu pour *« violation du secret professionnel et recel, faux et usage de faux, tentative d'escroquerie au jugement »*, à en prendre connaissance. Le magistrat a pu le faire, jeudi 3 septembre, à l'occasion d'une entrevue avec le préfet Jean-Jacques Pascal, directeur de la DST.

Les pièces roumaines recueillies par les services de contre-espionnage français couvrent une période allant de 1962 à 1964, sans que tous les documents ne soient précisément datés. Beaucoup sont des notices biographiques de Charles Hernu, rédigées à partir d'informations glanées auprès des services d'autres pays de l'Est, notamment l'Union soviétique. Puis, les rédacteurs roumains entrent dans le détail des renseignements que leur a fournis à partir de 1962, celui qui n'est alors qu'un homme politique peu connu et *« Dinu »* pour les services roumains. Ils identifient le major Ionescu Gheorge comme son officier traitant en France.

> Jusqu'à une date récente, ces documents étaient couverts par le secret-défense

Le 14 décembre 1962, un document classé très secret adressé à un général roumain indique : *« Dinu est connu du major Ionescu Gheorge depuis longtemps mais a commencé vraiment de travailler de façon réellement organisée dans la deuxième moitié de l'année 1962 (...). On pourra l'utiliser en raison des relations haut placées qu'il détient, et sur des points précis pour rechercher des éléments et surtout fournir et vérifier des informations politiques »*. La note poursuit un peu plus loin en précisant que *« Dinu »* a fourni jusqu'ici *« cinq informations dont trois ont été exploitées, dont une à caractère documentaire »*, avant de souligner que *« pour le travail effectué l'intéressé n'a pas été rétribué jusqu'à présent »*.

D'autres pièces plus tardives font au contraire état de rétributions accordées à l'agent Hernu, présenté comme un *« un homme très vaniteux »*, qui *« a besoin d'argent »*. Ces déclarations sont toutefois entâchées de maintes contradictions. Elles font par exemple référence à des sommes versées à Charles Hernu par les services secrets bulgares de 1954 à 1956, en nouveaux francs. Or, ceux-ci n'apparaissent qu'en 1958. La place occupée par *« Dinu »*, rebaptisé *« André »* en 1963, dans le dispositif de renseignement des pays du bloc soviétique n'est jamais clairement élucidée.

Selon le dossier des Roumains, la collaboration avec Charles Hernu aurait été interrompue, à sa demande, en 1962. Celui-ci aurait alors indiqué à ses correspondants qu'il se sentait *« sous la garde permanente de la police »*, en raison des événements liés à la fin de la guerre d'Algérie. Les Roumains auraient alors rompu tout contact avec lui. Le dossier fait ensuite le récit d'une tentative pour réactiver l'agent Hernu, au début des années 1980, menée sous le nom de code d'*« opération Genève »*. Il est alors devenu le ministre de la défense de François Mitterrand, et les Roumains comptent l'utiliser pour contrebalancer une série d'actions hostiles, entreprises selon eux par les services secrets français contre leur pays. Les documents ne précisent pas si *« l'opération Genève »* a pu être menée à bien. Ces nouvelles précisions viennent alimenter une affaire épineuse révélée par *L'Express* en octobre 1996. L'hebdomadaire avait, le premier, fait connaître l'existence d'un dossier Hernu transmis en 1992 à la DST par Mihail Caraman, un responsable des services secrets roumains en poste à Paris de 1958 à 1969. Les révélations sur le passé de Charles Hernu avaient alors suscité une polémique que la mise au jour du dossier ne suffira sans doute pas à éteindre.

Interrogé par *Le Figaro*, Patrice Hernu, l'un des fils de l'ancien ministre de la défense a déclaré : *« Cet ensemble de documents n'apporte aucune preuve. Il est impossible d'en déterminer l'origine avec certitude. Impossible encore de savoir si ces pièces n'ont pas subi des manipulations, si ce sont des faux, ou des vrai-faux remis dans un but bien précis : salir la mémoire d'un ou plusieurs hommes »*.

Le « procès Chalabi » se poursuit devant une salle presque désertée

DANS une salle pratiquement vide, la neuvième journée du procès Chalabi s'est de nouveau résumée, vendredi 11 septembre, à la lecture des faits reprochés à quatre des 138 prévenus soupçonnés d'avoir apporté une aide logistique aux maquis islamistes algériens. Comme c'est le cas depuis que la quasi-totalité des prévenus et des avocats se refusent à participer aux débats qui se tiennent dans le gymnase de l'administration pénitentiaire à Fleury-Mérogis, l'audience a été courte : 35 minutes. La veille, avec une audience de 20 minutes, un record de brièveté avait été battu.

Lors d'une rencontre avec la presse, dans l'après-midi de vendredi, Claude Nocquet, première vice-présidente du TGI de Paris, a pris la défense des juges du procès Chalabi. *« C'est leur faire injure de dire qu'ils ne sont pas capables de juger un tel nombre de prévenus*, a-t-elle estimé. *Il s'agit d'une affaire de terrorisme qui procède d'un réseau, la justice doit donc s'adapter à ces nouvelles formes de délinquance. On a rarement fait autant pour faciliter l'exercice des droits de la défense. »*

Lionel Jospin : le gouvernement « ne cèdera pas » sur les sans-papiers

« LE GOUVERNEMENT ne cèdera pas à la revendication d'une régularisation générale des étrangers en situation irrégulière », a déclaré Lionel Jospin, vendredi 11 septembre, lors d'une réunion de préfets organisée place Beauvau en présence de Jean-Jack Queyranne, qui assure l'intérim au ministère de l'intérieur. Qualifiant l'exigence d'une régularisation de tous les illégaux de *« tout à fait minoritaire »*, le Premier ministre a affirmé qu'*« il serait illusoire de penser que cette opération mettrait un terme aux demandes de régularisation et à l'immigration irrégulière »*. *« Elle encouragerait celle-ci »*, a-t-il affirmé, au moment où trois grèves de la faim, à Créteil, Le Havre et Bordeaux, viennent d'être commencées par des sans-papiers.

De son côté, M. Queyranne a annoncé que, sur 142 000 demandes déposées, 76 754 sans-papiers avaient été régularisés au 31 août en application de la circulaire Chevènement, tandis que 64 461 demandes avaient été rejetées.

DÉPÊCHE

■ **JUSTICE : le médecin-chef du service médical d'urgence de l'aéroport de Roissy, Philippe Bargain**, a été mis en examen pour viol, le 6 août, par le juge d'instruction Alain Cadet du tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Cette mise en examen fait suite à un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, le 10 juillet 1997, d'un passeur de drogue qui affirme avoir été violenté à trois reprises par le praticien pour extraire de son abdomen des boulettes de cocaïne qu'il avait ingérées (*Le Monde* du 26 juillet 1997). Une information judiciaire pour viol avait alors été ouverte par le parquet de Bobigny.

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Ses arrière-grands-parents,
Ses grands-parents,
Ses parents,
Et toute sa famille
ont la joie d'annoncer la naissance de

Ariane TAILLE-PIETRZAK,

le 11 septembre 1998, à Melbourne (Australie).

Mariages

Nicole et Antoine HAUMONT,
Maryse et Maurice DITISHEIM
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants,

Brigitte et Pascal,

célébré à Chablis, le 29 août 1998.

23, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.
67, rue Vergniaud,
75013 Paris.

Colombe WARIN
et
Gilles PELAYO

sont heureux d'annoncer leur mariage, le samedi 12 septembre 1998.

31, rue de la Madeleine,
1000 Bruxelles (Belgique).

Guy et Cathy BOUTEVILLE-LECAT *sont* heureux d'annoncer qu'ils ont accordé la main de leur fille,

Hélène
à
Fabrice de CARNÉ.

Le mariage a été célébré en cet été 1998.

55 bis, rue de la Hacquinière,
91440 Bures-sur-Yvette.

Anniversaires de mariage

– Ma jeunesse entière j'ai attendu
Tes sourires et tes regards.
Ces quelques années et voyages avec toi,
l'arrivée de Hugo.
Et ce premier anniversaire,
Et je suis toujours aussi ému de te dire :

Valou,

je t'aime.

Dom.

Décès

– Le président de l'université Paris-VII - Denis-Diderot,
Le doyen de l'UFR Lariboisière-Saint-Louis,
Le doyen de l'UFR Xavier-Bichat,
La communauté hospitalo-universitaire,
Ses collègues et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Claude CHASTANG,
professeur des universités,
praticien hospitalier,

survenu le 10 septembre 1998.

Ils s'associent à la peine de sa famille.

– Les enseignants d'informatique médicale, d'épidémiologie et de biostatistique
s'associent à la douleur de la famille de

Claude CHASTANG,

notre collègue et ami,
décédé le 10 septembre 1998.

Le professeur Claude Chastang occupait une place éminente dans la communauté biostatistique française.

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur général,
Le président de la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris,
Les présidents des commissions de surveillance,
Les directeurs,
Les présidents des comités consultatifs médicaux des hôpitaux Bichat et Saint-Louis,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 10 septembre 1998, de

M. Claude CHASTANG,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
responsable de l'unité de biostatistique
et d'informatique médicale
successivement à l'hôpital Saint-Louis
et à l'hôpital Bichat.

– L'Unité de recherche « Epidémiologie et sciences de l'information » de l'Inserm
a la très grande tristesse de faire part du décès du

professeur Claude CHASTANG,

survenu le 10 septembre 1998, à Paris.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Germain-des-Prés, le mardi 15 septembre, à 9 h 30.

Dons pour soutenir une recherche en épidémiologie clinique à adresser à l'ordre de « Association Claude-Bernard », à : Inserm U444, 27, rue de Chaligny, Paris-12e.

Claude Chastang a su développer une recherche dont la compétitivité était reconnue internationalement en épidémiologie clinique, avec une productivité qui lui valait un respect unanime. Il a formé de nombreux élèves dans cette discipline. Ses thèmes de recherche concernaient notamment les essais thérapeutiques *contrôlés et la biostatistique.*

– Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute sa famille
ont le regret de faire part du rappel à Dieu de

Mme André FRUCHARD,
née Marie-Louise PETIT,

survenu le 9 septembre 1998, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi *15* septembre, à *10 h 30*, en l'église Saint-Gilles de Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille à Moutravers (Deux-Sèvres), à 17 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

– Daniel et Marie-Claire Bouchout,
ses parents,
Aurélie et Vincent Martin,
sa sœur et son beau-frère,
Matthieu Bouchout,
son frère,
Jean-Pierre et Michèle Bouchout,
Bernard et Véronique Bouchout,
Armand Grand Chavin,
Hubert Grand Chavin,
Marie-Thérèse et Michel Baret,
ses oncles et tantes,
Nicolas, Véronique, Nicolas et Julie, Delphine, Pierre et Lucas, Céline, Benjamin,
Damien, Virginie, Gaëlle,
Lucie, Julien, Etienne, Mickaël,
ses cousins et cousines,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Geoffroy,

à l'âge de dix-huit ans,

lors de la catastrophe aérienne survenue dans la nuit du 2 au 3 septembre 1998 sur la ligne New York/Genève, au large de Peggy's Cove (Canada).

Ils remercient tous ceux qui, dès la première heure, leur ont adressé des marques de sympathie, de soutien et les ont assurés de leurs prières.

La date du service religieux sera communiquée ultérieurement.

« Priez, souriez, pensez à moi. »

10 A, rue du Gymnase,
21000 Dijon.

– L'IRTS de Lorraine,
Le comité d'entreprise,
Les amis et collègues,
font part du décès de

Jean-Louis GROSSE,
sociologue-formateur
à l'IRTS de Lorraine,

survenu à l'âge *de quarante-trois ans.*

Un moment de souvenir se déroulera le jeudi 17 septembre 1998, à 18 heures, à l'IRTS de Lorraine, 41, avenue de la Liberté, Le Ban-Saint-Martin.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Brigitte Grynblat,
Nicole et Charles Bender,
ses enfants,
Léa, Emilie et Emma,
ses petites-filles,
Paulette Galeyrand,
sa compagne,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Michel GRYNBLAT,

survenue le 10 septembre 1998, des suites d'une courte maladie.

De la part des sœurs, beaux-frères, belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Et de toute la famille.

Nous nous réunirons lundi 14 septembre, à 10 h 45, porte principale, cimetière parisien de Pantin.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Saint-Hyacinthe,
75001 Paris.

– *Les personnels* d'enseignement, d'encadrement et d'administration,
Les élèves,
Et les anciens élèves du lycée Pierre-de-Fermat, à Toulouse,
ont le grand regret de faire part du décès de leur collègue et professeur,

Anne-Marie de PILLOT de COLIGNY-CHATILLON,
ancienne élève de l'ENS,
professeur agrégé de philosophie,
professeur en terminale
et classes préparatoires HEC
depuis de longues années.

Les obsèques ont *été* célébrées dans sa famille, le 2 juillet 1998.

Une messe sera dite en sa mémoire en l'église des Jacobins, à Toulouse, le vendredi 18 septembre, à 18 heures.

« Quand on a ouvert les yeux il est difficile de dormir tranquille. »
Paul Reverdy.

André Tarnaud,
Nicole, Gérald Gawsewitch et Nicolas,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 8 septembre 1998, dans sa quatre-vingt-treizième année, de

Mme Charlotte TARNAUD-VALLAUD.

La maladie d'Alzheimer, dont elle souffrait depuis plus de douze ans, n'est toujours pas reconnue, ni prise en charge par les pouvoirs publics.

Les obsèques se dérouleront le mardi 15 septembre, à 15 heures, au cimetière de Crosnes (Essonne).

21, avenue Niel,
75017 Paris.
8, rue Hoche,
92300 Levallois-Perret.

Anniversaires de décès

– 18 août 1994 - 11 eloul 5758,

Henri CALEF.

Ceux qui témoignent de leur attachement se souviennent.

– Il y a sept ans...

Laure CHÉRASSE

... nous quittait.

Une messe sera célébrée à sa mémoire en l'église Saint-Roch, le 17 septembre 1998, à 9 h 30.

– ... Je me souviens de ce corps couvert d'un *drap blanc jusqu'à mi-épaules*, allongé sans vie sur ce lit d'hôpital, la tête enrubannée avec ce pansement blanc sur la tempe gauche. Je me souviens avoir embrassé pour la dernière fois cette *épaule inerte contre* laquelle je me blottissais quelques heures plus tôt.

A

Jean-Louis FRASCA,

mon compagnon tué *il y a vingt-quatre* mois, le 14 septembre 1996.

– Il y a quinze ans, le 13 septembre 1983,

Pierre-Jean MASSIMI,
sous-préfet,
secrétaire général
du département de la Haute-Corse,

était assassiné.
Les assassins n'ont jamais été retrouvés.

Sa famille et ses amis pensent à lui.

– Le 13 septembre 1988,

François SLYPER

me quittait, nous quittait c'était il y a dix ans.
Que tous ceux qui l'ont aimé se souviennent et pensent à lui.
Nous, nous ne l'oublions pas.

Sa famille.

– Le 14 septembre 1997, disparaissait

Henri HIERCHE.

Son épouse et sa fille
le rappellent au souvenir de ceux qui l'ont connu et estimé.

Claire LEFOUIN,
professeur de lettres aux lycées
de Berck, Joigny et Versailles,

nous a quittés il y a un an.

Ses amis gardent son souvenir.

Et quasi cursores lampada vitæ tradunt.

Souvenirs

– Une pensée pour

Nadine SAMSON

qui quittait *les siens il y a quatre ans.*

Conférences

LES ENTRETIENS
DU TROISIÈME MERCREDI
avec Jean AMBROSI

LES CONDITIONNEMENTS
ARCHAÏQUES.

Espace L'Harmattan, 21 *bis*, rue des Ecoles, Paris-5e, mercredi 16 septembre 1998, à 20 h 30. Entrée libre.

Communications diverses

Avant-première du film

« PHILIP ROTH »

de Denis Bisson et Claude Vajda
à l'occasion de l'émission
« Un siècle d'écrivains »
Dirigée par Bernard Rapp

Espace Rachi
Centre d'Art et de Culture

39, rue Broca, 75005 *Paris*,
le mardi 15 septembre 1998, à 20 h 30.

Réservations : 01-42-17-10-36 – 01-42-17-10-38.
Film suivi d'un débat entre les réalisateurs et Marc Weitzman, journaliste et écrivain, et de nombreuses personnalités littéraires.


VSD

Formule Prost

Repreneur de l'écurie Ligier, le quadruple champion du monde de F 1 ambitionne de connaître la même réussite comme constructeur. Une nouvelle trajectoire parsemée de chicanes

APRÈS quatre titres de champion du monde et un record de cinquante et une victoires en formule 1, Alain Prost aurait pu choisir d'exploiter sa notoriété ou de devenir un jeune retraité avec les dizaines de millions de francs qu'il avait gagnés. Renault, partenaire de l'écurie Williams avec laquelle il avait obtenu son quatrième titre, en 1993, avait fait de lui, dès avril 1994, son *« ambassadeur »* dans le monde. En juillet 1995, l'ancien champion avait préféré revenir en formule 1 comme conseiller technique de McLaren-Mercedes. Des expériences qu'il juge *« enrichissantes »*, mais qui ne correspondaient pas à ses aspirations.

« J'aurais pu continuer à faire des "coups", dit-il, *mais ce n'était plus ce qui me motivait. Après avoir éprouvé le plaisir, la tension, l'adrénaline du pilotage en formule 1, j'avais besoin d'un vrai challenge, de créer quelque chose pour m'y investir durablement. J'ai même songé à acheter une propriété de 500 hectares pour faire du vin. A quarante ans, je ne voulais pas montrer à mes enfants* (Nicolas, dix-sept ans, et Sacha, huit ans) *qu'on peut travailler quelques années et ne plus rien faire après. Je crois qu'ils sont très fiers de ce que je fais aujourd'hui. »*

Par trois fois, Alain Prost avait déjà tenté de monter ou de racheter une écurie. En 1989, las d'une cohabitation tumultueuse avec Ayrton Senna chez McLaren, il avait négocié avec Renault et Elf la création d'une équipe. Mais au moment de signer les contrats, ses partenaires avaient renoncé. Début 1992, après deux ans chez Ferrari, il avait essayé la Ligier-Renault, mais l'accord pour une prise de contrôle ultérieure de l'écurie n'avait pu être trouvé. Enfin, en 1994-1995, l'*« ambassadeur »* de Renault n'avait pu convaincre Louis Schweitzer de lui fournir le V 10 champion du monde. Paradoxalement, il n'était pas à l'origine de la quatrième tentative qui se concrétisera par son rachat de Ligier Sports, le 13 février 1997.

Fin 1995, Guy Drut, alors ministre de la jeunesse et des sports, et Jacques Toubon, garde des sceaux et grand amateur de formule 1, ont été alertés sur le « dépeçage » de l'écurie française et son probable transfert en Grande-Bretagne. Tom Walkinshaw, un riche écossais qui préparait les Jaguar dans le championnat du monde d'endurance, acquiert en effet progressivement les 85 % de parts possédées par Flavio Briatore, directeur de Benetton en formule 1 et repreneur de Ligier Sports en décembre 1994. L'Ecossais a déjà procédé au licenciement de trente-sept personnes à l'usine de Magny-Cours pour transférer les activités de recherche et développement dans sa société, TWR (Tom Walkinshaw Racing). Avec les acquis de Ligier Sports, il souhaite disposer de sa propre écurie outre-Manche.

Avec le feu vert de Jacques Chirac, les deux ministres entendent, dès janvier 1996, s'opposer à cette issue et proposer un recours en suscitant l'intérêt de grands industriels autour d'une *« formule 1 à la française »*. Jean-Michel Schoeler, un industriel proche de Jacques Toubon, et Eric Barbaroux, conseiller technique au cabinet de Guy Drut, seront les chevilles ouvrières de cette opération. *« Le président ne voulait pas un* remake *de ce qui s'était passé avec Ligier*, explique Guy Drut. *Son mot d'ordre était* "convaincre, mais en aucun cas contraindre". »

Des interventions de Bercy et de la Seita, principal commanditaire de Ligier, amènent Tom Walkinshaw à renoncer à son projet. Afin de lever certaines réticences, Guy Ligier sera, un peu plus tard, à son tour « convaincu » de céder ses 15 % de parts à Flavio Briatore, mais la recherche de partenaires techniques et financiers piétine. Malgré les sollicitations répétées de Guy Drut et de Jacques Toubon, Renault, engagé avec Williams et Benetton, répugne à fournir son V 10. Le 26 mars, Louis Schweitzer appelle Jean-Pierre Denis, secrétaire général adjoint de l'Elysée, pour lui confier, encore sous le sceau du secret, la décision de Renault de se retirer de la formule 1 à l'issue de la saison 97. Trois mois de tractations semblent déboucher sur l'échec de la *« formule 1 à la française »*.

Curieusement, Alain Prost, proche de Jacques Chirac pour lequel il avait publiquement manifesté son soutien lors des campagnes présidentielles de 1988 et 1995, n'a jusqu'alors jamais été contacté. Réserves de Renault à l'égard d'un Prost directeur d'écurie ou petite rivalité entre les deux anciens champions ? *« On m'avait rapporté qu'Alain ne souhaitait pas investir ses fonds propres. J'ai fait l'erreur de ne pas l'appeler plus tôt »*, répond d'abord Guy Drut. Avant de concéder : *« C'est vrai que certains ne souhaitaient pas sa venue... »*

LE 3 mai, à l'initiative du président, le ministre de la jeunesse et des sports et le quadruple champion du monde, déjeunent ensemble chez Edgard. *« Je suis arrivé comme un cheveu sur la soupe*, raconte Alain Prost. *Conscient des problèmes techniques et financiers qui restaient à régler, j'ai dit à Guy que ce projet m'intéressait, mais à mes conditions. Je n'avais besoin de personne pour le piloter. »*

Quelques jours plus tard, le 19 mai, la victoire d'Olivier Panis au Grand Prix de Monaco redore opportunément l'image de Ligier. Le nouveau candidat à l'achat de Ligier Sports se fixe deux impératifs : signer un partenariat de longue durée avec Peugeot pour la fourniture gratuite de son V 10 et réunir un premier budget de fonctionnement de 200 millions de francs.

Ce changement de statut passionne l'ancien pilote. *« J'ai toujours aimé le milieu des affaires*, dit cet autodidacte. *En quinze ans de formule 1, je n'ai jamais eu un manager pour négocier les contrats à ma place. Chez McLaren, il m'arrivait de partir avec Ron Dennis pour démarcher un sponsor. Ça crée une expérience de la négociation, mais il faut être aidé au bon moment. »*

Parmi ses amis de longue date, souvent présents sur les circuits, figurent deux avocats, le Suisse Jean-Claude Roguet et le Français Dominique Dumas, qui remplissent ce rôle de conseil. *« Pour moi, ça a été facile de passer de la combinaison de pilote au costume de chef d'entreprise*, estime-t-il. *Ce sont les gens qui ont du mal à ne plus me voir comme pilote, mais c'est souvent un avantage dans les contacts d'affaires. Leur intérêt reste de pouvoir utiliser l'image d'Alain Prost. Il faut bien qu'il y ait un plus, sinon je n'aurais jamais pu monter ça tout seul. »*

> « Après avoir éprouvé le plaisir, la tension, l'adrénaline du pilotage, j'avais besoin d'un vrai challenge, de créer quelque chose pour m'y investir durablement »

A l'automne 1996, la conjoncture n'était pas propice aux négociations avec Peugeot. Très critique sur l'environnement de la formule 1 où *« on ne parle qu'argent et vedettariat »*, Jacques Calvet a très mal pris la rupture, fin 1994, du contrat avec McLaren, qui a préféré le partenariat de Mercedes.

Cette amertume a été accentuée par deux saisons sans succès avec Jordan. Nostalgique de l'épopée des 205 turbo 16, championnes du monde des rallyes en 1985 et 1986, l'influent Groupement des concessionnaires Automobiles Peugeot (GCAP) ne cache pas ses réserves à l'égard de la formule 1. Près de cinq mois d'âpres négociations seront nécessaires pour parvenir à un partenariat de trois ans, avec deux années supplémentaires en option.

« Outre l'attrait pour l'homme Prost, c'est l'idée d'une écurie française qui a pesé dans ma décision, avoue Jacques Calvet. *Je crois à une grande industrie française et à la possibilité de devenir champion du monde avec Prost Grand Prix. »* Grande première en formule 1, les hommes de Peugeot et ceux de Prost porteront la même tenue bleue pour mieux symboliser cette ambition commune. *« S'il y a quelque chose que l'on peut mettre à mon crédit, c'est d'avoir convaincu Jacques Calvet et d'avoir dépolitisé le dossier au maximum*, estime Alain Prost. *A l'époque, Ligier a pu fonctionner grâce à des appuis politiques. Je veux m'appuyer sur une logique sportive et économique. »*

S'il devait s'inspirer d'un modèle, ce serait *« McLaren-Mercedes pour la rigueur, mais avec un peu plus de chaleur humaine »*. Cette démarche se retrouve dans ses contacts avec ses partenaires. A Canal Plus, qui a signé pour dix ans la gestion d'un *pay-per-view* pour la formule 1, il propose ses interventions depuis le stand pendant la course et les séances d'essais. Sa démarche avec Alcatel est encore plus exemplaire. *« Alain avait connu Serge Tchuruk lorsqu'il était PDG de Total*, raconte Caroline Mille, directrice de la communication d'Alcatel. *Quand il est venu le revoir, fin 1996, il savait que nous voulions modifier notre image en développant le thème de la Hi-Speed Compagny* (L'Entreprise de la haute vitesse). *Son projet, déjà élaboré, s'appuyait sur cette image et sur un partenariat technologique pour améliorer les liaisons entre ses voitures et le stand. »* Un fan club regroupe dix mille des cent quatre-vingt-dix mille salariés d'Alcatel dans le monde. Avec les services marketing de Prost Grand Prix, l'entreprise a accueilli quelque huit cents VIP sur les circuits.

Au moment de finaliser avec Flavio Briatore l'achat de l'écurie pour quelque 50 millions de francs, Alain Prost disposait quasiment du budget de fonctionnement qu'il s'était fixé et héritait pour 1997 d'une Ligier-Mugen-Honda très compétitive grâce à ses nouveaux pneus Bridgestone et à des transferts de technologies de Williams et Benetton. Cet « état de grâce » durera jusqu'au grave accident d'Olivier Panis au Grand Prix du Canada. *« Ces résultats étaient inespérés, mais ce n'était pas avec ces bases-là qu'on pouvait battre les meilleurs*, explique-t-il. *Pour progresser, il faut parfois accepter de régresser pour repartir sur des bases plus solides assurant la pérennité de l'entreprise. »*

HOMME-ORCHESTRE de son écurie, Alain Prost a dû passer, presque sans transition, de l'égocentrisme du pilote à l'altruisme du chef d'entreprise. *« Commanditaires, partenaires, mécaniciens, journalistes et même pilotes ne veulent avoir affaire qu'à moi »*, constate-t-il. Le stress, ajouté au même régime alimentaire qu'il suit depuis quinze ans, lui a encore fait perdre du poids. *« Côté loisirs, j'ai dû abandonner le golf. Le vélo reste ma dernière soupape. »*

L'été 1997 marquera le début des grandes manœuvres pour préparer la première formule 1 (AP 01) conçue par son équipe pour 1998 et, surtout, l'avenir de l'écurie. Avec Eric Barbaroux, qui a quitté le cabinet de Guy Drut pour s'occuper des « projets spéciaux », il choisit, le 1er août, le site de Prost Grand Prix à Guyancourt (Yvelines), à 12 kilomètres de Peugeot Sport basé à Vélizy ; supervise la construction, entre le 18 septembre et le 13 février, d'une usine moderne de 7 500 mètres carrés (son coût avoisinne 50 millions de francs), et prépare, de mars à juillet, le déménagement de soixante-deux des soixante-dix salariés qui ont accepté de quitter Magny-Cours.

DANS le même temps, Bernard Dudot, ancien directeur technique de Renault Sport, qui occupe ces mêmes fonctions chez Prost Grand Prix, a pour mission de recruter et faciliter l'intégration d'une centaine de jeunes ingénieurs et techniciens sortant parfois des écoles ou ne disposant pas d'expérience en formule 1 ; de veiller, avec Loïc Bigois, l'ingénieur-concepteur de l'AP 01, à l'intégration du V 10 Peugeot dans le châssis, et de rechercher de nouveaux partenariats techniques ou technologiques, notamment dans l'aéronautique (Dassault Systèmes, Aérospatiale, Onera, etc.). *« Nous disposons en France de la meilleure industrie aéronautique*, dit-il. *C'est à nous d'exploiter cet avantage en développant des partenariats pour la sous-traitance, comme nous le faisions chez Renault Sport. »*

Après ces bouleversements cumulés au cours des derniers mois, Alain Prost s'attendait à un début de saison 1998 difficile au plan sportif. Mais il n'imaginait pas qu'il devrait attendre le 30 août pour voir Jarno Trulli marquer le premier point d'une Prost-Peugeot après l'hécatombe du départ du Grand Prix de Belgique ! Une boîte de vitesses trop novatrice souffrant d'un manque de fiabilité, puis d'un excès de poids qui a entraîné une mauvaise répartition des masses – son concepteur, l'ingénieur britannique George Ryton a été licencié –, une coque et des suspensions manquant de rigidité, ont fait de l'AP 01 une voiture trop mal née pour être compétitive. Très tôt, Alain Prost a choisi de sacrifier cette saison pour accorder la priorité à la préparation de l'AP 02 pour 1999.

Cette phase délicate lui a permis d'apprécier la solidarité de Peugeot. *« Nous ne sommes pas deux entités, mais un même corps qui parle d'une même voix »*, affirme Frédéric Saint-Geours, directeur général d'Automobiles Peugeot. *« La formule 1 subit une importante mutation*, confirme Alain Prost. *Une équipe ne peut plus gagner qu'avec l'implication totale d'un grand constructeur. La formule 1 est devenue une guerre. L'équipe doit fonctionner comme un commando. Ce serait trop facile si nous étions déjà au niveau d'équipes disposant d'une expérience et de moyens bien supérieurs au nôtres. »*

Pour la saison prochaine, Alain Prost a su garder la confiance d'Olivier Panis et de Jarno Trulli, deux pilotes qui ont, à ses yeux, *« le potentiel et la mentalité pour aller jusqu'au titre avec nous »*. Il veut renforcer sa structure technique et espère recruter John Barnard, ex-ingénieur prodige de McLaren, puis de Ferrari. Son budget de fonctionnement avoisinnera encore les 300 millions de francs, mais il n'ignore pas que certains commanditaires ne lui pardonneraient pas une nouvelle saison décevante.

« Mon ambition n'a pas changé, avoue-t-il. *Comme pilote, j'ai déjà gagné quatre fois le championnat du monde. Le jour où je le gagnerai comme constructeur, ce sera ma plus belle victoire. Ça vaudra vingt titres de champion des conducteurs car ça aura bien plus de valeur à mes yeux. »* Cinq autres champions du monde (Jack Brabham, Emerson Fittipaldi, Graham Hill, John Surtees et Jacky Stewart) ont tenté la même aventure. Seul Jack Brabham a été couronné dans les deux championnats, en pilotant une voiture portant son nom l'année de son troisième titre mondial des conducteurs, en 1966.

Gérard Albouy



La réfutation de la Maison Blanche

Voici les points principaux de la réfutation préalable opposée par les avocats du président Clinton au rapport du procureur Starr :

LE président a reconnu avoir commis une faute sérieuse, en ayant une relation inappropriée avec Monica Lewinsky. Il a assumé la responsabilité de ses actes et il a demandé pardon au pays, à ses amis, aux dirigeants de son parti, à ses ministres et, ce qui est le plus important, à sa famille.

1 Cette erreur privée n'est pas une action susceptible de provoquer une destitution. Une relation hors mariage est condamnable et le président admet cela. Mais ce n'est pas un crime, ni même un délit. La Constitution indique clairement que le Congrès peut destituer un président seulement pour cause de *« trahison, corruption ou autres crimes ou délits »*. Ces mots de la Constitution ont été choisis avec grand soin et après une discussion longue et approfondie.

2 Les *« crimes et délits »* ont une signification précise, aux yeux des rédacteurs de notre Constitution, ils signifient une atteinte à notre système de gouvernement. La notion de destitution a été créée pour protéger notre pays contre un président qui utiliserait le pouvoir de ses fonctions contre la nation, contre le peuple américain, contre notre société. Elle n'a jamais été prévue pour permettre à un groupe politique d'évincer un président de ses fonctions pour une faute purement personnelle.

3 Souvenez-vous que ce rapport *[du procureur Starr]* est fondé uniquement sur des allégations obtenues par un grand jury, des pages et des pages d'allégations et de « preuves » supposées, qui n'ont jamais été vues par le président ou par ses avocats, et qui n'ont pas été soumises à un contre-examen ou à tout autre garantie traditionnelle.

4 Les grand jurys n'ont pas été institués pour rechercher la vérité. Ils ne sont pas faits pour assurer la crédibilité, la fiabilité, ni même la simple équité. Ils existent seulement pour inculper. Mais c'est la voie que le procureur indépendant a choisie pour fournir la « preuve » lui permettant de rédiger son rapport.

5 La loi définit très clairement le mensonge sous serment. Pour commettre un parjure, un individu doit faire sciemment une fausse déposition sous serment. Les réponses correctes au sens littéral ne sont pas des faux témoignages. Même si une réponse ne répond pas directement à la question posée, elle ne constitue pas un faux témoignage si elle est véráce, aucun accusé n'ayant l'obligation d'aider son accusateur. Les réponses à des questions fondamentalement ambiguës ne peuvent pas davantage être considérées comme des parjures. Et personne ne peut être convaincu de parjure sur le seul témoignage d'une unique autre personne.

6 Le président n'a pas commis de faux témoignage. Les fuites (illégales) du rapport suggérant que sa déposition a constitué un parjure ont décrit de façon fausse ce témoignage. D'abord, le président n'a jamais nié, au cours de sa déposition dans l'affaire Paula Jones, s'être trouvé seul à seul avec Mlle Lewinsky. Le président n'a jamais affirmé que sa relation avec Mlle Lewinsky était la même que celle qu'il avait pu avoir avec d'autres stagiaires. Au contraire, il a admis qu'il avait échangé des cadeaux avec elle, il savait qu'elle était à la recherche d'un emploi, il a reçu des cartes postales et des notes venant d'elle et connaissait d'autres détails de sa vie personnelle qui montraient à l'évidence qu'il avait une relation spéciale avec elle.

7 Le président a admis qu'il avait eu une relation sexuelle inappropriée avec Mlle Lewinsky. Dans une déposition destinée à un procès civil, il a donné des réponses limitées à des questions ambiguës. En droit, ces réponses ne devraient pas donner lieu à une inculpation pour faux témoignage. Etant donné que le président reconnaît sa relation *[avec Mlle Lewinsky]*, le fait de rendre publiques des allégations scabreuses et salaces ne peut avoir pour but que de l'humilier et de le forcer à démissionner.

8 Il n'y a pas eu obstruction à la justice. Betty Currie *[la secrétaire du président]* a affirmé sous serment que Mlle Lewinsky lui avait demandé de garder par devers elle les cadeaux *[du président]* et que le président ne lui avait jamais parlé de ces cadeaux. Le président a admis avoir donné et reçu des cadeaux de Mlle Lewinsky quand la question lui a été posée. Le président n'a jamais demandé à Mlle Lewinsky de se débarrasser de ces cadeaux et il n'a jamais demandé à Mme Currie de les prendre. Nous estimons dans ces conditions que le témoignage de Mme Currie conforte celui du président.

Etant donné que le président reconnaît sa relation avec Mlle Lewinsky, le fait de rendre publiques des allégations scabreuses et salaces ne peut avoir pour but que de l'humilier et de le forcer à démissionner

9 Le président n'a jamais essayé d'obtenir un emploi pour Mlle Lewinsky après qu'elle eut quitté la Maison Blanche, de façon à influencer son témoignage dans l'affaire Paula Jones. Le président savait que Mlle Lewinsky n'aimait pas son travail au Pentagone après son départ de la Maison Blanche et a demandé au bureau du personnel de la Maison Blanche de l'aider dans sa recherche d'un emploi. Il n'a jamais demandé à qui que ce soit de l'engager et n'a jamais fait savoir qu'il voulait que cela se produise. Mlle Lewinsky n'a pas eu d'offre d'emploi venant de la Maison Blanche après son départ et il est clair que cela aurait été le cas si le président l'avait ordonné.

10 Le président n'a pas œuvré à l'obtention d'un entretien *[d'embauche]* entre Mlle Lewinsky et Bill Richardson, ni ne l'a aidée à s'entretenir avec Vernon Jordan *[avocat d'affaires, ami du président]*. Betty Currie a demandé à John Podesta *[collaborateur du président]* s'il pouvait aider Mlle Lewinsky dans sa recherche d'un emploi à New York, ce qui l'a conduit à avoir un entretien avec Bill Richardson *[ambassadeur auprès des Nations unies]*, et Mme Currie l'a aussi mise en rapport avec un ami de longue date, M. Jordan. M. Jordan a indiqué expressément que tel était bien le cas et qu'en tant que personne privée, il était libre de donner n'importe quel conseil à qui que ce soit en matière de recherche d'emploi s'il le jugeait bon.

11 Il n'y a pas eu de subornation de témoin. Betty Currie ne devait pas normalement être appelée à témoigner dans l'affaire Paula Jones. Dans la mesure où elle n'était pas appelée à témoigner, il était impossible pour le président, dans une conversation avec elle, de se livrer à une pression sur témoin. Le président a témoigné qu'il n'avait en aucune façon tenté d'orienter les souvenirs de Betty Currie.

12 Il n'y a pas de « preuve fumante » *[allusion à un épisode fameux de l'affaire du Watergate]* de l'existence du *memorandum* que le président aurait remis à Mlle Lewinsky pour l'inciter à faire un faux témoignage. Le bureau du procureur indépendant a déclaré que ce *memorandum* était la *« clé »* de l'accusation. En fin de compte, Mlle Lewinsky a admis qu'elle avait écrit elle-même (ou avec l'aide de Mme Tripp) ce *memorandum*, et aucune question n'a été posée au président à ce sujet lors de sa comparution devant le grand jury.

13 L'invocation des privilèges présidentiels ne constituait pas un abus de pouvoir. L'affirmation légale, par le président, de privilèges divers existants en matière de justice n'a été faite que sur l'avis de ses avocats, et a été dans une large mesure reconnue par les tribunaux. Ces revendications légales n'ont été faites que de façon limitée et en dernier recours après que toutes les voies de compromis proposées par les avocats de la Maison Blanche eurent été repoussées, et ce afin de protéger le noyau des intérêts constitutionnels et institutionnels de cette présidence et des présidences futures.

14 *Ni le président* ni la Maison Blanche n'ont joué un rôle dans les efforts légaux déployés par le *« Secret Service » [l'agence chargée de la protection physique du président et de sa famille]* pour empêcher ses agents de témoigner.

15 Le président n'a pas commis d'abus de pouvoir en laissant ses subordonnés répéter ses déclarations erronées concernant ses relations avec Mlle Lewinsky. Cette erreur privée ne constitue pas en elle-même un abus de pouvoir à caractère criminel.

16 Les actes des avocats de la Maison Blanche sont totalement restés dans le cadre de la loi.

Tout ceci signifie que le rapport du procureur indépendant n'est rien d'autre qu'une description détaillée d'une relation sexuelle privée, rédigée en termes crus destinés à choquer. Etant donné le fondement fragile des accusations, il y a un manque complet de preuves crédibles permettant de déclencher une enquête préliminaire visant à la destitution du président. Et le but principal de cette enquête, et du rapport du procureur indépendant, est d'embarrasser le président et de titiller le public en produisant un document qui n'est à peu près rien d'autre que le récit partial et dépourvu de fiabilité d'une conduite sexuelle individuelle.

Où en est l'affaire Whitewater *[une faillite immobilière frauduleuse, dans l'Arkansas, à laquelle ont été indirectement mêlés Bill et Hillary Clinton]* ? Le rapport ne contient aucun élément permettant d'accuser le président de malversations, alors que M. Starr a passé quatre ans à enquêter à ce sujet. Ce qui avait commencé comme une enquête sur une affaire immobilière vieille de 24 ans dans l'Arkansas a abouti à une enquête sur une relation brève et inappropriée entre le président et Monica Lewinsky. En dépit du caractère exhaustif de l'enquête du procureur indépendant dans l'affaire de Whitewater, dans les dossiers du FBI et dans l'affaire du bureau de voyages de la Maison Blanche, et en dépit d'un flux constant de nouvelles dans les médias au fil des ans suggérant l'existence d'une méconduite, le procureur indépendant n'est jamais parvenu à convaincre le président ni la première dame des Etats-Unis d'une quelconque malversation.

Le Monde
S U P P L E M E N T



Le rapport Starr

Ce cahier spécial contient les passages essentiels du rapport du procureur indépendant Kenneth Starr contre Bill Clinton, rendu public, vendredi 11 septembre, sur le réseau Internet par le Congrès américain. Il contient aussi le résumé de sa réfutation diffusée préventivement, le même jour, par la Maison Blanche. Notre traduction de ces documents est disponible sur notre site Internet – www.lemonde.fr – ainsi que leur version intégrale en anglais

BILL CLINTON

■ Bill Clinton a été élu président des Etats-Unis en 1992, et réélu en 1996. Né en août 1946, il est le premier chef de l'exécutif *américain représentant* de la génération du *baby-boom* d'après la seconde guerre mondiale. Bien avant sa présidence, les polémiques ont entouré le personnage, notamment lorsque, durant sa campagne électorale, il dut se défendre d'avoir fait jouer des relations pour éviter d'être envoyé dans les forces américaines engagées au Vietnam.

HILLARY RODHAM CLINTON

■ La *First lady* a toujours soutenu publiquement son époux dans l'affaire Lewinsky. Une fois le scandale annoncé, elle est immédiatement intervenue à la télévision pour dire qu'elle connaissait son mari *« mieux que personne au monde »*, qu'elle *« continuait de l'aimer et de lui accorder sa confiance »*. A ses yeux, le président et elle-même sont victimes d'un *« vaste complot de droite »*.

L'exposé des faits

Nous publions ci-dessous de très larges extraits du rapport du procureur indépendant Kenneth Starr contre le président des Etats-Unis. Les passages publiés en italique et placés entre guillemets résument certains développements du rapport.

En application des dispositions de l'article 595 C du chapitre 28 du Code des Etats-Unis, le bureau du procureur indépendant établit par les présentes que le président William Jefferson Clinton a commis des actes de nature à qualifier une mise en accusation *[impeachment]*. L'examen révèle que le président Clinton :

– a mensongèrement témoigné sous serment lors de la déposition civile qu'il a faite à l'occasion de l'instance introduite à son encontre pour harcèlement sexuel ;

– a témoigné mensongèrement devant le grand jury ;

– a tenté d'influencer le témoignage d'un *témoin potentiel qui* avait une connaissance directe des faits qui auraient révélé le caractère mensonger de sa déposition ;

– a tenté d'entraver l'exercice de la justice en facilitant le dessein d'un témoin de ne pas déférer à une citation à comparaître ;

– a tenté d'entraver l'exercice de la justice en encourageant un témoin à établir une attestation que le président savait mensongère et par la suite en utilisant cette attestation mensongère lors de sa propre déposition ;

– a menti à des témoins potentiels du grand jury en sachant qu'ils répèteraient ses mensonges face au grand jury ;

– a eu un type de conduite contraire aux obligations constitutionnelles qui étaient les siennes de respecter le droit.

Il est établi que ces actes et d'autres font partie d'un processus dont l'objet à l'origine était d'empêcher la révélation de la relation du président avec une ancienne stagiaire de la Maison Blanche et employée et, par la suite, d'empêcher cette accusation d'être révélée lors de l'enquête pénale en cours.

[Le rapport Starr indique ensuite qu'il appartient au Congrès de statuer ou non sur la mise en accusation du président. Le président a droit, comme tout citoyen, à une vie privée, mais cette vie privée a des limites, explique le procureur indépendant. La première : dans tout procès pour harcèlement sexuel, la vie privée est forcément évoquée, sinon ce délit ne pourrait jamais être sanctionné. Deuxièmement, témoigner mensongèrement ou refuser de répondre à des questions constitue une entrave à l'exercice de la justice. Troisièmement, le président n'est pas le simple chef de l'exécutif : il incarne de la façon la plus absolue l'idéal américain et ses valeurs. Il doit remplir " fidèlement " son rôle et respecter à tout moment les lois.]

I. Nature des relations du président Clinton avec Monica Lewinsky

Cette partie avance l'information importante et crédible selon laquelle le président Clinton a fait obstruction à la justice, de façon criminelle, d'abord dans un procès pour harcèlement sexuel, puis dans le cadre d'une enquête du grand jury.

Une preuve physique établit que le président et Mlle Lewinsky ont eu des relations d'ordre sexuel. Après avoir négocié un accord d'immunité et de coopération avec le bureau du procureur indépendant, le 28 juillet 1998, Mlle Lewinsky a livré une robe bleu marine qu'elle affirme avoir portée lors d'une rencontre sexuelle avec le président le 28 février 1997. Selon ses dires, elle avait remarqué des taches sur le vêtement en le retirant de son armoire. Vu leur situation, elle présuma qu'il s'agissait du sperme du président.

Les premiers tests ont révélé qu'il s'agissait bien de sperme. Le bureau du procureur a demandé au président un prélèvement sanguin. Après s'être assuré du bien-fondé de la requête, le président a accepté (...). Le laboratoire du FBI a conclu que le président était la source de l'ADN obtenu de la robe (...).

Mlle Lewinsky a été très longuement interrogée sur ses relations avec le président. Pour évaluer d'abord sa crédibilité, elle a dû se soumettre à un interrogatoire « d'offre » détaillé le 27 juillet 1998. Après l'accord de coopération, elle a été interrogée pendant une quinzaine de jours. Elle a aussi témoigné sous serment à trois occasions (...). De plus, elle a travaillé avec les procureurs et enquêteurs pour élaborer un tableau de 11 pages qui recense chronologiquement ses contacts avec le président Clinton, incluant à la fois ses rencontres, échanges téléphoniques, cadeaux et messages. Elle en a par deux fois assuré la véracité sous serment.

De l'avis des procureurs et enquêteurs expérimentés, Mlle Lewinsky a fourni une information fiable. Elle n'a pas accusé à tort le président. Lui faire du mal, a-t-elle affirmé, est « la dernière chose au monde que je veux faire ».

[Le bureau de M. Starr pense avoir pris toutes les précautions pour s'assurer que

De l'avis des procureurs et enquêteurs expérimentés, Mlle Lewinsky a fourni une information fiable. Elle n'a pas accusé à tort le président. Lui faire du mal, a-t-elle affirmé, est « la dernière chose au monde que je veux faire ».

Monica Lewinsky dit toute la vérité, puisque l'accord conclu avec elle stipule qu'au moindre mensonge, elle perdra l'immunité accordée et se verra opposer ses premiers aveux, lesquels reconnaissaient une violation de la loi.]

Entre 1995 et 1998, Mlle Lewinsky s'est confiée à 11 personnes à propos de ses relations avec le président. Elles ont toutes été interrogées par le bureau du procureur : Andrew Bleiler, Catherine Allday Davis, Neysa Erbland, Kathleen Estep, Deborah Finerman, Dr. Irene Kassorla, Marcia Lewis, Ashley Raines, Linda Tripp, Natalie Ungvari et Dale Young. (...).

Plusieurs des récits faits à l'époque par Mlle Lewinsky ont été gardés. Il y a notamment des e-mails effacés qui ont pu être récupérés sur son ordinateur personnel ainsi que dans son bureau du Pentagone, d'autres messages électroniques conservés par deux de leurs destinataires, des enregistrements des conversations entre Mlle Lewinsky et Mme Tripp *[une ancienne collaboratrice de la Maison Blanche]* et des notes prises par Mme Tripp (...).

[Il s'agit de papiers divers, lettres ou brouillons de lettres, calendriers annotés et archives trouvés dans l'appartement de Monica Lewinsky ou son bureau du Pentagone.]

En raison de la façon dont l'enquête fut menée, une énorme quantité de preuves a été disponible pour tester et vérifier les dépositions de Mlle Lewinsky. Ses déclarations ont donc été corroborées à un très haut degré. Ses récits détaillés devant le grand jury et le bureau du procureur en 1998 sont cohérents à la fois avec les récits faits à ses confidents et remontant à 1995, ses divers écrits et les preuves physiques. De plus, ses comptes-rendus correspondent généralement avec le témoignage du personnel de la Maison Blanche, celui des agents et officiers des services de sécurité, et les registres de la Maison Blanche consignant les entrées et sorties de Mlle Lewinsky, les déplacements du président et ses appels téléphoniques.

Dans sa déposition du 17 janvier 1998, le président a nié avoir eu une « aventure sexuelle », des « relations sexuelles », ou « une liaison sexuelle » avec Mlle Lewinsky. Il remarqua qu'« il n'y a pas de rideaux dans le bureau ovale, pas de rideaux dans mon bureau personnel, pas de rideaux ni de stores sur les fenêtres de ma salle à manger privée », et il a ajouté : « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour éviter le type de questions que vous me posez aujourd'hui. »

Témoignant devant le grand jury, le

TRADUCTION : Eric Azan, Julie Body, René de Ceccatty, Annick Cojean, Dominique Dhombres, Yves Eudes, Alexandre Garcia, Sylvette Gleizes, Hervé Harpoutian, Véronique Maurus, Hélène Prouteau, Marion van Renterghem, Claudine Sainderichin, Martine Silber, Judith Silberfeld, Marie-Claude Stark, Marie-Pierre Subtil, Shany Venon et Guillaume Villeneuve.

Huitième motif

Dans sa déposition civile, le président a déclaré avoir parlé à Vernon Jordan au sujet du travail de Mlle Lewinsky. Mais comme le révèle le témoignage de M. Jordan et comme l'a quasiment reconnu le président lors de sa convocation ultérieure devant le grand jury, il a bien parlé à M. Jordan de l'implication de Mlle Lewinsky dans l'affaire Jones – y compris du fait qu'elle avait reçu une assignation, que M. Jordan l'avait aidée à trouver un avocat et qu'elle avait signé une déclaration par écrit niant toute relation sexuelle avec le président.

Etant donné leurs nombreux entretiens dans les semaines ayant précédé la déposition, il est incroyable que le président ait oublié le sujet de leurs conversations au cours de sa déposition civile. Ses déclarations du type « il semble que c'est ce qu'a dit Betty » ou « je ne le savais pas » étaient plus que des omissions, mais bien des fausses déclarations délibérées.

Le motif du président pour *faire* de fausses déclarations à ce sujet dans sa déposition civile était évident. S'il admettait avoir parlé à Vernon Jordan tant de l'implication de Monica Lewinsky dans l'affaire Jones qu'au sujet de son emploi, on en viendrait inévitablement à s'interroger sur un lien entre le témoignage de Mlle Lewinsky et son emploi futur. Un tel aveu dans la déposition civile du président aurait sans doute incité les avocats de Mme Jones à se pencher sur la question. Et il aurait suscité un examen public lors de la divulgation de la déposition.

Au moment de cette déposition, au surplus, le président avait conscience des problèmes potentiels que créerait la reconnaissance d'un lien entre ces deux sujets. Une enquête pénale et l'attention médiatique se sont focalisées, en 1997, sur une aide à l'emploi et des dons en argent apportés à Webster *Hubbell en 1994. Les emplois et l'argent* proposés à M. Hubbell par des amis et des donateurs du président avaient suscité de graves interrogations : cette aide était-elle destinée à influencer le témoignage de M. Hubbell dans l'affaire Madison ? Certains emplois de M. Hubbell avaient été inventés par Vernon Jordan, ce qui semble avoir incité derechef le président à obtenir l'emploi de Mlle Lewinsky et son témoignage écrit par le truchement de Vernon Jordan.

Neuvième motif

Le président a plusieurs fois fait référence à Mme Currie dans sa déposition civile en décrivant sa relation avec Mlle Lewinsky. Comme il l'a reconnu, beaucoup de questions sur Mlle Lewinsky étaient susceptibles d'être posées *dans un avenir très proche*. C'est ainsi que le président pouvait prévoir que Mme Currie pourrait déposer ou être interrogée, voire qu'elle devrait préparer une déclaration écrite.

Le président l'a appelée peu après la déposition et il a rencontré Mme Currie le lendemain. Il semblait « préoccupé » d'après cette dernière. Il l'a alors informée qu'on avait posé des questions sur Mlle Lewinsky pendant la déposition.

Les déclarations que lui fit le président le 18 janvier et à nouveau le 20 ou 21 janvier qu'il n'était jamais seul avec Mlle Lewinsky, que Mme Currie pouvait toujours les voir ou les entendre et qu'il n'avait jamais touché Mlle Lewinsky – étaient fausses, mais cohérentes avec le témoignage donné par le président sous serment. Le président savait fausses ces déclarations lorsqu'il les rapporta à Mme Currie. Sa suggestion qu'il s'efforçait tout simplement de se rafraîchir la mémoire en parlant à Mme Currie n'a pas le sens commun : que Mme Currie confirme de fausses déclarations ne pouvait en aucun cas rappeler les faits au président. Ainsi, il n'est donc pas plausible qu'il ait tenté de rafraîchir ses souvenirs.

Le témoignage présidentiel devant le grand jury étaie cette conclusion. Il a témoigné qu'en posant à Mme Currie des questions comme « Nous n'étions jamais seuls, d'accord ? » et « Monica est venue me provoquer et je ne l'ai jamais touchée, d'accord ? », il souhaitait mettre une date sur les questions. Or, il n'a pas exprimé ce souci chronologique dans ses conversations avec Mme Currie.

De surcroît, concernant certains aspects *de l'incident, le président n'a pu* fournir d'explication innocente, en témoignant qu'il ignorait pourquoi il avait posé certaines questions à Mme Currie et en admettant qu'il « s'efforçait seulement de concilier au mieux les deux déclarations ». En revanche, si l'on tire la conclusion qu'impose la conduite présidentielle – qu'il tentait de s'assurer un témoin pour corroborer son faux témoignage de la veille – elle n'a plus rien d'insolite.

Le contenu des déclarations du président et le contexte dans lequel elles ont été faites nous fournissent une information substantielle et crédible : le président Clinton a cherché à tort à influencer le témoignage de Mme Currie. Il s'agit d'une obstruction à la justice et d'une influence illégale sur un témoin.

Bill Clinton a fait et fait faire de fausses déclarations au peuple américain (...) Il a par ailleurs retardé une possible enquête du Congrès

Dixième motif

Le président a fait les déclarations erronées suivantes à ses collaborateurs : le président a dit à M. Podesta qu'il n'avait eu aucune relation sexuelle « d'aucune sorte » avec Miss Lewinsky « y compris orale ».

Le président a dit à MM. Podesta, Bowles et Ickes qu'il n'avait pas eu de « relation sexuelle » avec Mlle Lewinsky. Il a dit à M. Podesta que « lorsque (Miss Lewinsky) passait, c'était pour voir Betty [Currie,NDLR]. » Le président a dit à M. Blumenthal que Miss Lewinsky « l'avait *agressé* et qu'il lui avait dit qu'une relation sexuelle était impossible entre eux et qu'elle l'avait menacé ». Le président a dit à M. Blumenthal qu'il ne se souvenait pas avoir téléphoné à Mlle Lewinsky, sauf une fois où il avait laissé un message sur son répondeur.

Lors de son témoignage devant le grand jury, le président a reconnu que ses déclarations à ses collaborateurs niant toute relation sexuelle avec Mlle Lewinsky « avaient pu induire en erreur ». Le président savait aussi que ses collaborateurs risquaient d'avoir à témoigner sur ses rapports avec Mlle Lewinsky. Il s'attendait vraisemblablement à ce qu'ils répètent à tout enquêteur, y compris devant le grand jury, ses déclarations touchant Mlle Lewinsky.

Enfin, il refusa pour sa part de témoigner pendant plusieurs mois. Son silence et la tromperie de ses collaborateurs ont eu pour effet de donner une idée fausse des événements au grand jury.

Le président affirme qu'en parlant à ses collaborateurs, il a choisi ses mots avec grand soin de telle sorte que sa déclaration soit à ses yeux littéralement vraie car il ne faisait pas référence au coït. Cette explication a été battue en brèche par le témoignage livré au grand jury sur ses dénégations qui « avaient pu induire en erreur » et par le témoignage contradictoire apporté par les collaborateurs eux-mêmes – notamment John Podesta, qui déclare que le président a nié spécifiquement tout rapport oral avec Mlle Lewinsky.

En outre, le 24 janvier 1998, la Maison Blanche a publié des mémos pour le personnel qui réfutent l'argument présidentiel d'une vérité littérale. Ces mémos éclaircissent la conception du président : une relation incluant un rapport oral est « bien sûr » une « relation sexuelle».

Pour toutes ces raisons, on dispose d'informations substantielles et crédibles prouvant que le président a influencé illégalement les témoins pendant l'investigation du grand jury.

Onzième motif

Dans cette affaire, le président a fait et fait faire de fausses déclarations au peuple américain au sujet de sa relation avec Mlle Lewinsky. Il a aussi fait de fausses déclarations sur le point de savoir s'il avait menti sous serment ou autrement fait obstacle à la justice dans son affaire civile. En affirmant publiquement avec force en janvier 1998 « je n'ai pas eu de relations sexuelles avec cette femme » et que « ces allégations sont fausses », le président a par ailleurs retardé une possible enquête du Congrès. Il l'a encore retardée en invoquant le privilège de l'exécutif puis en refusant de témoigner pendant six mois au cours de l'investigation du procureur indépendant. Il s'agit là de faits substantiels et crédibles pouvant constituer motif à *impeachment*.

SIDNEY BLUMENTHAL

■ *« Stratège en communication »* : Sidney Blumenthal est, depuis juillet 1997, un des *« Clintonites »* (proches du couple présidentiel) que le chef de l'exécutif a attirés à la Maison Blanche pour repolir son image auprès de la presse. Officiellement *Assistant du Président*, il est également dans la confidence avec Hillary et partage son opinion selon laquelle toute l'affaire Lewinsky résulte d'un complot de l'extrême droite contre Clinton.
Il a comparu le 26 février devant le Grand Jury de Kenneth Starr quand celui-ci a estimé que des informations dommageables à son égard avaient filtré dans la presse. Blumenthal défend bec et ongles le principe du *« privilège de l'exécutif »* pour se refuser à divulguer le contenu de conversations privées au sein de la maison présidentielle.
Le 4 juin, sa stratégie a subi un revers sérieux quand il a dû revenir devant le Grand Jury.

AL GORE



■ Président en l'an 2000 ? C'est sans trop se cacher que le vice-président Al Gore brigue, depuis le début de la présidence Clinton, ce mandat pour lui-même.
Décrié par les milieux conservateurs durant la première campagne électorale de son ami et colistier, en raison notamment de ses prises de positions radicales en faveur des écologistes, Al Gore a su se plier aux contraintes et aux compromis de la vie politique. Il est resté un fidèle compagnon des Clinton à travers les scandales et les vicissitudes des deux mandats démocrates.
En cas de destitution de Bill Clinton, la Constitution ferait de Al Gore le président intérimaire jusqu'à la prochaine élection.



هكذا من الاصل

LUCIANNE GOLDBERG

■ Agent littéraire new-yorkaise et ennemie déclarée de Bill Clinton, cette femme de soixante-deux ans avait déjà participé à la campagne électorale de Richard Nixon en 1972. Lucianne Goldberg fit la connaissance de Linda Tripp à propos d'un projet de livre sur Vincent Foster, conseiller du couple présidentiel à la Maison Blanche dans l'affaire Whitewater jusqu'à son suicide (qui fit d'ailleurs l'objet d'une enquête de Kenneth Starr). C'est elle qui aurait suggéré à Linda Tripp d'enregistrer ses conversations téléphoniques avec son amie, Monica Lewinsky, relatant sa liaison avec Bill Clinton.

RICHARD MELLON SCAIFE

■ Si, selon les dires d'Hillary Clinton, il existe une conspiration de droite, voire d'extrême droite, visant à renverser le président, Richard Mellon Scaife serait un de ses instigateurs. Ce milliardaire de Pittsburg contrôle notamment plusieurs fondations qui financent ouvertement des campagnes hostiles au chef de la Maison Blanche.
Dans le cadre de l'affaire Whitewater, on le soupçonne même d'avoir plus ou moins soudoyé un certain David Hale pour témoigner contre le couple présidentiel. Une enquête a été demandée par le département de la Justice.

Photos de une :
DOWNING / REUTERS / MAXPPP
MC NAMEE / REUTERS / MAXPPP
Photos intérieures :
WASHINGTON POST
Page VI en haut :
PHILPOTT / AFP
Page VIII en haut :
MC NAMEE / REUTERS / MAXPPP

Le président a fait une troisième déclaration mensongère devant le grand jury à propos de sa relation sexuelle avec Monica Lewinsky. Il a soutenu que leurs relations intimes n'avaient pas commencé avant 1996. Mlle Lewinsky a déclaré qu'elles avaient commencé le 15 novembre 1995, au cours des vacances du gouvernement, une déposition confirmée sept mois auparavant par des confidences à ses amis. Sur une photo de la Maison Blanche datée de ce soir-là, on voit le président et Mlle Lewinsky en train de manger une pizza. Les dossiers de la Maison Blanche indiquent que Mlle Lewinsky n'a pas quitté la Maison Blanche avant midi dix-huit et prouvent que le président était dans le bureau ovale jusqu'à midi trente-cinq. (...)

Pour toutes ces raison, nous avons là des éléments d'information crédibles et concrets qui portent à croire que le Président a menti au grand jury concernant sa relation sexuelle avec Monica Lewinsky.

Troisième motif

Le président a fait trois fausses déclarations sous serment lors de sa déposition civile touchant le fait de savoir s'il était resté seul avec Mlle Lewinsky.

Le président a menti lorsqu'il a dit « Je ne me rappelle pas » en réponse à la question de savoir s'il s'était jamais retrouvé seul avec Mlle Lewinsky. Il a reconnu devant le grand jury s'être trouvé seul avec elle. Il est invraisemblable qu'il ne se soit pas souvenu de ce fait six mois plus tôt, surtout si l'on songe qu'ils étaient de toute évidence seuls au cours de leurs rapports sexuels.

Interrogé sur le fait de savoir s'il avait été seul avec Mlle Lewinsky dans le vestibule du bureau ovale, il a répondu « Je ne crois pas, à moins que nous n'ayons été en train de regagner la salle à manger du fond avec la pizza ». Cette déclaration était fausse, elle aussi : la plupart des rapports sexuels du président et de Mlle Lewinsky ont eu lieu dans ce vestibule (en d'autres circonstances, ils l'ont traversé pour gagner la salle à manger ou le bureau) et il est invraisemblable que le président ait oublié ce fait.

Lors de sa déposition civile, le président a suggéré qu'il ne se rappelait pas précisément avoir été seul avec Mlle Lewinsky dans le bureau ovale mais qu'il se rappelait de façon générale qu'elle avait pu lui apporter des « papiers à signer » lorsqu'elle travaillait au bureau des affaires législatives. Cette déclaration était fausse. Mlle Lewinsky ne lui a pas apporté de papiers dans un but officiel. Au contraire, cette expression fut l'une des « couvertures » fabriquées à l'origine par le président et Mlle Lewinsky pour dissimuler leur relation sexuelle. (...) Le président avait une raison évidente de mentir à cet égard. Il savait qu'il semblerait bizarre de la part d'un président de s'être trouvé seul si souvent avec une stagiaire ou un membre subalterne du personnel. (...)

Parce qu'un mensonge sur leur relation sexuelle était insuffisant pour empêcher d'autres questions, le président a aussi menti sur le fait de savoir s'il était resté seul avec Mlle Lewinsky – ou il a feint de ne pas se souvenir d'occasions précises. Il a déclaré lors de sa déposition civile ne pouvoir se rappeler s'il avait jamais fait un cadeau à Mlle Lewinsky ; qu'il ne pouvait se souvenir de lui avoir donné une épingle à chapeau bien que « certainement, j'aurais pu le faire » ; et qu'il n'avait reçu de cadeau de Mlle Lewinsky « qu'une ou deux fois ». En réalité, les preuves démontrent qu'ils ont échangé de nombreux cadeaux de diverses sortes pendant une longue période. (...)

Quatrième motif

Le président Clinton a menti sous serment dans sa déposition civile en répondant « Je ne sais plus » à la question de savoir s'il avait parlé avec Mlle Lewinsky de l'éventualité d'une déposition. En réalité, il en avait parlé avec elle à trois reprises dans le mois qui précéda sa déposition civile, comme l'a corroboré le témoignage de Mlle Lewinsky.

La raison du mensonge présidentiel sur ce point est évidente. S'il avait reconnu avoir parlé avec Mlle Lewinsky d'une possible citation à témoigner, il aurait du même coup prêté le flanc à une accusation de subornation de témoin. (...)

> Le président
> et Mlle Lewinsky
> se sont mis d'accord
> pour mentir tous les deux
> sous serment lorsqu'on
> leur demanderait
> s'ils avaient eu une
> relation sexuelle (...)
> De fait, cet accord tacite
> ou exprès pour livrer
> de faux témoignages
> a dû constituer une
> partie importante
> de leurs discussions
> de décembre et janvier

Cinquième motif

En analysant les preuves disponibles sur ce point, il faut aussi souligner que le président Clinton, apparemment, a eu le même comportement tant en ce qui concerne les cadeaux qu'en ce qui concerne le témoignage. Il est clair qu'il a menti sous serment et que Mlle Lewinsky a écrit une fausse déclaration sur le conseil du président. (...)Il y a donc lieu de croire que le président a tenté de faire obstruction à la justice en concourant à la dissimulation de preuves couvertes par la citation.

Sixième motif

Le président et Mlle Lewinsky se sont mis d'accord pour mentir tous les deux sous serment lorsqu'on leur demanderait s'ils avaient eu une relation sexuelle (entente pour faire obstruction à la justice ou commettre un parjure, en termes juridiques). De fait, cet accord tacite ou exprès pour livrer de faux témoignages a dû constituer une partie importante de leurs discussions de décembre et janvier, de crainte qu'un des deux ne témoigne sincèrement dans l'affaire Jones et n'incrimine du coup l'autre de parjure.

Le président Clinton a tenté de faire obstruction à la justice en suggérant que Mlle Lewinsky dépose par écrit ce qui lui éviterait de le faire en personne et « enfermerait » son témoignage sous serment, de même qu'il a tenté d'éviter les questions lors de sa propre déposition – tout cela pour empêcher la constitution de preuves dans le procès Jones contre Clinton. (...)

Septième motif

Quand une partie mêlée à un procès (ou à une enquête) fournit travail ou aide financière à un témoin, la question se pose de son éventuelle subornation. La question cruciale concerne l'intention de la partie en position d'autorité. Les preuves directes sont rarement disponibles. Il arrive même que le témoin obtenant l'emploi ignore qu'il le doit au désir de l'employeur de rester en bons termes avec lui pendant le procès à venir. Il peut en aller de même pour telle ou telle personne requise par l'intéressé pour fournir un travail au témoin et du même coup l'influencer : elles peuvent ignorer ses motivations et son dessein.

On peut inférer ce dernier d'après les preuves circonstancielles. En l'occurrence, le président a aidé Mlle Lewinsky dans sa recherche d'emploi à la fin 1997, à un moment où elle serait devenue un témoin nuisible pour lui dans l'affaire Jones si elle avait témoigné sincèrement. Le président n'a pas fait dans la demi-mesure. Son intervention est allée jusqu'à solliciter l'ambassadeur auprès des Nations unies, l'un des hommes d'affaires les plus importants du pays (M. Perelman) et l'un de ses principaux avocats (Vernon Jordan).

La question qui se pose est donc de savoir si les efforts présidentiels pour trouver un travail à Mlle Lewinsky avaient pour but d'influencer son témoignage ou seulement d'aider une ex-intime sans se soucier du témoignage.

Trois faits sont déterminants pour analyser ses actions : (1) la chronologie, (2) le fait que le président et Mlle Lewinsky avaient tous deux l'intention de mentir sous serment à propos de leur relation, et (3) le fait qu'il était vital pour le président que l'ancienne stagiaire mente sous serment.

C'est poussé au moins en partie par le désir de la garder « dans l'équipe » pour le procès Jones que le président a aidé Mlle Lewinsky à chercher un emploi.

17 août 1998, sept mois après sa déposition dans l'affaire Paula Jones, le président a reconnu « un contact intime inapproprié » avec Mlle Lewinsky mais a maintenu que sa déposition de janvier était exacte. D'après lui, « ce qui a commencé comme une amitié a amené à ce comportement » (...).

Le président a refusé de répondre aux questions touchant à la nature précise de ses contacts intimes avec Mlle Lewinsky, mais il s'est expliqué sur ses premières dénégations. Il a maintenu qu'il ne peut y avoir de relation sexuelle sans pénétration, quelles que soient les autres activités sexuelles qui aient pu se produire. Il a affirmé que « la plupart des Américains ordinaires » approuveraient cette distinction.

Le président a aussi maintenu qu'aucun de ses contacts sexuels avec Mlle Lewinsky ne relevait de « relations sexuelles » selon la définition particulière utilisée dans l'affaire Paula Jones : une personne s'engage dans des « relations sexuelles » lorsqu'elle a sciemment des contacts avec les parties génitales, l'anus, les testicules, les seins, l'intérieur de la cuisse, ou les fesses de toute personne dans l'intention d'éveiller ou de satisfaire son désir sexuel... « Contact » signifie toucher intentionnellement, que ce soit directement ou à travers les vêtements.

[Selon le président, la personne sur laquelle est pratiquée une fellation n'est donc pas concernée par cette définition, « aucun contact n'étant établi avec aucune des parties figurant sur cette liste, mais avec les lèvres d'une autre personne (...) .»]

Si Mlle Lewinsky a pratiqué une fellation sur le président, alors, selon cette interprétation, elle a eu des relations sexuelles, mais pas lui. Le président a refusé de répondre à la question de savoir si, en réalité, Mlle Lewinsky lui avait fait une fellation. Il a assuré qu'un contact direct avec la poitrine ou les parties génitales de Mlle Lewinsky serait tombé sous le coup de la définition, mais il a nié avoir eu un tel contact.

(...) Mlle Lewinsky contredit le président sur une question primordiale. Selon elle, le président a touché ses seins et ses parties génitales, ce qui signifie que sa conduite entre dans la définition – établie dans le cadre du dossier Paula Jones – des relations sexuelles, même selon sa propre théorie. La preuve du parjure présidentiel ne peut être faite sans décrire de façon spécifique, explicite et éventuellement choquante des rencontres sexuelles.

Selon Mlle Lewinsky, ils ont eu dix rencontres sexuelles, huit pendant qu'elle travaillait à la Maison Blanche et deux ensuite. Elles avaient lieu généralement à l'intérieur ou à proximité du bureau privé attenant au bureau ovale, le plus souvent dans le couloir sans fenêtre y menant. Pendant la plupart de ces rencontres, le président s'appuyait contre l'encadrement de la porte de la salle de bains, en face du bureau du fond, ce qui, dit-il à Mlle Lewinsky, soulageait son dos douloureux. Mlle Lewinsky a déclaré que ses relations physiques avec le président incluaient la fellation, mais pas de rapports proprement dits (...).

Mlle Lewinsky dit avoir pratiqué la fellation sur le président à neuf occasions. Chaque fois, le président a caressé et embrassé ses seins nus. Il a touché ses organes génitaux à travers ses vêtements et puis directement, l'amenant par deux fois à l'orgasme. Un jour, le président a inséré un cigare dans son vagin. Un autre jour, leurs sexes se sont touchés brièvement.

Alors que le président affirmait que « ce qui avait commencé comme une amitié avait abouti à un *[contact intime]* », Mlle Lewinsky a expliqué que leur relation a évolué en sens inverse : « La dimension affective et amicale s'est développée après le début de notre relation sexuelle ».

Au fil du temps, les sentiments de Mlle Lewinsky envers le président se sont renforcés. Elle a déclaré : « Je n'avais jamais pensé tomber amoureuse du président. J'ai été surprise que cela arrive. » Mlle Lewinsky lui a fait part de ses sentiments. Parfois, elle a cru qu'il l'aimait aussi. (...)

> « J'aime bien
> quand tu mets
> une de mes cravates
> car alors je sais que je suis
> près de ton cœur ".
> Selon Mlle Lewinsky,
> le président était
> conscient de sa réaction
> et il portait
> l'un de ses cadeaux
> pour la rassurer (...)
> Le président
> lui disait alors :
> « As-tu remarqué
> que je portais ta cravate
> l'autre jour ? ».

Mlle Lewinsky a déclaré qu'ils « adoraient discuter et être ensemble » (...). En plus de leurs face-à-faces, elle dit l'avoir eu au téléphone une cinquantaine de fois, souvent après 22 heures, et parfois, bien après minuit. (...) Dix ou quinze fois, ils ont eu des échanges sexuels téléphoniques. Après l'un d'entre eux, tard dans la nuit, le président s'est endormi au milieu de la conversation.

A quatre reprises, le président a laissé de brefs messages sur le répondeur téléphonique de Mlle Lewinsky, bien qu'il lui ait confié sa réticence à le faire, jugeant le procédé « dangereux ». Elle a conservé ses messages et a fait écouter les cassettes à plusieurs confidents, lesquels ont dit avoir cru qu'il s'agissait bien de la voix du président.

Que ce soit lors de face-à-face ou par téléphone, ils se sont parfois disputé. A plusieurs reprises l'année 1997, elle s'est plainte qu'il ne l'ait pas retransféré du Pentagone à la Maison Blanche comme il avait promis de le faire après l'élection. Lors d'une rencontre le 4 juillet 1997, le président lui a reproché une lettre dans laquelle elle menaçait avec des sous-entendus de révéler leur relation. Lors d'une dispute le 6 décembre 1997, le président a, selon elle, affirmé qu'« il n'avait jamais été aussi mal traité par quiconque » (...).

Témoignant devant le grand jury, le président a confirmé qu'ils avaient bien eu des conversations personnelles, reconnaissant que leurs échanges téléphoniques comprenaient parfois un badinage sexuel « inapproprié ». (...)

Mlle Lewinsky et le président ont échangé de nombreux cadeaux. Selon elle, elle lui en a offert près d'une trentaine et en aurait reçu 18. (...) Mlle Lewinsky a, entre autres, donné au président six cravates, un presse-papiers de collection en forme de Maison Blanche, un étui à cigares en argent, une tasse au blason de Santa Monica, un coupe-papier décoré d'une grenouille. Il lui a notamment offert une épingle à chapeau, deux broches, une couverture, un petit ours en marbre et une édition spéciale du livre de Walt Whitman, *Feuilles d'herbe*.

Quand le président portait une cravate ou un autre de ses cadeaux, Mlle Lewinsky l'interprétait comme une signe d'affection, ce dont elle a témoigné. « Je lui disais : " J'aime bien quand tu mets une de mes cravates car alors je sais que je suis près de ton cœur ". Selon Mlle Lewinsky, le président était conscient de sa réaction et il portait l'un de ses cadeaux pour la rassurer, surtout les jours où ils avaient prévu de se voir, ou au lendemain d'une rencontre ou d'une discussion au téléphone. Le président lui disait alors : « As-tu remarqué que je portais ta cravate l'autre jour ? ».

Au cours de son témoignage devant le grand jury, le président a reconnu avoir échangé un certain nombre de cadeaux avec Mlle Lewinsky. Une fois que leur relation intime fut terminée, en 1997, il a assuré qu'« elle continuait à me donner des cadeaux. Et j'ai estimé que c'était la bonne chose à faire de les lui rendre. » (...)

Mlle Lewinsky et le président ont tous deux admis avoir pris des mesures pour préserver le secret de leurs relations. Dans une note manuscrite, Mlle Lewinsky avait noté : « Le président a demandé à Mlle L. de nier toute relation, si jamais on l'interrogeait à ce sujet ». Il a aussi dit quelque chose sur le fait que, si deux personnes qui ont une liaison disent que rien ne s'est passé, alors rien ne s'est passé. Selon Mlle Lewinsky, le président lui demandait parfois si elle avait parlé à quelqu'un de leurs relations sexuelles ou des cadeaux échangés ; elle lui a (faussement) assuré qu'il n'en était rien. Elle lui a dit « qu'elle nierait toujours, qu'elle le protègerait toujours », et il acquiescait. Tous deux avaient, selon leurs dires, une « entente commune » » pour « tenir cela privé, ce qui veut dire nier et (...) prendre toute mesure appropriée » Quand elle et le président furent obligés de témoigner dans l'affaire Paula Jones, Mlle Lewinsky

KENNETH STARR

■ Le procureur indépendant, Kenneth Starr, qui a remis mercredi 9 septembre son rapport sur l'affaire Lewinsky, est un juge implacable et impopulaire, âgé de cinquante-deux ans. Il a commencé à s'attaquer au couple présidentiel américain il y a quatre ans dans le cadre de l'affaire Whitewater, imbroglio politico-financier autour d'une faillite frauduleuse dans l'Arkansas, à l'époque où Bill Clinton en était le gouverneur. Présenté par la Maison Blanche, qui crie à la chasse aux sorcières, comme un agent de l'extrême droite prêt à tout pour démolir les Clinton, Kenneth Starr affirme, lui, se borner à traquer « *les faits, tous les faits* ».

MONICA LEWINSKY

■ Issue d'une famille aisée de Beverly Hills, Monica Lewinsky, une jeune femme de vingt-quatre ans, est au centre du scandale qui atteint Bill Clinton. A la fin de ses études, en juillet 1995, et avec la recommandation d'un riche homme d'affaires de New York, ami de ses parents et donateur du Parti démocrate, elle décroche, à vingt et un ans, un stage à la Maison Blanche.
En avril 1996, elle est transférée au Pentagone, où elle va rencontrer Linda Tripp. Au cours de longues conversations, enregistrées à son insu, Monica lui confie qu'elle a été la maîtresse du président.
Le 7 janvier, appelée à témoigner dans l'affaire Paula Jones, elle signe sous serment une déposition démentant toute relation sexuelle avec le président.

هكذا من الأصل

PAULA JONES

■ Paula Jones, trente et un ans, accuse Bill Clinton de lui avoir fait, en 1991, dans une chambre d'hôtel de Little Rock, des avances sexuelles. Bill Clinton, qui, à l'époque, était gouverneur de l'Arkansas, a fermement et plusieurs fois démenti ces accusations. Il affirme ne pas se souvenir avoir rencontré Paula Jones, alors employée de l'Etat d'Arkansas.
En mai 1997, la Cour suprême a accepté la plainte de la jeune femme, forçant le président à déposer sous serment, le 17 janvier, devant les avocats de la plaignante. Si un juge a décidé, le 1er avril, de classer sa plainte, son action est à l'origine de l'ampleur prise par l'affaire Lewinsky.

LINDA TRIPP

■ Linda Tripp, quarante-huit ans, a enregistré les confidences de son amie Monica Lewinsky. Femme d'officier, elle est embauchée en 1990 à un poste administratif à la Maison Blanche. George Bush est alors président. Divorcée, avec deux adolescentes à sa charge, elle garde son emploi lorsque Bill Clinton devient président en 1992. En août 1994, elle est mutée au Pentagone, où elle rencontre Monica Lewinsky. Début janvier, Linda Tripp remet au procureur spécial Kenneth Starr vingt heures d'enregistrements de ses conversations avec la jeune femme, qui lui a longuement parlé de ses relations avec Bill Clinton.

imagina que « comme nous l'avions fait en d'autres occasions, nous nierions tout »

Devant le grand jury, le président a déclaré qu'il ne voulait « en aucun cas » que leur relations soient exposées au grand jour et il a ajouté : « Je ne voulais certainement pas que cela sorte, si je pouvais l'empêcher. Et j'étais préoccupé par ça. J'étais embarrassé par ça. Je savais que c'était mal. » A la question de savoir s'il voulait éviter que les faits soient connus à travers la déposition de Mlle Lewinsky dans l'affaire Paula Jones, il répondit : « Eh bien, je ne voulais ps qu'elle ait à témoigner et ait à subir tout ça. Bien sûr que je ne voulais pas qu'elle le fasse, bien sûr que non ».(...)

Après leurs deux premières rencontres sexuelles de novembre 1995, les autres eurent lieu généralement pendant les week-ends et ils faisaient semblant de se rencontrer par hasard. Le président préférait éteindre les lumières ou aller dans un hall sans fenêtre. Elle s'était énervée, alors qu'il l'embrassait, de l'avoir vu regarder par la fenêtre parce qu'il avait peur d'être vu. *Elle avait trouvé cela peu romantique.* Cette crainte de se faire repérer les obligeait à se contenir et ils ne sont jamais totalement déshabillés. Le président s'inquiétait des messages qu'elle pouvait lui faire parvenir, ainsi que des registres officiels qui pourraient permettre d'établir les preuves de leurs relations (...).

II. 1995 : premières rencontres sexuelles

MONICA Lewinsky a commencé à travailler pour la Maison Blanche comme stagiaire du bureau du personnel en juillet 1995. Au cours des cérémonies publiques de la Maison Blanche, elle échangea des regards avec le président. Pendant la grève de l'administration en novembre 1995, le président l'invita dans son bureau privé, où ils s'embrassèrent. Plus tard dans la soirée, ils eurent un échange sexuel plus intime, puis un autre deux jours plus tard et un troisième le soir de la Saint-Sylvestre.

Monica Lewinsky a travaillé à la Maison Blanche d'abord comme stagiaire, puis comme employée de juillet 1995 à avril 1996 (...)Elle et le président commencèrent ce qu'elle appelle « un flirt intensif » dans le mois où elle commença son travail à la Maison Blanche (...)A l'automne 1995, une impasse budgétaire obligea le gouvernement fédéral à fermer pour une semaine, du mardi 14 novembre au lundi 20 novembre. Seuls quelque 90 employés sur les 430 de l'effectif de la Maison Blanche continuèrent à travailler. Les stagiaires, non payés, continuèrent leur travail et furent chargés de nombreuses tâches supplémentaires.

Pendant cette période, Mlle Lewinsky travaillait dans le bureau du chef de personnel, M. Panetta, où elle répondait au téléphone et servait de "garçon de bureau". Le président se rendit plusieurs fois dans le bureau de M. Panetta et échangea quelques mots avec Mlle Lewinsky. Elle appelle ces rencontres « un flirt continu ».

Mlle Lewinsky a témoigné que le mercredi 15 novembre 1995, le deuxième jour de la grève marque le début de ses relations sexuelles avec le président. (...)Ils échangèrent des regards et furent seuls un moment dans le bureau. Elle souleva alors le bas de sa veste pour lui montrer le haut de son string qui dépassait de son pantalon.

Vers 20 heures, le président étant seul dans le bureau de George Stephanopoulos, il lui fit signe d'entrer. Elle lui dit qu'elle était attirée par lui. Cela le fit rire et il lui demanda si elle voulait voir son bureau privé. *Une fois dans le bureau, selon le témoignage de Mlle Lewinsky, ils reconnurent qu'ils étaient attirés l'un par l'autre, et il lui demanda si elle pouvait l'embrasser. Ils s'embrassèrent et elle laissa au président son nom et son numéro de téléphone. Vers 22 heures, le président lui demanda de nouveau de le rejoindre.* Quand on lui demanda si elle savait pourquoi, Mlle Lewinsky a répondu : « J'avais mon idée ». Cette fois, les lumières étaient éteintes.

> Témoignant sous serment devant le grand jury, le président a dit s'« être mal comporté » et avoir eu des « contacts intimes inappropriés » avec Mlle Lewinsky « à certaines occasions au début de 1996, et une fois au début de 1997 ».

Selon Mlle Lewinsky, ils s'embrassèrent. Elle déboutonna sa veste. Ou elle défit son soutien-gorge, ou c'est lui qui le souleva ; et il lui toucha les seins avec ses mains et sa bouche. *Elle a déclaré*, que pendant qu'il était au téléphone, « il a mis ses mains dans mon slip pour stimuler manuellement mes parties génitales ». Le président étant toujours au téléphone, [avec un membre du Congrès ou un Sénateur], elle pratiqua sur lui une fellation. *Après avoir raccroché, il lui demanda d'arrêter. Elle aurait voulu continuer, mais il lui dit qu'il ne la connaissait pas assez pour lui faire confiance. Puis il plaisanta et lui dit que ce genre de choses ne lui était pas arrivées depuis longtemps. Ils discutèrent avant et après et le président, en désignant son badge de stagiaire, lui dit que cela pouvait poser problème. Mlle Lewinsky pensa qu'il parlait d'un problème de sécurité, les stagiaires ne devant pas circuler seuls dans l'Aile ouest. Les registres de la Maison Blanche corroborent les assertions de Mlle Lewinsky. (...)*

Selon Mlle Lewinsky, la deuxième rencontre sexuelle eut lieu deux jours plus tard, *toujours pendant la grève*, le vendredi 17 novembre. Elle a déclaré : « Nous avions dû travailler tard (...)et nous avions commandé des pizzas (...)J'ai été prévenir les autres quand elles ont été livrées (...)et quelqu'un (...)m'en a renversé sur ma veste. Donc, j'ai été la nettoyer dans les toilettes et quand j'en suis sortie, le président (...)m'a dit : " Vous pouvez passer par ici. " »

Mlle Lewinsky et le président s'embrassent, puis elle lui dit qu'elle doit retourner à son bureau. Il lui suggère alors de lui apporter de la pizza. Ce qu'elle fait. Selon le témoignage de Mlle Lewinsky, ils se sont alors embrassés et le président a touché la poitrine nue de Mlle Lewinsky de ses mains et de sa bouche. *Le président a reçu un nouveau coup de téléphone et* « a ouvert sa braguette et a exposé son sexe », *elle a de nouveau pratiqué une caresse bucco-génitale qu'il lui a demandé d'interrompre avant d'avoir éjaculé.* Au cours de cette visite, le président lui a dit apprécier son sourire et son énergie. Il lui dit aussi : « Je suis souvent là le week-end, il n'y a personne d'autre, vous pouvez passer me voir ». Les registres corroborent les dires de Mlle Lewinsky. (...)

Lors de sa déposition du 17 janvier 1998 dans l'affaire Jones, le président Clinton – qui a dit ne pas se souvenir de la plupart de ses rencontres avec Mlle Lewinsky – se rappelait « l'avoir vue avec une pizza » (...)mais ne pensait pas être resté seul avec elle. Devant le Grand Jury, le 17 août 1998, le président a dit que sa première « véritable conversation » avec Mlle Lewinsky avait eu lieu pendant la grève de novembre 1995 (...)

Selon Mlle Lewinsky, la troisième rencontre sexuelle entre elle et le président a eu lieu pendant la nuit de la Saint-Sylvestre (...)*Le président lui offre un cigare. Elle lui dit son nom parce qu'elle a l'impression qu'il l'a oublié. Mais il lui dit s'en souvenir et avoir cherché à la retrouver dans l'annuaire parce qu'il avait perdu la note qu'elle lui avait laissée.* « Nous nous sommes embrassés, il a soulevé mon pull, il m'a mis les seins à l'air et il les a caressés avec sa bouche et ses mains. » Elle lui fait une fellation. Il l'arrête avant d'éjaculer « *parce qu'il ne me connaissait* pas assez ou qu'il ne me faisait pas confiance ». (...) Témoignant sous serment devant le grand jury, le président a dit s'« être mal comporté » et avoir eu des « contacts intimes inappropriés » avec Mlle Lewinsky « à certaines occasions au début de 1996, et une fois au début de 1997 ». En niant implicitement tout contact sexuel en 1995, le président a laissé entendre qu'il n'y avait pas eu de liaison sexuelle entre lui et Mlle Lewinsky tant qu'elle était stagiaire. Selon le témoignage du président, ses relations avec Mlle Lewinsky ont commencé « par de l'amitié » puis, plus tard, « ont inclu ce type de conduite ».

2. Le témoignage de Monica Lewinsky

Monica Lewinsky a témoigné sous serment devant le grand jury que, à partir de novembre 1995, alors âgée de vingt-deux ans, stagiaire à la Maison Blanche, elle a entretenu une longue relation avec le président, comportant une activité sexuelle importante. Elle a témoigné dans le détail des moments, des dates et de la nature de dix rencontres sexuelles impliquant un certain contact génital. (...)

Les dix épisodes sont rapportés ici parce qu'ils sont nécessaires pour déterminer si le président a menti sous serment, à la fois lors de sa déposition au procès, au cours de laquelle il a nié toute relation sexuelle, et lors de son témoignage devant le grand jury, où il a reconnu un « contact intime qui n'était pas convenable », mais nié tout contact sexuel avec les seins ou les parties génitales de Mlle Lewinsky. En lisant ce qui suit, gardons à l'esprit les dénégations *sous serment du président*.

Malheureusement, la nature de ces dénégations exige que la preuve du contraire soit présentée dans le détail. Si le président, lors de sa comparution devant le grand jury, avait reconnu l'activité sexuelle relatée par Mlle Lewinsky et admis avoir menti sous serment dans sa déposition au procès, ces descriptions *minutieuses seraient superflues*.

En fait, nous nous sommes abstenus d'interroger Mlle Lewinsky sous serment sur ces détails jusqu'à ce que le témoignage du président, le 17 août, rende nécessaires ces questions. Mais étant donné (1) les dénégations du président (2), ses affirmations répétées que sa déposition au procès était juridiquement exacte selon les termes et les définitions utilisées, et (3) son refus de répondre aux questions sur le sujet, ces détails sont décisifs. Ils donnent sa crédibilité au témoignage de Mlle Lewinsky et le corroborent. Ils démontrent aussi avec clarté que le président a menti sous serment à la fois dans sa déposition et devant le grand jury fédéral. Il existe des informations importantes et plausibles selon lesquelles les mensonges du président sur ses relations avec Mlle Lewinsky sont nombreux et relèvent du calcul. (...)

Premier motif

La déposition détaillée de Mlle Lewinsky, ses déclarations préalables et concordantes à ses amis, sa famille et ses conseillers, la preuve que constitue le *sperme* du président sur la robe de Mlle Lewinsky établissent qu'elle et le président se sont engagés dans des activités sexuelles effectives entre le 15 novembre 1995 et le 28 décembre 1997.

Cependant, le président a juré sous serment au cours de son procès à la fois dans sa déposition et dans sa réponse écrite à un questionnaire qu'il n'avait *pas eu de « relation sexuelle »*, d'« aventure sexuelle » ou de « relations sexuelles » avec Mlle Lewinsky. De plus, il a nié s'être engagé dans une activité répondant à une définition plus spécifique des « relations sexuelles » utilisée au cours de la déposition.

Au cours de l'action civile, le président a fait cinq déclarations mensongères concernant la relation sexuelle. Pour quatre de ces cinq déclarations, le président choisit une défense sémantique : *il déclare que les termes utilisés* dans la déposition de Jones pour couvrir une activité sexuelle ne correspondent pas à l'activité sexuelle à laquelle il s'est livré avec Mlle Lewinsky. Pour les autres déclarations mensongères, il nie les faits : il remet en cause le récit de Mlle Lewinsky stipulant qu'il aurait touché ses seins ou son sexe au cours d'activités sexuelles.

Les dénégations du président, sémantiques et factuelles, ne résistent pas à l'examen. Ses déclarations concernant *son interprétation d'une « relation sexuelle »* sont contrecarrées par le fait que son avocat lui-même, quelques instants auparavant au cours de la même déposition, ramenait l'expression « relation sexuelle » à des « relations sexuelles en tous genres, quelles que soient la forme et la manière adoptées ». (...)

> Si le Président, lors de sa comparution devant le grand jury, avait reconnu l'activité sexuelle relatée par Melle Lewinsky et admis avoir menti sous serment dans sa déposition au procès, ces descriptions minutieuses seraient superflues

Dans une réponse à un questionnaire qui lui a été soumis avant sa déposition, le président nia avoir eu des « relations sexuelles » avec Mlle Lewinsky (le terme n'a pas été défini). Là encore, la riposte du président à l'accusation d'avoir menti alors qu'il était sous serment repose sur sa définition des « relations sexuelles » qui nécessiteraient un rapport sexuel. D'après le président Clinton, des caresses bucco-génitales ne constituent pas des relations sexuelles.

Dans sa déposition civile, le président a nié avoir commis des actes répondant à la définition spécifique des « relations sexuelles » en vigueur dans le cadre de cette déposition. (...) Le président a nié s'être engagé ou avoir provoqué des contacts avec les parties *génitales*, les seins ou l'anus d'« une personne » avec l'intention d'exciter le désir sexuel d'« une personne ».

En ce qui concerne les caresses bucco-génitales, l'unique réponse du président à l'accusation d'avoir menti sous serment dans sa déposition tient à son interprétation d'« une personne » dans cette définition. Au cours de son témoignage, Mlle Lewinsky affirma qu'elle avait à neuf reprises pratiqué une fellation sur la personne du président. Le président déclara qu'au cours d'une fellation, il ne s'engageait dans aucun contact et n'en provoquait aucun avec *les parties génitales, l'anus, l'aine, les* seins, l'intérieur des cuisses ou les fesses d'« une personne » parce qu'en réalité « une personne » signifiait « une autre personne ». (...)

D'après l'interprétation qui a inspiré la déposition du président, si au cours d'une fellation l'une des personnes est engagée dans des relations sexuelles, l'autre ne l'est pas. (...) Comme il a été dit auparavant, Mlle Lewinsky a affirmé de façon crédible que le président avait à neuf occasions touché et embrassé ses seins nus, et qu'à quatre reprises il avait stimulé ses parties génitales. (...) Un fichier supprimé dans l'ordinateur personnel de Mlle Lewinsky contenait apparemment un brouillon de lettre adressé au président qui se référait explicitement à un contact direct avec ses parties génitales. Ce brouillon de lettre corrobore le témoignage de Mlle Lewinsky. (...)

A partir de ces éléments et en considérant les différentes réponses du président, nous avons là des éléments d'information crédibles et circonstanciés visant à prouver que le président a menti alors qu'il était sous serment dans sa déposition civile et sa réponse au questionnaire où il niait avoir eu une relation sexuelle, une aventure sexuelle ou des relations sexuelles avec Mlle Lewinsky.

Deuxième motif

Au cours de sa déposition devant le grand jury déjà citée, le président a menti sous serment à trois reprises. Il a *déclaré qu'à sa déposition* lors du procès Jones il croyait que les caresses bucco-génitales n'étaient couvertes par aucun des termes définissant l'activité sexuelle. Cette déposition n'est pas crédible. (...)

En tout état de cause, même si on ne tient pas compte de sa défense s'appuyant sur des définitions, le président a *fait une deuxième déclaration mensongère* devant le grand jury. Sa déposition contredit le témoignage de Mlle Lewinsky sur la question de savoir si le président touchait les seins ou les parties génitales de Mlle Lewinsky au cours de leurs activités sexuelles. (...) Si l'on examine bien les faits, ils parlent d'eux-même. Le président a menti au grand jury. (...)

Un fichier retiré de l'ordinateur personnel de Mlle Lewinsky contenait un brouillon de lettre faisant allusion à leur relation sexuelle. Le brouillon contient des phrases explicites comme « regarder ta bouche sur mes seins » et se réfère implicitement à un contact direct avec les organes génitaux de Mlle Lewinsky. *Ce brouillon de lettre confirme la déposition* de Mlle Lewinsky et indique que la déposition du président devant le grand jury est mensongère. (...) Comme l'a déclaré Mlle Lewinsky, cela suggère qu'elle et le président avaient passé « un contrat de services professionnels, j'aurais pratiqué des fellations et notre relation se serait résumée à cela ». Mais comme le prouvent ce document et les descriptions qui précèdent, la nature de leurs relations, relation sexuelle incluse, allait bien au-delà. (...)

MARCIA LEWIS

■ La mère de Monica Lewinsky est très liée avec sa fille, avec qui elle occupe un appartement à Washington, dans l'immeuble du Watergate sur le Potomac. Les bandes enregistrées par Linda Tripp indiquent clairement que Monika a confié à sa mère les détails de sa relation avec Bill Clinton.
Convoquée pour témoigner devant le grand jury en février dernier, Marcia Lewis donna le spectacle d'une femme en larmes et éprouvée. Cette image forte renforça le camp de ceux qui n'ont pas cessé de dénoncer l'acharnement du procureur Starr.

WALTER KAYE

■ Cet ancien directeur d'une compagnie d'assurances à New York, aujourd'hui à la retraite, a recommandé à la Maison Blanche de prendre pour stagiaire une certaine jeune femme du nom de *Monica Lewinsky*. Walter Kaye était très proche de la mère de Monica, Marcia Lewis.
Il a participé financièrement aux campagnes électorales du Parti démocrate et connaît bien également Hillary Clinton. C'est lui, enfin, qui a mis au point le montage financier permettant au *président de couvrir ses frais de* justice (environ 1 million de dollars) dans le procès pour harcèlement sexuel déclenché par Paula Jones.



Onze motifs d'« impeachment »

LARRY L. COCKELL

■ Personne n'aurait pensé qu'un agent du service de protection présidentiel puisse jamais être appelé à témoigner sur les faits et gestes du chef de l'exécutif. Larry Cockell est le premier à avoir tenu ce rôle dans la saga américaine, pendant une heure, le 17 juillet 1998.
Vétéran du Vietnam (forces spéciales), âgé de quarante-sept ans, il s'est reconverti en détective privé puis a servi dans la garde de Ronald Reagan et George Bush. Monica Lewinsky avait quitté la Maison Blanche depuis deux mois quand Cockell y fit son entrée, chargé de la sécurité de Clinton. Sa déposition a constitué un tournant dans l'investigation de Kenneth Starr.

JACOB A. STEIN

■ Un des deux principaux avocats de Monica Lewinsky depuis le mois de juin. C'est un maître du barreau, version américaine. Il a d'ailleurs écrit plusieurs traités sur le sujet. Il connaît toutes les ficelles des procès, très fréquents outre-Atlantique, pour harcèlement sexuel : il a défendu la cause de Bob Packwood, sénateur républicain de l'Oregon. Il était aussi un des juristes « indépendants » consultés lors des accusations portées, en 1994, contre le secrétaire à la justice Edwin Meese, soupçonné d'avoir tenté d'étouffer le scandale de l'Irangate à l'époque où Ronald Reagan était président.
Ses connaissances en matière d'*impeachment* présidentiel remontent à l'époque où Jacob Stein était membre de la défense dans les enquêtes sur le scandale du Watergate en 1974.

LE bureau du procureur indépendant communique ici des informations importantes et plausibles selon lesquelles le président Clinton a fait obstacle à la justice dans l'affaire de harcèlement sexuel Jones-Clinton, en mentant sous serment et en dissimulant la preuve de sa relation avec une jeune stagiaire, employée à la Maison Blanche, Monica Lewinsky. Après la mise en œuvre d'une enquête fédérale sur les actions du président en janvier 1998, ce dernier a menti sous serment devant le grand jury et a fait obstacle à la justice lors de l'examen par ce grand jury.

Il existe aussi des informations importantes et plausibles selon lesquelles les actions du président concernant Monica Lewinsky constituent un abus d'autorité incompatible avec le devoir qu'a le président, de par la Constitution, de respecter fidèlement les lois.

Il existe des informations importantes et crédibles étayant les onze motifs possibles d'une procédure de mise en accusation pouvant conduire à la destitution *(impeachment)* :

1. Le président Clinton a menti sous serment au cours de l'action civile quand il a nié une liaison sexuelle, une relation sexuelle ou des rapports sexuels avec Monica Lewinsky.

2. Il a menti sous serment devant le grand jury sur sa relation sexuelle avec Mlle Lewinsky.

3. Afin d'appuyer sa déclaration mensongère concernant sa relation sexuelle, le président a ausi menti sous serment dans sa déposition sur le fait de s'être trouvé seul avec Mlle Lewinsky et sur les nombreux cadeaux échangés entre Mlle Lewinsky et lui.

4. Il a menti sous serment dans sa déposition à propos des discussions qu'il a eues avec Mlle Lewinsky sur l'implication de cette dernière dans l'affaire Jones.

5. Au cours du procès Jones, le président a fait obstacle à la justice et s'est entendu avec Mlle Lewinsky pour dissimuler ensemble la vérité sur leur relation en soustrayant à la justice les cadeaux dont les avocats de Mme Jones demandaient la présentation.

6. Au cours de l'affaire Jones, le président a fait obstacle à la justice et s'est entendu avec Mlle Lewinsky pour dissimuler ensemble la réalité de leur relation de la manière suivante : (1) le président et Mlle Lewinsky se sont entendus pour mentir sous serment dans l'affaire Jones sur leur relation sexuelle ; (2) le président a suggéré à Mlle Lewinsky de préparer une déclaration écrite sous serment qui, dans l'intérêt du président, reprendrait son témoignage sous serment et pourrait être utilisée afin d'éviter à l'un et à l'autre d'être interrogés sur leur relation sexuelle ; (3) Mlle Lewinsky a rédigé et signé ce faux témoignage écrit ; (4) le président a utilisé ce faux témoignage écrit lors de sa déposition, afin de tenter d'éviter les questions sur Mlle Lewinsky ; et (5) cela ayant échoué, le président a menti sous serment lors de sa déposition au procès sur sa relation avec Mlle Lewinsky.

7. Le président Clinton s'est efforcé de faire obstacle à la justice en aidant Mlle Lewinsky à obtenir un emploi à New York à l'époque où elle aurait été pour lui un témoin à charge si elle avait dit la vérité dans l'affaire Jones.

8. Il a menti sous serment dans sa déposition à propos de ses discussions avec Vernon Jordan sur l'implication de Mlle Lewinsky dans l'affaire Jones.

9. Il a cherché à influencer de façon abusive le témoignage de sa secrétaire personnelle, Betty Currie, dans les jours qui ont suivi sa déposition civile.

10. Il s'est efforcé de faire obstacle à la justice au cours de l'examen du grand jury en refusant de témoigner pendant sept mois et en mentant aux conseillers de la Maison Blanche, sachant qu'ils reprendraient ses fausses déclarations devant le grand jury – trompant ainsi le grand jury et entravant son action.

11. Le président Clinton a abusé de l'autorité que lui donne la Constitution en (1) mentant à l'opinion publique et au Congrès en janvier 1998 sur sa relation avec Mlle Lewinsky ; (2) promettant à l'époque de coopérer pleinement à l'examen du grand jury ; (3) refusant ensuite de répondre à six convocations à témoigner de son plein gré devant le grand jury ; (4) invoquant le privilège de l'exécutif ; (5) mentant devant le grand jury en août 1998 ; et (6) mentant de nouveau à l'opinion publique et au Congrès le 17 août 1998 – tout cela dans le but d'entraver, d'empêcher et de détourner une éventuelle demande d'informations du Congrès des Etats-Unis. (...)

La preuve que le président Clinton a menti sous serment dans l'affaire civile

1. Les déclarations sous serment du président Clinton concernant Monica Lewinsky

Lors de la communication des pièces du dossier à l'audience, les avocats de Paula Jones ont soumis au président des questionnaires écrits. L'un d'eux demandait :

« Veuillez indiquer les nom, adresse et numéro de téléphone de chacune des employées fédérales avec lesquelles vous avez eu des rapports sexuels au cours de votre présidence. »

Le questionnaire ne définissait pas le terme de « rapports sexuels ». Le juge Wright a intimé au président l'ordre de répondre à ces questions, et, le 23 décembre 1997, faisant un faux serment, le président Clinton a répondu : « Il n'y en a pas eu. »

Le 17 janvier 1998, lors de la déposition du président, les avocats de Mme Jones lui ont posé des questions précises concernant une éventuelle activité sexuelle avec Monica Lewinsky. Les avocats ont, dans leurs questions, utilisé divers termes, dont ceux de « liaison sexuelle », de « relation sexuelle » et de « rapports sexuels ». Les termes de « liaison sexuelle » et de « relation sexuelle » n'ont pas été explicités par les avocats de Mme Jones. Les termes de « rapports sexuels » ont été définis :

Pour les besoins de cette déposition, une personne a des « rapports sexuels » lorsqu'elle établit sciemment ou provoque [...] un contact avec les parties génitales, l'anus, l'aine, les seins, l'intérieur des cuisses ou les fesses d'une autre personne dans l'intention de susciter ou de satisfaire le désir sexuel [...]. Par « contact » s'entend le toucher intentionnel, qu'il soit direct ou à travers les vêtements.

Le président Clinton a répondu à une série de questions sur Mlle Lewinsky, au nombre desquelles :

– Avez-vous eu une relation extra-conjugale avec Monica Lewinsky ?

– Non.

– Si Mlle Lewinsky disait avoir eu une liaison sexuelle avec vous dès novembre 1995, serait-ce un mensonge ?

– Ce n'est certainement pas la vérité. Ce ne serait pas la vérité.

– J'ai utilisé, je crois, le terme de « liaison sexuelle ». Afin que tout soit clair, avez-vous jamais eu de rapports sexuels avec Mlle Lewinsky, selon la définition de la première pièce à conviction de la déposition, telle qu'elle a été modifiée par la Cour ? (...)

– Je n'ai jamais eu de rapports sexuels avec Monica Lewinsky. Je n'ai jamais eu de liaison avec elle.

Interrogé par son propre avocat, le président Clinton a une nouvelle fois nié :

– Au paragraphe 8 de sa déposition écrite, Mlle Lewinsky dit : « Je n'ai jamais eu de relation sexuelle avec le président, il ne me l'a pas proposé, il ne m'a pas offert un emploi ou quelque autre avantage en échange d'une relation sexuelle, il ne m'a pas refusé d'emploi ou quelque autre avantage dans le cas ou je refuserais une relation sexuelle. » Cette déclaration est-elle exacte pour autant que vous le sachiez ?

– Cela est absolument vrai.

> Il existe des informations importantes et plausibles selon lesquelles les actions du président concernant Monica Lewinsky constituent un abus d'autorité incompatible avec le devoir qu'a le président, de par la Constitution, de respecter fidèlement les lois

■ LE RAPPORT STARR

III. Janvier-mars 1996 : rencontres sexuelles suivies

LE président Clinton et Mlle Lewinsky ont eu de nouvelles rencontres sexuelles à côté du Bureau ovale en 1996. Après la sixième rencontre sexuelle, le président et Mlle Lewinsky ont eu leur première longue conversation. Le 19 février, date du *President's day*, le président a mis fin à leur relation sexuelle, puis l'a reprise le 31 mars.

(...)Selon Mlle Lewinsky, le président lui a téléphoné le dimanche 7 janvier 1996, en début d'après-midi. C'était la première fois qu'il l'appelait chez elle. D'après elle : « Je lui ai demandé ce qu'il faisait et il m'a dit qu'il allait à son bureau. J'ai dit : " Oh, voulez-vous de la compagnie ? " Il a dit : " Oh, ce serait formidable. " » Mlle Lewinsky s'est rendue à son bureau, et le président l'a appelée pour arranger leur rendez-vous : « Nous sommes convenus qu'il laisserait la porte de son bureau ouverte et que je passerais devant avec des papiers, et alors (...)il m'arrêterait d'une façon ou d'une autre, et m'inviterait à entrer. C'est exactement ce qui est arrivé. Je suis passée et j'ai vu Lew Fox *[un agent des services de sécurité]* en faction devant le bureau ; j'ai bavardé avec Lew quelques minutes, alors le président est sorti en disant : " Oh, salut Monica (...) Entrez donc." (...) Nous avons parlé dix minutes dans le Bureau ovale. Nous étions assis sur les canapés. Puis nous sommes passés dans le bureau du fond et nous avons eu des relations intimes dans la salle de bains. »

Mlle Lewinsky a déclaré que, durant cette rencontre dans la salle de bains, elle et le président se sont embrassés, qu'il a touché sa poitrine nue avec ses mains et sa bouche. Le président « a parlé de me faire des caresses buccales », selon Mlle Lewinsky. Mais elle l'en a empêché, car elle avait ses règles, et il ne l'a pas fait. Mlle Lewinsky lui a fait une fellation.

Ensuite, ils sont revenus dans le Bureau ovale et ont discuté. Selon Mlle Lewinsky, « il mâchonnait un cigare. Puis il a pris le cigare dans la main et il l'a regardé en quelque sorte (...) d'une façon un peu lubrique. Alors (...) j'ai regardé le cigare, je l'ai regardé, et j'ai dit : " On peut faire ça, aussi, un jour. " »

Le dimanche 21 janvier 1996, selon Mlle Lewinsky (...), elle a rencontré le président dans un couloir, près d'un ascenseur, et il l'a invitée dans le Bureau ovale. D'après Mlle Lewinsky : « Nous avions eu des échanges sexuels téléphoniques pour la première fois la semaine précédente, et je n'étais pas très sûre qu'il avait aimé ça ou non (...) »

Selon Mlle Lewinsky, elle l'a questionné sur l'intérêt qu'il lui portait (...) : « Est-ce seulement du sexe... ou vous intéressez-vous à moi en tant que personne ? » Le président a ri et a répondu, selon Mlle Lewinsky, qu'il « chérissait le temps passé avec moi » (...).

Ils ont continué à parler en allant dans le couloir, près du bureau du fond. Puis, au milieu d'une phrase de Mlle Lewinsky, « il a commencé à m'embrasser ». Il a soulevé son chemisier et a touché sa poitrine avec ses mains et sa bouche. Selon Mlle Lewinsky, le président « a défait la fermeture éclair de son pantalon et s'est en quelque sorte exhibé », et elle lui a fait une fellation.

A un certain moment, pendant la rencontre, quelqu'un est entré dans le Bureau ovale. Dans la mémoire de Mlle Lewinsky, « le président a remonté sa fermeture éclair vraiment très vite, est sorti puis est revenu... Je me rappelle que je riais parce qu'il était sorti, et qu'il était visiblement excité, et je pensais que c'était drôle ». (...)

Le dimanche 4 février, selon Mlle Lewinsky, elle et le président ont eu leur sixième rencontre sexuelle et leur première longue conversation personnelle. (...) Selon Mlle Lewinsky, le président l'a appelée à son bureau et ils ont planifié leur rendez-vous. Sur une suggestion qu'elle a faite, ils se sont rencontrés par hasard dans le couloir, « parce que lorsque c'était accidentel, ça marchait apparemment vraiment bien », puis ils se sont dirigés ensemble vers le cabinet privé.

> Selon Mlle Lewinsky, le président l'a appelée à son bureau et ils ont planifié leur rendez-vous. Sur une suggestion qu'elle a faite, ils se sont rencontrés par hasard dans le couloir, « parce que lorsque c'était accidentel, ça marchait apparemment vraiment bien ».

Là, selon Mlle Lewinsky, ils se sont embrassés. Elle portait une robe longue, boutonnée du cou jusqu'aux chevilles. « Et il a déboutonné ma robe et a dégrafé mon soutien-gorge, il a enlevé la robe de mes épaules et (...)retiré le soutien-gorge (...). Il me regardait et me touchait et me disait combien j'étais belle. » Il a touché sa poitrine avec ses mains et sa bouche, et touché ses parties génitales, d'abord à travers les sous-vêtements, puis directement. Elle lui a fait une fellation.

Après leur rencontre sexuelle, le président et Mlle Lewinski se sont assis dans le Bureau ovale et ont parlé environ quarante-cinq minutes (...). C'est durant cette conversation du 4 février, selon Mlle Lewinsky, que leur amitié a commencé à s'épanouir. Lorsqu'elle s'est préparée à partir, selon Mlle Lewinsky, le président « a embrassé mon bras et m'a dit qu'il m'appellerait, et j'ai dit : " Ouais, bon, quel est mon numéro de téléphone ? " Alors il a récité de mémoire mon numéro personnel et celui de mon bureau. »(...)

Selon Mlle Lewinsky, le président a mis fin à leur relation (seulement de façon temporaire, comme on le verra), le lundi 19 février 1996, date du *President's day* (...). Elle se souvient que ce jour-là le président l'a appelée à son appartement du Watergate. Au ton de sa voix, elle a compris que quelque chose allait mal. Elle a proposé de venir le voir, mais il a dit qu'il ne savait pas pour combien de temps il serait là. Mlle Lewinsky est allée à la Maison Blanche, puis s'est rendue au Bureau ovale entre midi et 14 heures(...) Le président lui a dit que leur relation intime le gênait et qu'il fallait y mettre un terme. Mlle Lewinsky était invitée à continuer ses visites, mais seulement en amie. (...).

Après la rupture du 19 février 1996, selon Mlle Lewinsky « une sorte de flirt a continué (...)lorsque nous nous voyions » (...) Mlle Lewinsky a déclaré que, le vendredi 29 mars 1996, elle marchait dans un couloir lorsqu'elle a croisé le président, qui portait la première cravate qu'elle lui avait offerte. Elle lui a demandé où il avait eu cette cravate, et il a répondu : « Une fille de goût me l'a donnée. » (...).

Le dimanche 31 mars 1996, selon Mlle Lewinsky (...), le président l'a appelée à son bureau et lui a suggéré de venir au Bureau ovale sous prétexte de lui apporter des papiers. Elle s'est rendue au Bureau ovale et a été introduite par un agent des services de sécurité en civil. Dans la chemise, il y avait un cadeau pour le président, une cravate Hugo Boss.

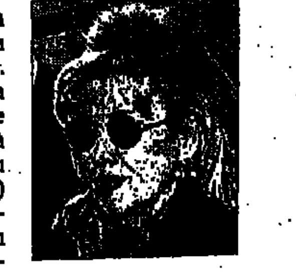
Dans le couloir du cabinet, le président et Mlle Lewinsky se sont embrassés. A cette occasion, selon Mlle Lewinsky, « il s'est concentré sur moi de façon très exclusive », embrassant sa poitrine nue et caressant ses parties génitales. A un moment, le président a introduit un cigare dans le vagin de Mlle Lewinsky, puis l'a mis dans sa bouche et a dit « Ça a bon goût » (...).

IV. Avril 1996 : Mlle Lewinsky est mutée au Pentagone

LES employés de la Maison Blanche et des services de sécurité ayant fait des remarques au sujet des visites fréquentes de Mlle Lewinsky dans l'aile Ouest, une adjointe du chef du personnel a ordonné le transfert de Mlle Lewinsky de la Maison Blanche au Pentagone. Le 7 avril – le dimanche de Pâques – Mlle Lewinsky annonça son renvoi au président. Il lui promit de la faire revenir après les élections, et ils eurent un rapport sexuel.

Les visites de Mlle Lewinsky aux alentours du Bureau ovale ne sont pas passées inaperçues. Estimant que ces visites fréquentes étaient « gênantes », un officier des services de sécurité s'est plaint auprès d'Evelyn Lieberman, chef-adjointe du personnel. En décembre 1995, selon Mlle Lewinsky, Mme Lieberman lui reprocha de se trouver dans l'aile Ouest et lui dit que les stagiaires n'étaient pas autorisés aux environs du Bureau ovale. Mlle Lewinsky, qui venait de commencer son travail au bureau des affaires législatives, répondit qu'elle n'était plus stagiaire. Après avoir exprimé sa surprise que Mlle Lewinsky ait été embauchée, Mme Lieberman lui dit qu'elle avait dû la confondre avec quelqu'un d'autre.

GENNIFER FLOWERS



■ Pendant la campagne électorale de Bill Clinton, en 1992, une blonde sulfureuse, danseuse de cabaret, Gennifer Flowers, déclarait dans un journal, le *Star*, être la maîtresse de Bill Clinton depuis douze ans et affirmait l'aimer. Elle avait reçu, pour raconter sa liaison adultère, la somme de 100 000 dollars. C'est Hillary qui, au beau milieu des primaires, avait sauvé la candidature de son mari à l'élection présidentielle.
Selon des informations publiées dans la presse américaine, M. Clinton aurait avoué, dans sa déposition sous serment du 17 janvier, avoir eu une liaison avec Gennifer Flowers, ce qu'il avait jusqu'alors toujours nié.



KATHLEEN WILLEY



■ Ancienne amie de Bill et d'Hillary Clinton, Kathleen Willey a reproché au président des avances sexuelles très explicites, alors qu'elle venait demander de l'aide, un après-midi de novembre 1993 dans le bureau ovale, angoissée par la faillite financière de son mari, qui devait se suicider quelques heures plus tard. A cinquante et un ans, Mme Willey est deux fois plus âgée que Monica Lewinsky et n'a rien d'une jeune écervelée. Ses déclarations ont été jugées crédibles, parce que, contrairement à Paula Jones, elle n'a pas porté plainte contre le président, n'a pas réclamé d'argent et n'est pas soutenue par des organisations conservatrices. C'est malgré elle que Kathleen Willey se retrouva contrainte de témoigner à son tour, dans le cadre de la plainte de Paula Jones, sur ses propres liens avec le président Clinton.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

MATT DRUDGE

■ Le 17 janvier 1998, Matt Drudge, le rédacteur en chef du *Drudge Report*, une publication que l'on trouve sur le Web (www.drudgereport.com) et qui ne se considère liée par aucune des règles de la déontologie classique, a vent d'un scoop que *Newsweek* renonce à publier. Il se procure l'histoire, la rend publique le 21 en la mettant sur Internet et donne le coup d'envoi de l'affaire Lewinsky.
Matt Drudge est au journalisme électronique ce que les tabloïds et feuilles à scandales sont à la presse écrite : un élément remuant, voire dérangeant, du processus de l'information, mais à la fiabilité douteuse.

VERNON JORDAN

■ Ami de plus de vingt ans de Bill Clinton, riche et brillant avocat noir, âgé de 62 ans, Vernon Jordan est considéré comme un *power broker* (éminence grise) parmi les plus puissants de Washington. *Homme d'influence et membre du* conseil d'administration d'importantes entreprises, il a été convoqué devant le grand jury en mars par le procureur Starr qui cherchait à établir s'il avait, à la demande de Bill Clinton, exercé des pressions sur la jeune femme pour qu'elle nie toute relation sexuelle avec le président.
Le procureur voulait répondre à la question suivante : pourquoi Vernon Jordan, avocat puissant de Washington, a-t-il été mobilisé par le président pour trouver un emploi à une modeste ex-stagiaire de la Maison Blanche ?

que Mlle Lewinsky ait été embauchée, Mme Lieberman lui dit qu'elle avait dû la confondre avec quelqu'un d'autre. Mme Lieberman a confirmé avoir réprimandé Mlle Lewinsky, qu'elle considérait être « ce que nous appelions un " crampon ", toujours là où elle n'aurait pas dû être. » Selon Mlle Lewinsky, certains membres du personnel de la Maison Blanche avaient l'air de penser que c'était de sa faute si le président s'intéressait à elle : « Les gens se méfiaient, peut-être, de ses faiblesses et (...) ils ne voulaient pas penser qu'il pouvait être responsable de quoi que ce soit, donc tout devait être de ma faute (...) Les gens pensaient que je le traquais ou je lui faisais des avances. »

Mme lieberman a affirmé sous serment que, puisque Mlle Lewinsky s'obstinait à s'efforcer d'approcher le président, « j'ai décidé de me débarrasser d'elle ». Elle commença par consulter le chef du personnel, M. Panetta. Selon lui, Mme Lieberman lui parla d'une employée qui « passait trop de temps dans l'aile Ouest ». Pour « *sauvegarder les apparences* », Mme Lieberman proposa de la transférer de la Maison Blanche vers le Pentagone. M. Panetta – qui a déclaré avoir « confiance en son jugement » – lui répondit : « D'accord. » Bien que Mme Lieberman ne se souvienne pas avoir entendu de rumeurs associant le président et Mlle Lewinsky, elle a reconnu que « de telles rumeurs pouvaient nuire au président (...). Oui, oui, c'était l'une des raisons » de la mutation de Mlle Lewinsky. (...)

En décembre 1997, Marcia Lewis (la mère de Mlle Lewinsky) s'est plainte du renvoi de sa fille auprès de Mme Lieberman, qu'elle avait rencontrée lors d'une cérémonie de *Voice of America*. Mme Lieberman aurait répondu « en disant quelque chose sur le fait que Monica était maudite à cause de sa beauté ». Mme Lewis en a déduit que Mme Lieberman, pour protéger le président, « voulait muter toutes les jolies femmes ».

Les hauts fonctionnaires de la Maison Blanche firent en sorte que Mlle Lewinsky retrouve un emploi dans l'administration (...). Le bureau de Patsy Thommasson (personnel présidentiel) envoya le *curriculum vitae* de Mlle Lewinsky à Charles Duncan, conseiller de cabinet du secrétariat d'Etat à la défense et porte-parole de la Maison Blanche, et lui demanda de lui trouver un poste au Pentagone.

Le vendredi 5 avril 1996, Timothy Keating, directeur du personnel des affaires législatives, informe Mlle Lewinsky qu'elle va devoir quitter son travail à la Maison Blanche. Selon lui, il lui a précisé qu'elle n'était pas renvoyée, qu'on lui donnait simplement « une perspective d'avenir différente ». Elle pouvait dire aux gens qu'il s'agissait d'une promotion, si elle le voulait. En apprenant son départ, Mlle Lewinsky éclata en larmes et demanda s'il y avait un moyen pour qu'elle demeure à la Maison Blanche, même sans être payée. « Non », répondit M. Keating. Selon Mlle Lewinsky, « il m'a dit que j'étais trop sexy pour travailler dans l'aile Est et que ce poste au Pentagone, où j'écrirais des communiqués de presse, était plus sexy ». Mlle Lewinsky était bouleversée.

Le dimanche de Pâques, le 7 avril 1996, Mlle Lewinsky annonça son départ au président et ils eurent un rapport sexuel. Mlle Lewinsky arriva à la Maison Blanche à 16 h 56 et en repartit à 17 h 28. « Je lui ai dit que lundi serait mon dernier jour. Et (...) il a eu l'air vraiment contrarié et m'a plus ou moins demandé de lui raconter ce qui s'était passé. Alors je lui ai dit, et je pleurais, et je lui ai demandé si je pouvais venir le voir et il a accepté. »

A la Maison Blanche, d'après elle, Mlle Lewinsky expliqua à l'agent des services de sécurité Muskett qu'elle devait déposer des papiers au président. L'agent Muskett la fit entrer dans le Bureau ovale, et le président et elle se rendirent dans le cabinet privé. Selon elle, le président avait l'air préoccupé par son départ imminent de la Maison Blanche : « Il m'a dit qu'il pensait que ma mutation avait un rapport avec lui et que cela le contrariait. Il m'a dit : " Pourquoi faut-il qu'ils t'éloignent de moi ? *Je te fais confiance*." Alors, il m'a regardée et il a dit : "Je te promets que si je gagne en novembre, je te fais revenir comme ça." »

Il a aussi laissé entendre qu'elle pourrait avoir le poste qu'elle voudrait après l'élection.(...) Quand on lui a demandé s'il avait *promis* à Mlle *Lewinsky un autre* poste à la Maison Blanche, le président a répondu au grand jury : « Ce que j'ai dit à Mlle Lewinsky, c'est que je ferais ce que je pourrais, si elle s'en sortait bien au Pentagone – et elle m'a promis qu'elle travaillait dur et bien – que je ferais de mon mieux pour que le fait qu'elle ait été éloignée des affaires législatives ne l'empêche pas de retrouver un poste à la Maison Blanche, et c'est, effectivement, ce que j'ai fait. Mais je ne lui ai pas dit que je donnerais l'ordre à quelqu'un de l'embaucher, et je ne l'ai jamais fait, et ce n'est pas quelque chose que je ferais. Ça ne serait pas bien. »

« Ce que j'ai dit à Mlle Lewinsky, c'est que je ferais ce que je pourrais, si elle s'en sortait bien au Pentagone (...). Mais je ne lui ai pas dit que je donnerais l'ordre à quelqu'un de l'embaucher, et je ne l'ai jamais fait, et ce n'est pas quelque chose que je ferais. Ça ne serait pas bien. »

Mlle Lewinsky, lorsqu'on lui a demandé si le président avait précisé qu'il ne la ferait revenir à la Maison Blanche que si elle faisait du bon travail au Pentagone, a répondu : « Non. » Après cette conversation, le président et Mlle Lewinsky ont eu un échange sexuel dans le hall, selon Mlle Lewinsky. (...) Elle a déclaré sous serment que le président a touché ses seins avec sa bouche et ses mains. Selon Mlle Lewinsky : « Je crois qu'il a baissé la fermeture éclair *[de son pantalon]* (...) parce que le fait que je ne déboutonne jamais son pantalon, que je n'y arrive pas, était une sorte de plaisanterie à répétition. » Mlle Lewinsky a fait une fellation. Le président n'a pas éjaculé en sa présence.

Lors de ce rapport, quelqu'un cria au président depuis le Bureau ovale qu'il avait un appel téléphonique. Il est retourné dans le Bureau ovale pendant un instant, puis a pris l'appel dans le bureau du fond. Le président a fait signe à Mlle Lewinsky de lui faire une fellation pendant qu'il parlait au téléphone, et elle a obéi. La conversation téléphonique tournait autour de la politique et Mlle Lewinsky a pensé qu'il pouvait s'agir de son conseiller Dick Morris. Les registres de la Maison Blanche confirment que le président *a reçu un appel de « M. Richard Morris »* avec lequel il a parlé de 17 h 11 à 17 h 20 pendant la visite de Mlle Lewinsky.

Il y a eu une seconde interruption quelques minutes plus tard, selon Mlle Lewinsky. Le président et elle étaient dans le bureau du fond. Mlle Lewinsky a déclaré : « Harold Ickes a une voix très reconnaissable et (...) je l'ai entendu hurler " M. le président ", et le président m'a regardée et je l'ai regardé et il a foncé dans le Bureau ovale et j'ai paniqué et (...) j'ai pensé que peut-être, comme Harold est très proche du président, ils allaient revenir par ici et le président penserait que je saurais qu'il fallait que je parte. »

Mlle Lewinsky a déclaré être sortie rapidement par la porte de la salle à manger. (...) Mlle Lewinsky a déclaré être sortie rapidement par la porte de la salle à manger. Le soir, le président l'a appelée et lui a demandé pourquoi elle s'était enfuie. « *Je lui ai dit que je ne savais pas s'il allait* revenir... Il m'en a un peu voulu d'être partie. »

Outre l'indication de l'appel de Dick Morris, le témoignage de l'agent des services de sécurité Muskett corrobore le récit de Mlle Lewinsky. A 17 h 30, deux *minutes après le départ de* Mlle *Lewinsky* de la Maison Blanche, le président appela le bureau d'Evelyn Lieberman.

Mlle Lewinsky a déclaré que le président lui a téléphoné le vendredi suivant, le 12 avril 1996, chez elle. Ils ont discuté près de vingt minutes. Le président aurait dit à Mlle Lewinsky qu'il s'était renseigné sur la raison de sa mutation : « Il avait appris (...) qu'Evelyn Lieberman avait plus ou moins été le fer de lance de la mutation, et qu'elle pensait qu'il s'occupait trop de moi et que je m'occupais trop de lui et qu'elle se moquait de ce qui arriverait après l'élection mais qu'avant l'élection, tout le monde devait faire attention ».

Trois autres témoins ont confirmé que le président savait pourquoi Mlle Lewinsky avait été mutée au Pentagone. Selon Betty Currie, le président estimait que la mutation de Mlle Lewinsky était injuste. L'ami proche du président, Vernon Jor*dan, a déclaré que le président lui avait* dit en décembre 1997 qu'il « savait ce qu'il en était pour Mlle Lewinsky, à savoir qu'elle était évincée de la Maison Blanche. »

X. Novembre 1997 : montée de la frustration

[Le mois de novembre ne fut faste ni pour les ambitions professionnelles de Mlle Lewinsky, ni pour sa relation avec le président. Frustrée de rendez-vous avec ce dernier, elle n'avait pas vu aboutir sa recherche d'un travail à New York, malgré l'entremise de Vernon Jordan.

A 8 h 50, le 5 novembre, (...) en disant à M. Jordan son intention de s'établir à New York, Mlle Lewinsky a cité plusieurs sociétés où elle espérait travailler. M. Jordan a dit qu'il avait parlé d'elle avec le président et qu'elle venait le voir « hautement recommandée ». (...)

Le 6 novembre, le jour suivant sa rencontre avec M. Jordan, Mlle Lewinsky lui a écrit une lettre de remerciements : « J'ai été heureuse de découvrir que notre ami avait en vous un merveilleux homme de confiance ». (...) Jeudi 13 novembre, tandis que le président du Mexique, Ernesto Zedillo, se trouvait à la Maison Blanche, Mlle Lewinsky a rencontré très brièvement le président Clinton dans son bureau privé. *[Cette visite, qu'elle-même a qualifiée d'*« escapade hystérique », *faisait suite à une série de tentatives désespérées pour obtenir du président un rendez-vous. Deux jours auparavant, elle lui avait envoyé cette note] :* « Voilà trois semaines que je te demande de bien vouloir être sensible à l'état dans lequel je me trouve à présent et de rester en relation avec moi. Au lieu de cela, tu me laisses écrire des messages en vain. Je ne suis pas une idiote. Je sais que ce qui se passe dans le monde prévaut, mais je ne pense pas t'avoir demandé quelque chose de déraisonnable. » (...) Après cette brève rencontre du 13 novembre, Mlle Lewinsky n'a pas revu le président avant le début de décembre. (...)

XI. 5-18 décembre 1997 : liste des témoins et recherche d'un travail

Le 5 décembre, les avocats de Paula Jones ont faxé une liste de leurs témoins potentiels – incluant Mlle Lewinsky – aux avocats du président. Le jour suivant, le président Clinton a vu Mlle Lewinsky au cours d'une rencontre imprévue pendant laquelle ils ont discuté du procès Jones. Quelques jours plus tard, Mlle Lewinsky a rencontré M. Jordan, qui lui a obtenu trois entretiens professionnels. (...) Le 18 décembre, elle demande au président comment les avocats de Paula Jones ont pu en savoir assez pour la placer sur la liste des témoins. Le président lui répond que l'information doit venir de Linda Tripp ou des gardes en uniforme.(...) Le président lui annonça qu'elle ne serait pas nécessairement citée à comparaître. Si jamais elle l'était, il lui suggérait de signer une déclaration écrite sous serment pour satisfaire la demande *[de Mme Jones]* mais de ne pas faire de déposition.

Le président recommanda à Mlle Lewinski de contacter Mme Currie au cas où elle devrait comparaître. Il lui rappela aussi l'une de leurs histoires bien connue de la presse : elle « devait dire qu'elle se rendait *[à la Maison Blanche]* pour voir Mme Currie et que, de temps en temps, elle lui apportait des lettres quand personne ne se trouvait aux alentours. »(...) Au cours de son audition par le grand jury, le président a été interrogé sur cet entretien téléphonique. Il a déclaré, bien qu'il ne pût l'écarter, qu'il ne se souvenait pas d'un tel appel. Ce qui ne l'a pas empêché d'affirmer, au cours de l'examen du dossier Paula Jones : « Je ne lui ai jamais demandé de mentir. »

XII. 19 décembre 1997-4 janvier 1998 : les cadeaux rendus

[Le vendredi 19 décembre 1997, Mlle Lewinsky a reçu une assignation à comparaître au procès de Paula Jones, prévu pour le 23 janvier 1998 à Washington. Son assignation faisait mention de divers documents et cadeaux offerts par le président, ce qui l'a tout particulièrement inquiétée. Elle a aussitôt prévenu M. Jordan, conseiller et ami de M. Clinton.

M. Jordan en a fait part au président le jour même, et l'a surtout informé qu'il envisageait de mettre à la disposition de Mlle Lewinsky l'avocat Francis Carter. M. Clinton l'a remercié pour son aide, mais indique n'avoir qu'un vague souvenir de cette entrevue. Le 22 décembre au matin, Mlle Lewinsky rencontra pendant une heure Mr Carter. Elle lui aurait apporté quelques-uns des cadeaux offerts par le président. Lors de cette entrevue, elle affirma ne pas vouloir être mêlée à l'affaire Paula Jones, ni comparaître au procès. Elle souhaita se mettre en relation avec l'avocat de Bill Clinton afin de lui assurer qu'elle serait du côté du président.

Le 28 décembre, Mlle Lewinsky rencontra le président dans le bureau ovale à 8 h 30. Après que M. Clinton lui eut offert des présents, ils discutèrent du cas Paula Jones. Mlle Lewinsky dit au président qu'elle devrait peut-être ne plus garder chez elle les cadeaux précédemment offerts. Dans l'après-midi, Mme Currie s'est rendue au domicile de Monica Lewinsky afin d'y prendre une boîte contenant les cadeaux. Mlle Lewinsky ne voulait pas les jeter car ils avaient pour elle une valeur sentimentale. Les placer sous le contrôle du président était une preuve de sa confiance. M. Clinton affirme ne pas avoir demandé à Mme Currie de se rendre chez Monica Lewinsky. Le 31 décembre 1997, elle se débarrassa de 50 messages qu'elle avait adressés au président.]

XIII. 5-16 janvier 1998 : l'affidavit

[Le 7 janvier 1998, Monica Lewinsky signa un affidavit (déclaration écrite sous serment) à la demande expresse de son avocat pour ne pas avoir à aller témoigner dans le cadre de l'instruction Paula Jones. Elle y affirmait n'avoir « jamais eu de relations sexuelles avec le président ». *Peu après, le 13 janvier, elle trouva un travail à New York dans un service de relations publiques chez Revlon après l'intervention de Vernon Jordan. Bill Clinton lui avait fait fournir une lettre de recommandation par le chef du personnel de la Maison Blanche.*

Monica Lewinsky le poursuivait toujours de ses assiduités, le suppliant de lui accorder « au moins une fois un rapport sexuel ». *Elle cherchait par ailleurs à convaincre Linda Tripp de parjure lors de sa déposition, lui assurant qu'elle serait couverte car* « d'autres ont prévus de mentir ».*]*

XIV. Du 17 janvier 1998 à maintenant : la déposition et les suites

[Appelé à témoigner le 17 janvier 1998 dans l'affaire Jones, le président fut interrogé sur Mlle Lewinsky. Témoignant sous serment, le président nia avoir eu des relations sexuelles avec elle. Le président assura qu'il n'avait vu Mlle Lewinsky qu'« à deux ou trois occasions », *alors qu'elle lui avait apporté une pizza et des documents. Il ne pouvait se rappeler s'il avait alors passé un moment seul avec elle. Il nia avec emphase avoir eu des relations sexuelles avec elle.*

Le lendemain de la déposition, un dimanche, le président demanda à sa secrétaire particulière de venir le voir. Il lui suggéra d'être d'accord avec lui pour dire que lui et Monica Lewinsky n'avaient jamais été seuls, et qu'elle-même pouvait tout voir et tout entendre. Trois jours plus tard, le Washington Post *publia un article intitulé* « Clinton accusé de demander à ses conseillers de mentir ; Starr enquête pour *savoir si le président a pressé une femme* de nier une liaison aux avocats de Jones . » *Le président démentit les informations du* Washington Post *auprès de ses conseillers. Il en convoqua un, Sidney Blumenthal, dans son bureau et lui dit :* « Monica Lewinsky est venue me voir et m'a fait des avances ». « Je l'ai repoussée », *ajouta le président, selon le témoignage ultérieur du conseiller. Bill Clinton poursuivit, en se plaignant :* « Je me sens comme un personnage de roman. Comme un individu entouré par une force oppressante qui crée un mensonge à son sujet et qui ne peut pas s'en sortir. »

Dans les jours qui suivirent la parution de l'article, Bill Clinton accorda plusieurs entretiens à la presse, dans lesquels il continuait de démentir. A son ancien conseiller politique Dick Morris, il affirma néanmoins : « Oh, Dieu, c'est terrible... Je n'ai pas fait ce qu'ils ont dit, mais j'ai fait quelque chose avec cette fille... Et il se peut que j'en ai fait suffisamment pour ne pas savoir si je peux prouver mon innocence. Il se peut qu'il y ait des cadeaux. Je lui ai fait des cadeaux, et il se peut qu'il y ait des messages sur son répondeur. » *[Avec Dick Morris, Bill Clinton poursuivit les confidences] :* « Tu sais, depuis l'élection, j'ai essayé de me ranger, sexuellement je veux dire... Mais parfois j'ai dérapé et, avec cette fille, j'ai juste dérapé. »

[Le 26 janvier, le président fit sa dernière intervention publique sur cette affaire avant plusieurs mois] : « Je veux dire une chose au peuple américain. Je veux que vous m'écoutiez. Je vais vous le répéter : je n'ai pas eu de relations sexuelles avec cette femme, Mlle Lewinsky. Je n'ai jamais dit à qui que ce soit de mentir, pas une seule fois. Jamais. Ces allégations sont fausses. »

PLATO CACHERIS

■ Cet avocat des « dossiers limite », âgé de soixante-neuf ans, a conseillé le défunt attorney general John Mitchell lors de l'affaire du Watergate. On le trouvera plus tard aux côtés de Fawn Hall, l'assistante de l'officier Oliver North, dans le double scandale de l'Irangate et du financement des contras au Nicaragua. Il a défendu Aldrich Ames, condamné à la perpétuité en 1994 pour avoir vendu pour 4 millions de dollars (entre 1985 et 1993) de secrets à Moscou (y compris des noms d'agents américains dont une vingtaine ont été tués ou emprisonnés durant la guerre froide). Ce vétéran du barreau assure la défense de Monica Lewinsky mais est proche d'un des principaux conseillers juridiques de Clinton, Robert Bennett, face à Paula Jones. Il est également lié au représentant devant la loi du plus intime compagnon du chef de l'exécutif, Vernon Jordan.

MICHAEL KANTOR



■ Juriste d'affaires ami du couple Clinton, à la réputation d'« avocat des pauvres » défendant les droits des travailleurs immigrés de Floride, du fait d'origines familiales modestes.
Il a dirigé la campagne électorale de Bill Clinton pour son élection de 1992. En janvier 1993, il est nommé représentant au commerce (US Trade representative ou USTR) pour incarner une ligne dure de la diplomatie commerciale américaine. Après la mort de Ron Brown en 1996, il devient secrétaire au commerce. Il acquerra dans ses fonctions face aux Européens, aux Japonais et aux Chinois, la réputation d'un négociateur brutal.
Agé de cinquante-huit ans, « Mickey » Kantor a quitté l'administration il y a un an pour devenir un des conseillers de David Kendall dans la défense du président face à Kenneth Starr.

هكذا من الأصل

DICK MORRIS

■ Homme de l'ombre et d'influence, Dick Morris est l'un des artisans de la réélection de Bill Clinton en 1996. Il a quitté la Maison Blanche, en août 1996, à la suite de la révélation de sa relation avec une prostituée. Ami et ancien conseiller du président, c'est ce stratège un brin machiavélique – qui l'avait déjà aidé à se sortir de passes difficiles – que Bill Clinton rappelle lorsque l'affaire Lewinsky éclate.

WILLIAM H. GINSBURG

■ Ami de longue date de la famille Lewinsky, il a été le premier avocat de l'ancienne stagiaire de la Maison Blanche durant les quatre premiers mois de l'enquête, avant de se brouiller avec le procureur indépendant, Kenneth Starr, dont il contestait la manière de mener ses investigations. Agé de cinquante-quatre ans, William H. Ginsburg, un juriste anonyme de Los Angeles, spécialisé dans les contentieux entre patients et hôpitaux, est devenu en l'espace de quelques semaines une vedette des plateaux de télévision « grand public ».

maines avant. Alors, il a dit que c'était d'accord et qu'on pouvait, comment dire, infléchir la règle pour ce jour-là. Alors (...) on s'est embrassés. »

Mlle Lewinsky a touché les parties génitales du président à travers son pantalon et elle s'est mise en position pour une fellation, mais le président l'a repoussée. Selon Mlle Lewinsky : « Il a dit, "j'essaie de ne pas faire ça, j'essaie d'être bon" (...) il était manifestement bouleversé. Et alors (...) je l'ai pris dans mes bras et je lui ai dit que j'étais désolée, qu'il ne devait pas être bouleversé. » Plus tard, dans un brouillon de lettre adressée à celui qu'elle appelle « Beau Gosse », Mlle Lewinsky se référa à cette visite : « C'était affreux quand je t'ai vu pour ton anniversaire en août. Tu étais si distant que tu me manquais quand je te tenais dans mes bras. » (...)

Avant le départ en vacances du président, Mlle Lewinsky lui envoya un mot pour lui demander s'il pouvait lui rapporter un tee-shirt du Black Dog, un célèbre restaurant de Vineyard. Au début septembre, Mme Currie lui donna plusieurs souvenirs du Black Dog. Dans un message e-mail à Catherine Davis, Mlle Lewinsky écrivit : « Eh bien, j'ai appris par Betty, hier, que non seulement il m'avait rapporté un tee-shirt, mais deux tee-shirts, un chapeau et une robe ! ! ! Bien que ce soit une grosse andouille, il est étonnamment gentil... il s'est même souvenu de ça. » Une lettre datée du 30 septembre 1997, rédigée comme une note de service officielle, a été découverte dans l'appartement de Mlle Lewinsky. Selon Mlle Lewinsky, elle a envoyé cette lettre ou une semblable au président. Adressée à « Beau Gosse » et portant comme objet « Le New Deal », la fausse note de service proposait une visite le soir-même, quand « tout le monde serait parti ». (...) Elle se terminait sur une allusion à une femme dont on disait qu'elle avait eu une liaison avec un précédent président : « Oh, Beau Gosse, rappelle-toi que FDR *[Franklin Delano Roosevelt]* n'aurait jamais refusé une visite de Lucy Mercer ! »

Mlle Lewinsky ne se rendit pas à la Maison Blanche ce soir-là, du 30 septembre, mais le président l'appela tard dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre. Selon Mlle Lewinsky, il se peut qu'il ait mentionné, au cours de cette conversation téléphonique, qu'il demanderait au chef du personnel, Erskine Bowles, de l'aider à trouver un travail à la Maison Blanche. (...)

Le 6 octobre 1997, selon Mlle Lewinsky, on lui dit qu'elle ne retravaillerait plus à la Maison Blanche (...).

Dans une conversation enregistrée plus tard, le 6 octobre, Mlle Lewinsky dit qu'elle voulait deux choses du président. La première était le repentir. Il fallait qu'il « reconnaisse (...) qu'il a réussi à foutre ma vie en l'air ». La seconde était un travail qu'elle pourrait avoir sans grand effort. « Je ne veux pas travailler pour cette situation (...). Je veux simplement qu'on me la donne. » (...) Après avoir écrit la lettre *[au président]*, elle déclara : « Je veux qu'il se sente coupable, et j'espère que cette lettre y est parvenue. »

Dans cette lettre, qui fut envoyée par la poste le 7 octobre, Mlle Lewinsky disait qu'elle avait compris qu'elle n'obtiendrait jamais de travail à la Maison Blanche, et elle sollicitait rapidement un entretien pour discuter de son emploi. Elle précisait sa requête : « J'aimerais te demander de m'aider à m'assurer une situation à New York dès le 1er décembre. Je t'en serais très reconnaissante et j'espère que ce sera une solution pour tous les deux. Je veux que tu saches que ça a toujours été et que cela reste plus important pour moi de t'avoir dans ma vie que de revenir (...). S'il te plaît, ne me laisse pas tomber. »

IX. Octobre-novembre 1997 : emploi proposé aux Nations unies

AYANT appris qu'elle ne pourrait pas retourner à la Maison Blanche, Mlle Lewinsky chercha à obtenir l'aide du président pour trouver un travail à New York. Le président lui proposa un poste aux Nations unies. D'abord enthousiasmée, Mlle Lewinsky changea rapidement d'avis. Elle n'avait plus envie de travailler aux Nations unies et pressa le président de lui trouver un emploi dans le secteur privé. (...) Selon Mlle Lewinsky, le président lui dit : « Si j'avais su quel genre de fille tu étais en réalité, jamais je ne t'aurais fréquentée. » Il lui rappela également ce qu'elle avait promis : s'il voulait tout arrêter, elle ne lui causerait aucun ennui. Mlle Lewinsky aurait rétorqué : « Dis-moi à quel moment je t'ai causé des ennuis. » Le président lui répondit : « Je n'ai jamais été inquiet, je n'ai jamais pensé que tu pourrais faire du mal. »

> Le président : « Si j'avais su quel genre de fille tu étais en réalité, jamais je ne t'aurais fréquentée. »
> Mlle Lewinsky : « Dis-moi à quel moment je t'ai causé des ennuis. »
> Le président lui répondit : « Je n'ai jamais été inquiet, je n'ai jamais pensé que tu pourrais faire du mal. »

(...) Selon Mlle Lewinsky, Mme Currie lui téléphona vers 8 h 30 pour lui dire que le président désirait la voir. Elle arriva à la Maison Blanche à 9 h 36 (...). Elle rencontra le président dans son cabinet de travail, où ils discutèrent de sa recherche d'emploi. Mlle Lewinsky dit au président qu'elle voulait travailler dans le privé, et il lui suggéra de préparer une liste des entreprises qui l'intéressaient à New York. Elle lui demanda si Vernon Jordan, un célèbre avocat de Washington (...), ami intime du président et très introduit dans les milieux d'affaires, pourrait l'aider à trouver du travail (...).

Durant cet automne 1997, Mme Currie demanda à John Podesta, le chef adjoint du personnel de la Maison Blanche, d'aider Mlle Lewinsky à trouver du travail à New York. Dans sa déposition, M. Podesta a déclaré que, lors d'un voyage présidentiel en Amérique latine, il avait approché William Richardson, à l'époque ambassadeur aux Nations unies, à bord de l'avion présidentiel, et lui avait suggéré de faire embaucher aux Nations unies une stagiaire de la Maison Blanche, (...) dont il avait oublié le nom (...).

Le 21 octobre, à 15 h 09, Mme Currie faxa le *curriculum vitae* de Mlle Lewinsky aux Nations unies (...). A 19 h 01, Mlle Lewinsky reçut un appel téléphonique provenant des Nations unies (...). Dans sa déposition, elle a affirmé avoir parlé directement à l'ambassadeur : « Je m'en souviens, car j'étais étonnée et très nerveuse. » L'objet de l'appel était de fixer un rendez-vous pour un entretien d'embauche (...). Contredisant Mlle Lewinsky, M. Richardson a déclaré que c'est son assistante, Mme Watkins, qui a parlé avec Mlle Lewinsky . Sa déclaration a été confirmée par Mme Watkins (...).

Le 30 octobre, la veille de l'entretien d'embauche avec l'ambassadeur, Mlle Lewinsky et le président se parlèrent à nouveau au téléphone. Elle qualifia la conversation de « discours d'encouragement » : « Il essayait de me donner confiance en moi et de me rassurer. » Il lui aurait aussi demandé de rappeler Mme Currie après l'entretien. Dans sa déposition, le président a indiqué qu'il avait entendu parler de cet entretien par Mme Currie, et non pas directement par Mlle Lewinsky.

Le 2 novembre, Mlle Lewinsky rédigea une lettre à l'intention de Mme Currie, pour demander ce qu'elle devrait faire au cas où elle recevrait une proposition des Nations unies : « (...)Comme vous le savez, le poste aux Nations unies est censé être seulement un deuxième choix, mais du fait que VJ [Vernon Jordan] est en déplacement, c'est tout ce qu'on me propose en ce moment (...). Que dois-je dire aux gens de Richardson s'ils appellent cette semaine ? » Mlle Lewinsky demanda à Mme Currie de parler de son problème au président : « (...) Peut-être pourriez-vous demander au « grand chef » ce qu'il veut que je fasse ? Ahhh... l'anxiété ! ». Elle mentionna aussi que le président avait promis de faire en sorte que Vernon Jordan l'aide à trouver du travail (...).

Le 3 novembre, avant d'avoir posté sa lettre, Mlle Lewinsky reçut la proposition des Nations unies (...).

F. – La proposition des Nations-Unies est refusée

Le 24 novembre, trois semaines après avoir reçu cette proposition, Mlle Lewinsky appela Mme Sutphen et demanda un délai de réflexion supplémentaire, car elle souhaitait suivre d'autres pistes dans le secteur privé. Mme Sutphen en fit part à l'ambassadeur Richardson, qui accorda volontiers un nouveau délai. Finalement, (...)le 5 janvier 1998, Mlle Lewinsky refusa le poste.

V. Avril-décembre 1996 : pas de rencontres privées

APRÈS que Mlle Lewinsky eut commmencé son travail au Pentagone, le 16 avril 1996, elle n'a plus eu d'autre contacts avec le président pour le reste de l'année. Elle et le président ont parlé par téléphone (et ont eu des échanges sexuels téléphoniques) et se sont vus seulement au cours de réunions officielles. Mlle Lewinsky développa une frustration après les élections parce que le président ne l'a pas invitée à travailler à la Maison Blanche à ses côtés.

Le 16 avril 1996, Mlle Lewinsky commença à travailler au Pentagone en tant qu'adjointe de l'assistante du secrétaire à la défense pour les affaires publiques. (...)

D'après Mlle Lewinsky, le président lui a téléphoné aux environs de 6 h 30, le 19 juillet, le jour où il quittait les Jeux olympiques d'Atlanta. Ils ont eu des échanges sexuels téléphoniques, après quoi le président s'exclama : « Chouette matinée ! », puis ajouta : « Quelle bonne façon de commencer la journée. » Un registre des appels téléphoniques montre que le président a appelé les opérateurs de la Maison Blanche le 19 juillet et a demandé un réveil par téléphone pour 7 heures, puis à 6 h 40, le président appela et dit qu'il était déjà debout. Selon les souvenirs de Mlle Lewinsky, elle et le président ont également eu des échanges sexuels téléphoniques le 21 mai, le 5 ou le 6 juillet, le 22 octobre et le 2 décembre 1996. A ces dates-là, Mme Clinton était à Denver (le 21 mai), à Las Vegas (le 22 octobre) et en route pour la Bolivie (le 2 décembre). (...)

Mlle Lewinsky et le président ont également parlé de leur relation. Au cours d'une conversation téléphonique, le 5 septembre, d'après Mlle Lewinsky, elle dit au président qu'elle voulait avoir un rapport avec lui. Il répondit qu'il ne pourrait pas, à cause des conséquences possibles.

Durant cette période, Mlle Lewinsky vit occasionnellement le président en public (...). Le 18 août, Mlle Lewinsky fut présente à la fête d'anniversaire des cinquante ans du président au Radio City Music Hall, et parvint à s'introduire au coktail offert aux donateurs démocrates où elle revit le président. D'après Mlle Lewinsky, quand le président passa à sa hauteur, elle l'atteint et toucha son entrejambe d'une façon « enjouée ».

Le 23 octobre, d'après Mlle Lewinsky, elle parla au président à une soirée de collecte de fonds pour les sénateurs démocrates. Ils furent photographiés ensemble durant cet événement. Le président portait une cravate qu'elle lui avait offerte, d'après Mlle Lewinsky, et elle lui dit : « Salut beau gosse. J'aime ta cravate. » Le président l'appela cette nuit. Elle lui dit qu'elle projetait d'être à la Maison Blanche le lendemain. Il lui répondit alors de faire un détour à son bureau. A la Maison Blanche, le lendemain, Mlle Lewinsky n'a pas vu le président car Mme Lieberman *[alors responsable des employés de la Maison Blanche]* était dans les environs (...).

Mlle Lewinsky développa une frustration croissante à propos de sa relation avec le président Clinton. Une amie comprit que Mlle Lewinsky s'était plainte auprès du président de ce qu'ils ne s'étaient pas vus en privé depuis des mois, et il répondit : « C'est pas tous les jours fête ! » Dans un e-mail à une autre amie au début 1997, Mlle Lewinsky écrivait : « Je ne comprends pas ce qui n'a pas marché, ce qui s'est passé ? Comment a-t-il pu me faire ça à moi ? Pourquoi a-t-il gardé contact avec moi pendant si longtemps et maintenant plus rien, maintenant que nous pourrions être ensemble ? »

> Mlle Currie a déclaré qu'elle avait soupçonné l'inconvenance des relations entre le président et Mlle Lewinsky. Elle a dit au grand jury qu'elle « était préoccupée ». (...) « Il passait énormément de temps avec une jeune femme de vingt-quatre ans.

VI. Début 1997 : reprise des échanges sexuels

EN 1997, une fois les élections présidentielles passées, Mlle Lewinsky et le président ont repris leurs réunions en tête à tête et leurs rencontres sexuelles. Betty Currie, la secrétaire du président, servait d'intermédiaire.

D'après Mme Currie, Mlle Lewinsky l'appelait souvent et lui disait qu'elle souhaitait voir le président, parfois pour discuter d'un sujet particulier. Mme Currie demandait au président Clinton, et, s'il était d'accord, organisait la rencontre. Mme Currie a également dit qu'il n'était « pas rare » que Mlle Lewinsky parle par téléphone avec le président et qu'il lui demande ensuite d'arranger une rencontre. Par moments, Mme Currie appelait Mlle Lewinsky pour le président Clinton et lui passait la ligne.

Les rencontres entre le président et Mlle Lewinsky avaient souvent lieu le week-end. Lorsque Mlle Lewinsky arrivait à la Maison Blanche, Mme Currie était généralement la personne qui l'autorisait à entrer et la conduisait jusqu'à l'aile Ouest. Mme Currie a reconnu qu'elle se rendait parfois à la Maison Blanche uniquement pour faire entrer Mlle Lewinsky et l'amener voir le président. D'après Mme Currie, Mlle Lewinsky et le président se sont retrouvés seuls pendant quinze ou vingt minutes, en de nombreuses occasions, dans le bureau Ovale ou le cabinet de travail.

(...) Même si Mme Currie ouvrait généralement les lettres et les paquets destinés au président, elle n'ouvrait pas ceux de Mlle Lewinsky. Elle a déclaré : « J'ai décidé de ne pas ouvrir ces lettres et ces paquets parce que je sentais qu'ils devaient être personnels. » Elle laissait donc le paquet dans la boîte du président qui « le prenait ». A sa connaissance, ces paquets sont toujours parvenus au président.

Mme Currie a déclaré qu'elle avait soupçonné l'inconvenance des relations entre le président et Mlle Lewinsky. Elle a dit au grand jury qu'elle « était préoccupée ». Selon ses termes : « Il passait énormément de temps avec une jeune femme de vingt-quatre ans. Je sais qu'il a dit que les jeunes le tenaient au courant de ce qui se passait dans le monde, donc je savais que c'était l'une des raisons, mais je m'inquiétais de ce qu'elle passe plus de temps que la plupart. » Mme Currie comprenait que la « majorité » des rendez-vous que le président accordait à Mlle Lewinsky revêtaient un « caractère plus personnel que professionnel ».

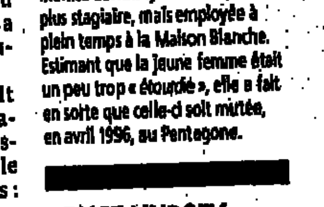
Mme Currie a aussi déclaré qu'elle essayait d'éviter d'apprendre des détails sur la relation entre le président et Mlle Lewinsky. Un jour, Mlle Lewinsky lui a dit à propos d'elle-même et du président : « Tant que personne ne nous aura vus – et personne ne l'a fait – rien ne se sera passé. » Mme Currie a répondu : « Je ne veux pas le savoir. N'en dites pas plus. Je ne veux pas en entendre davantage. »

Mme Currie les a aidés à garder cette relation secrète. Lorsque le président voulait parler à Mlle Lewinsky, elle composait le numéro elle-même plutôt que de passer par les standardistes de la Maison Blanche, qui notaient les communications présidentielles établies par le standard. Quand Mlle Lewinsky téléphonait et que Mme Currie la passait au président, elle ne notait pas l'appel, bien que la procédure veuille qu'on consigne tous les appels, personnels ou professionnels. D'après des officiers des services de sécurité en tenue, Mme Currie a parfois essayé de les persuader de laisser pénétrer Mlle Lewinsky dans l'enceinte de la Maison Blanche sans en faire mention. (...)

Mlle Lewinsky a dit qu'elle s'était un jour inquiétée des notes faisant état des coups de téléphone que le président lui donnait et que Mme Currie lui avait répondu de ne pas se faire de souci. Mlle Lewinsky soupçonnait également Mme Currie de ne pas consigner tous les cadeaux qu'elle faisait au président. D'après Mlle Lewinsky, de nombreux membres du personnel de la Maison Blanche essayaient de réglementer la conduite du président, mais Mme Currie faisait en général ce qu'il voulait.

Les officiers de la division des services de sécurité en uniforme ont noté

EVELYN S. LIEBERMANN



■ Ancienne adjointe du chef de l'administration présidentielle, elle a refusé, selon la presse, que Monica Lewinsky devienne, non plus stagiaire, mais employée à plein temps à la Maison Blanche. Estimant que la jeune femme était un peu trop « étourdie », elle a fait en sorte que celle-ci soit mutée, en avril 1996, au Pentagone.

BRUCE LINDSEY



■ Le plus proche conseiller de Bill Clinton est originaire de l'Arkansas, comme le président. Bruce Lindsey, âgé de 50 ans, connaît le président depuis plus de trente ans. Si le président a le moindre problème, le travail de Bruce Lindsey est de s'en occuper. Il a été le pivot de la défense de Bill Clinton dans les affaires Whitewater, financement de campagne, Paula Jones et Monica Lewinsky. C'est par lui que le chef de l'exécutif aurait appris que l'ancienne stagiaire de la Maison Blanche était citée comme témoin dans l'affaire Paula Jones. Il aurait reconnu avoir évoqué cette échéance avec l'ancienne stagiaire.

هكذا من الإصل

MICHAEL McCURRY

■ Nommé porte-parole de la Maison Blanche par Bill Clinton en janvier 1995, Michael McCurry, âgé de quarante-trois ans, a annoncé en juillet qu'il allait quitter ses fonctions.
Durant huit mois, il a tenu le show le plus couru du moment à Washington, répondant, imperturbable, aux questions des journalistes dans la minuscule salle de presse de la Maison Blanche. Dans son registre – limiter les dégâts –, Michael McCurry, le porte-parole du président Clinton, a été un virtuose.

BETTY CURRIE

■ Secrétaire personnelle du président, cette femme de cinquante ans est l'un des témoins les plus importants du procureur indépendant Kenneth Starr. C'est elle qui contrôle l'accès au président des Etats-Unis ; elle a rencontré Monica Lewinsky à de nombreuses reprises, lors de ses trente-sept visites à la Maison Blanche, alors qu'elle travaillait au Pentagone.
Betty Currie était également le *contact de Monica Lewinsky avec* Vernon Jordan, avocat et ami de Bill Clinton, qui s'est chargé de lui trouver un emploi après son départ de la Maison Blanche.

les visites que Mlle Lewinsky a faites en 1997 à la Maison Blanche. D'après le trafic radio concernant les mouvements du président, plusieurs officiers ont observé que le président se rendait souvent dans le bureau Ovale durant les minutes qui suivaient l'entrée de Mlle Lewinsky dans l'enceinte, surtout pendant le week-end, et certains ont noté qu'il regagnait la Résidence peu de temps après son départ. « C'était réglé comme du papier à musique », d'après un officier. S'inquiétant de la réputation du président, un autre officier a suggéré de mettre le nom de Mlle Lewinsky sur la liste des personnes qui n'étaient pas admises à la Maison Blanche. Un commandant a répondu *que cela ne les regardait pas,* que le président voyait qui il voulait, et que de toute façon personne ne découvrirait rien au sujet de Mlle Lewinsky.

Le 14 février 1997, le *Washington Post* a publié un « mot d'amour » que Mlle Lewinsky a fait paraître pour la Saint-Valentin.

Le 24 février Mlle Lewinsky est venue à la Maison Blanche a propos du Pentagone. Elle est passée par le bureau de Mme Currie. Celle-ci a transmis une note au président, la seule qui ait été remise par la Maison Blanche à la suite de l'assignation du grand jury : « Monica Lewinsky est en visite. Voulez-vous que je l'appelle ? »

D'après Mlle Lewinsky, ce fut la première rencontre sexuelle entre elle et le président après environ onze mois. (...) *Dans le bureau, d'après Mlle Lewinsky,* le président « a commencé à me dire quelque chose et moi je l'ai harcelé pour qu'il m'embrasse, parce que (...) cela faisait longtemps que nous n'avions plus été seuls ». Le président lui a dit d'attendre un moment, car il avait des cadeaux pour elle. Comme cadeaux de Noël tardifs, il lui a offert une épingle à chapeau et une édition spéciale de *Leaves of Grass* de Walt Whitman.

(...) Pendant cette visite, d'après Mlle Lewinsky, le président a dit qu'il avait vu le message de la Saint-Valentin dans le *Washington Post* et il a dit qu'il aimait beaucoup Roméo et Juliette.

Mlle Lewinsky a déclaré sous serment qu'après la remise des cadeaux ils avaient eu une rencontre sexuelle. « Nous sommes revenus vers la salle de bains dans le vestibule et nous nous sommes embrassés. Quand nous nous embrassions, il a déboutonné ma robe et m'a caressé les seins à travers mon soutien-gorge ; puis il les a sortis du soutien-gorge et les a embrassés. Il les touchait avec *ses mains et sa bouche.* Puis je pense que je lui ai caressé les parties génitales à travers son pantalon et que j'ai déboutonné sa chemise et embrassé sa poitrine. Ensuite (...) j'ai eu envie de lui faire l'amour avec ma bouche (...) et c'est ce que j'ai fait. Après (...) je crois qu'il a entendu quelque chose, ou quelqu'un dans le bureau. Alors nous sommes entrés dans la salle de bains.

Et j'ai continué à lui faire une fellation, puis il m'a repoussée, ce qu'il faisait toujours avant de jouir, alors je me suis relevée et je lui ai dit (...) : " Je t'aime tant ; je ne comprends pas pourquoi tu ne me laisses pas (...) te faire jouir ; c'est important pour moi ; j'ai l'impression que c'est incomplet, ça ne semble pas bien. "

Mlle Lewinsky a déclaré sous serment qu'ils s'étaient étreints et qu'« il avait dit qu'il ne voulait pas s'accoutumer à moi comme à une drogue, *ni que moi je* ne m'attache à lui ». Ils se sont regardés pendant un moment. Puis, disant : « Je ne veux pas te décevoir », le président a consenti à ce qu'elle le fasse jouir pour la première fois avec sa bouche.

Le jour où Mlle Lewinsky a sorti sa robe bleue de son placard pour la mettre, elle a remarqué des taches près d'une hanche et sur la poitrine. Les examens effectués dans le laboratoire du FBI ont révélé qu'il s'agissait de taches de *sperme* du président.

Lors de son témoignage devant le grand jury, parce que le bureau du procureur indépendant lui avait demandé

> Pendant cette visite, d'après Mlle Lewinsky, le président a dit qu'il avait vu le message de la Saint-Valentin dans le « Washington Post » et il a dit qu'il aimait beaucoup Roméo et Juliette.

un échantillon de sang *et lui avait fait* remarquer que sa demande à titre de preuve était amplement justifiée, le président avait toutes les raisons de soupçonner que la robe de Mlle Lewinsky pouvait porter des traces de son sperme. Il a indiqué qu'ils avaient eu un contact sexuel le jour du discours prononcé à la radio. Il a déclaré sous serment : « J'ai été dégoûté une fois que ce fut terminé, et j'ai été content à ce moment-là de penser que cela faisait près d'un an que je n'avais pas eu de contact déplacé avec Mlle Lewinsky. Je me suis promis de ne plus recommencer. C'est compliqué à expliquer ce qui c'est passé et comment ça s'est passé. Mais, néanmoins, j'en suis responsable. »

Plus tard, le président a ajouté, en ce qui concerne la soirée du discours à la *radio : « Je crois que je suis resté seul* avec elle pendant quinze à vingt minutes. Je pense qu'il s'est ensuite passé des choses qui étaient déplacées. » Il a dit à propos de sa relation intime avec Mlle Lewinsky : « Je n'aurais jamais dû commencer et certainement pas recommencer après avoir décidé d'arrêter en 1996. »

(...) D'après Mlle Lewinsky, leur rencontre sexuelle a commencé par un baiser soudain : « C'était à un moment où je papotais, et il m'a embrassée, de sorte à me faire taire, je pense. » Le président a déboutonné son corsage et lui a touché la poitrine sans enlever son soutien-gorge. Il a glissé la main le long de mes pantalons, puis j'ai baissé la fermeture éclair car c'était plus facile. Je ne portais pas de slip. Alors il m'a excitée avec sa main. » Selon Mlle Lewinsky : « Je voulais qu'il touche mon sexe avec le sien ». Ce qu'il fit, légèrement, sans pénétration. Puis Mlle Lewinsky lui a fait une fellation jusqu'à ce qu'il éjacule.

D'après Mlle Lewinsky, ils ont eu une longue conversation ce jour-là. Il lui a dit qu'il soupçonnait une ambassade étrangère (il n'a pas précisé laquelle) d'avoir *mis son téléphone sur écoute.* Il a dit que si on lui posait des questions, elle devrait répondre qu'ils étaient de simples amis. Si quelqu'un évoquait l'amour au téléphone, elle devrait répondre qu'ils savaient que leurs appels étaient écoutés et que ce n'était qu'une plaisanterie.

VII. Mai 1997 : fin de la relation sexuelle

EN mai 1997, suite à des indications selon lesquelles Mlle Lewinsky a été indiscrète, le président Clinton mit fin à la relation sexuelle (...).

Le samedi 24 mai 1997, selon Mlle Lewinsky, le président mit fin à leur relation intime. Mlle Lewinsky était à la Maison Blanche ce jour-là, de 12 h 21 à 13 h 54. Le président était dans le bureau Ovale pendant presque tout ce temps, de 11 h 59 à 13 h 47.

Mlle Lewinsky reçut un appel téléphonique *de Mme Currie vers 11 heures ce* jour-là, l'invitant à venir à la Maison Blanche vers 13 heures. Mlle Lewinsky arriva coiffée d'un chapeau de paille avec l'épingle à chapeau que le président lui avait offerte. Elle lui apporta des cadeaux, dont un puzzle et une chemise Banana Republic. Elle lui donna les cadeaux dans la salle à manger, et ils se rendirent dans le bureau.

Selon Mlle Lewinsky, le président expliqua qu'ils devaient mettre un terme à leur relation intime. Au cours de son mariage, lui dit-il, il avait eu des centaines de liaisons ; mais, depuis qu'il avait passé la quarantaine, il faisait un effort pour être fidèle. Il lui assura qu'il était attiré par elle, qu'il la considérait comme une personne formidable, et qu'il espérait qu'ils resteraient amis. Il *souligna qu'il pouvait faire beaucoup* pour elle. Elle n'était pour rien dans la situation, insista-t-il. Mlle Lewinsky, en pleurs, essaya de persuader le président de ne pas mettre fin à la relation sexuelle, mais il fut inflexible, à ce moment-là et ultérieurement. Bien qu'ils s'embrassèrent et s'étreignirent, leur relation sexuelle était terminée.

Trois jours après cette rencontre, le 27 mai 1997, la Cour suprême rejetait à l'unanimité l'argument du président Clinton selon lequel la Constitution lui offrait l'immunité en matière de vie privée. La Cour ordonnait la poursuite de l'instruction de la plainte de Paula Jones contre Clinton pour harcèlement sexuel.

VIII. Juin-octobre 1997 poursuite des rencontres et des appels

Mlle Lewinsky a essayé de regagner l'équipe de la Maison Blanche et de poursuivre sa relation sexuelle avec le président, mais elle a échoué dans ces deux tentatives.

Bien que Mlle Lewinsky n'ait pas reçu d'autre offre de travail à la Maison Blanche, certains témoignages indiquent que le président a tenté de lui en obtenir un. Selon Betty Currie, le président lui avait demandé, à elle ainsi qu'à Marsha Scott, d'aider Mlle Lewinsky à trouver un travail à la Maison Blanche. Mme Currie a affirmé qu'elle avait résisté à cette requête, parce que son opinion de Mlle Lewinsky s'était modifiée *avec le temps. Au début, affirme-t-elle,* elle considérait Mlle Lewinsky « comme une amie qui avait été traitée injustement et calomniée de façon inconvenante ». Mais « par la suite, je l'ai considérée plus ou moins comme une enquiquineuse ». Son changement de disposition à son égard venait en partie du nombre d'appels téléphoniques au cours de l'année 1997 de la part de Mlle Lewinsky, souvent désespérée et parfois en larmes, à cause de l'impossibilité de reprendre contact avec le président (...). Pour autant qu'il lui en souvienne, Mme Currie affirma que c'était la seule fois où le président lui demanda d'essayer de trouver un travail à quelqu'un à la Maison Blanche (...).

Mlle Lewinsky ébaucha également un mot pour le président, sollicitant un *bref entretien pour le mardi suivant.* Faisant allusion à son incapacité d'entrer en contact avec lui, elle écrivit : « Je t'en prie, ne me fais pas ça. Je me sens bonne à jeter, usagée, sans intérêt. Je comprends que tu aies les mains liées, mais je veux te parler et envisager quelques solutions. » Vers cette époque, Mlle Lewinsky dit à une amie qu'elle pensait déménager dans une autre ville ou dans un autre pays.

« Très frustrée » de son incapacité à reprendre contact avec le président pour discuter de sa situation professionnelle, Mlle Lewinsky lui écrivit une lettre amère le 3 juillet 1997. Commençant par « Cher Monsieur », la lettre reprochait au président d'avoir rompu sa promesse de lui trouver un nouveau travail à la Maison Blanche. Mlle Lewinsky *le menaçait également de façon* indirecte de révéler leur relation. (...)

Mlle Lewinsky évoqua même la possibilité d'un travail en dehors de Washington. Si le retour à la Maison Blanche était impossible, demandait-elle dans cette lettre, pourrait-il lui trouver du *travail aux Nations unies* à New York ? C'était la première fois qu'elle disait au président qu'elle envisageait de déménager.

Bien qu'il n'ait pas été interrogé sur cette lettre en particulier, le président a affirmé qu'il avait pensé que Mlle Lewinsky pourrait révéler leur relation intime dès qu'il y aurait mis fin. Il affirma : « Quand j'ai mis un terme à nos rapports inconvenants, elle a voulu venir plus souvent qu'autrefois. Elle se mettait en colère, quand elle ne venait pas quelque temps. Je savais que cela risquait de la faire parler, mais j'ai tout de même tenu bon, parce qu'il fallait que je *limite nos rapports.* »

Après avoir reçu la lettre du 3 juillet, toutefois, le président accepta de voir Mlle Lewinsky. Selon le témoignage de cette dernière, Mme Currie l'appela cet après-midi-là et lui dit de passer à la Maison Blanche le lendemain matin à 9 heures.

Vendredi 4 juillet 1997, Mlle Lewinsky eut ce qu'elle définit comme une visite « très émotionnelle » chez le président. Les rapports administratifs indiquent que Mlle Lewinsky est arrivée à la Maison Blanche à 8 h 51. L'heure de sortie n'a pas été notée. Les registres précisent que le président était dans le bureau ovale entre 8 h 40 et 11 heures passées.

Selon les souvenirs de Mlle Lewinsky, leur rencontre fut tout d'abord agressive, le président la sermonnant : « Il est illégal de menacer le président des Etats-Unis. » Puis, il lui dit qu'il n'avait pas lu sa lettre du 4 juillet au-delà du « Cher Monsieur » de la première ligne. Il avait supposé que la lettre était menaçante, parce que Mme Currie paraissait bouleversée quand elle la lui avait apportée. (Mlle Lewinsky soupçonna qu'il avait en réalité lu tout son récit) Mlle Lewinsky se plaignit de son incapacité à lui trouver un travail à la Maison Blanche après une aussi longue attente. Bien que le président protestât qu'il voulait qu'elle soit son amie, dit-elle, il n'agissait pas en conséquence. Mlle Lewinsky commença à pleurer et le président la serra dans ses bras. Tandis qu'elle était dans ses bras, elle aperçut *un jardinier par la fenêtre du bureau* et ils se déplacèrent dans l'entrée près des toilettes.

> « Quand j'ai mis un terme à nos rapports inconvenants, elle a voulu venir plus souvent qu'autrefois. Elle se mettait en colère, quand elle ne venait pas quelque temps. Je savais que cela risquait de la faire parler, mais (...) il fallait que je limite nos rapports. »

Là, le président fut « plus affectueux avec moi qu'il ne l'avait jamais été », selon le témoignage de Mlle Lewinsky. Il caressa son bras, il joua avec ses cheveux, il l'embrassa *dans le cou, il loua* son intelligence et sa beauté. Selon les souvenirs de Mlle Lewinsky : « Il a fait remarquer... qu'il aurait aimé avoir plus de temps pour moi. Eh ! bien alors, ai-je dit, peut-être auras-tu du temps dans trois ans. Et je pensais... que, quand il ne serait plus président, il aurait plus de temps à lui. Et il a dit : "Eh bien, je ne *sais pas, il se peut que je sois seul dans* trois ans." Et alors, j'ai dit quelque chose sur... le fait de se retrouver... un jour tous les deux ensemble. Je crois que j'ai dit, je ne sais pas : "Oh ! je pense qu'on ferait une bonne équipe", ou quelque chose dans le genre. Et lui..., pour plaisanter, *hein, il a dit : "Qu'est-*ce qu'on fera quand j'aurais soixante-quinze ans et que je pisserai vingt-cinq fois par jour !" Et... je lui ai dit qu'on devrait s'y faire... »

Mlle Lewinsky affirma : « Ce jour-là, je suis repartie émotionnellement ébranlée » parce que « je savais simplement qu'il était amoureux de moi ».

Juste avant de le quitter (...) elle l'informa que *Newsweek* préparait un article sur Kathleen Willey, une ex-bénévole de la Maison Blanche qui se plaignait *d'avoir été* harcelée sexuellement par le président durant un entretien privé dans le bureau ovale, le 23 novembre 1993. Mlle Lewinsky était au courant de l'article par Mme Tripp, qui avait travaillé à la Maison Blanche à l'époque du prétendu incident et elle *avait été mise au courant de l'incident* par Mme Willey.

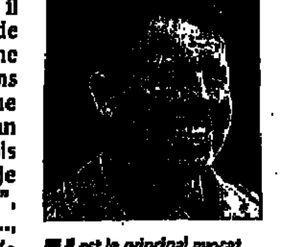
Michael Isikoff, de *Newsweek,* avait parlé avec Mme Tripp à propos de l'épisode en mars 1997 et, à nouveau, brièvement, avant le 4 juillet. Mme Tripp avait, par la suite, rapporté à Mlle Lewinsky ses entretiens avec Isikoff. Mlle Lewinsky raconta au président ce qu'elle tenait de Mme Tripp (qu'elle ne nomma pas), y compris le fait que Mme Tripp avait essayé de prendre contact avec Bruce Lindsey, le conseiller adjoint de la Maison Blanche, qui ne l'avait pas rappelée (...).

Le président répondit que l'accusation de harcèlement était ridicule, parce qu'il n'approcherait jamais une femme avec une aussi petite poitrine que Mme Willey. Il ajouta que la semaine précédente, Mme Willey *avait appelé* Nancy Heinreich pour l'avertir qu'un journaliste préparait un article sur Mme Willey et le président. Mme Willey se demandait comment elle pourrait se sortir de cette histoire. (...)

Newsweek publia l'article sur Kathleen Willey dans son numéro du 11 août 1997 (qui parut une semaine avant cette date). L'article citait Mme Tripp, qui disait que Mme Willey, après avoir quitté le bureau ovale le jour des prétendues avances du président, paraissait « ébouriffée, agitée, heureuse et joyeuse ». (...)

Samedi 16 août 1997, Mlle Lewinsky essaya vainement de poursuivre sa relation sexuelle avec le président (...). Le lendemain, il partit en vacances à Martha's Vineyard. Mlle Lewinsky assura qu'elle lui avait apporté des cadeaux d'anniversaire (son anniversaire est le 19 août) : « Je m'étais installée dans son bureau du fond, je lui avais apporté un gâteau aux pommes, j'avais mis une bougie et j'avais étalé ses cadeaux. Quand il est arrivé, j'ai chanté *Happy Birthday* et il a pris ses cadeaux, je lui ai *demandé si (...) on pouvait échanger un* baiser d'anniversaire en l'honneur de nos deux anniversaires, parce que le mien avait eu lieu juste quelques se-

DAVID KENDALL



■ *Il est le principal avocat* personnel de Bill Clinton dans l'affaire Lewinsky. Agé de cinquante-trois ans, ce juriste du cabinet Williams et Connolly est en charge des dossiers du couple présidentiel depuis 1993.
Après la publication du rapport Starr, David Kendall a accusé le procureur indépendant d'avoir, *« par des allégations salaces »,* cherché à *« embarrasser et endommager politiquement le président ».*
Il considère que la liaison du chef de la Maison Blanche avec Monica Lewinsky était *« déplacée »* mais que, s'agissant d'une affaire relevant de la vie privée, il n'y a pas lieu d'engager une procédure *de destitution. D'autant plus que* le président a, à maintes reprises les jours précédant la publication du rapport, *« demandé pardon ».*

ROBERT BENNETT

■ Bob Bennett, âgé de cinquante-huit ans, a été l'avocat de Bill Clinton dans l'affaire Paula Jones. Lorsque l'ancienne employée de l'Etat d'Arkansas, âgée de vingt-sept ans, porte plainte contre le président des Etats-Unis pour harcèlement sexuel, Bill Clinton nie. L'avocat, lui, déclare : *« C'est de la pourriture de tabloïd sous un habillage juridique. »*
Le classement sans suite de la plainte, en avril dernier, représente sa plus grande victoire professionnelle. Même s'il n'était pas directement en charge du dossier Lewinsky, sa première réaction au début de l'affaire fut la suivante : *« Je sens un rat. »*

هكذا من الأصل

Le sens des mots

par Robert Solé

UN TITRE particulièrement accrocheur en première page du *Monde*, le 1er septembre : « *La messe dominicale fait-elle baisser la tension artérielle ?* » Seul un « ventre » – cet article un peu décalé qui met chaque jour en valeur un sujet original ou inédit – pouvait se le permettre. On y apprenait que, selon une enquête réalisée dans le sud des Etats-Unis, « *la participation à la messe dominicale, la prière quotidienne ou encore la lecture régulière de la Bible* » influenceraient de manière positive la mesure de la tension.


LE MÉDIATEUR

Des lecteurs se sont étonnés qu'on enfonce des portes ouvertes. N'est-il pas évident, depuis des millénaires, que le recueillement ou la prière ont tendance à apaiser celui qui s'y livre ? Les conclusions très prudentes de l'enquête – et de l'article – finissaient d'ailleurs par rendre ce « ventre » un peu creux...

D'autres lecteurs, plus mécontents, se sont demandé de quoi l'on parlait. La population étudiée par l'enquête, précisait l'article, est « *à large majorité protestante* ». Or, dans le protestantisme, il n'y a pas de messe, mais un office, un culte ou un service religieux, qui n'est pas de même nature que la célébration catholique de l'eucharistie et n'en présente pas le même caractère d'obligation dominicale. En revanche, la lecture régulière de la Bible y est nécessaire.

Le communiqué des chercheurs américains, *daté du 10 août*, ne faisait pas état de messe dominicale mais de « participation à un office religieux au moins une fois par semaine ». *Le Monde* a donc mal traduit leur propos, avec un titre qui aggravait l'erreur. Il aurait dû publier un rectificatif et ne l'a pas fait.

Plus grave, deux jours plus tard, dans un article intitulé « Le Tchad et les sirènes pétrolières » (*Le Monde* du 3 septembre), on lisait au détour d'une phrase cette étrange précision : les sudistes sont... « *chrétiens ou protestants* ». Là, ce n'est plus seulement avec agacement, mais colère et indignation, que des lecteurs ont réagi. Les protestants, trop souvent oubliés en France parce que minoritaires, trop souvent assimilés aux catholiques, finiraient-ils par ne plus être considérés comme chrétiens ?

Tous les lecteurs n'auront pas « *rectifié d'eux-mêmes* »... Comment se rattraper ? Les « *erreurs dues à une mauvaise transmission* » de naguère, bien commodes, ne tiennent plus à l'heure de l'informatique. Dira-t-on qu'une « *erreur malencontreuse* », selon la formule consacrée, « *s'est glissée* » dans un ordinateur et a échappé à toutes les relectures ?

Pour rester dans la religion – ou, plutôt, pour s'en écarter – acceptons aussi les protestations de lecteurs qui pratiquent l'espéranto et qui ont découvert, en lisant *Le Monde* du 8 août, qu'ils étaient « *des adeptes* » de cette langue. En français, comme sans doute en espéranto, les mots mal choisis peuvent faire mal.

AU COURRIER DES LECTEURS

Peut-on laisser s'exprimer librement ceux qui nient l'Holocauste ? Pour avoir défendu cette position dans *Le Monde* du 1er septembre, le philosophe Noam Chomsky a *suscité de vives réactions*. Egalement dans le courrier : l'inquiétude des enseignants quant à leurs traitements, un dessin de Plantu sur le coma du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, le passé des Scouts de France, le Front national et le leadership de son président, *enfin l'attitude de certains membres de* l'équipe de France de football avant le match contre l'Islande.



RÉPONSE À NOAM CHOMSKY

L'entretien avec Noam Chomsky (*Le Monde* du 1er septembre) montre à quel degré d'aveuglement partiel peut arriver un grand intellectuel dès lors qu'il applique au domaine historique et politique des cadres de pensée qui sont ceux d'une science spécialisée étrangère à ce domaine.

M. Chomsky croit que le négationnisme est une pensée. Il croit également, en scientifique qu'il est, que sur le marché global des idées, les meilleures (vraies et justes) finissent par l'emporter sur les moins bonnes (fausses et injustes), et qu'à vouloir réprimer les opinions absurdes, on leur donne une vigueur qu'elles n'auraient jamais eue sans cela.

Mais tout cela ne serait, selon nous, rien encore sans sa méconnaissance radicale de la spécificité de la Shoah, laquelle tient au caractère propre de la fantasmatique nazie. « *L'anéantissement total* » du peuple juif devait, dans l'esprit de ses auteurs, rester à jamais ignoré, non seulement par élémentaire prudence (le crime caché), mais parce que, dans l'imaginaire antisémite de Hitler et de ses collaborateurs, le résultat (l'extermination) devait avoir un effet *rétroactif* en même temps que prospectif sur l'Histoire tout entière (...)

On comprend dès lors que le négationnisme ne peut pas être une idée « comme une autre » – d'une part, parce qu'il n'est pas de l'ordre de l'idée, d'autre part, parce qu'il se constitue, dans son expression même, en complice de la solution finale. Les premiers négationnistes ont été les nazis eux-mêmes (...) C'est cela que M. Chomsky ne veut pas voir ou comprendre, que le négationnisme est la continuation de la solution finale et donc qu'il est légitime, dans une démocratie, que le *droit protège les citoyens contre* semblable barbarie.

Christian Godin
La Varenne (Val-de-Marne)

LA DOULEUR ET LE TRAIT

Je tiens à vous faire part de la réprobation qu'a suscitée en moi le dessin de Plantu paru dans *Le Monde* du 5 septembre à propos de Jean-Pierre Chevènement.

Alors *qu'un homme lutte contre* la mort et que ses proches sont dans la douleur, Plantu, dont j'admire infiniment le talent, aurait pu nous épargner cette manifestation d'un goût plus que douteux.

T. Navassardian
Londres

CARTON ROUGE POUR LES BLEUS

Choqués et déçus par Barthez, Zidane et Lizarazou pouffant de rire sans retenue en entendant *la Marseillaise* chantée par un Islandais avant le match France-Islande. Comportement de potaches mal dégrossis. Sont-ils conscients d'avoir blessé beaucoup de gens, y compris leurs hôtes islandais ? Se croient-ils maintenant tout permis ? Pour la première fois, nous avons souhaité leur défaite. La justice a voulu que le boulet passe très près.

Marie-Claire Pavard
Nice (Alpes-Maritimes)

UN SEUL NUMÉRO

Ayant appris dans vos colonnes que M. *Le Pen aurait déclaré le 28* août, à Toulon, que « *il n'y a qu'un seul numéro au Front national*, c'est le numéro un », me vient un doute. Faut-il comprendre par là qu'au FN tous les membres du parti sont des numéros un, à titre égal, et qu'ainsi cette organisation aurait réalisé le vieux rêve libertaire d'une société sans maître ni esclave ? Ou bien faut-il en déduire que M. Le Pen, à l'instar des *circuits électroniques, compte en* système binaire et que, pour lui, face au numéro un, tous les autres membres du Front ne sont que des zéros ? Les militants frontistes, *en tout cas, feraient bien de* se renseigner : ou bien leur président est une taupe anarcho-utopiste, et ils sont les dindons de la farce, ou bien c'est le Néron de son propre parti, et ils ne sont guère que de la farce à garnir le dindon.

Paul Castella
Bochetaillée (Loire)

UNE AUGMENTATION À LA BAISSE

Si les bons comptes font les bons amis, les ministres de l'éducation nationale sont les meilleurs amis des *enseignants*.

En effet, nous allons apprendre dans quelque temps (au mois d'octobre) la nouvelle augmentation du salaire des fonctionnaires : environ 1,4 %. Il y a fort à parier qu'elle ne passera pas inaperçue !

Ce n'est pas comme le décret publié le 7 août au Journal officiel, annonçant une diminution de 16,9 % de la *rémunération des heures supplémentaires* des professeurs. Aucun effet d'annonce, discrétion garantie, ce qui se comprend fort bien.

Chaque professeur doit accepter 2 heures supplémentaires par semaine, pour « *nécessité du service* ». Il n'est pas possible de refuser. Comme il doit 18 heures devant les élèves, cela lui fait 18 + 2 = 20 heures. (Nous parlons du temps passé en présence des élèves et non du temps total de travail !) 2 heures sur 20 heures, c'est le dixième et baisser le dixième de 16,9 % (disons pour simplifier 16 %), cela revient à diminuer le salaire (mensuel) de 1,6 %. Me suivez-vous ? C'est un peu plus que l'augmentation à venir deux mois plus tard de 1,4 % ! Après le mois d'octobre, les salaires des professeurs auront donc été augmentés *d'environ* – 0,2 %. *Espérons que ce* tour de passe-passe sera salutaire pour les finances de l'Etat, car nous sommes sûrs qu'il ne contribuera pas à améliorer les relations entre les enseignants et leur administration (...)

André Sauvageon
Seignosse (Landes)

MÉMOIRE SCOUTE

Permettez-moi de vous faire part *des commentaires que m'inspire* l'article de Roland-Pierre Paringaux intitulé « Les petits soldats du scoutisme » (*Le Monde* du 2 septembre).

Les idées qui imprègnent les « *associations scoutes des courants religieux et ultraconservateurs* » ne sont guère une nouveauté pour le mouvement des Scouts de France. Au début des années 60 (j'avais quinze ou *seize ans*), *j'appartenais* à une troupe de scouts marins brestois dont le but affiché était de devenir « *troupe raider* », c'est-à-dire troupe « *d'élite* » grâce à une idéologie en tous points semblable à *celle révélée par le* naufrage de cet été. (...) Nous récitions la « prière du parachutiste » et lisions avec ferveur les aventures ambiguës du prince Eric dans la collection « *Signe de piste* ». *Jusqu'à quel point* ces idées étaient présentes dans le mouvement des Scouts de France, je l'ignore, toujours est-il que je ne me souviens pas avoir eu le sentiment d'être une *exception* (...)

Je suis donc un peu étonné lorsque Philippe Da Costa, commissaire des Scouts de France, veut dénoncer « *un système qui n'a de scout que la façade* ». Son mouvement a sans doute évolué, mais son passé est bien celui que j'ai connu (...) Revendiquer aujourd'hui un label de respectabilité, permettant de séparer le bon grain de l'ivraie, ne me paraît pas possible sans un examen impartial et courageux d'un héritage inacceptable.

Eric Paul
Nice (Alpes-Maritimes)

La fin des grands hommes ?

Suite de la première page

Ce constat s'étend aux leaders des différentes formations politiques. Georges Marchais avait beau n'être qu'une pâle copie de Maurice Thorez, son *actuel héritier* paraît, *comparé* à lui, bien plus gentil... et aussi plutôt insignifiant. Quant à la droite, les divers prétendants à sa direction ne rassemblent que de bien médiocres *audiences*.

Le phénomène paraît décidément quasi universel. Seuls émergent encore des tueurs : Saddam Hussein, Milosevic ou, dernier en date, Laurent-Désiré (*sic*) Kabila. *Mais ce sont* manifestement des survivants, aux prises chez eux avec des situations assez dramatiques pour qu'on puisse être sûr qu'ils ne l'emporteront pas en *paradis*.

Comment expliquer cette dépersonnalisation universelle de la vie politique ? La politique est devenue dans bien des cas le dernier des métiers. « *Autrefois dans nos familles*, nous disait il y a déjà bien longtemps une vieille et très riche Américaine, *quand on avait un fils très doué, on lui disait : "travaille, et tu seras président des Etats-Unis". Aujourd'hui, on lui dit de ne pas se mettre dans la tête l'idée de le devenir.* »

Certes, il y a toujours dans la détention du pouvoir quelque chose de fascinant. Mais ce pouvoir, quand on entre à la Maison Blanche, on ne l'exerce, au maximum, que pour huit ans, le plus souvent pour quatre. Et il est extraordinairement limité, surtout lorsque, comme c'est le cas pour Bill Clinton, on fait face à l'hostilité de la majorité du Congrès, pour ne pas parler de celle de Wall Street, qui a facilement le dernier mot dans les affaires du pays. « *Les gens s'imaginent en général que je peux tout*, a-t-il confié récemment au président du Brésil, *et l'élite que je peux 50 %. En réalité, je peux agir sur 5 % de ce qui me passe sous les yeux.* »

UN MONDE PLUS COMPLEXE

Déjà, Georges Pompidou disait, lorsqu'il était président, que le plus difficile pour lui était de se tenir informé. Or, le monde est aujourd'hui infiniment plus complexe *que* de son temps. Aux Etats-Unis, depuis le Watergate, le titulaire du poste de président est en proie à la permanente curiosité des médias et, au-delà, d'une opinion qui ne lui fait grâce de rien, les Américains ayant un peu trop tendance, *en* l'occurrence, à ignorer le sage appel de l'Evangile : « *Que celui qui n'a jamais péché me jette la première pierre.* » Imaginent-ils pouvoir trouver *pour les diriger quelqu'un qui* n'aurait jamais péché ? Ignorent-ils que qui veut faire l'ange est condamné à faire la bête, à défaut d'être dévoré par les bêtes féroces qui hantent, *en Amérique* et partout, la jungle humaine ? Si l'on tient compte des risques encourus, y compris celui, non négligeable, de *se faire assassiner, l'obligation où* l'on se trouve nécessairement quelque jour de faire tuer, le stress, pour ne pas parler de l'ennui mortel de certaines discussions obligatoires, *c'est cher payer l'orgueil de présider* quelque temps aux destinées du peuple actuellement réputé le plus puissant du monde.

Désormais, le pouvoir des Etats se heurte, à l'intérieur, à celui de toutes sortes de groupes plus ou moins organisés, et à l'extérieur, comme on le voit en ce moment, non seulement aux *actions offensives d'autres Etats*, mais aux difficultés que ceux-ci connaissent, ou à des mouvements de capitaux échappant totalement à leur contrôle. Les exemples de la Russie, où il existe, en la personne du général Lebed, au moins un candidat « homme *fort* », de la Malaisie, de la Thaïlande, du Congo « démocratique » et de bien d'autres sont là pour montrer les risques qui existent à laisser se perpétuer une *anarchie par essence contagieuse*. Les grands chantres du libéralisme économique sont les premiers à reconnaître aujourd'hui que l'on ne peut se passer d'Etats qui assument leur rôle.

Point n'est besoin pour cela de leaders « charismatiques » : beaucoup de ceux que ce siècle a portés *au pouvoir étaient en fin de compte* des fous et des criminels. Nécessaire, en revanche, paraît une sorte de nouveau contrat social, définissant clairement, sur la base du fameux principe de subsidiarité, la répartition des pouvoirs entre les instances mondiales, régionales, nationales et infra-étatiques, et garantissant à ceux qui les exercent un minimum de tranquillité d'esprit. Il reste à l'Europe de l'Ouest à s'organiser pour résister aux tempêtes qui, venues de Russie et d'Asie, risquent de la balayer, sans que l'Amérique, moralement et politiquement affaiblie, puisse grand-chose pour les surmonter.

André Fontaine

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'enfer est américain

DANS un célèbre discours *des années 60*, quand l'Amérique semblait vouloir se libérer de ses préjugés, le leader noir *Martin* Luther King confiait avoir fait un rêve. Vendredi 11 septembre 1998, les Etats-Unis et le monde entier avec eux ont fait un cauchemar. Aux quatre *coins de notre univers transformé*, par la magie d'Internet, en place publique planétaire, nous sommes tous devenus voyeurs par la volonté du Congrès américain.

Les procédures légales d'une démocratie dont la puissance sans contrepoids prétend mener le monde ont enfanté d'un monstre. Un rapport qui se contente de décrire par le menu la vie intime d'un homme, Bill Clinton, et d'une femme, Monica *Lewinsky, est ainsi devenu un document* historique, puisqu'il peut entraîner la destitution du président des Etats-Unis. Son contenu est digne de ces procès-verbaux *de l'Inquisition qu'étudient* les médiévistes, où déviants et hérétiques se voyaient traqués jusqu'au tréfonds de leur âme. Mais nous sommes, tels des *historiens de l'immédiat, contraints de* le lire pour, justement, prouver son ignominie.

En quatre ans d'enquête, au coût faramineux, le procureur Starr *n'aura donc trouvé que* cela : le mensonge piteux d'un séducteur. Et de cela il fait un crime d'Etat, plusieurs même, passibles, en théorie, d'au moins un an d'incarcération. *Inquisiteur* en effet, disposant de moyens pratiquement illimités, brandissant devant les témoins réticents l'arme du parjure comme ses prédécesseurs usaient de la question, il ne s'embarrasse *guère de juridisme*. Sans respect du contradictoire, il tient pour acquis, au-delà de relations sexuelles désormais avouées par Bill Clinton, *la seule* version de Monica Lewinsky sur leur contexte, leur déroulement et leur nature.

Car il y a pis. En quoi importe-t-il, *dans un rapport censé prouver* que le président a menti sous serment, de préciser qu'il a éjaculé ou non, que Mlle Lewinsky a atteint l'orgasme par deux fois ou, encore, qu'un cigare a *été* utilisé dans un jeu érotique ? Ces détails, qu'il faut bien avoir sous les yeux pour prendre la mesure de cet enfer, ne sont pas anecdotiques : ils disent la vérité du procureur Starr. Cet homme-là ne veut pas seulement en abattre un autre ; il appelle de ses vœux un terrifiant *ordre moral où le sexe ne cesse* de voisiner avec le péché, où la relation sexuelle, même entre adultes consentants, est toujours un effroi.

Ce *nouveau maccarthysme, qui* remplace la peur panique du communisme par la frayeur de la sexualité, ne saurait être considéré comme une curiosité américaine, *simplement exotique pour* notre culture latine. L'effet d'entraînement qu'ont les Etats-Unis sur le monde entier en fait une menace pour nous aussi. Déjà, l'inquisiteur Starr est le *produit* d'une histoire qui le précède : la promotion en dogme politique de valeurs dites morales et familiales sur lesquelles même Bill Clinton *avait fondé en partie son* second mandat. S'il a politiquement péché, c'est en jouant ce jeu-là qui est aujourd'hui devenu son piège, et son drame.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, *directeur général adjoint*

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, *président* ; Michel Noblecourt, *vice-président*

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, *Le Monde Investisseurs*,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le général de Gaulle acclamé à Nice

DE THÉOULE à Saint-Laurent-du-Var, par Cannes, Antibes, Cagnes, le général de Gaulle avait rendu hommage le matin aux morts des deux guerres et aux anciens combattants. Après la visite au cimetière de la 1re DFL à l'Escarène, le général arrive en uniforme à 18 heures place Massena à Nice et gravit le podium.

A quelque huit mètres du sol, sa silhouette se détache soudain sur un immense drapeau à croix de Lorraine. Salut rituel des deux bras. Large sourire. Les premiers mots établissent un contact direct avec la foule : « *On disait : il va pleuvoir... Et il ne pleut pas !* » Une clameur enthousiaste lui répond – en arrondissant un peu les chiffres, l'orateur évaluera tout à l'heure à 100 000 le nombre de ses auditeurs – et, comme on crie de toutes parts : « *De Gaulle au pouvoir !* », il enchaîne : « *Au pouvoir ? Mais vous voyez bien que nous y allons !* » Rires et applaudissements redoublent. Le général de Gaulle est devenu un excellent orateur. *Tour à tour* ironique ou indigné, il parle de « *ces combinaisons ministérielles qui se succèdent les unes aux autres* ».

« *Les partis*, affirme-t-il, *conduisent la France vers l'anarchie, la banqueroute et la servitude. Obtenir des élections générales : voilà l'obstacle qu'il faut encore franchir. Nous en appellerons au suffrage universel, et nous nous chargeons du reste. Nous n'aurons pas besoin ensuite de ces combinaisons.* » Sa conclusion est saluée de nombreuses acclamations, et, suivant le général, la foule entonne *La Marseillaise*.

René Puissesseau
(14 septembre 1948.)

هكذا من الأصل

AUTOMOBILE Jean-Martin Folz, successeur, depuis octobre 1997, de Jacques Calvet à la présidence du directoire de PSA, a reçu les syndicats, vendredi 11 septembre, pour entamer des *négociations sur l'emploi et l'organisation du travail.* ● QUATRE THÈMES seront abordés : la durée du travail, sa répartition sur l'année, la gestion des fins de carrière, l'emploi et la formation. PSA, tout en approuvant l'accord récemment signé dans la métallurgie et en critiquant les 35 heures, entame une démarche susceptible d'être appréciée par les syndicats – les premières réactions le montrent – et par le ministère du travail. ● AU-DELÀ DE LA TACTIQUE, M. Folz entend réorganiser le travail dès 1999 pour résoudre des problèmes structurels qui nuisent à la compétitivité de PSA. ● DANS LES ENTREPRISES SIGNATAIRES d'un accord Aubry, le pragmatisme semble l'emporter sur l'*enthousiasme.*

PSA ouvre des négociations sur l'emploi et le temps de travail

Le constructeur automobile, qui se démarque du patronat de la métallurgie, souhaite aboutir, début 1999, à un accord qui accroisse sa compétitivité. Le rajeunissement de la pyramide des âges et l'annualisation seront au cœur de la discussion

JEAN-MARTIN FOLZ, président du directoire de PSA, reste hostile à la réduction du temps de travail qui « *handicape* » les entreprises. Mais puisqu'il « *il y a une loi, il faut voir si on peut la transformer en quelque chose de non désastreux pour l'entreprise* ».

Après avoir signé, au premier semestre, trois accords importants avec les syndicats, l'homme qui a succédé à Jacques Calvet le 1er octobre 1997 estime que « *le moment paraît venu pour trouver la voie d'un accord sur un grand nombre de questions touchant la réduction du temps de travail, l'organisation du travail et l'emploi* ». C'est pourquoi M. Folz a reçu, vendredi 11 septembre, les syndicats pour « *fixer le cadre économique, social et commercial* » de négociations qui « *dépassent largement le cadre de l'accord UIMM* ». Le 28 juillet, le patronat de la métallurgie (UIMM) avait signé un accord avec trois syndicats (FO, CFTC, CGC) qui permettait de contourner la loi Aubry en compensant les 35 heures par un recours massif aux heures supplémentaires.

Pour M. Folz, « *la recherche d'un accord sur la seule réduction du temps de travail ne peut se traduire que par une dégradation des coûts de production et donc une augmentation des prix de vente, une baisse de volume et donc une diminution de l'emploi* ». Aux syndicats, il a expliqué que le marché automobile français et européen ne connaîtrait pas de forte croissance dans les années à venir et que les exportations seraient « *sans doute en voie de relative décroissance* ». D'autre part, le prix des véhicules baisse et les gains de productivité d'« *environ 8 % par an* » continueront d'être nécessaires. Sur le plan social, la pyramide des âges reste défavorable et l'industrie automobile « *n'est pas capable d'offrir aux salariés les plus âgés suffisamment de postes acceptables pour eux* ». Enfin, il faut « *nécessairement adapter la production à la demande, car les ventes de voitures ont un caractère saisonnier et les stocks ne constituent pas une solution* ».

La direction et les syndicats de PSA se rencontreront chaque semaine à partir du 25 septembre pour négocier « *la durée du temps de travail, les heures supplémentaires et les forfaits, la répartition du temps de travail sur la semaine, le mois, l'année (en particulier les dates de congé), voire sur des durées plus longues, la gestion des fins de carrière, l'emploi, le temps partiel, l'embauche et la formation* ». Un bilan sera fait en décembre. Le souhait de la direction est d'aboutir à un accord-cadre suffisamment tôt pour réorganiser la production au printemps.

Deux ans après l'envoi par MM. Calvet et Louis Schweitzer, PDG de Renault, d'une lettre à Alain Juppé, alors premier ministre, lui demandant d'accorder 40 000 départs en préretraite en échange de l'embauche de 14 000 jeunes, M. Folz constate l'échec de cette initiative et se lance dans des négociations d'entreprise. Bien qu'il s'en défende, la tactique n'est pas absente de sa démarche. Cette négociation lui permet de se démarquer, dans ce domaine comme dans d'autres, de son prédécesseur, de redorer le blason social de PSA alors que Renault souffre toujours de « *l'effet Vilvorde* » et de montrer sa bonne volonté au ministère de l'emploi qui, à un moment ou à un autre, sera sollicité pour cofinancer les préretraites.

CHÔMAGE TECHNIQUE

Mais l'enjeu est trop considérable pour n'y voir qu'un « *coup médiatique* ». M. Folz est convaincu que l'industrie automobile ne peut pas continuer à être à la fois le secteur qui emploie le plus d'intérimaires – près de 20 % des effectifs ouvriers au printemps – et fait le plus appel au chômage technique – trente-huit jours chez Citroën et quarante-trois jours chez Peugeot en 1997. De même, la fermeture des usines en août constitue un handicap. Cette année, le constructeur reconnaît n'avoir pas pu honorer « *quelques milliers de commandes* » en raison de l'importance de la demande au premier semestre et d'un engorgement chez les fournisseurs et dans les usines qui, à l'exception de Sochaux, recourent massivement aux *heures supplémentaires.* C'est pourquoi un échec de cette négociation serait considéré par M. Folz « *comme un échec personnel* ».

Les syndicats ont apparemment accueilli avec satisfaction cette nouvelle politique sociale : tout en estimant qu'« *il ne saurait être question de prendre comme référence l'accord de la métallurgie* », la CGT (environ 33 % des voix) a rappelé sa volonté « *d'aboutir à un accord qui prenne en compte l'emploi, le départ à la retraite à 55 ans et une réduction du temps de travail à la semaine avec des journées de 7 heures* ». La CFDT (10 %) « *se félicite de l'ouverture des négociations* » et a estimé que le président du groupe « *prenait enfin les problèmes par le bon bout* ». Faut-il y voir un signe ? Force ouvrière, deuxième syndicat chez PSA (27 % des voix) et principal signataire de l'accord UIMM, est resté silencieux à l'issue de la rencontre avec M. Folz.

Frédéric Lemaître

Les « pionniers » font preuve de peu d'enthousiasme

LE PRAGMATISME, teinté d'une certaine gêne, semble l'emporter sur l'enthousiasme chez les chefs d'entreprise qui ont déjà signé un accord Aubry. Dans les grandes entreprises, le mutisme est souvent de rigueur. Chez Framatome et Pechiney Rhénalu, les directions locales qui ont signé un accord sur l'emploi jugent le sujet bien trop politique pour s'exprimer. A Paris, la direction de Framatome décidera au quatrième semestre si elle se lance dans une négociation nationale et celle de Pechiney reste silencieuse.

Les entreprises de taille plus modeste sont un peu plus bavardes. « *Le passage aux 35 heures nous sera imposé, alors autant devancer le problème et profiter des aides. En janvier 2000, avec le* bug *informatique et le passage à l'euro, les entreprises auront déjà suffisamment de questions à traiter* » : M. Fauveau, PDG de la lunetterie Jullien, qui emploie 137 personnes en Franche-Comté, se montre résolu, mais soucieux aussi du bien-être de ses salariés. Il vient de mettre en place un accord réduisant et annualisant le temps de travail, avec maintien des salaires et création de huit emplois. « *Les salariés voulaient réduire le temps de travail et moi, je voulais moduler les horaires.* » La conscience des « *problèmes liés au chômage* » l'a aussi encouragé : « *Un patron doit avoir une ambition sociale. Je veux créer autant d'emplois qu'il m'est possible de le faire.* »

Les dirigeants de Schappe Technique, une entreprise vosgienne de filature de 205 salariés, en pleine expansion, sont moins philantropes. *Ils reconnaissent qu'ils* attachent peu d'importance aux négociations de branche et que « *sans les aides, on n'aurait pas anticipé la loi* ».

Chez Mécatronic (Puy-de-Dôme), une entreprise de mécanique générale de 150 personnes, le passage aux 35 heures en moyenne a eu lieu dans le cadre d'un plan social. « *Il fallait remotiver les salariés et limiter les pertes d'emplois* », explique Daniel Sanguine, le PDG. L'annualisation a permis d'améliorer la productivité, en introduisant plus de flexibilité et en augmentant le taux d'utilisation du matériel. *Au départ, le syndicat présent, la CGT, n'a pas soutenu le projet* : « *La première partie de la négociation a été très dure, avec une grève de dix jours* ». C'est le personnel cadre qui pose le plus de problèmes : « *Leur culture est complètement bouleversée.* » Après l'accord signé avec la CGT, M. Sanguine reconnaît que « *sans la loi Aubry, nous aurions certainement fait quelque chose de moins bien* ».

M. Pitault, dirigeant de Pitault Berry, une société de commerce de boissons en gros (30 salariés), est plus enthousiaste : « *Avec plus de personnel permanent, mieux formé, nous sommes plus efficaces qu'avec des intérimaires. C'est la première fois que nous passons les mois chauds, notre période de pointe, sans problème.* »

BIEN-ÊTRE

A la Société des transports Poitevins, le passage aux 35 heures et la flexibilité du temps de travail améliorent considérablement le bien-être du personnel, dans une activité où les horaires quotidiens sont très découpés. « *Nous avons mis en place des emplois du temps différenciés, au choix des employés* », explique M. Fulchiron, PDG. Tous les salariés ne sont pas pour autant satisfaits : « *Certains auraient au contraire préféré travailler plus pour gagner plus* », reconnaît-il.

Alors qu'environ 250 entreprises ont, selon le ministère du travail, d'ores et déjà signé un accord Aubry, les négociations pourraient s'accélérer. Beaucoup de chefs d'entreprise s'interrogaient sur la stratégie à suivre. Il n'est pas impossible que le PDG de PSA vienne de lever un tabou et de montrer la voie. Martine Aubry recevra aussi, indirectement, le soutien du Centre de jeunes dirigeants (CJD), mercredi 16 septembre, pour convaincre les petites entreprises de négocier les 35 heures. Le CJD va demander à 400 entreprises d'expérimenter rapidement leur mise en place pour dresser un premier bilan en juillet 1999. Une initiative qui, dans un premier temps, ne peut que satisfaire le ministre de l'emploi. Même si le CJD annonce déjà que certaines de ses conclusions risquent de ne pas plaire à l'administration du travail.

Véronique Dupont

OPA d'Havas en Espagne

LE GROUPE HAVAS a annoncé, vendredi 11 septembre, le lancement d'une offre publique d'achat amicale portant sur 100 % du capital de l'éditeur espagnol Anaya, pour une somme totale de 1,3 milliard de francs. L'opération se fait en accord avec l'actionnaire principal d'Anaya, German Sanchez Ruiperez. Premier éditeur scolaire en Espagne, Anaya a réalisé en 1997/98 un résultat d'exploitation de 107 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 1,3 milliard. Présent en Espagne avec Larousse, Havas a déjà repris, en association avec Bertelsmann, le groupe de presse médicale Doyma (*Le Monde* du 26 juin). Avec Anaya, la filiale de Vivendi (ex-Générale des eaux) confirme sa volonté de se renforcer dans le secteur de l'éducation (Larousse, Nathan, Bordas).

DÉPÊCHE

■ **ARTE : la succession du Français Jérôme Clément** à la présidence de la chaîne franco-allemande pourrait être assurée pendant deux années par un directeur de la première chaîne allemande ARD et pendant deux autres années par un responsable de l'autre grande chaîne publique, la ZDF. Ce « *compromis* », qualifié à Strasbourg de « *solution réaliste* » par le vice-président d'Arte, Jorg Ruggeberg, pourrait être entériné lors du conseil d'administration d'Arte le 7 octobre. – *(AFP.)*

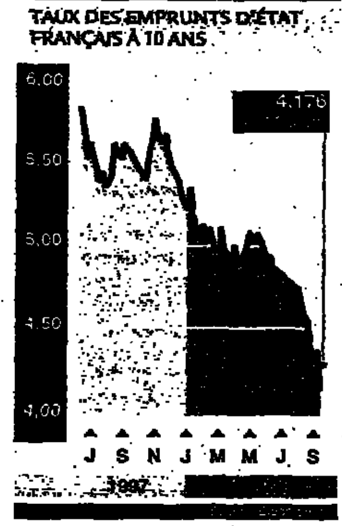
La chute du dollar marque l'aggravation de la crise financière

Victime des nouveaux développements de l'affaire Lewinsky, le billet vert est tombé, cette semaine, jusqu'à 5,60 francs, sa plus faible valeur depuis seize mois. Les taux d'intérêt à long terme ont atteint des plus bas niveaux historiques

La crise financière a redoublé d'intensité, cette semaine, en raison de la détérioration du climat politique aux Etats-Unis, de l'aggravation de la situation au Japon et des tensions croissantes en Amérique latine. Les risques de destitution du président Bill Clinton inquiètent les opérateurs et pénalisent le dollar, tombé jeudi 10 septembre jusqu'à 5,60 francs, son cours le plus bas depuis seize mois. La veille, la Banque du Japon avait, à la surprise générale, abaissé le taux de l'argent au jour le jour, ramené à 0,25 %. Au Brésil, la banque centrale a relevé ses taux directeurs pour riposter aux attaques spéculatives contre le réal. Profitant de l'appétit des opérateurs pour les emprunts d'Etat, valeurs refuge, les taux d'intérêt à long terme sont descendus à des plus bas niveaux historiques dans les pays industrialisés (4,12 % en France).

IL Y A bientôt un an, la Bundesbank, suivie par la Banque de France, avait choisi de relever ses taux directeurs. Il s'agissait, selon l'institut d'émission allemand, de prévenir l'apparition de tensions inflationnistes sur le Vieux Continent. De nombreux économistes avaient alors contesté le bien-fondé de cette décision, expliquant notamment que la crise asiatique qui se développait allait entraîner un repli des cours des matières premières et favoriser le recul de l'inflation dans les pays occidentaux. Au vu des statistiques publiées cette semaine, ces critiques n'étaient pas injustifiées : en Allemagne, les prix à la consommation ont reculé de 0,1 % en août (+ 0,8 % en glissement annuel) et en France, ils ont augmenté de 0,2 % en août, soit une progression de 0,7 % sur un an. Les banques centrales européennes sont-elles aujourd'hui en train de commettre une nouvelle erreur en choisissant de ne pas assouplir leur politique monétaire alors que la crise financière dans les pays émergents ne cesse de s'aggraver, que les banques du Vieux Continent essuient de lourdes pertes, notamment en Russie, que les Bourses chutent lourdement et que le dollar plonge ?

« Comme il est probable que l'Europe connaîtra un ralentissement économique aussi prononcé que les Etats-Unis, il serait logique, compte tenu d'un taux de chômage plus élevé, d'une inflation plus faible qu'aux Etats-Unis et d'un excédent courant considérable, que la Banque centrale européenne se décide à baisser ses taux directeurs avant la Réserve fédérale américaine », estime Philippe Brossard, économiste à la Banque ABN Amro, qui prône une baisse des taux de l'ordre de 1 % dans l'Euroland.



Depuis un an et le début de la crise asiatique, les rendements à long terme ont baissé de 1,8 % en France.

Ce scénario apparaît toutefois peu probable. Les banquiers centraux européens mettent en avant plusieurs arguments pour justifier un *statu quo* monétaire, parmi lesquels la spectaculaire baisse des taux d'intérêt à long terme observée depuis un an. En France, les rendements à dix ans sont revenus de près de 6 % à 4,12 %, un plus bas niveau historique (3,96 % en Allemagne). Un tel mouvement représente en lui-même un assouplissement sensible des conditions de crédit.

L'accès de faiblesse du dollar (5,65 francs vendredi soir) ne serait pas davantage une source d'inquiétude dans la mesure où les devises européennes restent stables entre elles, ce qui ne pénalise pas les échanges commerciaux à l'intérieur de l'Union, majoritaires. De façon plus générale, la croissance européenne, aujourd'hui essentiellement tirée par la demande interne, stimulée par les gains de pouvoir d'achat que procure le recul des prix énergétiques, se trouverait largement à l'abri des chocs extérieurs et du ralentissement attendu de la croissance dans le monde. Enfin, la baisse programmée des taux avant le lancement de l'euro dans les pays où ils sont plus élevés (Portugal, Espagne, Italie, Irlande) va constituer au cours des prochains mois une détente monétaire pour l'Euroland.

Il se trouve même quelques « faucons » pour réclamer leur hausse. Dans un rapport, la Banque de Finlande a mis mercredi en garde contre une convergence à *« un trop bas niveau »* des taux à l'intérieur de la zone euro et contre une politique monétaire *« trop laxiste »* de la BCE. Reimut Jochimsen, membre du conseil de la Bundesbank, a, pour sa part, estimé qu'un relèvement des taux dans certains pays de l'Union serait justifié et jugé qu'une baisse des taux en Irlande, en Espagne et au Portugal serait un facteur d'instabilité.

Au Japon, le débat monétaire est en partie clos. La banque centrale nippone a annoncé, mercredi, à la surprise générale, une baisse du loyer de l'argent au jour le jour, ramené au niveau historiquement bas de 0,25 %. Officiellement destinée à éviter que le Japon entre dans une spirale déflationniste, cette initiative monétaire – dont les experts s'accordent à dire qu'elle aura un faible impact – avait surtout pour but d'offrir d'urgence des liquidités à un système bancaire au bord du gouffre. Loin de restaurer la confiance de la communauté financière internationale à l'égard du Japon, elle risque, au contraire, de la saper davantage.

Aux Etats-Unis, les chances d'assister à une baisse des taux de la Réserve fédérale varient en fonction des mouvements à Wall Street et du rythme de fuite des capitaux hors du Brésil. Plus l'indice Dow Jones cèdera du terrain et plus la crise s'aggravera en Amérique latine, partenaire commercial et financier important de Washington, plus la Réserve fédérale sera incitée à assouplir sa politique monétaire lors de son conseil du 29 septembre.

Rien ne va plus au Brésil, où la banque centrale a choisi de relever, jeudi, de 29 % à 49,75 %, son principal taux directeur, afin de riposter aux attaques spéculatives contre le réal. La banque américaine Merrill Lynch, qui a ramené ses prévisions de croissance pour l'Amérique latine en 1999 de 3,5 % à 2 %, estime que *« si le réal craquait, une récession au Brésil et dans la région s'ensuivrait »*.

Les développements de l'affaire Lewinsky, qui ont largement contribué au plongeon du dollar et des Bourses mondiales cette semaine, entreront aussi en ligne de compte dans les prochaines décisions de la Fed. La pression des marchés financiers pour que M. Clinton démissionne risque à cet égard de se révéler plus forte que la pression morale de ses amis démocrates. L'avenir politique du locataire de la Maison Blanche dépendra pour partie de l'évolution de l'indice Dow Jones au cours des prochaines semaines. Si ce dernier continue à chuter, la position de M. Clinton, qui sera alors confronté au mécontentement des dizaines de millions d'Américains détenteurs d'un portefeuilles d'actions, deviendra intenable.

Pierre-Antoine Delhommais

M. Duisenberg réclame plus de rigueur budgétaire

Le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg, a estimé, vendredi 11 septembre, à l'issue d'un conseil des gouverneurs, que *« l'environnement économique et financier de la future zone euro (...) s'est clairement dégradé »*. S'il est encore difficile de mesurer avec précision l'impact de la crise en Asie et en Russie, il est certain qu'elle pèsera sur l'économie mondiale, a-t-il ajouté.

M. Duisenberg a par ailleurs appelé à une plus grande rigueur budgétaire à l'intérieur de l'Euroland. *« Si les gouvernements s'en tiennent uniquement aux objectifs initiaux en matière de déficits pour 1999, la position structurelle des budgets dans de nombreux pays de la zone sera détériorée »*, a-t-il affirmé. Evoquant la chute du dollar, M. Duisenberg a jugé qu'elle n'était pas pour l'instant un sujet de préoccupation pour la BCE mais le deviendrait si elle se poursuivait.

Marché international des capitaux : une ambiance détestable

L'AMBIANCE est devenue détestable. Vendredi 11 septembre, les quelques signes encourageants du milieu de la semaine avaient tous disparu. On avait un moment constaté une certaine réanimation du marché, faisant espérer une reprise de l'activité primaire ces prochaines semaines. A la veille du week-end, il n'était plus question de nouvelles émissions en dehors du cercle étroit des valeurs gouvernementales des principaux Etats occidentaux, et des autres titres bénéficiant de garanties ou de privilèges particuliers. Il faut dire que les opérateurs ont été brusquement confrontés à des rumeurs mettant en cause certains des plus grands noms de la finance internationale. On a parlé de faillites. Des démentis ont été immédiatement apportés, notamment de la part de Lehman Brothers.

Il est très rare que des établissements aussi respectés soient mentionnés de cette façon et les rumeurs ont encore aggravé les craintes liées aux crises financières de l'Asie et de la Russie ainsi qu'à la situation en Amérique latine. La recherche de la plus grande qualité possible a fait s'envoler encore les cours des fonds d'Etats des pays les plus sûrs, poussant leur rendement toujours plus bas. Les obligations du gouvernement allemand de dix ans de durée (qui viendront à échéance en juillet 2008) ne rapportaient plus que 3,98 % vendredi soir et celles du gouvernement français (d'avril 2008), 4,17 %.

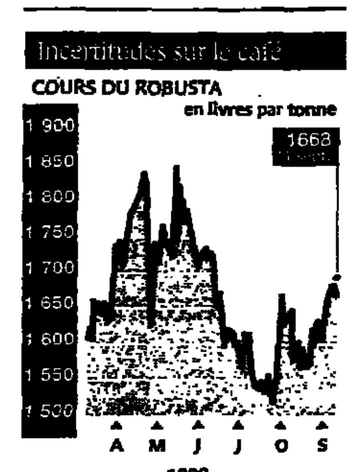
L'écart entre les deux s'est un peu creusé depuis la veille, pas suffisamment toutefois pour en tirer des conclusions définitives pour le futur marché de l'euro. Pour l'heure, l'Allemagne a l'avantage. Les raisons sont multiples, d'ordre historique aussi bien que technique, ce second aspect concernant la fiscalité (ses obligations de dix ans sont munies de coupons d'intérêt plus bas que ceux de leurs homologues français, ce qui est un atout dans la perspective d'un mode d'imposition à la source qui serait le même dans toute l'Union européenne) et également la liquidité des titres. Ce dernier élément est sans doute le plus important des deux. Il dépend du fonctionnement des marchés à terme ainsi que du volume des emprunts en circulation. Quelques difficultés récentes sont apparues à ce sujet et les responsables de la dette allemande, conscients de la situation, se montrent soucieux de répondre aux besoins du marché. On manque visiblement de titres allemands à dix ans. Les spécialistes prévoient que tout sera mis en œuvre pour satisfaire la demande. Cela pourrait conduire à doubler bientôt le volume du dernier emprunt gouvernemental pour le porter à 30 milliards de deutschemarks.

Si tout se passe comme prévu et que l'Allemagne concentre ses efforts sur quelques grandes transactions à taux fixe de type classique, la France n'aura pas à redouter de concurrence sur le plan des obligations indexées sur l'inflation. La première émission du genre devrait avoir lieu ce mercredi 15 septembre. Cette affaire promet d'être bien accueillie par de nombreuses compagnies d'assurances et de caisses de retraite. La diminution des rendements des obligations à revenu fixe et l'annonce d'une faible montée de 0,7 % de l'indice des prix en un an devraient permettre de l'assortir de conditions plus basses que celles envisagées il y a une semaine seulement. On tablait alors sur un taux d'intérêt réel situé entre 3,10 % et 2,90 %.

Pour ce qui est des pays dont le crédit est discuté, le Brésil est celui qui fait le plus parler de lui pour l'instant. Ses difficultés budgétaires inquiètent et il lui faut faire face à de très lourdes échéances le mois prochain. Les fonds étrangers n'ont pas fini de le déserter et le Brésil risque d'épuiser ses réserves de devises à vouloir défendre sa monnaie. Les problèmes dans lesquels il se débat viennent d'ailleurs de conduire à une perte sèche pour les investisseurs qui, voici deux ans, s'étaient laissés éblouir par l'attrait d'un taux inhabituellement élevé. Une banque américaine, Merrill Lynch, avait alors transformé les obligations en dollars à revenu variable pour les proposer par l'intermédiaire d'une société constituée à cet effet, sous l'aspect de titres en deutschemarks à taux fixe de 12,75 % l'an jusqu'en 2009. Le haut rendement s'expliquait par le risque pris par les souscripteurs. L'émetteur s'était laissé la possibilité de dénoncer l'opération sans rembourser le capital si la valeur des titres en dollars, sur laquelle elle était conduite, tombait en-dessous de certains seuils. C'est ce qui vient de se produire. La transaction portait sur 105 millions de marks.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



ALORS QU'IL Y A encore à peine quatre mois les professionnels témoignaient de leur inquiétude devant le glissement des cours de café sur les marchés mondiaux, ils se montrent désormais désabusés par leur effondrement. A New York, l'arabica se traitait, *en fin de semaine*, à 113 cents la livre pour l'échéance de décembre (le contrat de référence s'affichait à 184 cents en mai dernier) et le robusta terminait à Londres à 1672 dollars par tonne (1 852 dollars en mai). Sur la place américaine, les prix ont souffert, particulièrement de la spéculation, vieux serpent de mer, ainsi que de prises de bénéfices et de vente de producteurs.

Le marché a également été rassasié de café brésilien, dont les exportations en juillet – 1,822 million de sacs de 60 kilos – ont augmenté de plus de 55 % par rapport au même mois de 1997, selon les statistiques de l'Organisation internationale du café (ICO). Depuis le début de la saison en cours, le Brésil aura vendu à l'extérieur plus de 12 millions de sacs. Ces résultats rendent la Fédération brésilienne des exportateurs de café (FEBEC) très optimiste, lui permettant d'espérer fournir 25 % du marché mondial cette année. Au total, le Brésil pense que, sur les douze mois de 1998, il aura exporté 16,3 millions de sacs.

En revanche, pour le café soluble, les données récentes n'invitent pas à la béatitude car les Brésiliens sont pris à la gorge par la crise grave que traverse la Russie. Pour le premier semestre de l'année, ils lui ont vendu 5 000 tonnes de moins qu'au cours des six premiers mois de 1997 avec 18 700 tonnes. Sachant que ce pays représente 53 % du chiffre d'affaires sur le café lyophilisé, les autorités du Brésil doivent adapter d'urgence leur stratégie commerciale à cette nouvelle donne. L'annonce, de source officielle brésilienne, d'une récolte 1988-1999 moins abondante que prévu – entre 28 et 30,5 millions de sacs au lieu de 34 millions – sera peut-être un des seuls éléments propres à endiguer la chute de l'arabica. A l'ICO, on reste très mesuré : le directeur général table sur une offre excédentaire pour la première fois depuis 1993.

Carole Petit

Déroutés, les marchés sont devenus très volatils

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30 IBIS
– 0,89%	+ 2,03%	– 3,04%	– 0,93%	– 2,26%
13 916,98 points	7 795,50 points	3 578,34 points	5 118,60 points	4 754,64 points

L'ÉVOLUTION de la sphère financière semble déconnectée de la réalité macro-économique et n'est plus dictée que par des considérations politiques et émotives. De plus, à la vacance du pouvoir en Russie – dont le pays vient de sortir en se dotant d'un premier ministre – répond la faiblesse du président des Etats-Unis, menacé d'une procédure de destitution par le rapport du procureur Starr.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir se succéder des séances contradictoires. Fermée lundi 7 septembre en raison du *Labor day*, la Bourse de New York a débuté la semaine, mardi, sur une hausse spectaculaire de 4,98 %, sa plus forte progression de l'année. Cet accès d'optimisme a été déclenché par les propos du président de la Réserve fédérale américain, Alan Greenspan. Maniant, comme à son habitude, le chaud et le froid, ce dernier a déclaré *« qu'il n'était pas concevable que les Etats-Unis puissent rester une oasis de prospérité sans être affectés par un monde qui subit de plus en plus de tensions »*. Après ce constat sévère, il a ajouté que la préoccupation n'était plus le retour de l'inflation, ouvrant ainsi la porte à une anticipation de baisse des taux directeurs américains. Mais, très vite, les investisseurs ont estimé que ce qu'ils percevaient comme un changement d'orientation de la politique monétaire américaine était dicté plus par des considérations de marché que par des considérations macro-économiques.

Ce sentiment a été renforcé, le lendemain, par la baisse surprise du taux au jour le jour de la Banque du Japon de 0,5 % à 0,25 %. Cette décision a été interprétée comme le geste désespéré d'une banque centrale qui craint l'effondrement possible d'un système financier asphyxié par les créances douteuses et incapable de réinjecter des liquidités dans une économie minée par le doute. Découragés par ce geste et inquiets du blocage politique sur le dossier de la restructuration des banques, les investisseurs ont marqué une nouvelle fois leur défiance à l'égard du marché boursier. L'indice Nikkei a reculé de 0,89 % sur la semaine, pour terminer sous la barre de 14 000 points.

FICTION

Mais c'est le brusque accès de faiblesse du billet vert qui a accéléré la débâcle des Bourses occidentales. En une semaine, le billet vert a perdu 20 centimes pour se négocier à 5,60 francs. Depuis le début de la crise financière en Asie, le dollar avait assuré un rôle de valeur refuge. Et le maintien d'une parité relativement stable avec les devises européennes (autour de 1,80 mark et de 6 francs) préservait la fiction que les économies de pays occidentaux pourraient être épargnées par la chute brutale des économies de pays émergents.

La Bourse américaine, affolée par la litanie des pertes des banques sur les marchés émergents (Merrill Lynch a perdu 135 millions de dollars entre juillet et août, Salomon Smith Barney a avoué une perte de 150 millions, la Chase Manhattan Corp a perdu 200 millions, la Barclays bank devrait passer une charge de 418 millions et le Crédit Suisse First Boston a perdu 250 millions) a brusquement abandonné 1,94 %, mercredi 9 septembre, puis 3,17 % le lendemain. Ce brusque repli a totalement annulé le gain enregistré en début de semaine. La nervosité ambiante a temporairement été dissipée, vendredi, par les déclarations plus optimistes de Intel, le géant des semiconducteurs, qui a estimé que ses ventes pour ce trimestre devraient être supérieures de 10 % aux prévisions. Le même jour, American Express a confirmé ses prévisions de croissance bénéficiaire à long terme de 12 % à 15 %, en dépit de la crise financière. Finalement, vendredi, New York a terminé en hausse de 2,36 %.

Sur les marchés européens, la Bourse de Paris a abandonné 3,04 % durant cette semaine agitée. C'est la huitième semaine consécutive de baisse à Paris. Si certains commencent à parler d'un véritable marché baissier, les conjoncturistes de la Caisse des Dépôts tablent toujours sur un net rebond de l'indice à un horizon de six mois. Les valeurs bancaires ont été les vedettes involontaires de cette semaine. La publication des résultats semestriels de la Société générale et de la BNP ont déclenché une tempête sur ces deux titres. Malgré une provision de 6 milliards de francs pour couvrir ses opérations sur les pays émergents, la Société générale a publié un résultat net record de 4,1 milliards. Mais la réaction des investisseurs a été très négative, avec un recul de 15,5 % du titre en une semaine. Pour la BNP, la sanction a été aussi sévère (– 8,9 %) en dépit d'un bénéfice semestriel de 3,8 milliards de francs en hausse de 26 %. Les investisseurs, échaudés par les provisions annoncées, nourrissent des craintes sur la situation des autres établissements.

Malgré une séance légèrement positive (+ 0,22 %) vendredi 11 septembre, la Bourse de Francfort a abandonné 2,26 % sur l'ensemble de la semaine. Là encore, la forte implication des banques allemandes dans la dette de la Russie (30 milliards de dollars) fait craindre une vague de provisions. Mais les investisseurs sont également préoccupés par l'imminence des élections législatives. Le chancelier Kohl, qui n'a pas réussi à ramener le nombre des chômeurs sous la barre des 4 millions, semble mal placé pour l'emporter.

Enguérand Renault

هكذا من الأصل

LE MONDE / DIMANCHE 13 - LUNDI 14 SEPTEMBRE 1998

SCIENCES Un demi-siècle après la découverte de la pénicilline et des premières substances antibiotiques, *les médecins sont confrontés à* l'émergence de bactéries résistantes à ces molécules censées les combattre. ● ORIGINE probable de ce phénomène : la surconsommation animale et humaine d'antibiotiques – 10 000 tonnes en 1997 dans l'Union européenne, Suisse comprise – qui favorise à la longue l'émergence de souches pathogènes mutantes. ● LA SITUATION est préoccupante. Mais à en croire les experts de médecine humaine et vétérinaire récemment réunis à Copenhague, elle n'est pas encore désespérée. ● UNE ACTION efficace s'impose, qui pourrait passer par une formation accrue des médecins et par une réduction du remboursement de certains de ces produits. Mais il faudrait aussi en savoir plus sur la nature et les volumes commerciaux de ces substances.

Les bactéries résistent de plus en plus aux antibiotiques

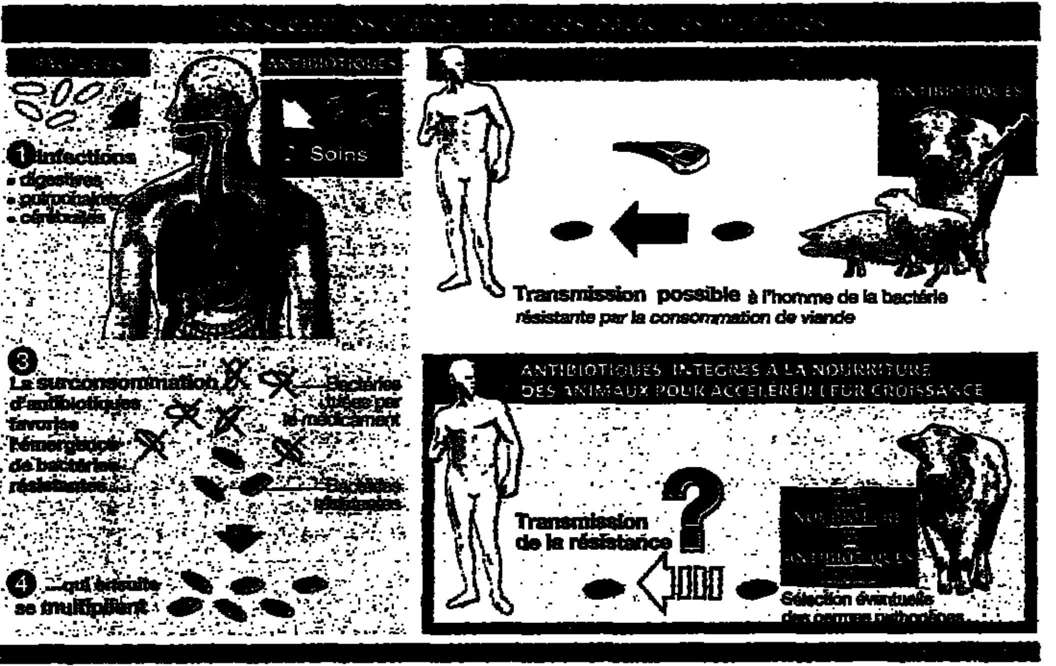
La consommation, souvent irrationnelle, de ces médicaments menace l'un des principaux acquis thérapeutiques de la médecine moderne. Une mobilisation internationale est à l'étude pour lutter contre cette habitude aux conséquences inquiétantes

COPENHAGUE
de notre envoyé spécial

La résistance croissante de multiples bactéries aux antibiotiques qui, hier encore, pouvaient les détruire, est devenue une urgence sanitaire de dimension planétaire. Si rien n'est rapidement mis en œuvre pour lutter contre un tel phénomène, des maladies infectieuses, aujourd'hui aisément curables, seront à nouveau, dans quelques années, mortelles.

Un demi-siècle après la découverte de la pénicilline et des premières substances antibiotiques, tel est l'inquiétant bilan dressé à l'*occasion d'une rencontre sur « la menace microbienne »*, organisée à Copenhague, du 7 au 10 septembre. Ces journées, lancées par *le gouvernement danois, avec le* soutien de la Commission européenne et à laquelle participait une forte délégation française, réunissaient, pour la première fois, les représentants des multiples secteurs professionnels et industriels concernés par ce problème. Elles ont permis de définir un premier programme des actions devant être développées pour réduire au plus vite les risques.

La découverte des antibiotiques et le développement continuel de cette branche essentielle de la pharmacopée constituent l'un des acquis thérapeutiques majeurs de la médecine moderne. Les antibiotiques permettent en effet de vaincre des infections bactériennes (ces médicaments ne sont pas actifs contre les infections virales), neurologiques, pulmonaires ou encore digestives, toujours mortelles par le passé. Mais ces succès indiscutables sont menacés par l'émergence sans cesse croissante de bactéries pathogènes résistantes. Si la biologie moléculaire a permis ces dernières années de mieux saisir la nature et l'intimité des différents mécanismes à l'origine de cette résistance, force est de constater que rien ou presque n'a encore été mis en chantier pour réduire la fréquence et l'intensité d'un tel phénomène.



PRISE DE CONSCIENCE

Pour la grande majorité des experts de médecine humaine et vétérinaire présents à Copenhague, la situation, si elle est grave, n'est pas encore désespérée. Tous reconnaissent cependant qu'il est grand temps d'entreprendre des actions concrètes. *« Après une dizaine d'années d'atermoiements, nous assistons, pour la première fois, à l'émergence d'une prise de conscience et à l'organisation de débats, parfois houleux, entre les représentants des différentes professions concernées,* explique le docteur Jacques Drucker, directeur du Réseau national de santé publique français. *Et si des travaux restent encore à mener concernant les mécanismes bactériens à l'origine des résistances aux antibiotiques, il est clair que nous en savons assez aujourd'hui pour agir. »*

Tout indique que le phénomène de résistance est, chez l'homme, la conséquence de la surconsommation de médicaments antibiotiques, et surtout d'antibiotiques à large spectre d'action qui, augmentant la pression de sélection, favorise l'émergence et le développement de germes qui échappent aux médicaments jusqu'alors capables de les détruire. Toutes les bactéries sont concernées, les résistances apparaissant plus particulièrement chez les staphylocoques et les entérocoques (chez les malades hospitalisés) et chez les pneumocoques, les salmonelles et le bacille tuberculeux (en médecine ambulatoire).

« On a pendant longtemps postulé que l'industrie pharmaceutique parviendrait à mettre au point de nouvelles molécules qui pourraient remplacer celles devenues inefficaces. Mais force est de reconnaître que, aujourd'hui, le génie infectieux des micro-organismes pathogènes est supérieur à la créativité pharmaceutique, fait valoir le docteur Drucker. *Rien ne permet encore d'affirmer que la résistance est un problème majeur en termes de mortalité, mais c'est dès maintenant qu'il faut agir afin d'œuvrer de manière plus cohérente, ce qui suppose de parvenir à une réduction des prescriptions, à ne plus traiter qu'à bon escient. »*

Les chiffres donnés à Copenhague par les industriels de la pharmacie indiquent que les pays de l'Union européenne et la Suisse ont, en 1997, consommé un peu plus de 10 000 tonnes d'antibiotiques. Les prescriptions en médecine humaine représentent 52 % du total, les prescriptions vétérinaires 33 %, les 15 % restant correspondant à l'incorporation de ces molécules dans des produits alimentaires destinés aux animaux d'élevage afin d'accélérer leur croissance, une pratique qui soulève aujourd'hui de nombreuses controverses *(voir ci-dessous)*. La réunion de Copenhague a souligné la nécessité d'organiser, à l'échelon national et international, une surveillance détaillée du phénomène de la résistance des bactéries qui ne se limite pas aux seuls hôpitaux.

SURPRENANTES DIFFÉRENCES

Les quelques données comparatives existant dans ce domaine permettent d'ailleurs de mettre en lumière de surprenantes différences entre les pays de l'Europe du Nord et ceux du Sud. Ainsi, une étude présentée à Copenhague concernant la fréquence des infections à staphylocoques multirésistants établit que ces germes ne sont pratiquement jamais retrouvés au Danemark, en Suède et aux Pays-Bas (moins de 1,5 % des cas), contrairement à l'Italie (34,4 %), la France (33,6 %), la Belgique (25,1 %) et l'Autriche (21,6 %). En outre, ce taux dépasse les 40 % aux Etats-Unis, en Pologne, en Malaisie et en Grèce.

Une action efficace impose sans aucun doute d'en savoir beaucoup plus sur la nature et les volumes du commerce des antibiotiques, données qui, concurrence oblige, demeurent jusqu'à présent jalousement gardées par l'industrie pharmaceutique. Comment, en effet, s'opposer à l'émergence des résistances si l'on ne sait pas quels antibiotiques sont utilisés et dans quelles indications ? En France, les quelques informations disponibles laissent penser que 80 % des antibiotiques sont prescrits par des médecins de ville et, deux fois sur trois, pour lutter contre des infections respiratoires. Selon certaines indications, ces prescriptions ne seraient pas justifiées dans 30 % à 40 % des cas. L'un des progrès majeurs pourrait être dans ce domaine la mise à la disposition des médecins prescripteurs d'outils qui permettraient d'affiner le diagnostic et, notamment, de faire rapidement la part entre une infection virale (pour laquelle une antibiothérapie n'est pas justifiée) et une infection bactérienne.

Jean-Yves Nau

Ne plus rembourser pour moins consommer

Parmi les mesures à l'étude en France pour parvenir à une réduction de la consommation des médicaments antibiotiques figure l'amélioration de la formation initiale et continue des médecins, dont les informations émanent encore trop souvent de l'industrie. On pourrait également jouer sur la prise en charge par les organismes de couverture sociale. Les représentants du gouvernement danois ont ainsi expliqué à Copenhague que, entre autres mesures, ils avaient réduit les taux de remboursement de certains antibiotiques, ce qui a conduit à une réduction de 10 % de la consommation totale. Le déremboursement complet de la tétracycline ayant, quant à lui, conduit à une baisse de 30 % des prescriptions.

L'usage de médicaments dans l'alimentation des animaux d'élevage critiqué

COPENHAGUE
de notre envoyé spécial

C'est sans doute parce qu'ils raisonnent volontiers en termes de « troupeau » que les vétérinaires sont souvent plus sensibles que les médecins aux questions relatives à la santé publique et qu'ils disposent d'outils de surveillance qui restent encore à mettre en place en médecine humaine. C'est ainsi, par exemple, que la France dispose depuis près de vingt ans, grâce aux travaux de Jean-Louis Martel, directeur du laboratoire de pathologie bovine du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires (Cneva), d'un registre national des résistances aux antibiotiques utilisés, à des fins thérapeutiques ou prophylaxiques, chez les animaux d'élevage. En particulier chez les bovins.

On observe toutefois, en marge de cette utilisation et des modifications de prescriptions auxquelles elle donne lieu, le développement d'une importante polémique de dimension internationale concernant l'usage de médicaments antibiotiques incorporés aux aliments donnés aux animaux et utilisés, non pour les soigner, mais pour obtenir une amélioration de leur croissance. Ces additifs alimentaires d'un genre un peu particulier sont utilisés depuis plus de trente ans sur des bases physiologiques plus ou moins bien établies. Les partisans de cette pratique expliquent que l'incorporation d'antibiotiques dans les rations alimentaires animales permet d'obtenir une *« régulation de la flore bactérienne des animaux »* et ainsi *« de se rapprocher des performances maximales permises par le potentiel génétique des animaux »*.

MANQUE DE PREUVES

En d'autres termes, une telle pratique serait, selon ces partisans, totalement différente du recours chez l'animal aux hormones anabolisantes qui *« présentent le risque d'amener les performances de l'animal au-delà de son potentiel génétique »*. La réunion de Copenhague a permis de rappeler que l'on ne disposait pas encore de la preuve scientifique et définitive de la transmission chez l'homme d'une infection résistante aux antibiotiques résultant de la consommation d'une viande d'un animal d'élevage ayant été nourri de la sorte. Pour autant, plusieurs experts ont expliqué que dans ce domaine, il importait, sans même tenir compte des convictions écologiques, de faire jouer au plus vite le *« principe de précaution »*.

Cette question a d'ores et déjà dépassé le cénacle des réunions scientifiques pour alimenter un contentieux commercial et diplomatique grandissant au sein de l'Union européenne. Les enjeux économiques apparaissent en effet considérables, toute forme de régulation dans ce domaine risquant de perturber les équilibres et les échanges commerciaux. Certains pays d'Europe du Nord, la Suède et le Danemark notamment ont pris – ou s'apprêtent à prendre – des mesures d'interdiction.

L'arrêt de l'incorporation des antibiotiques dans l'alimentation animale n'est possible dans l'Union européenne que dès lors que la Commission de Bruxelles a accordé une dérogation. Elle risque fort, dans le contexte actuel de la réduction de la consommation des viandes animales qui a suivi la crise de la « vache folle », de bouleverser les règles de la concurrence en favorisant les achats de produits alimentaires présentés comme plus « naturels » car débarrassés d'un apport chimique que rien, hormis la compétition économique et la quête d'une rentabilité maximale des élevages, ne justifie.

J.-Y. N.

La détermination du sexe d'un enfant avant sa conception serait devenue possible

C'EST PEUT-ÊTRE une réalisation technique de nature à modifier sinon la face du monde du moins certains des équilibres naturels de la population humaine : un groupe de chercheurs de la firme américaine Genetics and IVF Institute de Fairfax (Virginie) révèle dans *Human Reproduction* avoir mis au point une méthode fiable permettant avec une grande efficacité de déterminer le sexe d'un enfant avant la conception de ce dernier. Selon les premiers résultats qu'elle vient de rendre publics, cette équipe annonce avoir, grâce à cette technique, pu concevoir puis faire naître après implantation *in utero* de l'embryon ainsi conçu 13 bébés de sexe féminins sur 14 grossesses destinées à « produire » des filles.

Pour développer cette technique, les chercheurs américains ont exploité un fait bien connu des biologistes : les spermatozoïdes porteurs d'un chromosome Y (ceux qui après fécondation de l'ovule constitueront un embryon mâle) sont dotés d'une quantité d'ADN (molécule support du patrimoine génétique) moindre - de 2,8 % - que les spermatozoïdes porteurs d'un chromosome X. Ils ont ainsi cherché à exploiter cette différence structurelle.

Dans un premier temps, ils plongent les quelques dizaines de millions de spermatozoïdes présents au sein d'un éjaculat dans une solution qui, d'une certaine manière, rend fluorescents certains des éléments constitutifs de l'ADN. Cette manipulation n'altérerait pas la structure de ce dernier, pas plus que l'intégrité et la viabilités de ces cellules germinales. Les spermatozoïdes passent ensuite sous un flux laser qui, à partir de la détection de la luminosité de chacun d'entre eux, effectue un tri entre les « Y » et les « X ». Ils peuvent ainsi être séparés et classés à partir de leur matériel génétique. La conception est ensuite réalisée par une insémination artificielle ou par fécondation *in vitro* à partir d'une solution « concentrée » en spermatozoïdes de tel ou tel type.

Depuis plusieurs décennies, de très nombreux chercheurs ont annoncé avoir mis au point des techniques visant au même objectif sans que les faits leur donnent par la suite raison. L'annonce de l'équipe américaine doit toutefois être prise très au sérieux. Elle affirme avoir testé avec succès sa méthode sur des animaux (avec une efficacité de 92,9 %) et a pu convaincre une revue scientifique prestigieuse de publier ses résultats, ce qui est en soi un gage de crédibilité. Les considérables enjeux, éthiques et démographiques notamment, doivent donc de ce fait être analysés. La Société américaine pour la médecine reproductrice a le jour même estimé *« extrêmement problématique l'utilisation d'une sélection sexuelle pour réaliser " un équilibre familial " ou d'autres objectifs qui ne sont nullement liés à une maladie »*.

J.-Y. N.

Pluies de glaçons contre nuages de moustiques

UNE MÉTHODE d'épandage originale, brevetée en Allemagne, devrait faire son apparition en France dès la prochaine campagne de lutte antimoustiques : le largage, par hélicoptères, de glaçons bourrés d'insecticide biologique (*Le Monde* du 10 septembre). L'utilisation du BTI (*Bacillus thuringiensis israelensis*) pour éradiquer les moustiques n'est pas nouvelle. Ingéré par les larves, l'insecticide fabriqué à partir des toxines sécrétées par ce bacille tue les bestioles par éclatement des intestins... à condition bien sûr de se trouver à portée de bouche. *« Il faut que le produit arrive à la surface des eaux stagnantes, où se développent les larves de moustiques, pour être mangé et donc être efficace »*, précise Françoise Pfirsch, ingénieur employée par le Sivom de Lauterbourg (Bas-Rhin), qui utilise le BTI depuis 1984 dans sa lutte contre les insectes piqueurs.

La plus grande partie du traitement se fait simplement à pied, armé d'un pulvérisateur. Mais certaines zones trop vastes ou à la végétation trop dense demeurent inaccessibles à l'homme. D'où le choix d'un traitement aérien. Et, pour éviter que le BTI ne s'arrête en chemin sur le feuillage avant même d'atteindre sa cible, on mélange l'insecticide à du sable qui traverse ainsi la végétation, puis tombe au fond des eaux. Le glaçon, lui, non seulement va échapper au piège de la canopée pour s'enfoncer dans l'eau, mais remonter ensuite à la surface et libérer l'insecticide en fondant. Un procédé astucieux qui risque de faire perdre aux moustiques leur sang-froid.

« Il est faux de dire que c'est LA solution miracle », tempère cependant Didier Amadou, directeur de l'EID Méditerranée (Entente interdépartementale pour la démoustication). *« La méthode paraît intéressante, mais elle n'est pas encore opérationnelle. »* Lors d'une première démonstration, en effet, réalisée la semaine dernière par la société d'hélicoptères Air Action – qui exploitera cette technique en exclusivité en France, en Belgique et au Luxembourg –, les glaçons ne se sont pas révélés très dociles. *« La nacelle héliportée, qui doit être continuellement réfrigérée pour rester un demi-degré au-dessous de zéro, était à la température ambiante »*, raconte Francis Hanhart, responsable régional de la société. *« Les glaçons se sont collés entre eux. »*

25 KILOS PAR HECTARE

Quelques améliorations sont déjà envisagées, comme remplacer les glaçons rectangulaires par d'autres de forme cylindrique. Malgré ces imperfections et une lourde logistique à mettre en place (camions et nacelles isothermes pour véhiculer les glaçons importés d'Allemagne, etc.), le Sivom de Lauterbourg prévoit déjà de faire appel à cette technique dès la prochaine saison antimoustiques et l'EID Rhônes-Alpes de *« faire un essai »*.

A raison de 25 kg de glaçons à l'hectare (seulement 10 kg quand les glaçons seront cylindriques), les premiers largages devraient être effectués au printemps 1999, quand les pluies favoriseront l'éclosion des oeufs pondus par les moustiques sur le sol. Les larves ne vivant pas longtemps, il faudra alors traiter les zones concernées en moins de quatre ou cinq jours, soit, par hélicoptère, environ 50 ha dans le Bas-Rhin, et de 600 à 800 ha en Rhônes-Alpes.

Rafaële Brillaud

هكذا من الأصل

Averses et fraîcheur

DIMANCHE, une vaste dépression est centrée sur l'europe du Nord. Elle favorise un temps frais et instable sur la plupart des régions. Les nuages seront souvent présents et les averses, nombreuses . Toutefois les régions de l'Ouest bénéficieront d'un peu plus de soleil. Plus à l'est il neigera en montagne et le vent du Bassin méditerranéen soufflera en tempête.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – Sur la Basse-Normandie les nuages seront nombreux et accompagnés de pluies ou d'averses. *Sur la Bretagne et les* Pays de la Loire, le soleil fera de belles apparitions. Les températures seront comprises entre 14 et 17 degrés.

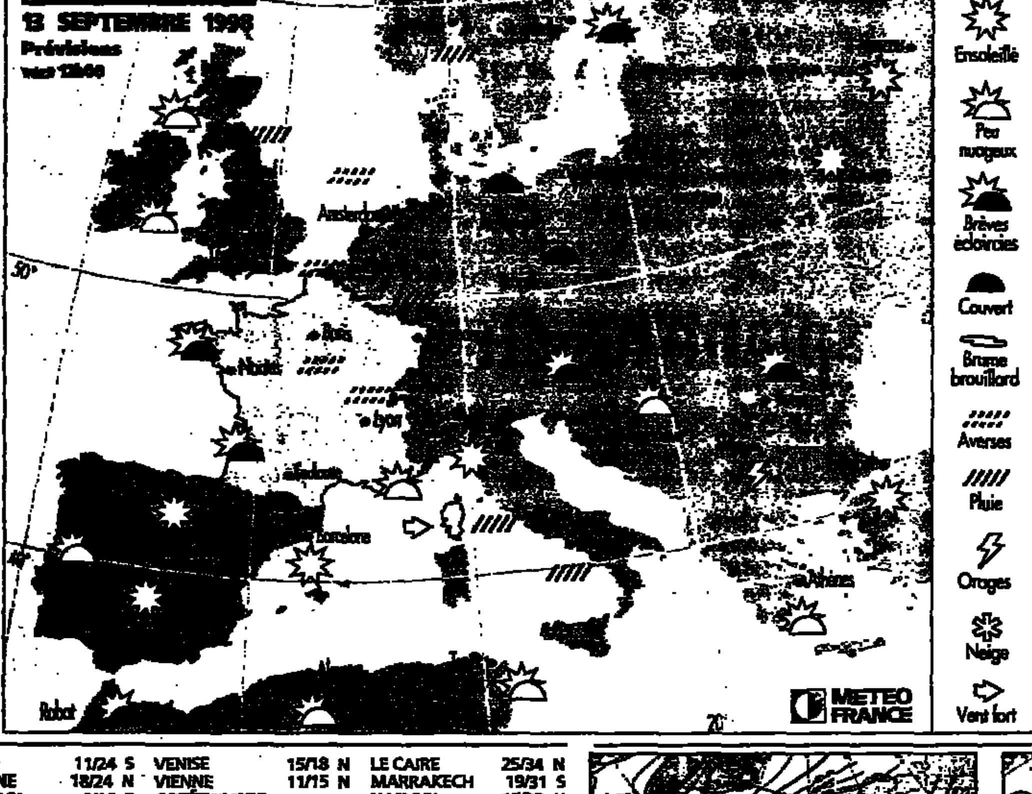
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La journée sera maussade avec un ciel très chargé, de nombreuses averses et quelques orages. Les températures seront fraîches, *comprises entre* 12 et 15 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages seront présents tout au long de la journée. De nombreuses averses se produiront et quelques orages éclateront. Sur les Vosges et le Jura, il neigera au-dessus de 1 200 mètres. Il fera 14 degrés au maximum.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes et Aquitaine, nuages et belles éclaircies se partageront le ciel. *Sur Midi-Pyrénées* les nuages seront bien présents, en particulier sur les Pyrénées, où il pleuvra. Il fera de 15 et 18 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel sera très nuageux et les averses, fréquentes. Quelques orages ne sont pas à exclure. Il neigera au-dessus de 1 200 mètres sur le relief des Alpes et du Massif Central. Il fera 15 ou 16 degrés.

***Languedoc-Roussillon,* Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.**– Sur ces régions les passages nuageux n'empêcheront pas de belles périodes ensoleillées mais le vent soufflera très fort.



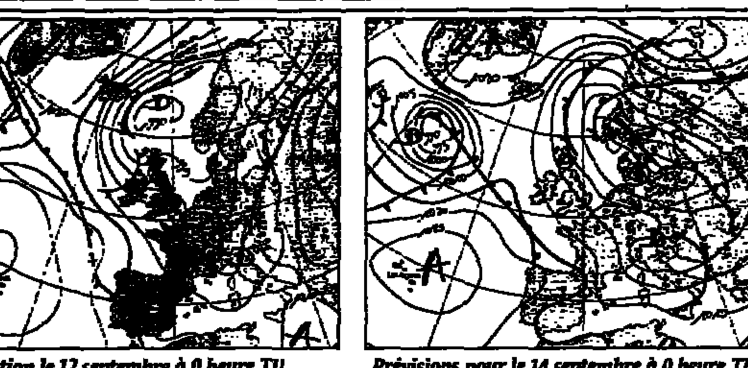
LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Une cyber-enchère de billets d'avion aura lieu les jeudi 24 (de 12 à 21 heures) et vendredi 25 septembre (de 9 h 30 à 18 heures) sur le site Web de Lufthansa-France (www.lufthansa.fr), avec le concours de France Télécom. Au total, 70 lots de 2 billets (classe éco) seront proposés (un toutes les 15 minutes) sur des vols à dates fixes, au départ de diverses villes françaises et à destination du monde entier. Mise à prix : 50 F. Pour participer aux enchères, il faut posséder une adresse e-mail et enregistrer ses coordonnées sur le site Web de Lufthansa, via Wanadoo (www.wanadoo.fr) à la rubrique Voyages ou sur www.voila.fr.

■ **GUERNESEY.** Depuis le 31 août, la compagnie Chalair propose un vol Cherbourg-Guernesey, quatre fois par semaine, en correspondance avec le vol Orly-Cherbourg. Renseignements au 02-33-23-63-63.

PRÉVISIONS POUR LE 13 SEPTEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température *et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux;* C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	23/28 S	KIEV	11/24 S	VENISE	15/18 N	LE CAIRE	25/34 N
				POINTE-A-PIT.	26/32 S	LISBONNE	18/24 N	VIENNE	11/15 N	MARRAKECH	19/31 S
				ST-DENIS-RÉ.	19/24 N	LIVERPOOL	9/16 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/23 N
				EUROPE		LONDRES	8/16 P	BRASILIA	19/31 S	PRETORIA	11/20 P
				AMSTERDAM	10/14 P	LUXEMBOURG	7/9 P	BUENOS AIR.	6/13 S	RABAT	18/25 N
FRANCE métropole		NANCY	7/12 P	ATHENES	22/31 N	MADRID	14/25 S	CARACAS	25/29 P	TUNIS	21/30 N
AJACCIO	13/21 N	NANTES	9/16 N	BARCELONE	18/24 S	MILAN	15/22 S	CHICAGO	17/30 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	15/18 P	NICE	14/21 S	BELFAST	7/14 S	MOSCOU	11/22 S	LIMA	15/19 N	BANGKOK	25/30 P
BORDEAUX	10/18 N	PARIS	9/14 P	BELGRADE	18/23 S	MUNICH	7/11 C	LOS ANGELES	18/24 S	BOMBAY	26/28 P
BOURGES	7/13 P	PAU	11/16 P	BERLIN	9/14 C	NAPLES	19/22 P	MEXICO	15/20 P	DJAKARTA	26/32 N
BREST	10/15 N	PERPIGNAN	14/21 N	BERNE	7/10 P	OSLO	9/14 P	MONTREAL	9/21 S	DUBAI	30/40 S
CAEN	11/14 N	RENNES	9/17 N	BRUXELLES	8/12 P	PALMA DE M.	16/29 S	NEW YORK	19/26 N	HANOI	26/31 P
CHERBOURG	10/14 P	ST-ETIENNE	6/13 P	BUCAREST	13/25 N	PRAGUE	8/11 C	SAN FRANCIS.	14/21 S	HONGKONG	26/28 P
CLERMONT-F.	4/13 P	STRASBOURG	7/13 P	BUDAPEST	11/18 P	ROME	17/23 P	SANTIAGO/CHI	2/18 S	JERUSALEM	22/34 S
DIJON	7/11 P	TOULOUSE	11/19 C	COPENHAGUE	13/16 P	SEVILLE	16/30 S	TORONTO	14/26 N	NEW DEHLI	27/32 P
GRENOBLE	7/14 P	TOURS	7/15 N	DUBLIN	7/15 S	SOFIA	13/22 P	WASHINGTON	20/33 N	PEKIN	21/28 C
LILLE	9/13 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	9/11 P	ST-PETERSB.	15/22 S	**AFRIQUE**		SEOUL	22/29 N
LIMOGES	7/13 N	CAYENNE	23/32 N	GENEVE	9/14 P	STOCKHOLM	14/18 N	ALGER	19/30 S	SINGAPOUR	28/31 N
LYON	7/14 P	FORT-DE-FR.	26/30 P	HELSINKI	15/19 S	TENERIFE	19/25 N	DAKAR	26/30 C	SYDNEY	15/21 S
MARSEILLE	13/19 N	NOUMEA	21/25 N	ISTANBUL	20/33 S	VARSOVIE	12/18 P	KINSHASA	20/30 N	TOKYO	22/29 S


Situation le 12 septembre à 0 heure TU — *Prévisions pour le 14 septembre à 0 heure TU*

PRATIQUE

Aider les anciens buveurs à vivre dans l'abstinence

C'ÉTAIT le 20 novembre 1997, *« le jour du beaujolais nouveau ! »*, s'exclame-t-il dans un grand éclat de rire. Ce jeudi-là, Eric, trente-cinq ans, a arrêté de boire. La décision prise par sa femme de partir avec leurs trois enfants a constitué le déclic qui l'a conduit à aller à l'hôpital faire une cure de sevrage.

« En en sortant, j'ai tout de suite dit à mon entourage que ce n'était plus la peine de m'offrir une goutte d'alcool, car, en France, on ne sait pas faire une fête sans l'arroser et on est souvent tenu de s'expliquer sur le fait de refuser un verre », déclare-t-il. Mais il faut aussi apprendre à occuper tout ce temps auparavant passé au café. D'autant que, *« ne faisant plus partie des leurs »*, Eric a été vite rejeté par ses anciens compagnons, *« de simples amis de comptoir, en fait »*.

Une fois Eric sevré, la partie est loin d'être gagnée : il faut tenir. Aussi, pour vivifier sa volonté, le nouvel abstinent a rallié le mouvement Vie libre, qui regroupe d'anciens buveurs s'épaulant les uns les autres. *« Alors que je pouvais faire des kilomètres pour aller chercher une bouteille,* précise-t-il, *il faut parfois que je me force pour me rendre aux réunions de l'association, mais j'ai besoin de me ressourcer en parlant de mes difficultés avec d'autres anciens alcooliques. »*

C'est pendant son hospitalisation qu'Eric avait rencontré des militants de Vie libre et des Alcooliques anonymes (AA), autre association, rendue célèbre par les reportages de Joseph Kessel aux Etats-Unis. Mais leur *« référence insistante à Dieu »* a fait fuir le mécréant, même si on parle souvent chez les AA de *« puissance supérieure »* pour ne gêner personne.

Fondées sur le dogme que seul un alcoolique peut en comprendre un autre, ces associations constituent une puissante aide pour de nombreux malades, mais ne conviennent pas à tous. *« Certains ayant la promiscuité et l'exhibitionnisme en horreur estiment qu'il s'agit de repaires de paranoïaques »*, explique Jean-Paul Descombey, psychanalyste et médecin psychiatre qui a longtemps dirigé des équipes hospitalières pluridisciplinaires d'alcoologie. *« Mais elles ont sauvé la vie à beaucoup d'autres. Et quand bien même ces derniers troquent, ainsi, une dépendance contre une autre, au groupe, peu importe, du moment qu'ils ne sont pas trop malheureux et n'embêtent pas leur entourage. »*

Ce dernier est, dans la plupart des cas, plus demandeur de soin que l'intéressé. Même s'il ne va pas bien, lui ne se considère pas comme un buveur différent des autres et fuit les médecins. C'est pourtant par un *« Je viens vous voir de moi-même »*, que débute souvent la première consultation. Faisant observer qu'on ne se présente pas ainsi devant un cardiologue ou tout autre spécialiste, le docteur Descombey traduit immédiatement : *« Ma femme m'a menacé de me quitter, ou mon employeur de me licencier, si je ne faisais pas une cure de désintoxication. »*

La première étape, souvent longue et pas toujours fructueuse, consiste à essayer d'amener le patient à s'approprier cette demande. Parfois deux entretiens suffiront, mais les choses traînent souvent pendant des mois, voire beaucoup plus. *« L'abord des patients alcooliques par le médecin est difficile,* souligne le docteur Descombey. *Il s'agit de traiter globalement le corps et la personne, c'est-à-dire d'associer aux soins somatiques un traitement de la conduite alcoolique (de la dépendance physique et psychique). »*

Malgré l'impatience des proches, il convient donc de ne pas brusquer le tempo, sauf en cas d'urgence vitale. Là, on hospitalise en catastrophe, explique l'alcoologue, mais ce sauvetage constitue rarement une entrée en soins et, dans 90 % des cas, il n'y a pas de suite, ou beaucoup plus tard, à l'occasion d'une rechute qui peut être l'occasion d'une véritable prise de conscience.

RÉFLEXION SUR SOI

Dans tous les cas de figure, ajoute le docteur Descombey, la cure de sevrage, qui peut parfois se faire en ambulatoire, sous stricte surveillance, n'est jamais qu'un début, un préalable au traitement. Le patient n'a plus d'alcool dans le sang et le supporte à peu près bien, éventuellement avec l'aide de médicaments, mais c'est là que tout commence.

L'amorce d'une relation thérapeutique qui se poursuivra à l'extérieur, en institution puis,ou dans la vie normale, et le début d'une réflexion sur soi. C'est pourquoi les médecins interdisent souvent aux patients de venir à l'hôpital avec du travail professionnel (dossiers, copies à corriger). *« Les sujets alcooliques ne sont pas seulement addictés à l'alcool,* commente le psychiatre, *ce sont de véritables intoxiqués du travail. Or ils sont aussi là pour penser, et pas seulement pour se faire « décalaminer » comme disent certains, dans le seul but de faire encore mieux redémarrer leur machine à travailler. »*

Au terme de ce long et difficile processus de reconquête de soi, la guérison ne signifie pas la possibilité de pouvoir à nouveau boire de l'alcool à des fins purement hédonistes et gastronomiques. Plus une goutte : c'est un credo sur lequel se retrouvent l'alcoologue comme les militants des mouvements. *« J'ai un bar pour mes invités, mais je me garde bien d'y toucher,* confie Martine, des Alcooliques anonymes. *J'en ai trop bavé, je n'ai aucune envie de retourner à la case départ. »*

Caroline Helfter

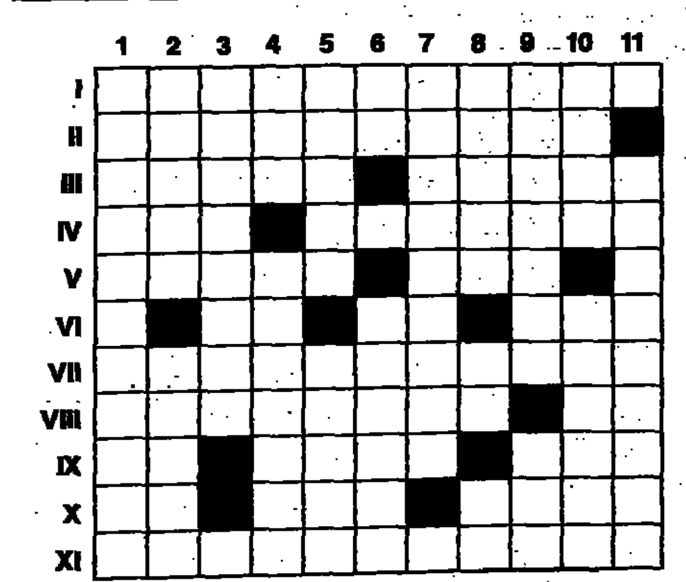
Renseignements

● **Centres de soins.** Il existe dans tous les départements un (ou plusieurs) Centre d'hygiène alimentaire et d'alcoologie (CHAA), dont les équipes, plus ou moins étoffées, ne comprennent pas toujours de psychiatres.
● **Hôpitaux.** Certains hôpitaux généraux ont créé des consultations spécialisées d'alcoologie, qui disposent de personnels médicaux et infirmiers relevant des services de médecine et de psychiatrie.
● **Cures.** Il est aussi possible de faire une cure de sevrage dans le service de médecine interne ou de gastro-entérologie d'un hôpital qui ne dispose pas d'unité d'alcoologie, ou dans un établissement privé. Après la cure, les patients peuvent être admis dans un centre de post-cure.
● **Associations.** Outre leur rôle de soutien des personnes alcooliques *et de leur entourage*, les associations sont aussi de précieux relais d'information. On trouvera (notamment) leurs coordonnées, ainsi que des adresses dans : *L'Homme alcoolique* de Jean-Paul Descombey (Odile Jacob, 1998, 174 p., 120 F).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98219

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Assurent bonne marche et bonne démarche. – II. Qui ne devraient pas lâcher. – III. Pour ne citer personne. Parlé à Kazan. – IV. Son intérêt tourne autour de l'atome. Dangereuse et fatale pour Bill. – V. Fait les mains rouges. Apporte du nouveau. – VI. Porteuse de cornes bien qu'aimée. Métal blanc. Sans intérêt. – VII. Rendisse plus pratique. – VIII. Leurs fils leur donnent beaucoup de travail. Repart après un tour. – IX. Son livre est plein de bons mots. Descendue. Soutient l'encadrement. – X. Rompue à un bout. Branche de l'ONU. *Appelé à contresens.* – XI. Une bonne couche, à condition de la protéger.

VERTICALEMENT

1. Son éclectisme l'entraîne un peu loin. – 2. Une suspension qui peut être fatale. Vérifier l'œuf. – 3. Deviennent ennuyeuses dès qu'elles quittent l'église. – 4. Départ anglais. Sans arrêt. – 5. Evite l'échauffement de la main. Cinq sur six. – 6. Marque de caprice. Mettent en attente. – 7. Venue d'ailleurs– 8. A vraiment un caractère de cochon. Prend la tête. Interjection. – 9. Restes de cadavre. Donne le ton. – 10. Pompes américaines. Vous ou moi, face aux services publics. – 11. Mis en œuvre.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98218

HORIZONTALEMENT

I. Echenilloir. – II. Taupinée. Rh. – III. Estoc. Tâtée. – IV. Rituel. Da. – V. Nées. Otello. – VI. Ur. Empereur. – VII. Usuel. Tri. – VIII. Man. Echec. – IX. Epineuse. Tl. – X. Nièces. Date. – XI. Tas. Segalen.

VERTICALEMENT

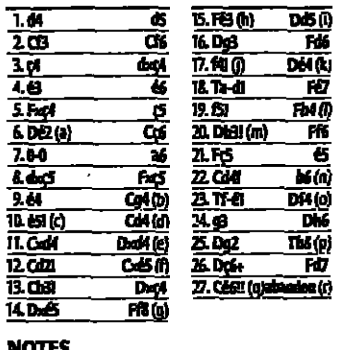
1. Eternuement. – 2. Casier. Apia. – 3. Hutte. Unies. – 4. Epouses. Nc. – 5. Nice. Musées. – 6. In. Lope. Usé. – 7. Let. Télés. – 8. Leader. Céda. – 9. Taleth. Al (la). – 10. Ire. Lurette. – 11. Rhétoricien.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-présidents : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26
PRINTED IN FRANCE

ÉCHECS

N° 1809

TOURNOI OPEN INTERNATIONAL, Koszalin, 1998
Blancs : M. Krasenkov (Pologne).
Noirs : U. Adianto (Indonésie).
Gambit-D accepté. Variante Furman.



1. d4	d5	15. Fé3 (h)	Dd5 (i)
2. Cf3	Cf6	16. Dg3	Fd6
3. ç4	dxç4	17. f4! (j)	Dé4 (k)
4. é3	é6	18. Ta-d1	Fé7
5. Fxç4	ç5	19. f5!	Fb4 (l)
6. Dé2 (a)	Cç6	20. Dh3! (m)	Ff6
7. 0-0	a6	21. Fç5	é5
8. dxç5	Fxç5	22. Cd4!	b6 (n)
9. é4	Cg4 (b)	23. Tf-é1	Df4 (o)
10. é5! (c)	Cd4 (d)	24. g3	Dh6
11. Cxd4	Dxd4 (e)	25. Dg2	Tb8 (p)
12. Cç3!	Cxé5 (f)	26. Dç6+	Fd7
13. Cb3!	Dxç4	27. Cé6!! (q)	abandon (r)
14. Dxé5	Ff8 (g)		

NOTES

a) Ou bien la variante classique 6. 0-0, a6 ; 7. Dé2 ; 7. a4 ; 7. Fd3 ; 7. Fb3. Dans la variante Furman (6. Dé2), les Blancs libèrent la colonne D avant de poursuivre par dxç5 – 0-0 et é4.

b) 9..., Dç7 et 9..., b5 sont d'autres possibilités.

c) Un sacrifice de pion qui donne, généralement, aux Blancs un jeu actif.

d) 10..., Dç7 est aussi envisagé mais après 11. Ff4, f6 ; 12. Cç3, Cgxé5 ; 13. Cxé5, Cxé5 ; 14. Ta-é1, Fd6 ; 15. Fxé5, Fxé5 ; 16. f4, Fxç3 ; 17. bxç3, 0-0 ; 18. f5. Les Blancs ont un net avantage.

e) Le pion é5 est indéfendable mais sa capture coûtera du temps aux Noirs.

f) Si 12..., b5 ; 13. Fb3, Cxé5 ; 14. Cb3 ! et les Blancs sont mieux.

g) Telle est la perte de temps des Noirs : le F-R doit revenir à sa case de départ.

h) Ou aussi 15. Td1, f6 ; 16. Dg3, é5 ; 17. f4, Fç5+ ; 18. Cxç5, Dxç5 ; 19. Fé3, Dé7 ; 20. Ta-ç1 avec un bon jeu pour les Blancs.

i) La défense des Noirs est difficile : si 15..., f6 ; 16. Dh5+, g6 ; 17. Df3, Fé7 ; 18. Ta-ç1, Dd5 ; 19. Dxd5, éxd5 ; 20. Tf-é1 et si 15..., Fd7 ; 16. Tf-d1, Fç6 ; 17. Cd4!

j) Plus fort que 17. Dxg7, Dé5 ; 18. Dh6, Tg8 ; 19. Ta-d1, Fd7.

k) Après 17..., 0-0 les Blancs prennent l'avantage ; par exemple, 18. Ta-d1, Dç6 ; 19. Ta-ç1, Dd7 ; 20. Cç5, Dé7 ; 21. Cé4, Fb8 ; 22. Df2!

l) 19..., éxd5 ; 20. Tf-é1! donne aux Blancs une attaque très dangereuse : 20..., Dg4 ; 21. Dç7, Fé6 ; 22. Td4 (Guelfand-Salov, Madrid, 1996). Si 19..., Dh4 ; 20. fxé6, Dxg3 ; 21. éxd7+, Rf8 ; 22. hxg3.

m) Menace 21. Tf4 ou 21. Td4.

n) Le malaise des Noirs grandit : si 22..., éxd4? ; 23. Tf-é1 ; si 22..., Dh4 ; 23. Db3, Fé7 ; 24. f6!! ; Fxf6 ; 25. Cb5! et si 24..., gxf6 ; 25. Fxé7, Rxé7 ; 26. Db4+, Ré8 ; 27. Cç6!.

o) Ou 23..., Dd5 ; 24. Cb3!

p) Ou 25..., Ta7 ; 26. Dç6+, Fd7 ; 27. Dxb6, Ta8 ; 28. Dd6.

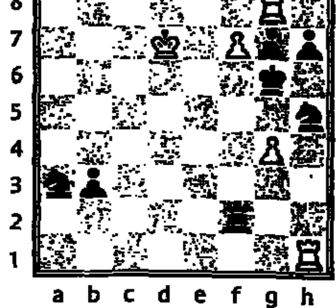
q) Une magnifique estocade.

r) Si 27..., Fxç6 ; 28. Cç7 mat ; si 27..., fxé6 ; 28. Dxd7 mat ; si 27..., Td8 ; 28. Txd7, Txd7 ; 29. Dç8+, Td8 ; 30. Dxd8 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1808
H. RINCK (1916)
(Blancs : Ra3, Cd7 et g5, Ph6. Noirs : Rg8, Fé1, Cd8, Ph2)

1. Cf6+, Rh8! (si 1..., Rf8 ; 2. h7, Rg7 ; 3. Ch5+, Rh8 ; 4. Cf4, Rg7 ; 5. Cg6) ; 2. Cf3!, Fç3! (si 2..., Fa5 ; 3. Ch4 et 4. Cg6 mat) ; 3. Cd5!, Fa5 (si 3..., Fa1 ; 4. Ra2) ; 4. Ra4!, Cb7 ; 5. Rb5!, Fd8 ; 6. Rç6, Ca5+ ; 7. Rd7, Cb7 ; 8. Rç8! et les Blancs gagnent.

ÉTUDE N° 1809
A. WOTAWA (1960)



Blancs (5) : Rd7, Tg8 et h1, Pf7 et g4.
Noirs (7) : Rg6, Tf2, Ca3 et h5, Pb3, g7, h7.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

هكذا من الإمل

MUSIQUE Le 14 septembre, Philips met en vente les vingt premiers *volumes d'une collection que l'éditeur néerlandais consacre aux grands pianistes du XXe siècle.* ● CETTE ENCYCLOPÉDIE sonore, qui réunira des enregistrements de *soixante-douze interprètes d'hier* et d'aujourd'hui, totalisera cent albums de deux disques compacts. ● LE PRODUCTEUR Tom Deacon a réussi à convaincre vingt-sept éditeurs discographiques et sociétés de radiodiffusion de céder les droits de leurs artistes. ● MALGRÉ quelques oublis difficilement explicables, cette édition est un événement sans précédent, car son directeur artistique a su choisir des interprétations qui signent chaque pianiste. Parmi les vingt premiers musiciens, certains sont connus des mélomanes, d'autres sont des légendes dont le nom ne résonnait *plus depuis* longtemps à l'oreille du vaste public.

Soixante-douze pianistes du siècle réunis sous les mêmes couleurs

Philips lance les vingt premiers volumes d'une édition monumentale, en cent doubles disques compacts, puisant dans le catalogue de vingt-sept éditeurs. Si certains choix sont contestables, cette série destinée au grand public a l'immense mérite de révéler d'éblouissantes raretés

LE 14 SEPTEMBRE, Philips publie les premiers volumes d'une édition intitulée *Grands Pianistes du XXe siècle*. Cent albums de deux disques compacts que l'éditeur néerlandais a consacré à soixante-douze pianistes. Cette publication s'étalera jusqu'à fin décembre 1999. Elle commence par une série de vingt albums qui feront le bonheur des profanes et des connaisseurs : des interprétations renommées y côtoient quelques raretés jamais rééditées depuis quarante ans – les Brahms enregistrés par Wilhelm Kempff au début des années 50 pour Decca, par exemple –, des disques de pianistes légendaires du passé jusque-là vendus dans des collections plutôt underground – le fantastique récital de Josef Lhevine – et le disque de transcriptions du jeune Mikhaïl Pletnev.

Des petits albums cartonnés joliment présentés et soigneusement fabriqués – on échappe avec bonheur au plastique des boîtiers ordinaires – donnent à l'ensemble un attrait d'autant plus indéniable que les enregistrements originaux ont été remastérisés en numérique par les ingénieurs de Deutsche Grammophon avec un soin exemplaire. Chaque album de deux CD est vendu séparément 140 F (prix maximum), un prix certes très attractif, mais l'amateur qui voudrait acheter cette première livraison de vingt volumes devra débourser au total 2 800 F – moins à la Fnac et dans quelques grandes surfaces. Il sera certes possible d'étaler ces achats sur plusieurs mois : la direction commerciale de Philips a assuré au *Monde* qu'il sera possible d'acquérir chaque album jusqu'au cours de l'année 2000.

AUCUN JAZZMAN

Grands Pianistes du XXe siècle : l'absence de l'article défini *les* devrait absoudre Tom Deacon, le directeur artistique concepteur et réalisateur de ce projet monumental qui a mobilisé pour la première fois, semble-t-il dans l'histoire du disque, vingt-sept éditeurs et sociétés de radiodiffusion qui ont accepté de céder leurs bandes. On ne peut cependant s'empêcher d'émettre quelques regrets. Il paraît difficile d'accepter l'idée qu'Ingrid Haebler, André Previn, Andras Schiff et Mitsuko Uchida (des pianistes aux couleurs de PolyGram à travers Philips, Deutsche Grammophon et Decca...) figurent dans cette collection, quand des pianistes autrement « grands » que ces quatre-là ont été écartés : Simon Barère, Lazar Berman, Aldo Ciccolini, Youri Egorov, Annie Fischer, Rudolf Firkusny, Mieczyslav Horszowski, Marcelle Meyer, Yves Nat, Guiomar Novaes, Vlado Perlemuter, Deszö Ranki, Rosita Renard, Grigori Sokolov, Elisso Virssaladze, Christian Zacharias – la liste reste ouverte. Manquent aussi les pianistes de jazz les plus importants de ce siècle : Bill Evans, Eroll Garner, Thelonious Monk, Bud Powell, Art Tatum et Martial Solal (liste bénie par notre collaborateur Francis Marmande) qu'aucun amateur de musique et de piano ne saurait méconnaître, puisque ces artistes mêmes n'ignoraient rien de Chopin, de Liszt, de Debussy, de Ravel et de Satie.

Excellent connaisseur des catalogues des éditeurs grands et petits, grand collectionneur lui-même, Deacon se sera parfois trop laissé guider par ses goûts. En l'occurrence, ses rejets et certains de ses choix obèrent un peu le caractère encyclopédique et supra-maisons de disques de son propos. Questionné sur ce sujet, Deacon répond : *« J'assume le choix de tous les pianistes présents dans la collection, y compris ceux dont vous regrettez la présence. Il est vrai que certains grands artistes manquent, qui auraient pu y figurer, mais cet ensemble doit être vendu dans le monde entier et certains noms ne sont pas assez connus. »* Cette profession de foi n'est pas convaincante. Car Deacon a retenu – à juste titre – quelques pianistes aussi peu célèbres que le duo russe Lyubov Bruck et Mark Taïmanov (totalement inconnus au bataillon), le Tchèque Ivan Moravec (né en 1930, son jeu est presque aussi châtié que celui de Michelangeli), l'Américaine Rosalyn Tureck (née en 1914, elle aura été l'inspiratrice de Glenn Gould, qu'elle égale et surpasse à bien des égards). Il aura eu aussi le courage de retenir les enregistrements de jeunesse d'Alexis Weissenberg, dont l'époustouflante beauté fait oublier tant d'interprétations ultérieures qui ont nui à la réputation de cet artiste singulier. Et si Ivo Pogorelich n'est pas dans la collection, c'est parce que le pianiste yougoslave aurait fait des manières.



VERLAG/RENÉ KISTER/GENF

Clara Haskil avec son chat Jérôme, à la fin des années 50.

La « défense » de Deacon devient floue quand il pratique le paradoxe. Il avoue ne pas avoir retenu la Brésilienne Guiomar Novaes parce *« ses disques ont été réalisés dans des conditions qui ne lui permettaient pas d'égaler ce qu'elle était au concert »*. C'est vrai pour certains d'entre eux, comme c'est vrai de la majeure partie de ceux de Clara Haskil retenus ici. Mais les moins réussis des disques de l'une des artistes les plus inoubliables de ce siècle sont porteurs de plus de beautés que ceux d'Ignace Paderewski et de Leopold Godowsky, qui figureront dans cette série dans un second temps.

UNE SOMME POUR LE PROFANE

Le premier, par ailleurs chef de l'Etat polonais, enregistré trop tard, ne fait qu'évoquer le souvenir de l'interprète grandiose et célébrissime qu'il fut. Le second, phénoménal virtuose, n'a jamais été aussi... phénoménal que lorsqu'il jouait dans un salon, pour quelques amis : le public des salles de concert l'éteignait autant que le studio : ses interprétations dévitalisées n'intéresseront que les fanatiques. Quand aux meilleurs disques de Novaes (*Romances sans paroles*, de Mendelssohn, *Quatrième Concerto*, avec Klemperer, et *Sonate « Les Adieux »*, de Beethoven ; *Papillons*, *Etudes symphoniques* et *Scènes d'enfants*, de Schumann, *Sonate funèbre*, *Préludes op. 28*, de Chopin, récital Debussy, Liszt, Chopin chez Decca, récital *The Lady of Singing Line*, 78-tours, Columbia et RCA), ils ont depuis longtemps assuré à cette artiste une place de choix parmi... les « grands pianistes du XXe siècle ». D'ailleurs nombreux sont les vivants réunis dans cette collection qui la vénèrent... pour ses disques.

Reste que le travail de recherche des documents, que le choix des interprétations auront été réalisés avec une pertinence que les quelques erreurs de perspectives relevées ne peuvent pas faire oublier. L'amateur qui voudrait se faire une idée du jeu de piano au XXe siècle, de son évolution, qui voudrait vérifier si la notion d'écoles et de traditions est une idée reçue ou une réalité, ou qui voudrait simplement écouter de la bonne musique et du beau piano fera ses délices de la totalité des disques publiés ce mois-ci.

Alain Lompech

De Geza Anda à Krystian Zimerman

● **Les grands disparus.** Geza Anda (1921-1976), Claudio Arrau (1903-1991), Wilhelm Backhaus (1884-1969), Jorge Bolet (1914-1990), Robert Casadesus (1899-1972), Shura Cherkassky (1911-1996), Alfred Cortot (1877-1963), Clifford Curzon (1907-1982), Gyorgy Cziffra (1921-1994), Edwin Fischer (1886-1960), Samson François (1924-1970), Ignaz Friedman (1882-1948), Walter Gieseking (1895-1956), Emil Gilels (1916-1985), Gregory Ginsburg (1904-1961), Leopold Godowsky (1870-1938), Glenn Gould (1932-1982), Clara Haskil (1895-1960), Myra Hess (1890-1965), Josef Hofmann (1876-1957), Vladimir Horowitz (1903-1989), William Kapell (1922-1953), Julius Katchen (1926-1969), Wilhelm Kempff (1895-1991), Josef (1874-1944) et Rhosina Lhevine (1880-1976), Dinu Lipatti (1917-1950), Nikita Magaloff (1912-1992), Arturo Benedetti Michelangeli (1920-1995), Benno Moïsewitsch (1890-1963), John Ogdon (1937-1989), Ignacy Paderewski (1860-1941), Serge Rachmaninov (1873-1943), Sviatoslav Richter (1915-1997), Arthur Rubinstein (1887-1982), Artur Schnabel (1882-1951), Rudolf Serkin (1903-1991), Vladimir Sofronitzky (1901-1961), Solomon (1902-1988), Maria Yudina (1899-1970).

● **Les grands vivants.** Martha Argerich (1941), Vladimir Ashkenazy (1937), Daniel Barenboïm (1942), Alfred Brendel (1931), duo Lyubov Bruck (1926-1996) et Mark Taïmanov (1926), Christoph Eschenbach (1940), Leon Fleisher (1928), Nelson Freire (1944), Andreï Gavrilov (1955), Friedrich Gulda (1930), Ingrid Haebler (1929), Byron Janis (1928), Evgeny Kissin (1971), Zoltan Kocsis (1952), Stephen Kovacevich (1940), Alicia de Larrocha (1923), Radu Lupu (1945), Ivan Moravec (1930), Murray Perahia (1947), Maria Joao Pires (1944), Mikhaïl Pletnev (1957), Maurizio Pollini (1942), André Previn (1929), Andras Schiff (1953), Rosalyn Tureck (1914), Mitsuko Uchida (1948), Van Cliburn (1934), André Watts (1946), Alexis Weissenberg (1929), Earl Wild (1915), Krystian Zimerman (1956).

Premiers élus et trésors méconnus

LES VINGT premiers volumes de la collection « Grands Pianistes du XXe siècle » sont consacrés à Martha Argerich, Claudio Arrau, Wilhelm Backhaus, Alfred Brendel, Emil Gilels, Clara Haskil, Vladimir Horowitz, Julius Katchen, Wilhelm Kempff, Stephen Kovacevich, Alicia de Larrocha, Josef et Rhosina Lhevine, Dinu Lipatti, Arturo Benedetti Michelangeli, Murray Perahia, Mikhaïl Pletnev, Maurizio Pollini, Serge Rachmaninov, Sviatoslav Richter et Arthur Rubinstein. Vingt et un pianistes que l'on découvre ou retrouve avec bonheur dans quelques-unes de leurs interprétations les plus remarquables.

Quel point commun entre le grand classique Pollini, la divinatrice Argerich, la jubilatoire Larrocha, le diable Horowitz, le cartésien Brendel, la mélancolique Haskil, le magicien Pletnev... le sévère Richter, le sévère Backhaus et le sévère Rachmaninov ? Aucun, si ce n'est qu'ils ont ce petit quelque chose d'unique qui les distingue de leurs confrères.

Les mélomanes pourront acheter chacun de ces disques sans crainte, et il n'est peut-être pas utile aujourd'hui de les détailler tous car la majorité propose des artistes fréquemment édités sur disque. Cinq d'entre eux doivent l'être : ils proposent des trésors méconnus.

● **Julius Katchen.** Né en 1926, cet Américain mort à Paris, où il vivait, en 1969, a connu des débuts éclatants, après la guerre : sept concerts et récitals en onze jours, à Paris ! Pianiste à la virtuosité sensationnelle, Katchen était un artiste à la vaste culture. Son jeu, d'une honnêteté exemplaire, est d'une profondeur musicale qui se présente le plus simplement du monde. Les interprétations réunies par Tom Deacon illustrent l'étendue des dons de l'artiste. Sa *Sonate en fa mineur* de Brahms (enregistrement de 1949, jamais réédité), son *Islamey* de Balakirev sont à thésauriser.

2 CD Philips 456 856-2. Œuvres de Balakirev, Brahms, Chopin, Franck, Liszt, Mendelssohn et Rorem.

● **Wilhelm Kempff.** Né en 1895, mort en 1991, ce pianiste allemand fut l'un des artistes les plus aimés du public français. Son jeu inspiré, d'une clarté non surpassée dans la musique contrapuntique, sa sonorité chantante (proche de celle d'Alfred Cortot) sa présence poétique ont été préservés dans la quasi-totalité de ses disques d'après-guerre. Excellente idée que d'avoir publié un ensemble Brahms, enregistré pour Decca au tout début des années 50 et jamais réédité. Ce sont pourtant des interprétations chéries par Alfred Brendel, qui les a lui-même choisies pour cette édition.

2 CD Philips 456 862-2. Ballades, Pièces op. 76, 116, 117, 118 *et* 119 *de Brahms*, Arabesque *et* Kreisleriana *de Schumann.*

● **Josef et Rhosina Lhevine.** Formé au conservatoire de Moscou dans la même classe que Serge Rachmaninov, Josef Lhevine (1874-1944) fut l'un des pianistes les plus élégants, les plus nobles, les plus accomplis de tous les temps. Le Lubitsch du piano a très peu enregistré, mais chacun de ses 78-tours enregistrés de 1920 à 1939 est à conserver. Ses quelques études de Chopin, sa *Polonaise « héroïque »*, sa *Toccata* de Schumann, ses virtuosissimes *Arabesques sur le Beau Danube bleu* d'Adolf Schulz-Evler, sa *Nuit de printemps* de Schumann-Liszt (Marguerite Monnot a plagié cette mélodie pour composer *L'Hymne à l'amour* que chantait Piaf) se devaient d'être diffusées à grande échelle. La femme de Josef, Rhosina (1880-1976), longtemps professeur à la Juilliard School de New York, a enregistré avec son mari *Fêtes* de Debussy à deux pianos. Leur interprétation est d'une perfection rythmique et plastique envoûtante. Mme Lhevine a enregistré le *Concerto KV 467* de Mozart et le *Premier* de Chopin, au début des années 60. A quatre-vingts ans passés, son goût, son chic incroyable et sa sonorité raffinée étaient toujours au rendez-vous. Voilà comment on apprenait à jouer du piano à Moscou il y a plus d'un siècle. Tout l'héritage de ces légendes est là réuni.

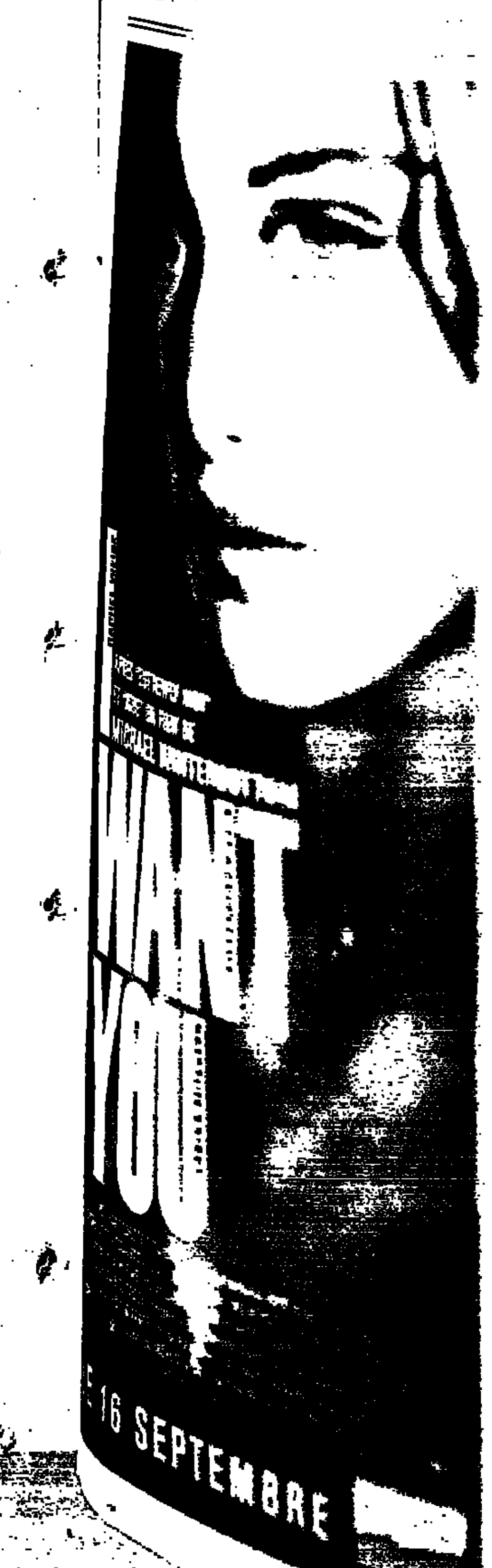
2 CD Philips 456 889-2. Œuvres de Chopin, Debussy, Mozart, Rachmaninov, Schumann, Schumann-Liszt, Schumann-Tausig, Strauss-Schulz-Evler et Tchaïkovski.

● **Serge Rachmaninov.** Pianiste modèle de cinq générations de confrères, Rachmaninov (1873-1943), chef d'orchestre et compositeur, ne s'est pourtant lancé dans la carrière que poussé par des exigences alimentaires : le piano était le moyen le plus rapide pour subvenir aux besoins de sa famille après son départ de Russie, en 1917. Dans le texte qui accompagne cet album, Michael Steinberg parle de la *« noblesse d'esprit et d'âme »* de cet artiste. On ne saurait mieux dire, sinon que Rachmaninov semble réunir dans son jeu toutes les qualités réparties chez ses collègues. Vitalité rythmique, grandeur, profondeur, chic, simplicité se conjuguent chez lui avec une austérité aimable qui le fait aller au cœur de la musique. Difficilement égalable dans sa propre musique, il est un interprète d'élection de Chopin, de Schumann.

2 CD Philips 456 943-2. Œuvres de Rachmaninov, Beethoven, Chopin, Schumann, Kreisler, Mendelssohn.

● **Mikhaïl Pletnev.** Le petit jeune de la bande est né en 1957. Peu connu en France, ce pianiste, admiré en Russie, où il vit, est également un chef d'orchestre respecté. Chez lui dans le grand répertoire – il excelle dans Haydn et Prokofiev –, il a réalisé des transcriptions fascinantes de la *Suite op. 71a* de *La Belle au bois dormant* de Tchaïkovsky. Il les joue avec une aisance, un charme et un fini pianistiques dignes du souvenir de Josef Lhevine et des versions originales. Assurément l'un des grands pianistes du XXe siècle.

2 CD Philips 456 943-2. Œuvres de Tchaïkovski dont le Deuxième Concerto.





La peinture physique, rustique et brutale de Constant Permeke

A l'Hôtel de Ville, une rétrospective permet de redécouvrir l'artiste belge

Une rétrospective est *consacrée à l'Hôtel de Ville* de Paris à Constant Permeke (1886-1952). Ce peintre belge, qui eut son heure de *gloire dans l'entre-deux-guerres*, a *été quelque peu oublié* en France. En cherchant à réunir expressionnisme et *cubisme*, il tenta de renouveler le réalisme rustique et réussit à provoquer d'étranges décalages chronologiques. S'il ne peut être considéré comme un novateur, il excella dans la satire.

PERMEKE. Salle Saint-Jean, Hôtel de Ville de Paris, 5, rue de Lobau, Paris 3e. Du mardi au dimanche de 11 heures à 19 heures. Tél. : 01-42-76-51-53. Jusqu'au 1er novembre.

Révéré à Ostende, admiré à Bruxelles, Constant Permeke ne jouit plus en France que d'une réputation assez modeste – ce qui suffirait à justifier qu'une rétrospective lui soit aujourd'hui, à nouveau, consacrée à Paris. Il y exposa jadis, au temps de sa plus grande gloire, dans l'entre-deux-guerres. Il passait alors pour l'archétype du peintre rustique et moderne à la fois, renouvelant les sujets paysans et ouvriers par une alliance d'expressionnisme et de géométrie lointainement cubiste. Les amateurs de typologies géographiques et psychologiques dans le genre d'Elie Faure ou de René Huyghe faisaient de lui l'incarnation des caractères supposément nordiques : la robustesse, le refus des afféteries, une simplicité qui irait à l'occasion jusqu'à la brutalité.

L'apparence semble leur donner raison. Un peu trop même – et ce trop introduit le soupçon. Et si Permeke avait joué de ces stéréotypes jusqu'à les systématiser, sciemment ? Et s'il avait fait du « nordique » sa marque de fabrique ? Les tableaux et les dessins réunis à l'Hôtel de Ville ne sont ni simples ni brutaux : ils affectent de l'être, parce que leur auteur développe une rhétorique de l'élémentaire et la maîtrise admirablement. Soit *La Truie*, de 1929, huile sur toile de grand format, motif du répertoire paysan. L'animal est au centre, des gorets attachés à ses mamelles. Par derrière s'aperçoivent une grange, des saules, un balai qui pourrait être une bêche. Le talent de Permeke tient à sa science de l'esquissé et de l'inachevé. Des bêtes, il ne montre que des formes grossières, des arbres que quelques traits, de la ferme que des pans de mur, tout cela dans un lumière jaunissante. Il n'entre dans aucun détail et laisse très visibles les coups de brosse et les raclages, les empâtements et les effacements, tous les gestes d'une peinture physique. Ainsi le motif et la manière s'accordent-ils. Il en est de même dans la plupart des toiles, jusqu'aux plus tardives – l'artiste mourut en 1952.

LES OCRES ET LE NOIR

Permeke a découvert cette alliance et son efficacité peu après la première guerre mondiale. Né à Anvers en 1886, fils de peintre, il avait jusqu'alors parcouru le champ des influences à la mode, un peu de symbolisme, un peu d'impressionnisme, beaucoup de Van Gogh. A partir de 1919, il se range du côté de ceux qui veulent marier expressionnisme et cubisme, constructeurs de figures monumentales, peintres des ocres et du noir. Il y a là ses compatriotes De Smet et Van der Berghe, mais aussi, à courte distance, Le Fauconnier, Gromaire, La Patellière – et jusqu'à Vlaminck, qui devient son ami. Dès la *Femme de pêcheur*, en 1920, les composantes essentielles du style sont en place : des figures peu nombreuses au premier plan, vues de très près, et, loin derrière, un décor – ou rien. Le dessin cherche la synthèse en traçant des contours rigides. Le fond est brun ou gris, comme il l'était dans les tableaux des cubistes parisiens vers 1910.

Résultat : d'étranges décalages chronologiques. *Le Siffleur* de 1927 doit sa réussite au réemploi de procédés venus des Picasso peints à la Rue des Bois dix-neuf ans auparavant. Quant aux marines de la même période, on admirait sans réserve leurs lumières de tempête si ne venaient en mémoire les mers et les cieux tels que les a peints Nolde. Rouault n'est pas loin non plus. Cette généalogie si peu masquée empêche de voir en Permeke le primitif que célèbre la légende ou de le tenir pour un novateur irrésistiblement audacieux. Elle n'empêche pas d'apprécier avec quelle dextérité il use du rudimentaire. *Les Vêpres*, *Les Époux*, *Les Trois paysannes* arrêtent le regard, scènes de genre rehaussées de grotesque et de comique. La dévôte colossale des *Vêpres* invoque son dieu, un moulin à café à la main, un chien dans ses jupes.

Peu doué pour l'élégiaque, le sentimental ou l'érotique – en dépit de ses tentatives dans ces genres délicats –, Permeke excelle dans la satire. Quand il se souvient qu'il est le contemporain et le compatriote d'Ensor, quand il ne se retient pas, il dessine une humanité monstrueuse très convaincante. Un couple se tient par le bras, ce qui n'empêche que se ressentent l'ennui de l'homme et sa mélancolie, la méfiance et l'aigreur de la femme. Un mendiant passe, pieds nus, la paume tendue, l'oeil sans illusion. Un modèle pose, lamentable, gênée, une main sur les seins, l'autre sur les fesses. Il n'y a plus d'effets de style, rien d'une rhétorique, mais la volonté de construire la figure et de la lester d'une présence irréfutable.

Philippe Dagen

Le Festival de Montréal scrute le territoire de l'enfance

MONTRÉAL
de notre envoyé spécial

Vitrine du cinéma mondial, festival compétitif, marché international, hommage aux stars, Montréal a toujours voulu jouer toutes ces cartes à la fois. Un pari engagé par Serge Losique et Danièle Cauchard. Le marché n'est plus ce qu'il était et le festival (27 août-7 septembre), coincé entre ceux de Cannes, Locarno et Venise, n'a pas dépassé un honnête niveau.

Qu'il s'agisse de la compétition ou d'autres sections parallèles, on était frappé par l'importance prise par les personnages d'enfants. Jeune garçon indien, initié par son père au métier de dompteur d'éléphants (*Hathi*, une production canadienne réalisée par le Français Philippe Gautier), ou chinois, piégé avec son père par une légende villageoise (*Le Onzième*, film décevant de Dai Sijie, qui n'a pas retrouvé l'inspiration de *Chine, ma douleur*) ; une fillette japonaise est martyrisée par sa mère dans un mélodrame qui aurait gagné à être resserré (*Donnez-moi l'amour*, de Hideyuki Hirayama), une autre, chinoise, découvre la passion de la danse dans son village (*L'Oiseau de soleil*, de Wang Xueqi), une autre encore, suisse, est épargnée par de mystérieux ravisseurs (*Pleine Lune*, un essai peu convaincant d'exploration de l'irrationnel signé Fredi Murer, celui-là même qui avait réalisé *L'Ame soeur*, une oeuvre d'une rare sensibilité tournée il y a plus de dix ans).

FUITE DU TEMPS

Pourtant, c'est bien la qualité d'un regard jeté sur ce territoire de l'enfance qui est à l'origine des trois films les plus réussis de la compétition. Territoire d'abord austère et tragique d'un village de la Castille des années 50, où le jeune Nini vit seul avec son père au fond d'une grotte : dans *Les Rats*, Antonio Gimenez-Rico trace tendrement le portrait d'un enfant pour qui la nature n'a pas de secret mais qui restera impuissant à empêcher la violence des hommes. Austérité, pauvreté encore, dans un village chinois où vivent le jeune Shiwa, sa soeur et son père : dans *A l'école avec un papa sur le dos*, Zhou Youchao filme l'apprentissage de la vie par le jeune garçon, symbole de la naissance des élites de la nouvelle Chine. Histoire de formation, en Amérique latine, racontée par le réalisateur argentin Eduardo Mignogna : dans *Le Phare*, des portraits croisés, attachants, où l'on voit une fillette passer à l'âge de jeune fille en la seule compagnie d'une grande soeur qui remplace comme elle peut les parents disparus dans un accident de la route.

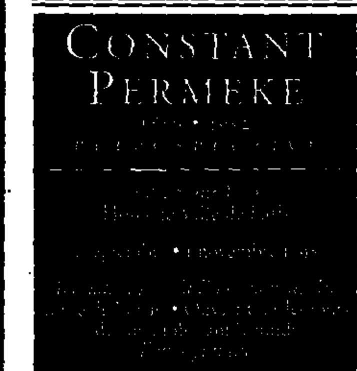
Dans les récentes productions de cinéastes coréens mis à l'honneur (dix films, dont un en compétition), on retrouve aussi parfois cette insistance d'un regard porté sur l'enfance (*L'Echo du vent en moi*, de Jeon Soo-Il et *Ce printemps dans mon pays natal*, de Lee Kwangmo, deux films déjà remarqués ailleurs). Mais lorsque Jang Sunwoo s'attache à peindre quelques visages de la jeunesse marginale de Séoul, il aborde, dans un film quasi documentaire, proche de celui de Ken Loach, le monde de la révolte adolescente qui donne une image plus nuancée de la Corée (*Timeless, bottomless, bad movie*). Et, d'une certaine manière, le vétéran Im Kwon-Taek va dans le même sens avec son dernier opus, *La Chute*. Délaissant les rivages de la poésie et de la musique, il aborde l'univers de la prostitution à travers le destin d'une jeune fille de dix-sept ans. Le sentiment de la fuite du temps, le regret des occasions manquées, les difficultés d'échapper à un milieu plus que toléré par les autorités, la dureté et la violence d'un monde que le cinéaste filme dans des couleurs d'une intense froideur, tout concourt, là aussi, à éclairer certaines zones d'ombre de la Corée.

Autre secret enfoui dans la mémoire honteuse, la pratique de la stérilisation des femmes *« jugées impropres à la reproduction »*. Sur ce thème qui ne concerne évidemment pas que le Canada, Francis Damberger, originaire de l'Alberta, a réalisé un film pudique et poignant, *Le Cœur du soleil*. Une bonne surprise dans une sélection canadienne assez terne.

Jean-Louis Mingalon

Les films primés

Le jury, présidé par la comédienne québécoise Monique Mercure, a décerné les prix suivants. Grand prix des Amériques : ex aequo, *La Carrière*, de Marion Hänsel (Belgique-France), et *Pleine lune*, de Fredi Murer (Suisse-Allemagne). Grand prix spécial du jury : *L'Oiseau de soleil*, de Wang Xueqi (Chine). Prix de la mise en scène : *2 secondes*, de Manon Briand (Canada). Prix d'interprétation féminine : Ingrid Rubio dans *Le Phare*, d'Edouardo Mignogna (Argentine-Espagne). Prix d'interprétation masculine : Hugo Weawing dans *L'Interview*, de Craig Monahan (Australie). Prix du meilleur scénario : Rafa Russo pour *L'Homme avec de la pluie dans ses chaussures*, de Maria Ripoll (Espagne - Grande-Bretagne). Meilleure contribution artistique : Takashi Kako, compositeur de la musique de *La Carrière*. Prix de la critique internationale (Fripesci) : *Donnez-moi l'amour*, de Hideyuki Hirayama (Japon).



SORTIR

PARIS

L. Subramanian, K. Gopinath, K. Yogaraja
Le cycle Cordes parallèles organisé à la Maison de la radio veut faire éclater les barrières de genre. Des violonistes de tous les pays, de toutes les cultures, tsigane, nordique, américaine, de toutes les tendances, jazz, classique, traditionnelle (Jean-François Vrod le 13, à 12 heures) se croisent dans la maison ronde. L. Subramanian est le violoniste le plus connu de la musique classique indienne. De New York à Paris, il travaille les structures des raggas, cherche l'émotion pure, le sentiment religieux.
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. Le 13, à 22 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 50 F.

RAMONVILLE

11e Festival de théâtre de rue
Pour sa onzième édition, le Festival de Ramonville accueille quatorze compagnies. A cette occasion, les espaces publics sont détournés pour devenir des lieux de représentations. Le public pourra découvrir des spectacles itinérants : les Grooms ; des marionnettes : le Massalia-Théâtre ; du cirque contemporain : Vis à Vis ; ainsi que divers genres musicaux avec les concerts de Gwana-Diffusion et Tarace Boulba. Après son passage à Aurillac, la compagnie Ilotopie présentera son *Théâtre des commodités* ; les Australiens 5 Angry Men, accueillis pour la première fois en France, feront sonner les cloches ; Rike et Rascal de Métalovoice (deux ex-Tambours du Bronx) présenteront leur dernière création.
Festival de Ramonville (Haute-Garonne), place Jean-Jaurès. Le 12, de 15 heures à 2 heures du matin. Tél. : 05-61-73-89-03.

ARCACHON

Festival du cinéma des mondes latins
Quatorze films seront présentés lors de cette 20e édition présidée par Jean-Loup Hubert, dont huit en compétition : *Superlove*, de Jean-Claude Janer, *Prison à domicile*, de Christophe Jacrot, *Chacun pour soi*, de Bruno Bontzolakis, *Laisse un peu d'amour*, de Zaïda Ghorab-Volta, *Hygiène de l'assassin*, de François Ruggieri, *Une vie de prince*, de Daniel Cohen, *Le Cantique de la racaille*, de Vincent Ravalec, et *Nous mourrons ensemble*, de Robert Enrico. Les six films hors compétition, parmi lesquels *La Classe de neige*, de Claude Miller (en ouverture), *Terminus Paradis*, de Lucian Pintilie, *Inquiétude*, de Manoel de Oliveira, *Place Vendôme*, de Nicole Garcia, et *L'Ecole de la chair*, de Benoît Jacquot (en clôture) sont associés à l'hommage rendu à leurs distributeurs. Ces derniers sont puissants et internationaux (Warner, AMLF) ou indépendants et français (Pyramide, Rezo, Gemini). Trois expositions de photographies et des rencontres complètent cette programmation.
Du 14 au 20 septembre. Tél. : 05-57-52-98-66.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Bob Marley
de Stefan Paul (Allemagne, 1 h 20).
Le Comptoir
de Sophie Tatischeff (France, 1 h 33).
Le Cycliste
de Mohsen Makhmalbaf (Iran, 1 h 15).
Dormez, je le veux !
d'Irène Jouannet (France, 1 h 38).
Lautrec
de Roger Planchon (France, 2 h 05).
Le Neveu
d'Eugène Brady (Irlande, 1 h 40).
Le Silence
de Mohsen Makhmalbaf (Iran, 1 h 20).
Super 8 1/2, une biographie édifiante (**)
de Bruce LaBruce (Allemagne, 1 h 39).
Les Taudis de Beverly Hills
de Tamara Jenkins (États-Unis, 1 h 31).
Tokyo Eyes
de Jean-Pierre Limosin (France-Japon, 1 h 30).
Voleur de Vie
d'Yves Angelo (France, 1 h 45).
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 - LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

La Captive aux yeux clairs
de Howard Hawks. Américain, 1952, noir et blanc (2 h 05).
Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
Les Sept Samouraïs
d'Akira Kurosawa. Japonais, 1954, noir et blanc (3 h 30).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; MK2 Quai-de-Seine, 19e (01-40-30-30-31).

VERNISSAGES

Balthasar Burkhard
Galerie Liliane & Michel Durand-Dessert, 28, rue de Lappe, 11e. Mº Bastille. Tél. : 01-48-06-92-23. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 12 septembre au 21 novembre.
Ian Davenport
Galerie Xippas, 108, rue Vieille-du-Temple, 3e. Mº Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-40-27-05-55. De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 12 septembre au 24 octobre.
Homo Zappiens Zappiens
La Ferme du buisson, Centre d'art contemporain, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Tél. : 01-64-62-77-41. De 14 heures à 18 heures ; les soirs de spectacle jusqu'à 20 h 30. Fermé lundi. Du 13 septembre au 30 octobre. Entrée libre.
Claude Lévêque
Galerie du Jour Agnès B, 44, rue Quincampoix, 4e. Mº Rambuteau. Tél. : 01-44-54-55-90. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 12 septembre au 31 octobre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. *De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi* ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
L'Atelier
de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Marianne Epin, Wotjek Pszoniak, Monique Mauclair, Marie-Christine Orry, Nicole Dubois, Claire Beaudoin, Syliane Goudal, Daniel Langlet, Pierre-Stéfan Montagnier, Pascal Nawojski et en alternance Julian Guttierez, Nathanaël Serreau et William Touil.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, 17e. Mº Rome. Le 12, à 17 heures et 21 heures ; le 13, à 15 heures. Tél. : 01-43-87-23-23. De 100 F à 220 F.
Pour un oui ou pour un non
de Nathalie Sarraute, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Véronique Alain, Jean-Damien Barbin, Nicolas Bonnefoy et Hugues Quester.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Mº Gambetta. A partir du 10 septembre. Le 12, à 21 heures ; le 13, à 16 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. 110 F et 160 F.
Le Visiteur
d'Eric-Emmanuel Schmitt, mise en scène de Daniel Roussel, avec Rufus, Tom Novembre, Markita Boies et Jérôme Frey.
Théâtre Marigny (salle Popesco), carré Marigny, 8e. Mº Champs-Elysées-Clemenceau. Le 12, à 21 heures ; le 13, à 15 h 30. Tél. : 01-42-25-20-74. 180 F et 250 F.
Israël in Egypt
de Haendel. Anne Dawson, Jeannette Wilson-Best (sopranos), Rachid Ben Abdeslam (alto), Holger Marks (ténor), Maarten Koningsberger, François Bazola (basses), Les Arts florissants, William Christie (direction).
Poissy (78). Théâtre, place de la République. Le 12, à 20 h 30. Tél. : 01-39-79-03-03. 190 F et 220 F.
Paco Sery Group
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mº Châtelet. Les 12 et 13, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Manuel Rocheman Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Mº Châtelet. Le 12, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

23.15 Rafles sur la ville ■ ■ Pierre Chenal (France, 1957, N., 80 min). Cinétoile
0.35 Ninotchka ■ ■ ■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 105 min). Cinétoile
2.00 Août ■ ■ Henri Herré (France, 1991, 90 min). Cinéstar 1
2.20 La Taverne de l'Irlandais ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1963, 110 min). Cinétoile
3.00 L'Homme aux colts d'or ■ ■ Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1959, v.o., 120 min). Ciné Cinémas
4.10 La Pluie sur la montagne ■ ■ King Hu (Hongkong, 1978, v.o., 120 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. Thème : Vie privée, vie publique. LCI

MAGAZINES

19.00 Histoire parallèle. Semaine du 12 septembre 1948. Est-Ouest : la mobilisation de la jeunesse. Avec Dominique Desanti. Arte
19.40 Le Bazar de Ciné Cinémas. Avec Laëtitia Masson. Ciné Cinémas
20.00 Thalassa. Des indiens sous la mer. TV 5
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jean Lacouture, Jean-Jacques Becker, Catherine Clément, Christian Petitfils. Histoire
20.50 Le Club. Anémone. Ciné Classics
21.00 Faut pas rêver. Macha Méril. TV 5
21.35 Metropolis. Enki Bilal. Richard Baquié. Céline et le *Voyage*. Germaine Montero. Arte
22.50 T'as pas une idée ? Avec Jacques Attali. Canal Jimmy
21.25 La Quête du futur. [2/22]. Planète
21.45 Anciennes civilisations. Les Indiens d'Amérique. TMC
21.55 Les minots du panier dégainent leurs automatiques. Planète
21.55 L'Amérique des années 50. [2/7]. Canal Jimmy
22.00 Gestes d'artisans. [2/2]. Le bois. Histoire
22.45 Israël, 1948-1998. [2/6]. Terre promise. Planète
22.55 Une voiture est née. France 3
23.00 De Gaulle ou l'éternel défi. [1/6]. Le rebelle. Histoire
23.35 Philippe Francq. Planète
0.00 Un siècle d'aviation. [1/4]. Un siècle d'aviation civile en France. Histoire
0.05 Music Planet. Joachim-Ernst Berendt. [1/2]. Le messager du jazz. Arte

DOCUMENTAIRES

17.25 Abbey Lincoln. Un rêve de tortue. Paris Première
18.00 Godzilla et autres monstres du cinéma. Ciné Cinémas
18.05 Trois peintres suédois. [3/3]. Carl B. Wadström. Odyssée
18.30 La IIIe République. [1/6]. 1870-1879. Histoire
18.30 Les Cités prestigieuses d'Italie. [10/12]. Trente. Odyssée
18.35 La Force céleste du kriss. Planète
19.00 Si Dieu veut. Odyssée
19.30 Palettes : Gustave Courbet. Un enterrement à Ornans. Histoire
19.55 CIA. [2/5]. Odyssée
20.35 La Quête du Graal. Planète
20.45 L'Aventure humaine. Les Tachis, le retour des chevaux mongols. Arte
20.45 Sur les traces d'une collection perdue. Odyssée
20.50 Antarctica. [1/3]. TMC

SPORTS EN DIRECT

19.00 20.30 Motocyclisme. Le Bol d'Or. La course. Eurosport
19.35 Motocyclisme. Le Bol d'Or. La course. M 6
0.35 Tennis. US Open. Finale dames. Canal +

MUSIQUE

20.00 Loussier. *Concerto pour trompette*. Par l'Orchestre symphonique de Munich, dir. Jean-Pierre Wallez. Mezzo
20.30 Opéra. *Don Carlos*, de Verdi. Par l'Orchestre de Paris et les Chœurs du théâtre du Châtelet, dir. Antonio Pappano. Mezzo
20.55 Johnny allume le feu au Stade de France. TF 1
22.20 Faust. Opéra de Gounod. Mise en scène. Robert Carsen. Par l'Orchestre de la Suisse Romande et les Chœurs du Grand-Théâtre de Genève, dir. John Nelson. Muzzik
22.40 Pulp et Echobelly. Londres 1994-1995. Paris Première
23.55 Opéra. *Don Carlos*, de Verdi. Extraits. Avec Placido Domingo. Mezzo

THÉÂTRE

23.10 Tout baigne ! Pascal Elbe, Roland Marchisio, Bob Martet, Marie-Isabelle Massot, Thierry Nicolas et Aude Thirion. Mise en scène. Pascal Decombe. France 2
0.20 Il ne faut jurer de rien. *Alfred de Musset. Mise en scène. Jean-Claude Brialy.* France 3

TÉLÉFILMS

20.55 Le Rêve d'Esther. Jacques Otmezguine [1/2]. France 3
20.55 Nord et Sud III. Richard T. Heffron [1 et 2/3]. Téva
22.20 Le Dernier Mot. Gilles Béhat. Festival
22.35 Les Années lycée. Un air de liberté (1967-1968). Eric Barbier. Arte
22.40 Les Misérables. Robert Hossein [2/2]. TMC

SÉRIES

20.15 The Rutles, All You Need Is Cash. (v.o.). Arte
20.30 Les Rois maudits. [1/6]. Festival
20.35 McCallum. Sacrifice. Canal +
20.40 Derrick. Le visage derrière la vitre. La clé. RTL 9
20.45 Serpico. Le sanctuaire. Série Club
20.45 New York Undercover. Témoin à charge. Après Shakespeare. 13ème Rue
20.50 Le Caméléon. Nouvelle donne. M 6
21.00 Cop Rock. Episode pilote (v.o.). Canal Jimmy
21.45 The Sentinel. Vol 714. M 6
22.30 Orages d'été. [3/7]. TV 5
22.40 Profiler. Pour un instant de gloire. M 6
22.45 Stargate. Les doubles robotiques. TSR
23.50 Star Trek, la nouvelle génération. L'amie imaginaire. Canal Jimmy
0.55 Millennium. Amour immaculé. France 2
1.00 American Gothic. Le pays des ombres. 13ème Rue

NOTRE CHOIX

● 18.25 Canal Plus
La Légende de Calamity Jane
Une légende de l'Ouest, une femme de surcroît, dans un monde où le machisme servait à la fois de code d'honneur et de comportement quotidien, ne pouvait que faire la fortune de la littérature, de la bande dessinée, du théâtre et du cinéma. C'est au tour du dessin animé de s'enthousiasmer pour l'histoire de Calamity Jane, surnom inspiré par les courbes sexy et le caractère ombrageux de la demoiselle. Joueuse de poker, habile au maniement des armes, « sœur » de sang des Indiens comanches, puis éclaireur dans l'armée, Jane traverse au galop la guerre de Sécession et l'épopée du Grand Ouest. La version qu'en donnent Canal Plus et Contre-Allée, dans une coproduction qui a déjà séduit les téléspectateurs américains, est plutôt réussie. Le dessin est effilé, le rythme épatant, tout comme les seconds couteaux, de Doc Holiday à Wild Bill Hickok, sans oublier la plantureuse Lonely Sue. – *Y-M. L.*
★ *Treize épisodes de 26 min., diffusés chaque samedi en clair.*

● 0.35 Cinétoile
Ninotchka
Trois représentants de la chambre de commerce de Moscou sont en mission à Paris. Ils s'endorment dans les délices de l'enfer capitaliste. On leur envoie pour les surveiller une raide et intransigeante fonctionnaire d'élite. Un aristocrate décavé et séduisant fait fondre le glaçon soviétique. Garbo rit aux éclats dans la scène la plus attendue de ce film, conçu pour son épanouissement total, où Lubitsch, selon sa conception du bonheur, du confort, de la joie de vivre, brocarde les mœurs communistes. Cette comédie est un chef-d'œuvre. *-J.S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.05 Sous le soleil.
19.05 Melrose Place.
20.00 Journal, Spécial F 1, Centenaire de l'aviation.
20.45 Le Résultat des courses, Météo.
20.55 Johnny allume le feu au Stade de France. Concert.
23.05 Hollywood Night. Intervention immédiate. Téléfilm. Paul Lynch.
0.45 Formule F 1.

FRANCE 2

18.45 1000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Comment faire ?
19.20 Comment faire plus ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport, Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Tapis rouge au Casino de Paris.
23.10 Tout baigne ! Pièce de théâtre.
0.40 Journal, Météo.
0.55 Millennium. Amour immaculé.
1.35 Bouillon de culture. Marguerite Duras et autres femmes intenables.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Mister Fowler, brigadier chef.
20.40 Tout le sport.
20.55 Le Rêve d'Esther. Téléfilm. [2/2] Jacques Otmezguine.
22.55 Une voiture est née.
23.50 Météo, Soir 3.
0.15 et 1.45 Journal des festivals.
0.20 Il ne faut jurer de rien. Pièce de théâtre. Alfred de Musset.

CANAL +

▶ *En clair jusqu'à 20.35*
18.25 La Légende de Calamity Jane. [1/13]. Quand le fouet claque.
18.50 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 McCallum. Sacrifice.
22.15 Supplément détachable.
23.00 L'Ile du docteur Moreau ■ Film. John Frankenheimer.
0.35 Tennis. US Open.

ARTE

19.00 Histoire parallèle.
19.50 Arte info.
20.05 Le Dessous des cartes.
20.15 The Rutles, All You Need Is Cash. [1/3] (v.o.).
20.45 L'Aventure humaine. Les Tachis, le retour des chevaux mongols.
21.35 Metropolis.
22.35 Les Années lycée. Un air de liberté (1967-1968). Téléfilm. Eric Barbier.
0.05 Music Planet. Joachim-Ernst Berendt. [1/2] Le messager du jazz.
1.05 Le Scorpion. Téléfilm. Dominik Graf.

M 6

19.00 Turbo.
19.35 Motocyclisme.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Plus vite que la musique.
20.40 Ciné 6. Le Festival de Deauville.
20.49 La Trilogie du Samedi. 20.50 Le Caméléon. Nouvelle donne. 21.45 The Sentinel. Vol 714. 22.40 Profiler. Pour un instant de gloire.
23.35 Meurtres dans l'espace. Téléfilm. Steven Hilliard Stern.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Fiction. *Le 9 novembre* et *Le Passeport*, de Pierre Bourgeade. *La Ville*, de Leonid Andreïev.
22.35 Opus. *Yann-Fanch Kemener*, chantre de la Bretagne.
0.05 Le Gai Savoir. Lise Bartoli. Les rites de l'enfantement sur les cinq continents.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Du côté de l'Autriche-Hongrie. Dir. Gaetano Delogu. Œuvres de Brahms, Ravel, De Sarasate, Kodaly, *Inghelbrecht*, Lakatos.
22.00 Nuit Nord-Sud. Arve Moen Bergset, Alexandre Tharaud, Béchir Selmi.
23.07 Présentez la facture.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Josef Martin Kraus. Œuvres Kraus, Haydn, Gluck, Mozart.
22.00 Da Capo. Œuvres de Listz, Rachmaninov, R. Schumann, Hindemith, Schubert.

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

FILMS DU JOUR

17.40 Ninotchka ■ ■ ■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1939, N., 110 min). Cinétoile
18.30 Alexandre Nevski ■ ■ Sergueï M. Eisenstein (Urss, 1938, N., 120 min). Mezzo
19.05 Le Porteur de serviette ■ ■ Daniele Luchetti (France - Italie, 1991, 90 min). Cinéstar 2
19.30 La Taverne de l'Irlandais ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1963, 105 min). Cinétoile
20.35 Mary Poppins ■ ■ Robert Stevenson (Etats-Unis, 1965, 135 min). Disney Channel
20.40 La Couleur pourpre ■ ■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1985, 160 min). RTL 9
20.45 Duel ■ ■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1971, 95 min). 13ème Rue
21.00 Barton Fink ■ ■ Joel et Ethan Coen (Etats-Unis, 1991, v.o., 120 min). Paris Première
21.15 Certains l'aiment chaud ■ ■ ■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1959, N., v.o., 120 min). Cinétoile
22.25 Les Derniers Jours de Pompéi ■ ■ Ernest B. Schoedsack (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 95 min). Ciné Classics
23.15 Sugarland Express ■ ■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1974, v.o., 110 min). 13ème Rue
23.20 La Chair et le Sang ■ ■ Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1985, 130 min). RTL 9
23.35 Madame Butterfly ■ ■ ■ Frédéric Mitterrand (France, 1995, v.o., 130 min). Cinéstar 1
23.45 Le Profond Désir des dieux ■ ■ Shohei Imamura (Japon, 1968, v.o., 165 min). Cinétoile
0.00 La Roue ■ ■ Abel Gance (France, 1923, N., muet, 135 min). Ciné Classics
0.15 Metello ■ ■ Mauro Bolognini (Italie, 1970, v.o., 115 min). France 3
2.30 Le Chant du Missouri ■ ■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1944, 110 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 23.10 Le Monde des idées. Thème : Vie privée, vie publique. LCI
18.30 Le Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI. Invité : Jean-Claude Gayssot. LCI
19.00 Public. Invitée : Martine Aubry. TF 1

MAGAZINES

11.00 Droit d'auteurs. Avec Paul Vialleneix, Tzvetan Todorov, Xavier Darcos. La Cinquième
12.30 Arrêt sur images. Dopage, les journalistes savaient-ils ? Invité : Patrick Chêne. La Cinquième
13.35 Les Quatre Dromadaires. L'Ours polaire, le seigneur de la banquise. France 3
15.10 A bout portant. Francis Blanche. Paris Première
15.30 Envoyé spécial, les années 90. Les profs. Familles victimes de la drogue. Avce Olivier Galland. Histoire
16.00 Le Sens de l'Histoire. Sissi ou la monarchie danubienne. Invité : Jean-des Cars. La Cinquième
17.10 Fréquenstar. Céline Dion. M 6
19.05 Le Gai Savoir. Invité : Régis Debray. Paris Première
19.10 Stade 2. Invités : Franck Leboeuf et Marcel Dessailly. France 2
19.10 Le Club. Anémone. Ciné Classics
20.00 Mise au point. Les avocats de la catastrophe du MD-111 de Swissair. Coup de torchon chez les chiffonniers. Du dopage à la dope. La pub qui dérange. TSR
20.45 De l'actualité à l'Histoire. L'or noir. Invités : Xavier Houzel, Loïck le Floch-Prigent, Pierre Terzian, Peter Bogen. Histoire
20.50 Zone interdite. Un été à la Trinité. M 6
21.45 Envoyé spécial, les années 90. Fécondation in vidéo. France-touche. Invités : Pierre Jouannet, Pascal Boniface. Histoire
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Boeing-Airbus, l'éternel combat. Histoire
18.25 Les minots du panier dégainent leurs automatiques. Planète
18.30 De Gaulle ou l'éternel défi. [1/6]. Le rebelle. Histoire
19.00 ▶ Maestro. Michel Dalberto enregistre Claude Debussy. Arte
19.00 Sa Majesté, le roi Norodom Sihanouk. [1/2]. Odyssée
19.30 Un siècle d'aviation. [1/4]. Un siècle d'aviation civile en France. Histoire
20.00 Portugal, un portrait naturel. [2/3]. Les fleuves. Odyssée
20.05 John Cassavetes. Paris Première
20.10 Philippe Francq. Planète
20.30 Cités et merveilles. Téva
20.35 Les Yeux bleus. Planète
21.05 CIA. [3/5]. Les décideurs de l'ombre. Odyssée
21.55 Indonésie, la chute d'un dictateur. Odyssée
22.10 Méditerranée, rive sud. [6/13]. Algérie, les terres du nord. Planète
22.20 Grand document. Lénine secret. RTBF 1
22.35 Lignes de vie. Itinéraire d'un enfant placé. France 2
22.40 La Bataille du Chili. [1/3]. L'insurrection de la bourgeoisie. Planète
23.30 Portrait de cinéaste. Gérard Philipe, un prince dans la foule. TV 5
23.30 Toute une vie... sur les traces de Bela Bartok. Odyssée
0.00 Mohamed, Eminé, Kenny vont à l'école. Téva
0.10 L'Honneur perdu des Dominici. Planète
0.55 Accident de carrière. Le chômage des «cadres sup». Téva
1.00 Un doux rebelle : Julien Green. [4/4] (1940-1996). Arte

DOCUMENTAIRES

17.30 Palettes : Gustave Courbet. Un enterrement à Ornans. Histoire
18.05 Voyage aux pays des dieux. Bali, l'île aux mille temples. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

13.15 et 14.45 Motocyclisme. Le Bol d'Or. La course. Eurosport
13.50 Formule 1. Grand Prix d'Italie. La course. A Monza. TSR - TF1
14.00 et 16.15 Athlétisme. Coupe du monde IAAF. Eurosport
16.00 Athlétisme. Coupe du monde IAAF. France 3
21.00 Formule Indy. Grand Prix de Monterey. Eurosport
22.00 Tennis. US Open. Finale messieurs. Canal +
22.30 Golf. PGA Tour. Us Senior. AB Sport

MUSIQUE

19.00 Tchernouchenko dirige Tchaïkovski. *Symphonie n° 5 en mi mineur* opus 64. Par l'Orchestre de Saint-Pétersbourg. Avec Arkadi Zenziper, piano. Muzzik
20.00 Hallelujah, Show 3 et 4. Teresa Maienfant. Oliver Jones. Muzzik
21.25 Cecilia Bartoli. Récital. Mezzo
23.00 Les Grandes Dames du jazz. Dianne Reeves. Paris Première
23.15 Concert. *Concerto en sol majeur*, de Maurice Ravel par l'Orchestre philharmonique suisse, dir. Charles Dutoit. Soliste : Martha Argerich. TSR
23.55 Musiques au cœur. Les voix de l'an 2000. France 2
0.05 Jazz a Calvi 96. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.35 Le Poteau d'Aldo. Didier Grousset. Festival
20.00 Les Faux Frères. Miguel Courtois. TV 5
20.30 Marion du Faouët. Michel Favart [1 et 2/2]. Festival
20.55 Nord et Sud III. Richard T. Heffron [3/3]. Téva
22.30 Telle une mouette noire. Norbert Beilharz. Arte
22.30 Folle d'amour. Andy Tennant. Téva
1.00 Do, ré, mi, fa, soul. Sandy Johnson. Canal +

SÉRIES

18.55 Demain à la une. La foi. M 6
19.15 Highlander. Education criminelle. Série Club
19.45 La Vie à cinq. Rivalité. Téva
19.50 L'Exilé. 13ème Rue
20.00 Seinfeld. La voix (v.o.). Canal Jimmy
20.30 Dream On. Le chou de l'abonné n° 7 (v.o.). Canal Jimmy
20.45 Les Cordier, juge et flic. La Tour de jade. RTBF 1
20.50 Navarro. Le Contrat. TSR
20.55 Urgences. Feu follet. Quand la branche casse. France 2
20.55 Derrick. Alina Malikova. Une affaire banale. France 3
21.05 Friends. Celui qui a un rôle (v.o.). Celui avec George (v.o.). Canal Jimmy
21.55 Spicy City. Sex Drive (v.o.). Canal Jimmy
22.20 High Incident 2. Hello, Goodbye (v.o.). Nobody Walks in El Camino (v.o.). 13ème Rue
22.25 Profit. Chinese Box (v.o.). Canal Jimmy
23.10 Spawn. Burning Visions (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.05 Paris Première
John Cassavetes
L'occasion de retrouver le plus grand cinéaste américain indépendant ne se manque pas. Un portrait riche, de facture classique, réalisé par Rudolf Mesdagh.

● 21.00 Muzzik
Les Rois créoles de la champeta
Carthagène, premier port d'esclaves du continent sud-américain, possède, à la différence de Bogota, une population à majorité noire. Terre d'accueil des réfugiés de la région, c'est aussi la ville touristique du pays. Ville du métissage par excellence, elle a vu naître la champeta dans les années 70, mélange de bakanga (rythmes sud-africains) et de variations caribéennes. En pleine expansion, la champeta gagne peu à peu la capitale, Bogota. La champeta tient son nom d'un couteau brandi par les danseurs dans les premiers temps de la musique. Jouée à fond sur les sound-systems (gigantesques baffles de rue), cette musique transgénérationnelle anime les fêtes du samedi soir. Les champetuos (musiciens de champeta) viennent une fois l'an en Europe ou en Afrique, rechercher des disques de musiques africaines qu'ils intègrent à leurs créations. – *H. H.*

● 0.15 France 3
Metello
Né à Florence en 1872, le fils d'un *ouvrier anarchiste*, devenu orphelin, est élevé par des paysans. Adolescent, il revient à Florence, travaille comme maçon, est fiché comme militant anarchiste. Le romancier Vasco Pratolini est considéré comme le Zola italien. Il avait écrit, avec précision et naturalisme, une chronique de la vie de Metello jusqu'à la grande grève de 1902. Mauro Bolognini a suivi le roman de près, mais en se posant, esthétiquement, en rival de Visconti pour la reconstitution d'époque et l'utilisation de la couleur. Le directeur de la photo, Ennio Guarnieri, a composé de superbes tableaux à la manière des *macchioli* (tachistes) florentins. Cette comédie dramatique, réalisée par Bolognini en 1970, est le deuxième volet du cycle que Patrick Brion consacre au cinéaste italien, jusqu'au dimanche 4 octobre, dans son « Cinéma de minuit ». Suivront, bien sûr diffusés en version originale sous-titrée, *La Grande Bourgeoise (Fatti di gente perbene*, 1974 ; lire notre supplément « TMR » daté dimanche 13 - lundi 14 septembre), *Libera amore mio* (1974) et *Gran Bolito* (1977), inédit en France.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.15 F 1 à la Une. Grand Prix d'Italie, à Monza. 13.55 La course. 15.30 Podium F 1.
15.40 Pensacola.
16.35 Disney Parade.
17.45 Vidéo gag.
18.30 30 millions d'amis.
18.55 L'Euro en poche.
19.00 Public.
20.00 Journal, Centenaire de l'aviation, Météo.
20.55 L'Amour à tout prix. Film. Jon Turteltaub.
22.45 Ciné dimanche.
22.55 La Loi de Murphy. Film. Jack Lee-Thompson.
0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.35 L'Esprit d'un jardin.
13.40 Les Maîtres du pain. Téléfilm. Hervé Baslé [3/3].
15.35 Les Enfants de la nuit. Téléfilm. Michael Switzer.
17.15 Nash Bridges.
18.05 JAG.
19.00 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.05 Parcours olympique.
19.10 Stade 2.
19.55 Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Urgences. Feu follet. Quand la branche casse.
22.35 Lignes de vie. Itinéraire d'un enfant placé.
23.40 Journal, Météo.
23.55 Musiques au cœur. Les voix de l'an 2000.
1.00 L'Art dans les capitales. Vienne.

FRANCE 3

13.35 Les Quatre Dromadaires. L'Ours polaire, le seigneur de la banquise.
14.30 Un cas pour deux.
15.30 Sports dimanche. 15.35 Tiercé. 16.00 Athlétisme. Coupe du monde à Johannesburg. 17.35 Cyclisme. Tour de l'avenir.
18.25 Les deux font la loi.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Bol d'air.
20.15 Bouvard du rire.
20.55 Derrick. Alina Malikova. Une affaire banale.
23.00 New York District.
23.50 Météo, Soir 3.
0.15 Cycle Mauro Bolognini. Metello ■ ■ Film. Mauro Bolognini (v.o.).

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.05
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Partir avec National Geographic.
14.55 Un candidat idéal. Téléfilm. James Keach.
16.25 Tennis. US Open.
17.10 Babylon 5. L'attaque des Narns.
17.55 Flash infos.
18.00 Un éléphant sur les bras. Film. Howard Franklin. ▶ En clair jusqu'à 20.35
19.30 Flash infos.
19.40 Ça cartoon.
20.35 L'Equipe du dimanche.
22.00 Tennis. US Open : finale messieurs.
1.00 Do, ré, mi, fa, soul. Téléfilm. Sandy Johnson.
3.50 Marquise. Film. Véra Belmont.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Les Lumières du music-hall.
14.00 Madagascar.
15.00 Les Pistes du Far West. [1/2].
16.00 Le Sens de l'Histoire.
18.30 Brise-glace.
19.00 ▶ Maestro. Michel Dalberto enregistre Claude Debussy.
19.50 Arte info.
20.15 Eric la panique. [1/6].
20.40 Soirée thématique. Elisabeth d'Autriche, dite «Sissi». 20.45 Sissi face à son destin ■ Film. Ernst Marischka. 22.30 Telle une mouette noire : le destin de l'impératrice d'Autriche. Téléfilm. Norbert Beilharz. 0.00 Entretien avec Brigitte Hamann. 0.25 Le Canapé rouge, spécialités viennoises.
1.00 Un doux rebelle : Julien Green. [4/4]. Journal d'un siècle : 1940-1996.

M 6

13.05 et 15.15 Nord et Sud. Téléfilm. Richard T. Heffron [3 et 4/6].
14.50 Motocyclisme.
17.10 Fréquenstar. Céline Dion.
18.55 Demain à la une.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 E = M 6.
20.35 et 0.55 Sport 6.
20.50 Zone interdite. Un été à la Trinité.
22.45 Météo.
22.50 Culture pub. Spéciale griffes.
23.20 Fantasmes d'un autre monde. Téléfilm. Lucien S. Diamonde.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Culture physique.
19.00 Dimanche musique. Musique et danse.
20.30 Musiques traditionnelles du Maroc. Le Nord.
21.45 Jazz et chanson. Autour de la Fête de l'Humanité.
22.35 Atelier de création radiophonique. Le bruit de fond.
0.05 Radio archives.

FRANCE-MUSIQUE

18.30 Jazz. Concert. Donné en direct, salle Olivier Messiaen, à Radio-France. Didier Lockwood et Antoine Hervé.
20.30 Concert. Concert. Donné en direct, studio Charles Trénet, à Radio-France, par l'Orchestre national de jazz et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Patrice Caratini, Dominique Pifarély, violon : Œuvres de Levallet.
22.00 La Tradition indienne. Concert. Donné en direct, salle Olivier Messiaen, à Radio-France, L. Subramaniam, violon, L. Gopinath, mridangam, R. Yoga Raj, kanjeera, morsing. La tradition indienne.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *La Dame de pique*. Opéra en trois actes, de Tchaïkovski, par le Chœur et l'Orchestre du Kirov, dir. Gergiev, Arkhipova (La Comtesse), Grigorian (Hermann), Guleghina (Lisa), Tchernov (Le prince Yeletsky), Borodina (Pauline).
22.55 ▶ Les Soirées... (suite). *Sœur Angelica*. Opéra en un acte, de Puccini, par le Chœur et l'Orchestre de la Radio de Munich, dir. Patané, Popp (Sœur Angélique), Lipovsek (La Princesse).





Le Monde

DIMANCHE 13 - LUNDI 14 SEPTEMBRE 1998

Le général Zeroual crée la surprise en annonçant une présidentielle avant février 1999 en Algérie

Le chef de l'état, qui ne se représentera pas lors du prochain scrutin, rouvre le jeu politique en direction des partis

LE PRÉSIDENT Liamine Zeroual a pris tout le monde de court en annonçant lors d'une allocution radiotélévisée, vendredi 11 septembre en fin de journée, la tenue d'une élection présidentielle anticipée avant la fin du mois de février 1999. Aucune date précise n'a été donnée. Le chef de l'Etat a indiqué qu'il ne se représenterait pas afin, a-t-il dit, de *« concrétiser le principe de l'alternance »*. Elu pour cinq ans en novembre 1995, avec plus de 60 % des suffrages, lors du premier scrutin présidentiel pluraliste qu'a connu l'Algérie depuis son indépendance, le président Zeroual, un général à la retraite âgé de cinquante-six ans, n'aurait dû achever son mandat qu'en novembre 2000.

Dans son intervention de plus d'une demi-heure, faite en direct avant le journal télévisé de 20 heures, le chef de l'Etat n'a pas véritablement expliqué pourquoi il abrégeait son mandat de vingt et un mois. En revanche, il a justifié sa décision d'organiser des élections anticipées par la nécessité d'entrer dans *« une ère nouvelle »* en matière de pratique démocratique. Liamine Zeroual a précisé que les partis politiques algériens seront consultés *« incessamment »* sur les modalités de mise en œuvre des élections et qu'il assumerait toutes ses prérogatives présidentielles jusqu'à l'élection de son successeur.

L'essentiel du discours du chef de l'Etat a été consacré à défendre son bilan. Après cinq années de réformes structurelles et de lutte contre le *« terrorisme »*, a-t-il estimé, l'Algérie aborde une une ère nouvelle *« de démocratie et de renforcement de l'Etat de droit »*. A la période au cours de laquelle il a dirigé le pays, le président Zeroual a opposé la précédente au cours de laquelle, selon lui, l'Algérie a failli être la victime d'une *« pseudo-démocratie »* et d'une *« anarchie organisée »*. Il a insisté sur l'impératif de *« tirer les enseignements »* de la crise afin d'éviter au pays de revivre les affres de la *« tragédie nationale »* (près de 75 000 morts selon le département d'Etat américain).

Vendredi après-midi, une fois connue l'imminence d'une intervention présidentielle, nombreux étaient ceux qui pariaient sur un changement de gouvernement. Personne ne pensait que l'ex-général Zeroual allait annoncer une élection présidentielle anticipée qui ressemblent fort à une démission.

Des raisons de santé expliquent-elles le geste du président ? Hospitalisé en urgence en mars dans une clinique suisse pour une lésion vasculaire, Liamine Zeroual a subi un pontage sur une artère de la jambe droite. Mais après une convalescence de vingt et un jours, il a repris ses activités. En juin, une commission médicale a diagnostiqué une *« évolution favorable »* tout en recommandant un *« suivi régulier »*.

CRISE AU SEIN DU POUVOIR

Le départ anticipé du président algérien s'explique probablement par des raisons politiques. Chef de l'Etat, élu par une large majorité de ses concitoyens, doté par la Constitution de pouvoirs quasi illimités, Liamine Zeroual n'est pas le maître du pays malgré les apparences. Le pouvoir est d'essence collégiale. Il est exercé par une poignée de militaires – dont certains sont à la retraite – parmi lesquels le président Zeroual n'est qu'une sorte de *primus inter pares*.

Dénué de charisme, taciturne et maîtrisant mal l'arabe classique (d'où des interventions laborieuses à la télévision), il a été porté à la tête du pays par ses pairs en 1994, un peu par hasard, avant de se faire élire, l'année suivante, sur le thème de la restauration de la paix. Liamine Zeroual a perdu, au fil des années, le soutien des autres clans de l'armée qui depuis des mois cherchaient à s'en débarasser.

Une grande partie du contentieux s'est cristallisé, pour autant qu'on puisse le savoir, sur la personnalité du plus proche des conseillers du président, le général-major Mohamed Betchine. Homme fort de la présidence, ami intime de longue date du chef de l'Etat, le général Betchine, par son affairisme débridé, a réussi à dresser contre lui une grande partie des responsables militaires qui ont demandé – en vain – à Liamine Zéroual de s'en séparer. Une campagne de presse a suivi entre partisans et adversaires du général Betchine, défenseur d'une Algérie islamo-populiste face à une hiérarchie militaire éradicatrice et laïque.

L'annonce d'élections présidentielles anticipées vient confirmer que la crise au sein du pouvoir était réelle et sérieuse. Il y a quelques semaines, des rumeurs circulaient dans les milieux politiques, selon lesquelles le président Zeroual, refusant de n'être qu'un président fantoche, avait rédigé une lettre de démission qu'il aurait finalement accepté de retirer à la demande son premier ministre, Ahmed Ouyahia.

En appelant à de nouvelles élections tout en démissionnant, le président Zeroual donne l'impression de vouloir réouvrir le jeu politique en direction des partis plutôt que de se soumettre à ses adversaires.

La prochaine élection sera t-elle *« propre »* pour autant ? Le pays reste confronté à une violence qui a fait vingt-deux morts, dont quatre militaires, au cours de la semaine qui vient de s'écouler ; l'Etat a remis de l'ordre dans ses finances mais la crise économique et sociale est d'une ampleur inégalée avec plus du tiers de la population active à la recherche d'un emploi : dans ces conditions, on voit mal l'armée se désintéresser du prochain scrutin. Le successeur de Liamine Zeroual se sera peut-être pas un militaire mais il devra forcément être adoubé par eux avant de l'être par les électeurs.

Jean-Pierre Tuquoi

COMMENTAIRE

L'AVEU D'ÉCHEC

Le président Chadli, général lui aussi, n'avait pas terminé son mandat présidentiel. Il avait été poussé vers la sortie par ses pairs en janvier 1992. Liamine Zeroual connaît un sort voisin. Certes, la décision de quitter la scène et de ne pas se représenter aux élections présidentielles anticipées ne lui a pas été imposée. Elle résonne cependant comme une mise à l'écart déguisée souhaitée par les mêmes acteurs que du temps de Chadli.

C'est dire que les mœurs politiques de l'Algérie n'ont pas véritablement changé au tours de la décennie. Le président Zeroual avait beau s'être doté d'une Constitution sur mesure, l'armée reste détentrice du pouvoir réel.

En 1995, lors des élections présidentielles, les Algériens avait voté en masse pour le candidat Zeroual. En promettant le retour à la paix civile, l'homme avait su toucher les cœurs et faire oublier qu'il était avant tout le représentant de la hiérarchie militaire.

Le président Zeroual a renié les promesses du candidat. Le chef de l'Etat s'est efforcé de venir à bout par les seules armes des groupes armés islamistes. Il n'a que partiellement réussi. Le Front islamique du salut (FIS) et sa branche armée observent une trêve, mais des groupes qui n'obéissent qu'à eux-mêmes continuent à terroriser la population.

Liamine Zèroual quitte la scène. Plusieurs dizaines de milliers d'Algériens ont été assassinés entre-temps et l'impasse politique demeure. Le chef de l'Etat n'a pas su mettre à profit le capital de confiance dont il bénéficiait pour imposer une solution politique à la crise que traverse son pays depuis 1990.

Sur le plan économique, le président Zeroual ne peut se prévaloir d'un bilan plus brillant. Avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux – et le soutien de la France –, l'Etat a remis de l'ordre dans ses finances. Mais aucune action volontariste n'a été menée pour relancer l'économie et améliorer les conditions de vie d'une population abandonnée à elle-même, sinon aux islamistes.

J.-P. T.

A la tête de l'Etat depuis 1995

● 1994

– **25 janvier** : la conférence nationale de *« consensus »* propose le général Liamine Zeroual comme candidat unique au poste de chef de l'Etat.

– **31 janvier** : Liamine Zeroual prête serment et met fin au mandat du Haut Comité d'Etat (HCE). Il est ausi ministre de la défense.

– **29 octobre** : Liamine Zeroual dresse un constat d'échec de sa politique de dialogue avec les islamistes.

● 1995

– **16 novembre** : Liamine Zeroual remporte l'élection présidentielle dès le premier tour du scrutin, avec 61,01 % des suffrages exprimés.

– **27 novembre** : Liamine Zeroual prête serment et s'engage *« à poursuivre la lutte contre les résidus de la violence terroriste »*.

● 1996

– **5 mai** : Liamine Zeroual annonce des législatives pour 1997.

– **14 septembre** : La Conférence de l'entente nationale donne carte blanche à Liamine Zéroual pour parachever son projet de *« démocratie dirigée »*.

● 1997

– **18 mai** : Liamine Zéroual dissout le Conseil national de transition (Parlement désigné).

– **23 octobre** : le Rassemblement national démocratique de Liamine Zeroual remporte les élections municipales, enlevant plus de 55 % des assemblées communales.

– **25 décembre** : le RND remporte 80 des 96 sièges à pourvoir, lors des élections sénatoriales.

Football : Bordeaux se maintient en tête du championnat

LES GIRONDINS de Bordeaux ont obtenu, vendredi 11 septembre, face à Montpellier une cinquième victoire consécutive (3-1) qui consolide leur place en tête du championnat de France de première division. Le club d'Aquitaine compte désormais 4 points d'avance sur un trio prestigieux composé de Lyon, Marseille et Monaco. La bonne opération de la soirée est faite par Nantes, qui s'est imposé au Stadium de Toulouse. Une nouvelle fois, le PSG a déçu : battu la semaine passée au Parc, le club a concédé un nul (0-0) à Nancy. Résultats : Bastia-Le Havre (2-0), Bordeaux-Montpellier (3-1), Nancy - Paris-SG (0-0), Marseille-Rennes (1-1), Strasbourg-Metz (0-0), Sochaux-Lyon (1-2), Toulouse-Nantes (2-3).

Classement : 1. Bordeaux, 15 pts ; 2. Lyon, 11 ; 3. Monaco, 11 ; 4. Marseille, 11 ; 5. Nantes, 9 ; 6. Rennes, 8 ; 7. Montpellier, 7 ; 8. Lens 7 ; 9. Bastia, 7 ; 10. Paris-SG et Auxerre, 7 ; 12. Nancy et Lorient, 5 ; 14. Toulouse, 5 ; 15. Strasbourg, 3 ; 16. Le Havre, 2 ; 17. Metz, 2 ; 18. Sochaux, 1.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE** : l'association Reporters sans frontières (RSF) *« s'inquiète »* de la condamnation, pour recel de violation du secret de l'instruction, des journalistes Jean-Marie Pontaut et Jérôme Dupuis, auteurs d'un livre intitulé *Les Oreilles du président*, consacré à l'affaire des écoutes téléphoniques de l'Elysée (*Le Monde* du 12 septembre). Dans un communiqué, l'association estime que cette condamnation *« porte préjudice au droit d'informer et d'être informé »*. Pour RSF, *« il ne peut y avoir de journalisme d'investigation digne de ce nom sans recel de documents couverts par le secret de l'instruction »*.

■ **MUSIQUE** : Johnny Hallyday a donné, vendredi 11 septembre, le dernier des trois concerts prévus au Stade de France. Devant 70 000 personnes, et sous la pluie, il a réfuté, démonstration à l'appui, avoir chanté en play-back. *Le Parisien* avait en effet rapporté les propos d'un technicien affirmant que le chanteur avait été préenregistré. Johnny Hallyday a regretté que *« la presse sérieuse, nationale »* prenne le chemin de la presse à scandale.

Aux Mutuelles du Mans, le président contesté se retire

APRÈS deux semaines de crise, les Mutuelles du Mans Assurances (MMA) ont vécu, vendredi 11 septembre, une étape cruciale. Jean-Claude Jolain, président de la société d'assurances du Mans, *« reprend sa liberté »*, a indiqué un communiqué des MMA. Formule choisie pour annoncer sa démission, après douze années de présidence. Proche de Jacques Chirac, il avait été nommé en 1986 par celui-ci, alors premier ministre, à la présidence des MMA. Il était jusque-là directeur des finances de la ville de Paris.

M. Jólain avait annoncé, vendredi 4 septembre, qu'il remettait ses fonctions à la disposition des conseils d'administration des deux sociétés vie et dommages qui composent le groupe, à l'issue d'une réunion houleuse au siège de l'assureur, devant près de deux mille salariés en colère. Contesté et désavoué à tous les niveaux par les salariés, les syndicats et l'encadrement, pour son immobilisme et sa stratégie, M. Jolain part pour *« débloquer la situation de l'entreprise »*, explique son entourage. Mais sa démission était *« la seule issue viable »*, souligne un cadre.

« Vous n'avez plus votre place aux Mutuelles du Mans Assurances », lançait, jeudi, un tract syndical. Nombre de salariés lui reprochaient son *« parachutage »*, son *« parisianisme »* – il était peu présent au Mans. La crise couvait depuis de longs mois. M. Jolain avait tenté de reprendre en mains son groupe après le renvoi du directeur général, Raymond Fekik, le 1er septembre. Celui-ci avait signé quelques jours auparavant, avec vingt-huit membres de la direction, une lettre demandant au PDG de quitter son poste.

« SOULAGEMENT »

Une commission, composée de six administrateurs, dirigée par Georges Doittau – administrateur depuis douze ans et industriel à la retraite –, a été désignée par les conseils d'administration afin de rechercher un nouveau PDG *« en dehors de l'entreprise d'ici à la fin du mois de septembre »*. Le nouveau dirigeant devra être *« reconnu dans le monde de l'assurance pour sa compétence professionnelle, son sens du dialogue avec le personnel (...), son souci de développer la distribution par le canal des agents généraux et son attachement à l'économie sociale et à l'esprit mutualiste »*, souligne le communiqué. M. Jolain restera en fonction jusqu'à la désignation de son successeur.

L'annonce de ce départ a suscité *« un certain soulagement parmi le personnel »*, souligne la CFDT. *« C'est une grande victoire obtenue par l'unité et la détermination du personnel. C'est une première étape, de nombreux problèmes demeurent. Nous devons rester vigilants et mobilisés »*, affirmaient, vendredi, dans un communiqué commun, la CFDT, la CGT et FO.

Il s'agit désormais de redresser cette entreprise qui connaît une érosion de son chiffre d'affaires (– 0,8 % en 1997). Dixième assureur français, les MMA emploient 5 000 salariés (dont 3 600 au Mans) pour un chiffre d'affaires de 25,8 milliards de francs en 1997. Le groupe souffre de frais de gestion et de distribution très élevés. Les « prédateurs » – Azur-GMF serait très intéressé – ne manquent pas autour de cet assureur fragilisé, au moment où le secteur de l'assurance est en pleine recomposition.

Pascale Santi

Tirage du *Monde* daté samedi 12 septembre : 507 177 exemplaires 1 - 3

هكذا من الإمل

Grand Bonheur



Grande Télévision

"Gérard Depardieu... il fait de la télé comme il fait son vin : avec quelques concessions, mais sans rien sacrifier de l'essentiel." LE MONDE

"...les moyens sont dantesques : un budget de 100 millions de francs, 80 décors, 3 500 figurants. Evidemment, la réalisatrice est de choc...le casting est généreux...mais surtout le feuilleton met en vedette Gérard Depardieu soi-même, qui pour la première fois impose méchamment sa présence à la télé." LIBERATION

"Même les puristes applaudiront cette adaptation du célèbre roman d'Alexandre Dumas." TELE 7 JOURS

"Quatre volets de cent minutes, parfaitement adaptés au petit écran...Prétexte à se replonger avec bonheur dans les délices oubliés de la télévision populaire de papa..." TELERAMA

"Une chaîne capable d'offrir un spectacle populaire d'une telle qualité à l'heure de plus grande écoute est une chaîne qui respecte son public, le tire vers le haut. Sans doute jamais si haut. Bravo." LE JOURNAL DU DIMANCHE

Grand Merci

... à toute l'équipe de Monte Cristo d'avoir offert à 11,6 millions de téléspectateurs tant d'émotions. TF1 est heureux de vous inviter à trois épisodes supplémentaires les lundis 14, 21 et 28 septembre.



Photo TF1 / Dominique Mastracci

